



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 3 mai 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 avril 2017, à 8 h 30

10.005 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 avril 2017, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1175035004

Autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 \$ taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 \$ à 1 175 501,24 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1173438002

Accorder un contrat à la firme Complexe Enviro Progressive Ltée. pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, sable et autres résidus de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période maximale de trois ans, au prix total approximatif de 1 276 503,85 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15775 - (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1175085001

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Teknion Roy et Breton Inc. (CG13 0116) pour l'acquisition de mobilier de bureau, pour une période de 12 mois, soit du 30 avril 2018 au 29 avril 2019. Aucun montant n'est exigé pour la prolongation

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526007

Accorder un contrat à RDL Métal inc. (Atelier de soudure Rivière-du-Loup), pour la fourniture et livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la ville de Montréal pour une somme de 244 342,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15909 - (2 soumissionnaires, un seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1176133001

Conclure avec la firme Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité, une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15894 au montant de 194 380,00 \$, aucune taxe applicable (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1176848002

Accorder un contrat à Néolect inc., pour l'installation de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteurs environnementaux, une dépense maximale de 1 201 514,92 \$, taxes incluses (contrat : 766 514,92 \$; incidence : 435 000,00 \$) - Appel d'offres public 17-64001 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1177487002

Autoriser une première prolongation pour une période de six (6) mois à partir du 21 mai 2017, de l'entente-cadre conclue avec la firme Transat Distribution Canada inc., pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12620 - (montant total estimé de la prolongation : 117 339,47 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922006

Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger pour une somme maximale de 3 270 233,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16034 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat de construction

CM Anjou , Direction des travaux publics - 1162072006

Majorer de 28 250,17 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à la compagnie Les Excavations Payette ltée (CM15 0957) pour le projet de réfection des infrastructures sur l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, portant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses

20.010 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231060

Accorder un contrat à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal. Dépense totale de 1 329 202,99 \$ (contrat : 1 256 602,99 \$ + incidences : 72 600,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 334501 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.011 Contrat de construction

CM Lachine , Direction des travaux publics - 1177436005

Accorder un contrat à la firme Les excavations Payette ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la 6e Avenue entre les rues Provost et Victoria dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 2 410 526,64 \$ contingences et taxes incluses (contrat : 2 410 526,64 \$ + incidences : 0 \$). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1702 (13 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231027

Accorder un contrat aux Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plamondon, de l'avenue Clanranald à l'avenue McLynn et dans l'avenue Appleton, de l'avenue Decelles au chemin Hudson. Arrondissement : Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 449 885,19 \$ (contrat : 1 258 085,19 \$ + incidences : 191 800,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325101 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231029

Accorder un contrat à La compagnie Meloche inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent (PCPR 2017). Dépense totale de 6 455 728,04 \$ (contrat : 6 066 728,04 \$ + incidences : 389 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332309 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231019

Accorder un contrat aux Excavations Payette Ltée, pour la reconstruction d'égout unitaire, de conduite d'eau, de réfection de chaussée et le réaménagement de trottoirs dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 623 955,30 \$ (contrat : 1 433 255,30 \$ + incidences : 190 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 315801 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170765003

Accorder un contrat à la firme Groupe Unigesco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard situé dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 742 415,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5886 (8 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1177343001

Accorder un contrat à Norclair Inc., pour l'exécution des travaux relatifs à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval - Dépense totale de 5 442 164,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10215 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.018 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1173285001

Accorder un contrat à la compagnie Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de réfection de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques au Quartier Général du SPVM, 1441 Saint-Urbain - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 8 720 712,04 \$ (contrat : 7 927 920,04 \$ + incidences : 792 792,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public no 5843 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.019 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231020

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures et d'îlots ainsi que la reconstruction de puits d'accès et de massifs sur le réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de l'avenue Bourbonnière à l'avenue Letourneux. Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 320 518,62 \$ (contrat : 1 985 137,93 \$ + incidences : 335 380,69 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 303401 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.020 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231023

Accorder un contrat aux Entreprises Ventec inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 13e Avenue et dans la rue Legendre, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 2 409 620,81 \$ (contrat : 2 183 920,81 \$ + incidences : 225 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316501 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.021 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231032

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017). Dépense totale de 7 981 106,56 \$ (contrat : 7 561 106,56 \$ + incidences : 420 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332313 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.022 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231030

Accorder un contrat à Excavations Payette Ltée, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 234 120,20 \$ (contrat : 2 014 121,36 \$ + incidences : 219 998,84 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316301 (10 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.023 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170765004

Autoriser le transfert d'une somme de 390 685,53 \$, taxes incluses, du poste « dépenses contingentes » au poste « dépenses incidentes » dans le cadre du contrat de construction de mise aux normes de l'aréna d'Ahuntsic de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville octroyé à la firme Norgéreq Ltée

20.024 Contrat de construction

CE Service de l'Espace pour la vie - 1176891001

Accorder un contrat à CEGA Électricité Multimédia pour l'installation d'un réseau d'éclairage pour le Jardin des Premières Nations au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 434 180,09 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public (JA-00097) (3 soumissionnaires)

20.025 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175350003

Accorder un contrat à la firme Construction D.L.T. (2014) inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38, 56 et 64 situées au 14201 rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles; 230, boulevard Chèvremont, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et 3175 rue Remembrance, arrondissement de Lachine, respectivement. Dépense totale de 1 640 348,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5855 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.026 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175350002

Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 8, 15, 19 et 76, situées au 11 371 rue Notre-Dame Est, Montréal-Est; 1255 rue de la Sucrierie, arrondissement Le Sud-Ouest; 2000 avenue De Lorimier, arrondissement Ville-Marie et 19 rue Stanton, Westmount, respectivement. Dépense totale de 902 621,59 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5874 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.027 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231026

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de St-Léonard. Dépense totale de 4 906 797,99 \$ (contrat : 4 148 267,99 \$ + incidences : 758 530,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 307801 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.028 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231031

Accorder un contrat à Pavage d'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard Mont-Royal et des travaux d'égout dans le boulevard Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne. Arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 1 866 988,63 \$ (contrat : 1 546 988,63 \$ + incidences : 320 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284501 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.029 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231034

Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Montréal Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-Aux-Trembles et Anjou (PRCPR 2017). Dépense totale de 6 548 290,61 \$ (contrat : 6 169 290,61 \$ + incidences : 379 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 334701 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.030 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1176848001

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes CIMA+ s.e.n.c. et Les Consultants S.M. inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents - Somme maximale respective de 2 169 664,48 \$ et 1 559 118,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15707 (5 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.031 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1176279001

Accorder deux contrats de services professionnels en ingénierie pour divers travaux dans les usines de production d'eau potable - Contrat no. 1 à Stantec Experts-conseils ltée, pour une somme maximale de 3 842 018,98 \$, taxes incluses - Contrat no. 2 à CIMA+ s.e.n.c., pour une somme maximale de 3 093 977,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15793 (5 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.032 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177619001

Accorder un contrat de services professionnels à Beupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15718 (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.033 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526005

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2020 pour la somme maximale de 1 597 823,56 \$ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.034 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526009

Octroyer un contrat à Aecom Consultants inc. d'une valeur totale de 479 936,20 \$, taxes incluses pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 527 929,82 \$, taxes incluses (contrat : 479 936,20 \$ + 47 993,62 \$ de contingences). Appel d'offres public 17-15919 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.035 Entente

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1174910001

Approuver un projet d'entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal modifiant, pour prolonger de six mois l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité et par lequel le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe et autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.036 Entente

CG Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1175175003

Approuver l'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.037 Entente

CM Service de l'Espace pour la vie, Bureau marketing et communications - 1176157003

Accepter une somme totale de 30 000 \$ dont 10 000 \$ de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, 10 000 \$ de l'Ordre des optométristes du Québec et 10 000 \$ de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec pour la réalisation d'une programmation spéciale dans le cadre de l'éclipse de Soleil du 21 août 2017 au Planétarium Rio Tinto Alcan; approuver les 3 projets d'ententes de commandite à cet effet; autoriser un budget additionnel de dépenses de 21 690 \$, couvert par les commandites; adopter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017 permettant l'accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan le lundi 21 août 2017, dans le cadre de cette programmation spéciale

20.038 Entente

CE Service de l'Espace pour la vie, Jardin Botanique - 1177229002

Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et monsieur Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, pour une deuxième année, pour la présentation de ses œuvres évaluées à 6 500 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2017, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$ (taxes incluses)

20.039 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.040 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160515003

Approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022, à des fins de télécommunication, un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot numéro 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 525 m², et ce, au montant de 131 915 \$, excluant les taxes, pour le terme

20.041 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition par la Ville. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.042 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture - 1177233002

Accorder un soutien financier de 560 000 \$ au Musée des beaux-arts de Montréal afin de réaliser son projet de renforcement des plates-formes numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

20.043 Subvention - Contribution financière

CE Service des communications, Direction partenaires d'affaires en communication - 1177304001

Accorder une contribution financière de 11 000 \$, non taxable, pour la participation des employés de la Ville de Montréal au Grand Défi Pierre Lavoie

20.044 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1167233006

Accorder un soutien financier de 7 385 600 \$ en 2017, de 8 130 600 \$ en 2018 et de 8 380 600 \$ en 2019 à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214 Place d'Youville, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 - Approuver un projet de convention à cet effet

20.045 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1167233007

Accorder un soutien financier de 1 225 700 \$ au Centre canadien d'architecture afin de réaliser le projet d'édifice virtuel : CCA II dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver un projet de convention à cet effet

20.046 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1161543008

Accorder un soutien financier totalisant 1 726 500,90 \$, soit 575 500,30 \$, pour les années 2017, 2018 et 2019 à 18 organismes - Approuver les conventions à cet - Autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports - Ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 000\$ pour les exercices 2018 et 2019

20.047 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1167195007

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie et Le Sud-Ouest / Approuver le protocole de soutien technique avec l'organisme Vélo Québec Événements

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

20.048 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1167195008

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30 - Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Verdun et de Ville-Marie - Approuver le protocole d'entente de soutien technique

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Tour de l'Île

20.049 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1176368002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 000 \$ à sept organismes, pour l'année 2017, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.050 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1175360001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000,00 \$ à l'organisme Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international, dans le cadre de l'édition 2017 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 06 au 27 mai 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.051 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.052 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.053 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1177233005

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à la Phi Muse afin d'acquérir les équipements nécessaires à la réalisation de la troisième édition de l'exposition internationale à contenu numérique Sensory Stories dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/ Approuver un projet de convention à cet effet

20.054 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.055 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1171103002

Approuver un projet de convention visant à accorder un soutien financier, au montant de 450 000 \$, à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2017 - Autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture

20.056 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1176307001

Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2017 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet

20.057 Autres affaires contractuelles

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176765005

Résilier le contrat accordé à Construction Bau-Val inc. par la résolution CM16 0596, pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, octroyé à la suite de l'appel public ST-16-06. Abroger la résolution du conseil d'arrondissement CA17 290046 adoptée le 6 février 2017

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1171388002

Recommander au conseil municipal de consentir à ce que la Ville de Montréal se rende caution d'un emprunt de 99 500 \$ contracté par la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour réaliser le projet « Courtepointe » visant à valoriser le domaine public de la Promenade Fleury par le design

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires - 1175304001

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de 4 postes à la cour municipale de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Cour municipale

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de la concertation des arrondissements - 1175086003

Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Le Sud-Ouest dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 Administration - Nomination de membres

CM Office de consultation publique de Montréal - 1171079002

Nommer des commissaires supplémentaires, pour une période de trois, à l'Office de consultation publique de Montréal

30.006 Budget - Autorisation de dépense

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1174784005

Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal des Assises 2017 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017 - Dépense de 39 600 \$

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports - 1174815001

Autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 1 802 600 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour le nouveau Complexe sportif et d'autoriser un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation à compter de 2018

30.008 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1177398001

Autoriser la Direction des affaires civiles de porter en appel la décision rendue le 18 avril 2017 par la Cour supérieure dans le dossier Litwin Boyadjian inc. contre Ville de Montréal

30.009 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de police de Montréal , Direction des opérations - 1172647002

(AJOUT) Mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à présenter une demande de reconnaissance du statut de participant pour le Service de police de la Ville de Montréal à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1176717001

Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 5 arrondissements (Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Montréal-Nord, Verdun)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.003 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176352003

Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « Quartier latin »

Compétence d'agglomération : Éléments du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.004 Ordonnance - Autre sujet

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1176352005

Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « rue Notre-Dame Ouest »

Compétence d'agglomération : Éléments du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.005 Règlement - Avis de motion

CE Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale -
1172739001

Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'établir un processus efficace de financement des compensations remises aux adjudicataires suite à des annulations d'appels d'offres publics avec le budget corporatif " Dépenses communes "

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

40.006 Règlement - Avis de motion

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1171361002

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art »

40.007 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics -
1176652001

Adopter, sans modification, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est)

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 6 mars 2017 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique tenue le 28 mars 2017

40.008 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration - 1177215001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) »

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.009 Règlement - Circulation / Stationnement

CM Outremont , Direction des travaux publics - 1165069012

Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter quatre emplacements dans l'arrondissement d'Outremont

40.010 Règlement - Emprunt

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1175950001

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques »

40.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.012 Règlement - Emprunt

CM Service des grands parcs _verdissement et du Mont-Royal - 1176688006

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland

40.013 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174521011

Nommer le parc Sarah-Maxwell dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

40.014 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1174521014

Nommer la place des Aiguilleurs dans l'arrondissement du Sud-Ouest

40.015 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1164521010

Renommer « rue Marie-Morin » la partie de la rue Saint-Dizier située entre les rues Saint-Paul Ouest et De Brésoles, dans l'arrondissement de Ville-Marie

50 – Ressources humaines

50.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Lachine , Direction de la culture _des sports _des loisirs et du développement social -
1176759003

Déposer le rapport annuel 2016 du Musée de Lachine

60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1171079003

Déposer le rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	28
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	39
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	25

CE : 10.002

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 avril 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0480

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 avril 2017, en y retirant les articles 12.001 à 12.008 et en y ajoutant l'article 20.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0481

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 8 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0482

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0483

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Collection La Marque inc. (CE15 0567), pour une période de douze mois, pour la fourniture de manteaux de cuir, à l'usage du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 119 861,44 \$ à 174 474,57 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176135001

CE17 0484

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour l'auscultation des zones d'arrêts d'autobus sur le réseau routier de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 195 157,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15598;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1170615001

CE17 0485

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), pour l'année 2017, afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication de la 18^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue du 21 au 31 mars 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176367002

CE17 0486

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de *convention concernant la recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd* (RSMUEL) entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique du Québec, pour le versement d'une contribution financière de 300 000 \$ par le Ministre à la Ville pour la mise en place et le soutien d'une équipe de RSMUEL;
- 2 - d'approuver un projet de *lettre d'accord de subvention* d'un an au montant de 900 000 \$ entre la Ville de Montréal et le ministre de la Sécurité publique le tout, conditionnellement à l'obtention d'un décret du gouvernement du Québec autorisant la Ville à conclure cet accord, pour l'année fiscale 2016-2017 du gouvernement du Canada;
- 3 - d'autoriser le directeur par intérim du Service de sécurité incendie de Montréal à signer ladite lettre d'accord de subvention, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 - d'accorder au Service de sécurité incendie de Montréal, un budget additionnel de 1 200 000 \$, équivalant aux subventions accordées par Sécurité publique du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec, pour l'année fiscale 2016-2017 des gouvernements, pour l'implantation d'une force opérationnelle RSMUEL à Montréal;
- 5 - d'imputer les dépenses qui seront liées aux subventions, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1173376001

CE17 0487

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 3 630 000 \$ distribués sur deux ans à l'Institut de l'électrification et des véhicules intelligents pour contribuer à la réalisation du projet de développement de la filière des technologies innovantes et prometteuses du domaine de l'électrification et des transports intelligents ainsi que la commercialisation de ces innovations;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du service du Développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1173455001

CE17 0488

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 1 624,18 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 12 et 13 mars 2017, à Chicago (É-U), dans le cadre de la conférence Chicago Urban Waterways Forum;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170843004

CE17 0489

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 965 602,87 \$, taxes incluses, en provenance du Service de la gestion et de la planification immobilière vers l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du volet accessibilité universelle pour la mise aux normes du pavillon Giuseppe-Garibaldi, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177421002

CE17 0490

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 103 600 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de procéder à la création d'un poste de chargé de projets - grands projets, dans le cadre de la mise en œuvre de plusieurs grands projets, d'imputer la dépense en 2017, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour les années 2018 et suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1171574001

CE17 0491

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur André Marsan, à titre de directeur de la production de l'eau potable, dans la classe salariale FM 12 (132 957 \$ - 166 199 \$ - 199 440 \$) à compter du 5 avril 2017, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1176120005

CE17 0492

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la création de l'unité d'affaires « Sécurité de l'information » sous la Direction technologies, architecture TI, innovation et sécurité;
- 2 - d'autoriser la création du poste de Chef de la sécurité de l'information (CISO), à compter de la date de l'approbation du dossier décisionnel;
- 3 - d'abolir le poste no 71917 de chef de l'architecture d'entreprise dans le centre d'opération 110052.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1172702002

CE17 0493

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de monsieur Bruno Lachance à titre de directeur de service - sécurité incendie, dans la classe salariale FM13 (145 028 \$ - 181 286 \$ - 217 543 \$) à compter du 5 avril 2017, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1177520002

Levée de la séance à 8 h 51

70.001

Les résolutions CE17 0480 à CE17 0493 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 avril 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Armand Savoie, secrétaire exécutif
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des Arrondissements
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 0494

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 avril 2017, en y retirant les articles 20.036, 20.047, 20.055, 20.057, 30.011. 40.001, 40.009 et 40.010.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 0495

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 0496

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 0497

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre pour la fourniture de chemises de différents modèles, à l'usage des policiers et des agents de stationnement du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Chemise Empire ltée (CG15 0234);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1176135003

CE17 0498

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 266 190,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15671 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1177526004

CE17 0499

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des groupes, les contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, pour une période de 36 mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15625 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Groupe</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Alphanet inc.	Groupe A	439 807,42 \$
9119-5867 Québec inc.	Groupe B	403 440,15 \$

- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1170077001

CE17 0500

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une période de 36 mois; pour la fourniture sur demande de services de techniciens pour des prélèvements d'échantillons de sols, d'analyses chimiques et émissions de rapports;
- 2 - d'accorder au Groupe Akifer inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15752 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1177315002

CE17 0501

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Derichebourg Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat, pour une période de 59 semaines non consécutives (2017-2018), pour la collecte et le transport de résidus verts, pour l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 197 827,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15860 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service l'environnement en 2018 de 41 316,67 \$;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1170695002

CE17 0502

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 754 816,52 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout, pour une période de douze mois, soit du 30 mai 2017 au 28 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Fonderie Laperle, division de Tuyauterie Canada ULC (CG14 0450), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 960 028,95 \$ à 2 714 845,47 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177360001

CE17 0503

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation des contrats accordés aux firmes ci-dessous mentionnées et d'autoriser des dépenses additionnelles de :
 - 1 070 567,86 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur AHU-15, dans le cadre du contrat à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 716 017,74 \$ à 2 786 585,60 \$;
 - 1 048 625,05 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur AHU-17, dans le cadre du contrat à Transport Rosemont inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 680 706,57 \$ à 2 729 331,62 \$;
 - 1 030 701,88 \$, taxes incluses, pour le déneigement du secteur AHU-19, dans le cadre du contrat à Pépinière Michel Tanguay, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 652 129,08 \$ à 2 682 830,96 \$;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1174631003

CE17 0504

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre et autoriser une dépense additionnelle de 85 589,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture de bas de différents modèles, destinés aux employés de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à Communications Rycom inc. (Avis SIMON 1116902), majorant ainsi le montant total du contrat de 76 352,60 \$, à 161 942,10 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1176135002

CE17 0505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération ;

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton prémélangé et de remblai sans retrait;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes et les montants indiqués en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15973 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Groupe</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	A	1 919 507,63 \$
Lafarge Canada inc.	B	262 028,03 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177482002

CE17 0506

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande d'une équipe de travail et d'équipements, pour le nettoyage des chambres souterraines du réseau principal d'aqueduc;
- 2 - d'accorder à Creusage R.L. inc. (9083-0126 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15843 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1174473001

CE17 0507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure 4 ententes-cadres, d'une durée de 28 mois, soit du 25 avril 2017 au 24 août 2019, assorti de 2 options de prolongation de 12 mois supplémentaires jusqu'au 24 septembre 2021, pour la fourniture sur demande de sellettes et de manchons pour le réseau d'égout et d'aqueduc de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Wolseley Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15867 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1177360003

CE17 0508

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation du contrat et autoriser une dépense de 96 579 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de techniciens, spécialistes du système de gestion de bases de données Integrated Data Management System (IDMS) de la Compagnie CA du Canada, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, dans le cadre du contrat accordé à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. (CG14 0245), majorant ainsi le montant total du contrat de 289 737 \$ à 386 316 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1170206001

CE17 0509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, MNP LLP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le support et l'entretien du logiciel de sécurité Safenet du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 16 mars 2017 au 15 mars 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 228 846,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15874 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1170206005

CE17 0510

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Signalisation 1010 inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location, le transport et la manutention de barricades pour permettre la réalisation d'événements métropolitains, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 260 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15823 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1170679006

CE17 0511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective, d'une période de 36 mois, à partir du 24 avril 2017 au 23 avril 2020, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierres concassées nettes et prémélangées de divers types servant pour les travaux en régie;
- 2 - d'accorder à Lafarge Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15885 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1177360004

CE17 0512

Vu la résolution CA17 29 0079 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro en date du 13 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 664 998,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc de 150 mm de diamètre, la réfection de la chaussée, des bordures et du trottoir ans la rue Lyons, entre les rues King et Juneau, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les excavations Payette ltée, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 557 180,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ST-17-05;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1176765003

CE17 0513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 156 477,75 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduite d'eau dans la rue Saint-Rémi, de la rue Turcot à la rue Cazalais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 989 577,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319601 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177231015

CE17 0514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 211 411,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement des portes et travaux divers pour la phase 2 au Centre Culturel Calixa-Lavallée, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 009 509,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5879 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177579002

CE17 0515

Vu la résolution CA17 19 0061 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 986 806,42 \$, taxes et contingences incluses, représentant 87 % du coût total du contrat assumé par la Ville centre, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la 42^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Provost (réseau local), dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser une dépense de 792 843,46 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Sherbrooke, entre la 44^e et 47^e Avenue (réseau artériel), dans l'arrondissement de Lachine (répartition des coûts entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et la Direction des transports);
- 3 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 931 393,17 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1701;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1177436003

CE17 0516

Vu la résolution CA17 19 0062 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 13 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 677 113,53 \$, taxes et contingences incluses, représentant 87 % du coût total du contrat assumé par la Ville centre, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans l'avenue Mount-Vernon, entre les rues Milton et Union (réseau local), dans l'arrondissement de Lachine;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 499 856,35 \$, taxes et contingences incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans la rue Saint-Louis, entre la 12^e Avenue et 15^e Avenue (réseau artériel), dans l'arrondissement de Lachine (répartition des coûts entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et la Direction des transports);
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 277 010,89 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public LAC-PUB-1703;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1177436004

CE17 0517

Vu la résolution CA17 22 0069 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 887,70 \$ pour les travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs dans la rue Allard, entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat à L.A. Hébert ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 967 454,83 \$ à 2 972 342,53 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1136446001

CE17 0518

Vu la résolution CA17 08 0140 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de ratifier une dépense additionnelle de 274 169,83 \$, taxes incluses, pour les imprévus reliés à la gestion des sols contaminés et aux travaux de déviations des conduites de gaz, dans le cadre du contrat accordé à Pavages D'Amour (CM16 0949), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 704 721,62 \$ à 6 978 891,45 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1173152001

CE17 0519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 505 956,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 355 956,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333705 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1177231021

CE17 0520

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 624 550,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 29 située au 5375, 1^{ère} Avenue dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Le Groupe Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 482 139,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5875;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1177217001

CE17 0521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 629 139,33 \$, taxes incluses, pour la réfection du terrain de soccer no 2, en gazon synthétique du parc Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à LML Paysagiste et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 598 096,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6978;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1171701006

CE17 0522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 296 529,36 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 146 529,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332307 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1177231008

CE17 0523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 013 333,85 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Verdun (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 686 333,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332308 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1177231009

CE17 0524

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de l'égout unitaire au nord du boulevard Léger, entre le boulevard Sainte-Colette et l'avenue Lanthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 435 943,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5069-EC-133-16;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1177526006

CE17 0525

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 483 640,60 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Marcellin-Wilson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 236 544,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5885;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1170765002

CE17 0526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 119 968,74 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'aménagement du Grand Costumier, soit le désamiantage de l'entretoit du bloc B de l'édifice Gaston-Miron et de finaliser la portée des travaux prévue dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CM16 0760), majorant ainsi le montant total du contrat de 641 140,84 \$ à 761 109,58 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1177579003

CE17 0527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 857 266,27 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et réaliser divers travaux connexes dans l'édifice de la Cour Chauveau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Trempro construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 758 350,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5890 ;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1171029002

CE17 0528

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 086 672,78 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de mise aux normes de l'entrée et de la distribution électrique de la cour des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 845 902,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5894 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1171029001

CE17 0529

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 358 385,77 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 162 928,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00065-T;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1175967001

CE17 0530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 161 200,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Pavages Céka inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 970 200,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332310 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1177231025

CE17 0531

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de retenir les services du cabinet Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière;
- 2 - de réserver à cette fin la somme de 207 365 \$ plus taxes;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1174403001

CE17 0532

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de soutien technique à la mise en oeuvre de projets et de programmes de la Direction des transports ;
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les ententes et sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15623 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Entente	Firmes	Montant maximal
1	Cima+ S.E.N.C.	2 173 199,96 \$
2	AECOM Consultants inc.	1 918 523,73 \$
3	SNC-Lavalin inc.	1 365 989,23 \$
4	Stantec Experts-conseils ltée	719 979,15 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la direction des transports, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1177372001

CE17 0533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 082 980,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15734 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1176341001

CE17 0534

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder deux contrats, d'une durée maximale de vingt quatre mois, pour la fourniture de services d'ingénierie pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2017, 2018 et 2019 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (contrat 17-01);
- 2 - d'approuver les projets de convention par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15863 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Contrat	Firme	Somme maximale	Délai maximal
1	CIMA+ S.E.N.C.	383 398,51 \$	24 Mois
2	SNC-Lavalin inc.	288 430,59 \$	24 Mois

- 3 - d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1177091002

CE17 0535

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill, auquel interviennent messieurs Shiv O. Prasher et Grant Clark, professeurs à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude des mouvements d'eau et des propriétés du sol dans les fosses de plantation d'arbres dans le cadre d'un projet expérimental, pour une somme maximale de 250 000 \$, taxes incluses, conformément au devis technique et à son offre de service en date du 24 février 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1170779001

CE17 0536

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre de services professionnels avec Macogep inc (CE15 0738) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant no 1 à cet effet.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, sans dépense additionnelle, de l'entente-cadre de services professionnels avec Consultants Legico-CHP inc. (CG15 0269) pour des services d'estimateur en construction afin d'évaluer les coûts des projets de construction d'infrastructures urbaines ;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant no 1 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1171334001

CE17 0537

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de réalisation d'applications mobiles dans le cadre de la refonte de la présence numérique de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 642 125,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15803 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1170149002

CE17 0538

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir – ACFAS afin d'autoriser l'exposition des photos finalistes du concours *La preuve par l'image* au Biodôme, du 5 mai 2017 jusqu'à la fermeture de l'institution, pour les travaux du projet Migration.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1175034003

CE17 0539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation David Suzuki, pour l'année 2017, autorisant l'échange de services dans le cadre de leurs efforts respectifs pour la protection des papillons monarques et l'utilisation du logo d'Espace pour la vie par la Fondation David Suzuki conformément aux termes et conditions de la convention;
- 2- d'autoriser la directrice de l'Insectarium à signer ce projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 5 748,75 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange avec la Fondation David Suzuki, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1166157007

CE17 0540

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant l'entente de gestion en vigueur avec BIXI Montréal (CM14 1249) afin de lui permettre de mener à bien le projet d'optimisation du système de vélos en libre-service;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 425 267,23 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1174368005

CE17 0541

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Office des congrès et du Tourisme du Grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) établissant les conditions et modalités de la participation de la Ville au « Passeport Montréal » pour la période allant jusqu'au 31 mars 2018.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1176157002

CE17 0542

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) relativement à la réparation de la partie nord du pont du boulevard de la Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 13, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 862 312,50 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1177000001

CE17 0543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'acte de correction par lequel la Ville de Montréal cède à la Société en commandite Alphonse T. Lépine, sans considération monétaire, tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou peut prétendre avoir dans les lots 1 999 327, 1 999 328, 1 999 330, 1 999 331, 1 999 322, 1 999 329, 1 998 827 et 1 998 828 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vue de régulariser les titres de propriété de ladite Société, le tout conformément aux termes et conditions prévus audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1161027005

CE17 0544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 5 490 828 et 5 490 829 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Assemblée Chrétienne de Rivière-des-Prairies Canada-Haïti un immeuble constitué des lots 5 490 828, 5 490 829 et 6 008 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'arrière du boulevard Rivière-des-Prairies et au sud du boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 772,75 mètres carrés, pour la somme de 59 786,55 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
- 3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1166037007

CE17 0545

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Danse-Cité inc., pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} août 2017, des locaux d'une superficie de 907,72 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 986,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1174069003

CE17 0546

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant une somme de 52 600 \$ aux organismes, ci-après désignés, pour leurs demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2017 et de la récurrence des projets sélectionnés en 2015 et 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de leurs activités dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau :

Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau
1^{re} date de dépôt en 2017
Répartition du soutien financier

Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Initiation et découverte d'activités nautiques au parc de Beauséjour	GUEPE	5 000 \$
Pêche en famille	GUEPE	3 000 \$
Initiation à la pêche dans l'Est de Montréal	Comité de la zone d'intervention prioritaire Jacques-Cartier	3 200 \$
Sorties en kayak	Éco de la Pointe-aux-Prairies	1 500 \$
Initiation et découverte du kayak de mer (l'Île-Bizard)	Go Plein air (anciennement Nevtours)	3 000 \$
Club Déclic Lachine - Volet les berges	Table de concertation Jeunesse Lachine	3 000 \$
Augmenter l'accessibilité du plein air des berges auprès des nouveaux arrivants	Association récréative Milton-Parc	5 000 \$
Le canal Lachine prend son envol - volet nautique	Pro-Vert-Sud-Ouest	2 000 \$
Tours du capitaine	École de voile de Lachine	1 250 \$
Expérience Nature 12-17	GUEPE	2 500 \$
Jeunes payeurs pour la vie	Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive	3 000 \$
	Sous total	32 450 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
Régate de mer du Lac St-Louis	Aviron Lachine	1 880 \$
Montréal Eau-Vive 2017	Club de canoë-kayak d'eau-vive de Montréal inc.	4 000 \$
Régate locale	Club de canotage de Cartierville inc.	1 650 \$
Tous au fleuve	Aventures urbaines	3 000 \$
MTL Sup&Surf Fest	Aventures urbaines	3 320 \$
	Sous total	13 850 \$
Évaluation de la sécurité des activités aquatiques/nautiques	Société de sauvetage	6 300 \$
	Sous total	6 300 \$
	Total	52 600 \$

- 2 - d'autoriser un virement budgétaire à chacun des trois arrondissements ci-après désignés, en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, pour une somme totale de 8 000 \$:

Activités	Arrondissement	Soutien recommandé
Volet 2 - Activités événementielles		
Relais rivière de la route bleue - volet Fête de l'eau	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	3 000 \$
Relais Rivière de la route bleue	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	3 000 \$
Animations nautiques dans le cadre des festivités du triathlon	Arrondissement de Verdun	2 000 \$
Total		8 000 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1177307001

CE17 0547

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin d'appuyer la tenue des événements « Hop! Le sommet du commerce de détail » et « eCommerce Québec », pour l'année 2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense uniformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.053 1170318001

CE17 0548

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ à Concours musical international de Montréal, soit 50 000 \$ en 2017, 100 000 \$ en 2018, 100 000 \$ en 2019 et 100 000 \$ en 2020;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ pour l'année 2017 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture pour l'accueil des congressistes de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de Musique;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 100 000 \$ pour les exercices subséquents, soit de 2018 à 2020 inclusivement, et ce, pour la remise du premier prix et le soutien à la tenue de l'événement;
- 4 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1176218001

CE17 0549

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de réaliser la phase 2 du projet de collection archéologique de référence, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1177233003

CE17 0550

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$, pour l'année 2017, à la Conférence internationale des arts de la scène (CINARS) pour la réalisation du 100^e Congrès ISPA dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1171197004

CE17 0551

Vu la résolution CA17 22 0070 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 14 mars 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructure souterraines pour le projet du poste Saint-Patrick à 315-25 KV.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1170725001

CE17 0552

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1177102004

CE17 0553

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à réaliser le projet de rénovation majeure du 330, rue Christin, pour un investissement d'environ 5 M\$.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177218001

CE17 0554

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de clôtures dans les mails centraux de certains tronçons des boulevards de la Côte-Vertu et Marcel-Laurin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1171097002

CE17 0555

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 566,75 \$ relative au déplacement de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine, du design, de l'Espace pour la vie et du statut de la femme, afin de prendre part au Music Cities Summit qui se tiendra à Toronto (Canada), le 21 avril 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1176849002

CE17 0556

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer monsieur Michel Rochefort, urbanisme et aménagiste, à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat de trois ans;
- 2 - de remercier monsieur Raphaël Fischler pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1170132002

CE17 0557

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination des personnes suivantes au Conseil consultatif de l'Ordre de Montréal :

- l'honorable Louise Arbour, à titre de co-présidente;
- monsieur Bernard Voyer, à titre de co-président;
- madame Sophie Brochu, à titre de membre;
- monsieur Bernard Descôteaux, à titre de membre;
- madame Cadleen Désir, à titre de membre;
- madame Odile Joannette, à titre de membre;
- monsieur Laurent McCutcheon, à titre de membre;
- monsieur Jan-Fryderyk Pleszczyński, à titre de membre;
- madame Cathy Wong, à titre de membre.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1170942001

CE17 0558

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2017 - 3^e partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1170679007

CE17 0559

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 576 615 \$, taxes nettes, pour l'année 2017, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1175886001

CE17 0560

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 278 603 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des ressources humaines pour le financement de trois postes (conseiller spécialité, secrétaire d'unité administrative et secrétaire médicale) au sein de la Direction santé, sécurité et mieux-être dudit service;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 298 105 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1175073003

CE17 0561

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal, les Investissements Di Simone inc. et les Aliments A.D.S. inc., pour une somme globale de 4 268 500 \$ dont 607 500 \$ reste à payer avec intérêts et frais d'experts, représentant l'indemnité finale payable à titre de propriétaire et de locataire à la suite de l'expropriation, à des fins de réserve foncière, des lots 3 684 716, 3 684 717, 3 684 718, 3 684 719, 3 711 065 et à l'expropriation à des fins de rue des lots 3 684 720, 3 684 721, 3 684 722 tous les lots ci-dessus mentionnés sont du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiés par les articles 1 à 8 au plan D-6 Outremont;
- 2 - d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Cassandra Louis du Service des affaires juridiques, les chèques suivants :
 - le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève à 607 500 \$ en capital, plus les intérêts au taux légal pour la période comprise entre le 30 juin 2014 et le 21 mars 2017, et dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude Spiegel Sohmer inc. en fidéicommiss;
 - les frais d'experts totalisant la somme de 126 412,48 \$ dont le chèque sera rédigé au nom de l'étude Spiegel Sohmer inc. en fidéicommiss;
- 3 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1177300001

CE17 0562

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur Groupe TNT inc. (NEQ 1160480704) réalisée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dans le cadre de deux (2) contrats d'exécution de travaux de planage et revêtement d'enrobé bitumineux (PCPR) en 2016. Cette compagnie sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de ce jour.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1175249002

CE17 0563

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sainte-Claire, entre la rue Desmarteau et le boulevard Pierre-Bernard, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1174396002

CE17 0564

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies (12-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1175361001

CE17 0565

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du Conseil de la Ville sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c.O-0.1) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 3 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M. c. E-6) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1175322002

CE17 0566

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue D'Amos, entre l'avenue L'Archevêque et l'avenue Pigeon, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1163496003

CE17 0567

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la 4^e Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1174386001

CE17 0568

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise aux normes d'un centre aquatique intérieur, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1177235008

CE17 0569

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1177235007

CE17 0570

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1161081006

CE17 0571

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1161081007

CE17 0572

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 010 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens et de mise à niveau des chambres de transformation (C.T. 1500 et C.T. 1000) dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1170649001

CE17 0573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-105-13 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal, le tout conformément à l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.014 1170854001

CE17 0574

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de retirer le toponyme « place du 1^{er}-Mars-1965 » attribué à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et l'attribuer à la place commémorative située sur une partie du lot 1 929 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'extrémité sud de la rue Lyette, le long du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle, tel qu'illustré au plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1174521019

CE17 0575

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « promenade de la Ville-de-Québec » l'espace public qui accueillera le don de la Ville de Québec pour souligner le 375^e anniversaire de Montréal, promenade située dans l'axe de la rue Rachel Est, entre l'avenue Jeanne-d'Arc et le boulevard Pie-IX, sur le lot 1 882 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1174521013

CE17 0576

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le parc constitué des lots 1 233 661 et 1 234 224 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de part et d'autre du boulevard LaSalle, dans l'arrondissement de LaSalle. Ce nom s'étend aussi, par extension, au terrain sans désignation cadastrale situé entre le boulevard LaSalle et le fleuve, délimité, à l'ouest, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots 1 500 586 et 1 233 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et, à l'est, par le prolongement vers le sud-ouest de la ligne formant la limite entre les lots 1 233 661 et 1 234 288 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1174521009

CE17 0577

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « édifice Marie-Claire-Kirkland-Casgrain » le siège de la cour municipale de Montréal, situé au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1174521015

CE17 0578

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les projets de protocoles d'entente par lesquels la Ville de Montréal prête les services de Manon Curadeau et d'Éric Poulin pour agir à titre de préposés à l'animation du camp de jour du Biodôme géré par la Société des amis du Biodôme, pour la période du 10 avril au 29 septembre 2017;
- 2 - d'autoriser la réception d'une somme de 66 671,74 \$, plus les taxes applicables, en provenance de la Société des Amis du Biodôme, pour couvrir le salaire des deux personnes durant la période mentionnée;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 53 547,96 \$, compensé par le revenu additionnel, pour couvrir le salaire des employés qui remplaceront ces deux personnes;
- 4 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1175034002

CE17 0579

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le dépôt d'un grief patronal auprès du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal afin de récupérer la somme de 840 393,06 \$, somme correspondant au montant des libérations syndicales des employés cols bleus de la Ville de Montréal pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1173176001

CE17 0580

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1174396003

CE17 0581

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du compte rendu des soirées de consultations publiques tenues le 21 février et le 8 mars 2017 par la Société de transport de Montréal (STM), conformément à l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (chapitre S-30.01) pour la construction d'un nouvel édicule de métro pour la station Vendôme.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1173558010

CE17 0582

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulé « Les orientations de la Stratégie centre-ville ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1171079001

CE17 0583

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport 2016 du conseiller à l'éthique pour les élu·es et élu·es de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1174320002

CE17 0584

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2016 du Conseil des Montréalaises intitulé « En action vers une ville inclusive pour toutes ».

Adopté à l'unanimité.

60.005 1174233002

CE17 0585

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport d'activité 2016 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1177495002

CE17 0586

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport d'activité 2016 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1176467001

CE17 0587

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis et les recommandations du Conseil des Montréalaises intitulé « La conciliation famille-travail : un défi de taille pour les élu.es de Montréal, recherche exploratoire et avis ».

Adopté à l'unanimité.

60.008 1174233003

Levée de la séance à 11 h 22

70.001

Les résolutions CE17 0494 à CE17 0587 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175035004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 \$ taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 \$ à 1 175 501,24 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 \$ taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 \$ à 1 175 501,24 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 10:15

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175035004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 \$ taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 \$ à 1 175 501,24 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, le Service des technologies de l'information (Service des TI) a entrepris des travaux afin de consolider et optimiser les infrastructures informatiques de la Ville de Montréal (Ville) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le but d'améliorer le service rendu aux citoyens, arrondissements, services et directions, tout en assurant la continuité opérationnelle des TI.

Au sein de son parc informatique, la Ville exploite présentement des serveurs et des solutions de stockage d'entreprise. Ces serveurs hébergent des applications corporatives telles que Lotus Notes, SIMON ainsi que de nombreuses applications surtout basées sur les technologies de bases de données Oracle.

Ainsi, la Ville a conclu le 20 avril 2015 une entente-cadre de 5 ans avec la firme ESI Technologies inc. (ESI) pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise suite à l'appel d'offres public 14-13726, pour un montant de 1 022 174,99 \$ taxes incluses.

Cette entente a permis le remplacement d'actifs informatiques utilisés pour la sauvegarde et le stockage d'environ 95% des données de la Ville, du SPVM et du Service de l'eau, dont la durée de vie utile arrivait à terme en 2015, ainsi que de couvrir de nouveaux besoins de développement.

Les volumes ont été calculés sur l'évolution historique du parc informatique de la Ville entre 2010 et 2014, en y ajoutant les quantités estimées par les clientèles existantes du Service des TI, pour la livraison de nouveaux projets. Cependant, la croissance réelle des besoins de la Ville a surpassé les estimations, ce qui a eu pour effet d'accroître la consommation des volumes prévus au contrat dans un laps de temps restreint. Cette croissance est attribuable à l'intégration de la fonction TI de certains arrondissements au Service des TI, la croissance des fichiers médias et la migration des données du SPVM.

Dans ce contexte, une augmentation de la valeur de l'entente d'achat avec ESI est requise afin de répondre aux besoins de la Ville jusqu'au moment où une nouvelle entente-cadre

sera conclue.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser l'augmentation de la valeur de l'entente-cadre avec ESI Technologies inc. (CG15 0277) d'une somme additionnelle de 153 326,25 \$ taxes incluses, pour la fourniture de solutions de stockage d'entreprise, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 022 174,99 \$ à 1 175 501,24 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0277 - 20 avril 2015 - Conclure des ententes-cadres d'une durée de 5 ans avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 (7 soum.)

CG11 0384 - 24 novembre 2011 - Conclure avec Solutions PCD inc. et Novipro inc. des ententes-cadres d'une durée de trois ans pour la fourniture de serveurs d'entreprise, de stockage et de services techniques - Appel d'offres public 11-11709 (3 soum.)

CG08 0530 - 28 octobre 2008 - Conclure avec PCD Solutions inc. une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture de serveurs et d'équipements de stockage normalisés IBM suite à l'appel d'offres public 08-10775 (3 soum.)

DESCRIPTION

Les sommes additionnelles à l'entente-cadre d'ESI permettront l'acquisition d'équipements de stockage d'entreprise supplémentaires conformes aux fonctionnalités du devis technique de l'appel d'offres 14-13726 et aux mêmes conditions tarifaires que les précédents achats. Les coûts d'acquisition incluent le support, pièces et main-d'oeuvre par le manufacturier ou le revendeur, pour une période de 3 ans.

JUSTIFICATION

Grâce à la signature de l'entente-cadre avec ESI, la Ville a pu doubler la quantité de données stockées dans son système d'information en moins de deux ans, incluant le SPVM, pour répondre aux différents besoins de ses clients, tout en modernisant ses infrastructures. Si certains besoins ont été anticipés lors de la préparation de l'appel d'offres en 2014, d'autres ont dû être pris en compte en cours d'entente, ayant pour effet d'augmenter le rythme des achats.

Les plus significatifs sont :

Date	Ajouts aux besoins initiaux de l'appel d'offres 14-13726
Octobre 2015	Intégrer les projets d'Espace pour la Vie dans les infrastructures mutualisées du Service des TI, notamment les fichiers vidéo, photo et audio haute définition du Planétarium
Janvier 2016	Intégrer les arrondissements de Lachine, Pierrefonds-Roxboro et Verdun dans les infrastructures mutualisées du Service des TI
Avril 2016	Projet pilote des caméras portatives du SPVM
Besoins prioritaires nécessitant une acquisition via l'entente-cadre ESI	
Planifié juin 2017	Augmenter la capacité de stockage pour les besoins opérationnels du SPVM

Le Service des TI a réalisé une nouvelle évaluation des besoins à venir pour les trois prochaines années. La stratégie d'acquisition pour couvrir les futurs besoins sera présentée aux instances avant la fin de l'année 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La majoration demandée découlant de ce dossier représente une augmentation de 15% de la valeur initiale de l'entente-cadre.

Valeur initiale de l'entente-cadre	Majoration de l'entente-cadre (15%)	Valeur de l'entente-cadre majorée
1 022 174,99 \$	153 326,25 \$	1 175 501,24 \$

Il est à noter qu'aucune demande d'accroissement de l'enveloppe budgétaire n'a été requise depuis l'octroi du contrat.

Les achats qui seront effectués auprès d'ESI se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront consommer à même l'entente, ce qui pourrait donc engendrer des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'augmentation de la valeur de l'entente permettra au Service des TI de :

- Finaliser la migration des équipements du SPVM dans le respect des normes de sécurité de l'information;
- Répondre aux besoins opérationnels prioritaires du SPVM;
- Poursuivre la démarche afin de conclure une nouvelle entente-cadre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier au CE – 3 mai 2017;
- Approbation du dossier au CM – 15 mai 2017;
- Approbation du dossier au CG – 18 mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-24

Philippe COUVAS
Chef de division - centre d expertise -
infrastructures et plateformes

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur par intérim - Centre d'expertise
plateformes & infrastructures

Approuvé le : 2017-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2017-04-21



Dossier # : 1173438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Complexe Enviro Progressive Ltée. pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, sable et autres résidus de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période maximale de trois ans, au prix total approximatif de 1 276 503.85 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15775 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 1 276 503.85 \$, taxes incluses, pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, sable et autres résidus de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trois ans;

2- d'accorder à Complexe enviro progressive Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de trois ans pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, sable et autres résidus de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 276 503.85 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15775;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 12:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Complexe Enviro Progressive Ltée. pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, sable et autres résidus de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période maximale de trois ans, au prix total approximatif de 1 276 503.85 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15775 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) dispose de quatre incinérateurs pour brûler les boues déshydratées. Lors de travaux majeurs ou de bris, l'excédent de boues qui ne peut être incinéré est transporté vers un lieu d'enfouissement autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour être enfoui. Également, les granules produites par l'unité de stabilisation thermique qui ne peuvent être valorisées en engrais agricole ou en combustible solide, à cause d'une demande insuffisante, sont également transportées dans un site d'enfouissement. D'autres résidus provenant du dégrillage, des rebuts commerciaux et des particules de sable récupérées des dessableurs sont aussi dirigés vers un site d'enfouissement.

Le contrat actuel avec la firme Complexe Enviro Progressive Ltée (anciennement BFI Usine de triage Lachenaie Ltée.) vient à échéance le 17 mai 2017. L'octroi de ce contrat permettra à la Station de bénéficier des services d'un lieu d'enfouissement technique autorisé par le MDDELCC pour une période de trente-six mois.

L'appel d'offres 15-15775 a été lancé le 15 février et publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site SEAO. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 6 mars 2017. Sept entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Les soumissions ont un délai de validité de cent quatre vingt (180) jours. Un seul addenda a été produit pour ajouter des documents visant l'analyse chimique des boues déshydratés et des granules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0014 - 26 janvier 2012 - Accorder un contrat à la firme BFI Usine de triage Lachenaie Itée pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, résidus de dégrillage, sable et résidus commerciaux de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de cinq ans, au prix total approximatif de 5 411 324,81 \$, taxes incluses — appel d'offres 2046-AE (1 soumissionnaire).

CE11 1541 - 28 septembre 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services d'un site d'enfouissement pour les besoins de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CG09 0036 - 26 février 2009 - Accorder à la firme BFI Usine de triage Lachenaie Itée le contrat pour les services d'un site d'enfouissement pour les besoins de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix total approximatif de 2 310 844,72 \$, toutes taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise l'octroi d'un contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique approuvé par le MDDELCC pour une période de trois ans. Les quantités estimées de résidus qui seront expédiées au centre d'enfouissement au cours de cette période sont de l'ordre de 21 750 tonnes métriques.

Bien que la Station fasse des efforts importants pour valoriser ses résidus, elle doit obtenir les services d'un site d'enfouissement pour disposer des surplus de boues déshydratées et autres rebuts. Si l'on considère les risques inhérents au vieillissement des équipements et les bris qui peuvent survenir, il est impératif de maintenir l'utilisation d'un site pour l'enfouissement des matières résiduelles.

En vertu du règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles effectif depuis le 23 juin 2006, la Station s'est vu imposer une redevance sur chaque tonne métrique enfouie. En 2010, une redevance supplémentaire s'est ajoutée. Pour l'année 2017, le coût total des redevances a été établi à 22.24 \$ la tonne. Les redevances estimées pour la durée de ce contrat sont au montant de 562 968.99 \$ et sont inclus au bordereau de soumission.

Étant donné que la Ville fournit les équipements et la main d'œuvre pour le transport, les prix soumissionnés ont été ajustés afin de prendre en considération ses frais de transport pour couvrir la distance entre le site de la Station et le site d'enfouissement technique du ou des soumissionnaire (s). Le facteur d'ajustement de 2.70 \$ par kilomètre inclut tous les frais encourus pour le transport des déchets tels que: consommation d'essence, entretien et réparations, amortissement du véhicule, taux horaire du chauffeur, etc.

Ce montant ajusté de nos coûts de transport sera considéré afin de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Lors de l'ouverture des soumissions le 6 mars 2017, deux entreprises ont déposé une soumission. Selon l'intervention du Service des approvisionnements, quatre entreprises n'ont pas soumissionné parce qu'elles ne possédaient pas de lieu d'enfouissement technique autorisé comme requis au devis et une autre par manque de temps.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Redevances	Total*
Complexe Enviro Progressive Itée.	713 534.86 \$	562 968.99 \$	1 276 503.85 \$
WM Québec inc.	995 996.81 \$	562 968.99 \$	1 558 965.80 \$
Dernière estimation réalisée	1 400 395.50 \$	562 968.99 \$	1 963 364.49 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 417 734.83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			11.06 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			282 461.95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			22.13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(686 860.64 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(34.98 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			282 461.95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			22.13 %

* Les montants indiqués au tableau ne tiennent pas compte de la formule d'ajustement qui prend en considération les frais encourus par la Ville pour le transport des déchets jusqu'au site d'enfouissement, ce qui explique l'écart avec les montants qui apparaissent au procès verbal et sur l'intervention du service des approvisionnements.

Les prix soumis par la compagnie Complexe Enviro Progressive Itée. présentent un écart favorable de 34.98 % par rapport à l'estimation interne. Les prix soumissionnés sont les mêmes que ceux accordés à divers arrondissements pour l'élimination de matières résiduelles (appel d'offres public 15-14213, résolution CG15 0563 du 24 septembre 2015) . Selon les exigences de cet appel d'offres (clause 9.8 des clauses administratives générales), l'adjudicataire était tenu de fournir des biens ou des services identiques à un autre service ou arrondissement de la Ville, à un prix équivalent. Il s'agit d'une condition que nous ne connaissions pas et c'est pourquoi notre estimé s'est basé sur la tendance des prix des six dernières années.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Complexe Enviro Progressive Itée, 3779 chemin des 40 arpents, Terrebonne (Québec) J6V 9T6 - NEQ: 1149425598.

Bien que non requise dans la cadre de cet appel d'offres, la compagnie Complexe Enviro Progressive Itée. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (no. décision 2014-CPSM-1050561, no. de client: 3000222161).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Complexe Enviro Progressive Itée. au prix de sa soumission, soit 1 276 503.85 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2018, 2019 et 2020.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 276 503.85 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 165 618.16 \$ \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La dépense sera imputée comme suit :

Division : Opération

Objet de dépenses : serv. tech. gestion des matières résiduelles - déversement de déchets

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	246 721.04 \$	370 081.57 \$	370 081.57 \$	123 360.53 \$	1 110 244.71 \$
Taxes incluses	283 667.52 \$	425 501.28 \$	425 501.28 \$	141 833.77 \$	1 276 503.85 \$
Taxes nets - coûts pour l'agglomération	259 026.26 \$	388 539.38 \$	388 539.38 \$	129 513.14 \$	1 165 618.16 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est essentiel de pouvoir utiliser un site d'enfouissement, afin de disposer des résidus et d'assurer une solution alternative en cas de manque de capacité des incinérateurs ou de bris d'équipement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 18 mai 2017

Fin du contrat: 17 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sébastien BIGUET)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-04-24



Dossier # : 1175085001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Teknion Roy et Breton Inc. (CG13 0116) pour l'acquisition de mobilier de bureau, pour une période de 12 mois, soit du 30 avril 2018 au 29 avril 2019. Aucun montant n'est exigé pour la prolongation.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre No. 854079 conclue avec la firme Teknion Roy et Breton Inc., pour l'acquisition de mobilier de bureau, pour une période additionnelle de 12 mois, du 30 avril 2018 au 29 avril 2019, selon les mêmes termes et conditions, tels que stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-11811 (CG13 0116);
2. d'imputer ces dépenses mixtes de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-11 18:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175085001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec la firme Teknion Roy et Breton Inc. (CG13 0116) pour l'acquisition de mobilier de bureau, pour une période de 12 mois, soit du 30 avril 2018 au 29 avril 2019. Aucun montant n'est exigé pour la prolongation.

CONTENU

CONTEXTE

L'entente-cadre collective écoresponsable n° 854079 émise le 30 avril 2013, pour la fourniture de mobilier de bureau, de services de réaménagements et d'ergonomie, arrivera à échéance le 29 avril 2018. Des ententes avaient précédemment été conclues avec Global Upholstery Co. Inc. en 2005 et en 2001.

L'adjudicataire du contrat, la firme Teknion Roy et Breton Inc. a confirmé son intérêt par écrit, la lettre signée se retrouve en pièces jointes.

Le montant approximatif octroyé pour cette entente est de 18 979 521,12 \$, taxes incluses. Au 31 décembre 2016, les consommations se chiffrent à 4 418 316 \$, taxes incluses, après quarante-quatre (44) mois de contrat, soit 23 % du montant octroyé.

Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de l'option de prolongation de douze (12) mois après le contrat initial de cinq (5) ans, **sans augmenter la valeur estimée de l'entente**. La prolongation sera effective à compter du 30 avril 2018 pour se terminer le 29 avril 2019, et ce, selon les mêmes termes et conditions que l'appel d'offres 12-11811.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0116 en date du 25 avril 2013 - Conclure une entente-cadre, d'une période de cinq ans, avec Teknion Roy et Breton Inc. pour la fourniture de mobilier de bureau intégré, semi-intégré et autoportant - Appel d'offres public 12-11811 (3 soum. - 2 conformes)

CE12 0279 en date du 7 mars 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de mobilier de bureau intégré, semi-intégré et autoportant, pour une période de cinq (5) ans et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CE05 1319 en date du 6 juillet 2005 - Accorder un contrat en vue de l'approvisionnement en mobilier de bureau intégré ou autoportant à Global Upholstery Co. Inc. pour une période de sept (7) ans à compter de la date de leur émission conformément à l'appel d'offres public 05-8368.

CE05 0468 (16-03-2005) Dossier 1043370002 - Autorisation de lancer un appel public de propositions menant à l'établissement d'une entente-cadre d'approvisionnement dans le domaine du mobilier de bureau intégré ou autoportant, pour une période de 7 ans.

CE03 2710 (17-12-2003) Dossier 1031182005 - Modifier la décision CO01 02438 afin de prolonger le contrat de Groupe Global Inc. pour la fourniture et l'installation, sur demande, de mobilier de bureau destiné aux arrondissements et services de Montréal.

DESCRIPTION

Prolongation de douze (12) mois, de l'entente-cadre d'une période de cinq (5) ans, pour la fourniture de mobilier de bureau intégré, semi-intégré et autoportant, pour les services de réaménagements et les services en ergonomie.

Le contrat a été accordé à Teknion Roy et Breton Inc., la firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection.

Les **articles** et **quantités** indiqués dans l'appel d'offres étaient **à titre indicatif seulement**, pour fins de scénario pour déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion de l'entente seulement.

Cette entente cadre est sans imputation budgétaire.

Au 31 décembre 2016:

- Les acquisitions de mobiliers neufs se chiffrent à 3 462 211 \$, avant taxes, les réaménagements avec du mobilier existant à 369 694 \$, avant taxes, et à 10 944 \$, avant taxes en frais pour service d'ergonomie.
- Les dépenses totales pour l'entente n° 854079 s'élèvent à 3 842 849 \$, avant taxes, et à 4 418 316 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

L'entente-cadre avec la firme Teknion prendra fin le 29 avril 2018. La nouvelle entente-cadre ne sera pas disponible avant la fin de 2018 ou le début de 2019. La prolongation de l'entente-cadre est nécessaire.

La détermination des besoins et la révision du devis technique pour le lancement d'un nouvel appel d'offres peut prendre plus de 12 mois, il s'agit d'un dossier majeur. Si jamais l'entente n'est pas prolongée, un appel d'offres sera requis pour chaque projet d'importance déjà planifié et non complété au 28 avril 2018, ce qui engendrera des coûts additionnels et des retards importants.

Étant donné que les besoins en mobilier et en services diffèrent considérablement des autres organismes publics, il est difficile de comparer les prix. De plus, le volume d'achat a un impact majeur sur le prix obtenu.

Compte tenu :

- de l'envergure des activités à réaliser afin d'octroyer un nouveau contrat;
- que les prix offerts lors de la sollicitation de marché par Teknion étaient agressifs (**écart de 18 %** par rapport au 2^e soumissionnaire) et que ses prix étaient inférieurs de **5 %** par rapport aux prix indexés du contrat précédent;
- que les ajustements de prix selon l'IPPI **ont été de 6 % pour ce contrat, comparativement à une hausse qui varie de 15 à 17 % sur le marché.**

La prolongation s'avère avantageuse pour la Ville, tant sur le plan économique qu'au niveau opérationnel, tout en respectant les nouvelles pratiques écoresponsables et celles en santé et sécurité au travail.

La firme Teknion Roy et Breton Inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés, bien que celle-ci n'était pas exigée lors de la parution de l'appel d'offres en 2012.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats sont effectués sur demande, au rythme de l'expression des besoins des différentes unités d'affaires (arrondissements et services). Toute demande couverte par l'entente-cadre est supportée par le budget du service demandeur ou imputée au projet concerné.

La Ville n'encourt aucune obligation d'acquisition de quelque quantité que ce soit et se réserve le droit de mettre fin à l'entente cadre sur préavis de 30 jours.

La prolongation de la présente entente-cadre peut encourir des dépenses d'agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier contribue à stimuler la demande de technologies, de produits et de services verts par l'intégration de dispositions environnementales, en privilégiant l'utilisation de matériaux réutilisés, recyclés, régionaux et rapidement renouvelables et en favorisant un espace de travail ergonomique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par l'absence d'entente d'approvisionnement, tout projet d'aménagement ou de réaménagement devrait faire l'objet d'un appel d'offres individuel. Dans ce contexte, ces projets ne bénéficieraient pas de design d'aménagement, de développement de plans et d'acquisition de mobilier sur une base efficace, fluide, à temps et standardisé, selon des aménagements harmonisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux unités d'affaires pour les informer de la prolongation de l'entente cadre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carlos MANZONI, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Annie BOISCLAIR, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS
Agente Approvisionnement Niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-03

Danielle CHAURET
C/s approvisionnements stratégiques en biens

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-04-11



Dossier # : 1177526007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à RDL Métal inc. (Atelier de soudure Rivière-du-Loup), pour la fourniture et livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la ville de Montréal pour une somme de 244 342,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15909 - 2 soumissionnaires, un seul conforme

Il est recommandé :

1. d'accorder à RDL Métal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la ville de Montréal au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 244 342,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15909;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-11 09:30

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à RDL Métal inc. (Atelier de soudure Rivière-du-Loup), pour la fourniture et livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la ville de Montréal pour une somme de 244 342,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15909 - 2 soumissionnaires, un seul conforme

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) du Service de l'eau de la ville de Montréal (Ville) planifie la réalisation de plusieurs projets d'entretien, d'inspection et de remplacement d'équipements contenus dans les différentes structures (régulation, dérivation, chambres à clapets,...) du réseau des intercepteurs de la Ville. Ces structures sont pour la plupart situées à proximité des émissaires et par conséquent, leurs équipements sont en contact permanent avec l'eau du fleuve Saint-Laurent, pour les intercepteurs sud et sud-ouest, ou de la Rivière des Prairies pour l'intercepteur nord.

Ainsi, dans le cadre du programme de la mise à niveau des équipements des intercepteurs nord et sud, la Ville doit poursuivre, dans les prochaines années, la réalisation de plusieurs projets visant à mettre à niveau ou remplacer des vannes manuelles, des actionneurs de vannes motorisées ainsi que des clapets. Pour procéder à ces travaux en toute sécurité, l'isolation des chambres dans lesquelles sont contenus les équipements est requise par l'entremise de batardeaux. Ces derniers, seront utilisés pour retenir l'eau provenant du fleuve ou de la Rivière des Prairies, selon le cas, dans le but d'assécher les endroits où des travaux seront exécutés.

Les batardeaux sont des assemblages structuraux en acier constitués de poutrelles amovibles permettant d'assécher les endroits où l'on doit effectuer des travaux. Dans notre cas, les batardeaux sont constitués de plusieurs poutrelles facilitant ainsi leur mise en place dans les guides par une grue (voir photos en pièces jointes).

Dans un premier contrat octroyé en automne 2013, onze (11) séries de batardeaux ont été fabriquées pour permettre la réalisation du projet de remplacement des vannes des structures de régulation d'alors. Dans le cadre du présent projet qui vise le remplacement de vannes manuelles contenues dans les structures de dérivation et d'interception, les batardeaux déjà acquis en 2013 ne sont pas tous adaptés. Par conséquent, sept (7) nouvelles séries de batardeaux sont requises et compléteront celles déjà acquises afin de permettre la réalisation du projet.

Un appel d'offres public a été lancé le 27 février 2017 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 mars 2017. La validité des soumissions est de 180 jours. Un seul addenda a été émis le 14 mars 2017 afin de reporter la date d'ouverture des soumissions à la demande d'un soumissionnaire.

Des contingences représentant 10% de la valeur de la soumission ont été prévues dans le bordereau de prix pour couvrir les imprévus qui pourraient survenir en cours de fabrication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1468 - 23 septembre 2013 - Accorder à Atelier de soudure Rivière-du-Loup inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de régulation des intercepteurs nord et sud, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 497,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1913-AE;

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à fournir les matériaux, la main d'œuvre, les équipements et le transport pour la fabrication et la livraison de sept (7) séries de batardeaux et leurs accessoires ainsi que dix (10) supports de rangement des poutrelles.

La majorité des batardeaux déjà fabriqués dans l'ancien contrat pour l'isolation des structures de régulation sera réutilisée. Toutefois, les batardeaux ne sont pas tous adaptés pour isoler tous les sites de dérivation et d'interception.

Il est donc requis de fabriquer de nouveaux batardeaux pour réaliser les travaux de remplacement des vannes manuelles. Ces nouveaux batardeaux seront conçus et fabriqués selon les critères de conception les plus récents, favorisant une meilleure étanchéité et assurant ainsi une sécurité accrue pour les travailleurs lors des travaux d'inspection.

Finalement, ces nouveaux batardeaux serviront aussi lors de futures inspections et de travaux de remplacement des équipements contenus dans d'autres structures comme les clapets.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, quatre (4) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, dont la liste est en pièce jointe. Deux (2) entreprises ont déposé une soumission. La raison de désistement reçue d'une des entreprises n'ayant pas soumissionnées est le manque de temps de la part de leur fournisseur pour préparer une soumission.

Après analyse des soumissions, il s'avère que seul le plus bas soumissionnaire, RDL Métal

inc., est conforme. Le deuxième soumissionnaire avait omis d'inclure la lettre d'engagement à fournir les assurances requises, ce qui constitue un défaut majeur.

Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1- RDL Métal inc.	222 129,40	22 212,94	244 342,34
Estimation Interne	325 265,42	32 526,54	357 791,97
Coût moyen des soumissions reçues			263 999,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			16,09%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			- 113 449,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-31,71%

L'écart de prix entre l'estimation interne et celui du plus bas soumissionnaire conforme est favorable de 31,71%. Le prix pour l'estimation interne a été basé sur le prix de l'acier sur le marché et sur la moyenne des prix reçus lors de soumissions antérieures pour la fabrication de batardeaux. Toutefois, la main d'oeuvre a clairement été surestimée. En effet, le coût de la main d'oeuvre pour la fabrication de ces batardeaux varie grandement d'un fabricant à l'autre.

Il est recommandé d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, RDL Métal inc., pour la somme de sa soumission, soit 244 342,34 \$, taxes et contingences incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: RDL Métal inc., 297 Témiscouta, Rivière du Loup, Québec, G5R 2Y7 - NEQ: 1172271364.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Par ailleurs, RDL Métal inc. ne détient pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la fourniture et livraison de batardeaux et leurs accessoires pour les structures de dérivation des intercepteurs nord et sud de la ville de Montréal sont de 244 342,34 \$ taxes incluses ou 223 117,12 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 118 995,80 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. La portion non subventionnée de 104 121,32 \$ sera financée en partie par la réserve de l'eau d'agglomération pour un montant de 59 497,90\$ et par un emprunt net de 44 623,42 \$ à la charge spécifique des villes reconstituées.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à cette recommandation compromettra la réalisation du projet de remplacement des vannes manuelles dans les structures de dérivation et d'interception et rendra difficile et non sécuritaire les travaux d'inspection des différents équipements tels que les clapets et vannes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Travaux de fabrication et livraison : 60 jours
- Début des travaux : mai 2017
- Fin de travaux : août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-06

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien

Approuvé le : 2017-04-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-10



Dossier # : 1176133001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité, une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15894 au montant de 194 380,00 \$, aucune taxe applicable. (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une période de soixante (60) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes;
2. d'accorder à la firme Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15894 et au tableau de prix ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-13 16:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176133001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité, une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15894 au montant de 194 380,00 \$, aucune taxe applicable. (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune pour l'ensemble des corps de métiers de la Ville de Montréal. Selon les conventions collectives en vigueur et les normes SST, la Ville a l'obligation de fournir aux employés tous les moyens et équipements de protection individuels dans le cadre de leur travail. Par le biais de cette entente-cadre, ces articles seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et des services centraux de la Ville. Des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes sont mises à la disposition des arrondissements et des services centraux depuis janvier 2004. L'entente-cadre, actuellement en vigueur, d'une période de trente-six (36) mois, plus une année de prolongation est estimée à 156 249,37 \$, aucune taxe applicable, a été conclue avec la firme Século Vision inc. à la suite de l'appel d'offres public 13-12700 et a été octroyée le 8 mai 2013, dont l'échéance est le 14 mai 2017.

La firme Século Vision inc. a décliné la deuxième prolongation proposée par la Ville. Aucun motif n'a été soulevé par le fournisseur.

Selon les dernières données disponibles en date du mois d'avril 2017, l'entente-cadre actuelle a été consommée à environ 100,16 % du montant total estimé de l'entente, soit 156 503,71 \$, aucune taxe applicable.

Un choix de onze (11) montures différentes, en métal, en plastique ou non-conductrices pour les employés exposés aux dangers de l'électricité. Les montures sélectionnées ainsi que les lentilles répondent aux exigences de la norme intitulée *Protecteurs oculaires et*

faciaux CAN/CSA Z94.3.

Description	Biens et services
Montures métalliques, munies de plaquettes ajustables, avec écrans latéraux fixes en plastique clair transparent. Fournies avec un étui approprié. Lentilles non comprises.	Neuf (9) montures
Montures non-conductrices pour électriciens, fournies avec un étui approprié. Lentilles non comprises	Deux (2) montures
Lentilles	Simple vision Double foyer Foyer progressif
Autres	services professionnels complets

Stratégie :

Elle consiste à octroyer le contrat auprès d'une seule firme disposant d'un réseau de partenaires couvrant le territoire de Montréal. Cette entente-cadre sera gérée par le Service de l'approvisionnement. Chaque arrondissement ainsi que les services centraux confirment leurs achats par des bons de commande auprès de l'adjudicataire, au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assurera la coordination de l'appel d'offres et de la gestion contractuelle.

Les avantages de la stratégie :

- offrir un service de proximité aux employés;
- uniformiser l'offre de biens et services pour l'ensemble des unités d'affaires;
- réduire le nombre de commandes, de factures et de plaintes;
- restreindre les frais administratifs;
- réduire les délais de livraison;
- simplifier la gestion contractuelle.

L'appel d'offres public 17-15894 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de dix-neuf (19) jours civils, soit du 15 mars 2017 au 3 avril 2017. Aucun addenda n'a été publié. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 2 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0562 - Conclure avec la firme Século Vision inc. une entente-cadre d'une période de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes à la suite à l'appel d'offres public 13-12700. (Montant estimé de l'entente 115 837,25 \$, aucune taxe applicable) (3 soumissionnaires).

CE16 0480 - Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec la firme Século Vision inc., pour la

fourniture, sur demande, de lunettes de sécurité avec prescription et services connexes à la suite de l'appel d'offres public 13-12700. (Montant estimé de la prolongation 40 412,12 \$, aucune taxe applicable).

CE10 0045 - Conclure avec la firme Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité, une entente-cadre d'une période de trois (3) ans pour la fourniture, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes à la suite de l'appel d'offres public 09-10932. (Montant estimé de l'entente 115 450,00 \$, aucune taxe applicable) (2 soumissionnaires).

DG052922003 - Octroyer un contrat à la firme Século Vision inc. pour la fourniture de lunettes de sécurité de type prescription pour une période de quarante-huit (48) mois pour un montant de 96 355,00 \$, aucune taxe applicable, conformément à l'appel d'offres 05-8480. (2 soumissionnaires).

DB032922010 - Octroyer un contrat à la compagnie Centrale de vision industrielle du Canada (C.E.V.I.C), pour la fourniture de lunettes de sécurité de type prescription pour une période de vingt-quatre (24) mois pour un montant approximatif de 42 716,00 \$, aucune taxe applicable, conformément à l'appel d'offres 03-7939. (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune pour l'ensemble des corps de métiers de la Ville à compter de la date d'émission de l'entente-cadre. Les prix demeurent fermes pour la première année de l'entente. Une clause d'indexation des prix sous la référence **biens** : tableau 326-0021, région **Québec** est prévue pour les années subséquentes.

Aspect qualitatif :

L'entente-cadre offre un choix de onze (11) montures différentes, en métal, en plastique ou non-conductrices pour les employés exposés aux dangers de l'électricité plus les services de professionnels de la vue pour la détermination de la monture appropriée, les lentilles correctrices, l'essayage, l'ajustement et tout autre service connexe requis de façon à assurer à l'employé de la Ville un degré de sécurité, de qualité et de confort optimal des lunettes.

Aspect quantitatif :

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation ainsi que des prévisions des besoins fournies par le Service de l'approvisionnement. Elles sont fournies à titre indicatif seulement, afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits.

Dans le cadre de cet appel d'offres et en conformité avec la matrice décisionnelle des garanties de soumission et d'exécution, une garantie d'exécution équivalente à cinq mille dollars (5000,00 \$) a été exigée.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15894, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de sept (7) fournisseurs :

Fisher Scientific;

Les Agences Sylvie Racine - Concept ASR;

Linde Canada Ltée;
 Mesures Calib-Tech inc.;
 Motion Canada QC01;
 Séкуро Vision inc.;
 Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité.

Nous avons reçu deux (2) soumissions :

Séкуро Vision inc.;
 Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité.

Les preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission se sont désistés en raison de leur manque de ressources disponibles en terme de services professionnels pour en assurer l'exécution.

Soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes non applicables)	Autre (préciser)	Montant total (taxes non applicables)
Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité	194 380,00 \$		194 380,00 \$
Séкуро Vision inc.;	205 268,00 \$		205 268,00 \$
Estimation interne	218 675,15 \$		218 675,15 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			199 824,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,80%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			10 888,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			5,60%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(24 295,15) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-11,11%

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des

soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle, ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point à la politique de gestion contractuelle de la Ville.

Recommandation :

Nous recommandons l'octroi de présent contrat (appel d'offres 17-15894), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Centrale de facturation Groupe Regard Sécurité, au montant de 194 380,00 \$, aucune taxe applicable, pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 218 675,15 \$ aucune taxe applicable, pour soixante (60) mois. Cette estimation est basée sur les historiques de consommation et les derniers prix unitaires obtenus lors du précédent appel d'offres, avec une majoration des prix unitaires de 0,92 %. Cette majoration correspond à la moyenne sur les trois (3) dernières années de l'indice des prix à la consommation (IPC), tel que publié par Statistique Canada (Tableau 326-0021). On remarque une économie de **24 295,15 \$** représentant en pourcentage de **11,11 %** de moins entre le montant total estimé (218 675,15 \$, aucune taxe applicable) et le montant total octroyé (194 380,00 \$, aucune taxe applicable).

Globalement, comparativement aux achats précédents pour ces produits, la variation des prix à la baisse de 11,11 % pour ces articles est justifiée par une concurrence vive entre les distributeurs, l'assurance d'un contrat d'une période de soixante (60) mois et la clause d'indexation des prix selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années subséquentes.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion d'une entente-cadre seulement.

L'entente-cadre à la suite de l'appel d'offres 17-15894 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les arrondissements et les services centraux pourront faire appel à cette entente-cadre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. En plus, la Ville risquerait de perdre la possibilité d'économies de volume. En cas de non-octroi dudit contrat aux plus bas soumissionnaire

conforme, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Par conséquent, durant ce processus d'appel d'offres, les arrondissements et les services centraux ne pourront pas fournir aux employés tous les moyens et équipements de protection individuels dans le cadre de leur travail.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra l'entente -cadre avec la firme retenue.

CE : 3 mai 2017.

Début du contrat : 15 mai 2017.

Fin du contrat : 14 mai 2022.

Fin du contrat incluant les années optionnelles : 14 mai 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-04-13



Dossier # : 1176848002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Néolect inc., pour l'installation de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteurs environnementaux, une dépense maximale de 1 201 514,92 \$, taxes incluses (contrat : 766 514,92 \$; incidence : 435 000,00 \$) - Appel d'offres public 17-64001 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Néolect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteur environnementaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 766 514,92, taxes et contingences incluses , conformément aux documents de l'appel d'offres public #17-64001;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 1 201 514,92\$, taxes incluses, comprenant les incidences pour l'acquisition du matériel, au montant de 435 000,00 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-25 16:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176848002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Néolect inc., pour l'installation de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteurs environnementaux, une dépense maximale de 1 201 514,92 \$, taxes incluses (contrat : 766 514,92 \$; incidence : 435 000,00 \$) - Appel d'offres public 17-64001 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'axe Notre-Dame en est un d'importance sur le territoire de la Ville de Montréal. On y retrouve un fort achalandage véhiculaires pendant les pointes du matin et du soir. Cet axe, en plus d'être fortement sollicité, est un axe stratégique pour le transport de marchandises, car il est le principal accès pour le port de Montréal. La gestion de la mobilité sur le corridor artériel Notre-Dame se fait principalement à l'aide des feux de circulation et du centre de gestion de la mobilité urbaine de Montréal (CGMU). L'installation de détecteurs et de caméras d'observation routière, permettra à la Direction des transports de gérer les déplacements sur cette importante artère de façon dynamique et en temps réel, tout en assurant une plus grande efficacité sur le réseau pour l'ensemble des citoyens individuels et corporatifs.

Avec l'augmentation constante du parc automobile et du nombre de camions sur l'axe Notre-Dame, il devient essentiel de gérer la mobilité de façon plus efficace. C'est à l'aide d'équipements technologiques, les systèmes de transports intelligents (STI), que nous pourrions optimiser les déplacements sans modifier les infrastructures routières existantes. Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité des réseaux de transport. En optimisant l'utilisation des infrastructures existantes, les STI s'inscrivent directement dans une perspective de développement durable. Un plan stratégique sur les STI a été approuvé par le comité exécutif le 29 mars 2011 (CE11 0428). Par ailleurs, ce plan stratégique sur les STI participe à l'effort visant à faire de Montréal une ville intelligente. La mobilité intelligente est un des six chantiers dans le plan d'action 2015 - 2017 du Bureau de la ville intelligente et numérique. L'ajout de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteurs environnementaux favorisera la collecte de données sur la mobilité à Montréal. La collecte, le traitement et la diffusion de ces données en temps réel permettront d'accroître la fluidité des transports et d'optimiser les déplacements.

Parmi les onze projets du plan stratégique sur les systèmes de transports intelligents, trois ont été identifiés comme étant prioritaires dont celui de la création du CGMU. Le CGMU est en fait le centre d'observation et de gestion du réseau artériel. C'est par ce centre que transite toute l'information provenant du réseau artériel. Afin de gérer efficacement la circulation sur Notre-Dame, les sources les plus précieuses d'information sont les caméras d'observation routière, les détecteurs véhiculaires et les détecteurs environnementaux, dont

l'installation sur Notre-Dame fait l'objet du présent mandat. Un contrat pour l'acquisition de ces détecteurs divers a été octroyé préalablement (CE17 0305).

L'appel d'offres pour le contrat faisant l'objet du présent dossier a été publié sur SEAO du 13 février au 27 mars 2017, pour une période d'affichage de 42 jours.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2017 et la période de validité des offres reçues est de 120 jours, soit jusqu'au 25 juillet 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0305 - 15 Mars 2017 Conclure des ententes cadres pour une période de 24 mois, pour la fourniture d'équipements de systèmes de transport intelligents et pour les feux de circulation avec les firmes Électroméga Ltée (311 433,93\$ avec taxes incluant 35 331,00\$ de contingences), Orange Traffic Inc. (1 660 552,80\$ avec taxes incluant 188 383,43\$ de contingences), Tacel Ltée (846 037,50 avec taxes incluant 95 979,75\$ de contingences) et Innovation MI-8 Inc. (1 030 049,81\$ avec taxes incluant 116 855,25\$ de contingences) - Appel d'offres public # 16-15512 (4 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent mandat vise l'implantation de seize (16) caméras d'observation routière, trente et un (31) détecteurs véhiculaire et six (6) détecteurs environnementaux (son, air et état de chaussée) sur le corridor artériel de la rue Notre-Dame entre les rues Boucherville et Papineau. (voir schéma de localisation en pièce jointe)

1- Télésurveillance du corridor routier

Les caméras d'observation routière sur le corridor de la rue Notre-Dame permettront de recueillir des informations visuelles en continu sur les conditions de circulation. De plus, les informations recueillies par les caméras vont permettre de réduire au minimum les délais d'intervention lors d'incidents (pannes ou mauvais fonctionnement du système de feux de circulation, accidents ou pannes aux intersections).

2- Fluidité de la circulation

Les systèmes de détection de file d'attente et de détection véhiculaire vont rendre possible l'ajustement en temps réel de la synchronisation des feux de circulation afin d'accroître la fluidité de la circulation sur le corridor de la rue Notre-Dame.

3- Pollution atmosphérique et sonore

Les systèmes de mesure de pollution atmosphérique et sonore permettront de mesurer les polluants atmosphériques et sonores engendrés par la circulation des véhicules lourds et légers près des zones résidentielles situées en bordure de la rue Notre-Dame.

4- État de la chaussée

Les systèmes d'état de la chaussée permettront de surveiller l'état de la qualité de la chaussée qui peut être altérée en raison des conditions météorologiques (pluies, neiges, verglas, etc...). Ce système va, en outre, permettre d'appliquer des mesures proactives d'entretien de la route afin de diminuer les risques d'accidents causés par une condition de la chaussée altérée par les conditions météorologiques.

Dans ce contrat l'entrepreneur Néoelect inc. doit réaliser les activités suivantes:

1. Installer les caméras et les détecteurs sur les fûts de feux de circulation existants;
2. Configurer les équipements sur le terrain pour assurer une performance acceptable;
3. Raccorder ces équipements au CGMU.

Les contingences sur les soumissions ont été évaluées à 10%. La contingence servira à l'ajustement du projet selon des besoins spécifiques et des travaux supplémentaires constituant une correction immédiate.

Les incidences de 435 000,00\$ permettront de couvrir les frais internes de réaménagement des coffrets de feux de circulation, d'acquisition de matériel (détecteurs et télécommunication) ainsi que les travaux par la CSEM pour la restauration des bases et conduits. Les montants sont répartis de la façon suivante:

335 000,00\$ - Acquisition de matériel pour la détection
 35 000,00\$ - Acquisition de matériel pour la télécommunication
 40 000,00\$ - Restauration de bases et conduits par la CSEM
 25 000,00\$ - Réaménagement de coffret de feux de circulation par L'arrondissement Rosemont / Petite-Patrie

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions

Au total 2 offres ont été soumises à la Ville de Montréal sur un total de 13 preneurs de cahier de charge, soit 15,4%. Cette écart est du à la complexité de configuration des équipements de détection et à leur raccordement au CGMU. L'entrepreneur électrique doit avoir une compétence spécifique en systèmes de transports intelligents. D'autre part, il y a deux preneurs de cahiers qui sont des distributeurs d'équipements.

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base avec taxe	Contingence 10% avec taxe	Total avec taxe
Soumissionnaire 1 - Néolect inc.	696 831.74 \$	69 683.17 \$	766 514.92 \$
Soumissionnaire 2 - Télécommunications Grimard inc.	747 318.06 \$	74 731.81 \$	822 049.86 \$
Dernière estimation réalisée	623 692.24 \$	62 369.22 \$	686 061.46 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			794 282.39 \$ 3.62%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			55 534.95 \$ 7.25%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	80 453.46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	11.73%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	55 534.95 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	7.25%

L'écart de 11,73% entre la dernière estimation et le plus bas soumissionnaire conforme est dû principalement aux items d'installation des caméras d'observation routière et de détecteurs véhiculaire. La configuration et le branchement au CGMU de ces équipements est clairement le plus grand enjeu du contrat. Ces items ont été sous évalués.

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à l'entreprise Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 17-64001 pour l'installation de caméras d'observation routière, de détecteurs véhiculaires et de capteurs environnementaux.

Néolect inc. possède une autorisation de l'AMF émise en date du 8 mars 2017 (Voir pièce jointe).

Il a été également vérifié que Néolect détient une licence RBQ (8315-8105-31) et qu'il n'est pas sur le registre des entreprises non admissibles.

La politique de gestion contractuelle fait partie des documents contractuels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Néolect Inc. est de 766 514,92 \$ (incluant taxes et contingences de 10%)

Montant sans taxes : 606 072,40 \$

Contingences : 60 607,24 \$

TPS (5%) : 33 333,98 \$

TVQ (9.975%) : 66 501,29 \$

Total contrat : 766 514,92 \$

Des incidences de 435 000,00\$ doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 766 514,92 \$ + 435 000,00 \$ (incidences) = 1 201 514,92 \$.

La dépense nette à la charge des contribuables montréalais s'élève à 1 097 143,27 \$. Le montant maximal de 1 097 143,27 \$ (net de ristournes incluant contingences et incidences), prévu au PTI 2016-2018, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-006 rattaché au Programme gestion des corridors intégrés (54102).

À noter que cet investissement ne constitue pas un aménagement ou un réaménagement du domaine public.

Les informations comptables et budgétaires sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les informations fournies par les caméras d'observation routière, les détecteurs véhiculaires et les capteurs environnementaux seront éventuellement retransmises sur le portail des données ouvertes de la Ville et permettra au grand public de s'informer en temps réel sur les conditions de circulation, la pollution atmosphérique et la pollution sonore.

L'implantation de ces différents systèmes sur le corridor Notre-Dame aura comme impact de permettre aux opérateurs, aux gestionnaires de transport et aux usagers de la route de prévoir et réduire la durée de leurs parcours. Quant aux systèmes de mesure de la pollution atmosphérique et de la pollution sonore, ceux-ci permettront d'élaborer des stratégies de transport afin de diminuer les impacts environnementaux causés par la circulation (ex. parcours de contournement lorsque la pollution atmosphérique atteint un niveau élevé).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le dossier n'est pas autorisé, il ne sera pas possible de déployer les équipements requis pour l'optimisation de la mobilité sur le corridor artériel Notre-Dame.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication à ce stade du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Approbation du CM : 15 mai 2017
2. Octroi du contrat: mai 2017
3. Début de l'implantation : Juin 2017
4. Fin des travaux: Septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Julie RAINVILLE, 18 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

François T THIBODEAU
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-18

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel
en remplacement de Benoit Champagne

Approuvé le : 2017-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-20



Dossier # : 1177487002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une première prolongation pour une période de six (6) mois à partir du 21 mai 2017, de l'entente-cadre conclue avec la firme Transat Distribution Canada inc., pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal - appel d'offres public 14-12620 - (montant total estimé de la prolongation : 117 339,47 \$, taxes incluses).

Il est recommandé au Comité exécutif :

1. D'autoriser la première prolongation du contrat pour une période de six (6) mois de l'entente-cadre collective avec la firme Transat Distribution Canada inc. , pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal.
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-21 10:03

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177487002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une première prolongation pour une période de six (6) mois à partir du 21 mai 2017, de l'entente-cadre conclue avec la firme Transat Distribution Canada inc., pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal - appel d'offres public 14-12620 - (montant total estimé de la prolongation : 117 339,47 \$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la première prolongation pour une période de six (6) mois à partir du 21 mai 2017, de l'entente-cadre conclue avec la firme Transat Distribution Canada inc. pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal à la suite de l'appel d'offres public 14-12620.

L'entente actuelle, conclue le 20 mai 2015, valide pour une période de vingt-quatre (24) mois, prend fin le 20 mai 2017. La valeur estimée était de 441 507,01 \$, taxes incluses. Selon les dernières données disponibles, elle a été consommée à raison de 84,16 %, soit 371 575,00 \$.

Il s'agit de la première entente cadre mise en place pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal. En l'absence d'un regroupement d'achats en la matière, la Ville de Montréal composait auparavant avec plusieurs agences de voyages et les requérants transigeaient librement avec les agences de leur choix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0969 - 20 mai 2015 - Conclure avec la firme Transat Distribution Canada inc., une entente-cadre d'une durée de deux (2) ans, avec deux (2) options de prolongation de six (6) mois chacune, pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-12620 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé de l'entente 441 507,01 \$, taxes incluses).

CE13 1756 - 4 décembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services d'une agence pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la prolongation de l'entente-cadre pour l'organisation de voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal.

- Aspect qualitatif

Les dix-neuf (19) arrondissements et les services centraux de la Ville confient l'organisation de leurs voyages d'affaires à la firme Transat Distribution Canada inc. Les services professionnels inclus dans l'entente sont les suivants :

- conseils sur l'organisation du voyage;
- réservations nationales et internationales de transport aérien, maritime et terrestre (ferroviaire et routier);
- émission des titres de transport;
- réservation de chambres d'hôtel;
- location de voitures;
- aide et assistance nécessaires pour le voyage;
- livraison préalable de tous les documents de voyage;
- mise à la disposition des voyageurs des informations pertinentes concernant les destinations de voyage.

- Aspect quantitatif

L'entente actuelle a été consommée à 84,16%, soit 371 575,00 \$, taxes incluses pour une période de dix-neuf (19) mois. Le montant estimé de la prolongation est calculé sur cette base. Il ne sera pas majoré, car le nombre de voyages d'affaires organisés et **le prix moyen d'un voyage d'affaires** restent stables.

Cette estimation est fournie à titre indicatif seulement et dans le but de fournir un ordre de grandeur des besoins de la Ville. Cependant, la Ville de Montréal ne garantit aucune quantité.

JUSTIFICATION

Après consultation du marché, il n'y a pas eu de changement majeur depuis le dernier appel d'offres en 2014. Le marché reste stable. Les joueurs sont les mêmes et la grande disponibilité de l'offre ne fait pas augmenter le **prix moyen** d'un voyage d'affaires.

La prolongation de ce contrat permettra aux usagers de continuer à profiter d'économies de regroupement et d'agir avec cohésion sur le marché cible (procédures d'achat identiques pour tous les usagers, service identique et uniforme, etc.). Il est également important de souligner que les usagers principaux des services de l'entente ont été abordés par le Service de l'approvisionnement et ont déclaré être satisfaits des services de l'adjudicataire.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de l'éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'adjudicataire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire recommandé affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles.

Pour toutes ces raisons, nous recommandons la prolongation du contrat selon les termes et les conditions prévues dans les documents d'appel d'offres 14-12620.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur estimée de l'entente actuelle, sa durée, ainsi que sa consommation ont été prises en considération afin de déterminer le montant estimé d'une éventuelle prolongation pour six (6) mois. Par ailleurs, la quantité de voyages d'affaires à organiser est censée rester stable.

L'entente actuelle a été estimée à 441 507,01 \$, taxes incluses pour une période de vingt-

quatre (24) mois soit du 21 mai 2015 au 20 mai 2017. Elle a été consommée à hauteur de 371 575,00 \$, taxes incluses pour une période de dix-neuf (19) mois soit du 1er septembre 2015 au 31 mars 2017. Ainsi, le montant estimé de l'éventuelle prolongation a été calculé sur une base de dix-neuf (19) mois et ramené au prorata pour représenter la période de six (6) mois. Donc, le montant estimé de l'éventuelle prolongation s'élève à 117 339,47 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-prolongation de cette entente-cadre obligerait la Ville à repartir en processus d'appel d'offres. Le délai minimum du processus étant de six (6) mois, les usagers de la Ville ne bénéficieraient plus d'un regroupement d'achats pendant toute la durée de ce dernier. Il est important de noter que le processus de cet appel d'offres requiert un comité de sélection pour l'évaluation et la pondération de critères de sélection de qualité et que cela allonge le processus d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée :
CE : 3 mai 2017;
Début de la première prolongation : 21 mai 2017;
Fin de la première prolongation : 20 novembre 2017;
Fin de la seconde prolongation possible : 20 mai 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux documents d'appel d'offres 14-12620, le contrat offre la possibilité de renouveler avec l'adjudicataire Transat Distribution Canada inc. Le respect de l'intégralité des termes de l'appel d'offres 14-12620 doit être observé. Le présent dossier vise à favoriser la transparence et il est conforme à la politique de gestion contractuelle, ainsi qu'à la Politique d'approvisionnement de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia DELTOUR
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Isabelle LAZURE
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le :



Dossier # : 1174922006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger pour une somme maximale de 3 270 233,93 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16034 (6 sou.m.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 270 233.93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16034 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-21 09:02

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », pour la fourniture de 100 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger pour une somme maximale de 3 270 233,93 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16034 (6 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d’achat pour l’année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer 100 véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) lesquels seront mis au rancart pour cause de désuétude.

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-16034 qui s’est tenu du 22 mars au 10 avril 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 20 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Durant la période de sollicitation, un addenda a été émis pour une modification à l’article 10 des « renseignements complémentaires ».

Conformément aux clauses administratives particulières de l’appel d’offres 17-16034, l’octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l’approbation du conseil d’agglomération car la dépense est liée à l’exercice d’une compétence d’agglomération supérieure à 500 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l’octroi d’un contrat à « Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) », au montant de 3 270 233,93 \$, taxes incluses, pour l’achat de 100 véhicules de patrouille de

marque et modèle Dodge Charger tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 17-16034. Il s'agit de véhicules de type berline pleine grandeur dotés d'un moteur 6 cylindres de 3.6L et d'une transmission automatique. Les véhicules seront sous la garantie du manufacturier pour une durée de trois ans ou 60 000 km, selon la première éventualité. La version « ensemble de police » de la Dodge Charger est un véhicule développé et adapté pour les besoins des services d'urgence. Les véhicules seront mis à la disposition des équipes de patrouille du SPVM.

JUSTIFICATION

Cette acquisition vise le remplacement de 100 véhicules de patrouille qui seront mis au rancart pour cause de désuétude. Un véhicule de patrouille est mis au rancart lorsqu'il répond à deux des trois critères suivants :

- avoir atteint 150 000 km au compteur;
- être âgé de plus de 60 mois; et
- le coût d'entretien et de réparation (excluant le coût liés à l'achat de pneus et aux accidents) excède le coût d'acquisition du véhicule (avant son aménagement).

La liste des 103 véhicules de patrouille ciblés pour une mise au rancart en 2017 est présentée en pièces jointe. Les véhicules seront retirés de l'inventaire à mesure qu'ils répondront aux règles de désuétude décrites ci-haut.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16034 pour lequel il y a eu 6 soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
MONTRÉAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	3 270 233,93 \$		3 270 233,93 \$
PIE IX DODGE CHRYSLER 2000 INC.	3 287 825,10 \$		3 287 825,10 \$
DES SOURCES DODGE CHRYSLER LTÉE	3 322 622,53 \$		3 322 622,53 \$
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP RAM LTÉE	3 330 825,75 \$		3 330 825,75 \$
DONNACONA CHRYSLER DODGE JEEP RAM.	3 336 689,48 \$		3 336 689,48 \$
RIVE SUD CHRYSLER DODGE INC.	3 358 373,76 \$		3 358 373,76 \$
Dernière estimation réalisée par le SMRA	3 110 648,63 \$		3 110 648,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 317 761, 76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,45 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			88 139,83 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			2,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			159 585,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			5,13 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	17 591,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0,54 %

Sur la base d'un historique d'achat, un représentant du SMRA a estimé la dépense à 3 110 648.63 \$, taxes incluses. Il y a un écart de 5 % entre l'estimation de la dépense et le montant du contrat à octroyer.

Les six preneurs du cahier des charges ont présenté une offre à la Ville. Aucune soumission n'a été rejetée pour des raisons administratives ou techniques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 3 270 233,93 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 2 986 160 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 13-025) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'acquisition de véhicules équipés d'un moteur six cylindres en lieu et place des traditionnels 8 cylindres contribue à la réduction des émissions polluantes dans l'air. Cet achat répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en mai 2017
- Livraison des véhicules en août et septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076

Approuvé le : 2017-04-19



Dossier # : 1162072006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Majorer de 28 250,17 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à la compagnie Les Excavations Payette ltée (CM 150957) pour le projet de réfection des infrastructures sur l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, portant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de majorer de 28 250,17 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à la compagnie Les Excavations Payette ltée (CM 150957) pour le projet de réfection des infrastructures sur l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, portant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-09 09:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162072006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Majorer de 28 250,17 \$, taxes incluses, le montant du contrat accordé à la compagnie Les Excavations Payette ltée (CM 150957) pour le projet de réfection des infrastructures sur l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, portant ainsi le montant total du contrat de 2 678 917,49 \$ à 2 707 167,66 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat numéro 2015-06, relatif aux travaux de réfection des infrastructures sur l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, a été adjugé par le conseil municipal le 17 août 2015, à la compagnie Les Excavations Payette ltée.

Les travaux consistaient essentiellement :

- à la reconstruction de la chaussée et des trottoirs entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud;
- au remplacement des entrées de service en plomb;
- au remplacement des conduites d'égout et aqueduc entre la rue de l'Église et le boulevard Joseph-Renaud.

Bien que des contingences de 10 % étaient prévues au contrat, des facteurs ont entraîné un dépassement des sommes réservées à cette fin.

Les travaux ont été finalisés au courant de l'année 2015 mais un dépassement du coût du projet a été constaté lors de la compilation finale. Ce dépassement est de 28 250,17 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0957 du 17 août 2015 - Accorder un contrat à Les Excavations Payette ltée pour les travaux de réfection des infrastructures dans l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 2 786 074,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-06 (6 soum.);
CE15 1381 du 5 août 2015 - Recommander au conseil municipal l'adjudication du contrat 2015-06;

CA15 12186 du 7 juillet 2015 - Recommander au conseil municipal l'adjudication du contrat 2015-06.

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux contingents suivants ont dû être réalisés :

- Disposition de 4733 tonnes métriques de matériaux contaminés (quantité prévue au bordereau : 150 tonnes métriques);

Sommaire des sols contaminés (tonnes)								
Rue	De l'église	Cholet	Bois de Coulonge	Curé.Clermont	Total	Prévus au bordereau	Contingence	Coût tx incl.
DGSRE	0	0	0	1197,39	1197,39	0	1197,39	48184,47
SIVT	873,69	1171,06	412,94	1077,92	3535,61	150	3385,61	136241,18
Total	873,69	1171,06	412,94	2275,31	4733,00	150,00	4583,00	184425,65

- Présence de blocs de roc et remblais inadéquats dans la tranchée entraînant un ralentissement des travaux;

- Frais pour conditions hivernales occasionnés par les retards.

JUSTIFICATION

Il n'y avait pas eu d'étude géotechnique et environnementale préalablement au projet. Les sondages ont par la suite révélé la présence de matériaux contaminés dans certains secteurs. Bien que des quantités de disposition de sol contaminé étaient prévues au bordereau de soumission, celles-ci se sont avérées insuffisantes. Il est important de noter que le prix unitaire pour la disposition des sols dans la soumission de la firme Les Excavations Payette Ltée était comparable à la moyenne des soumissionnaires.

Aussi, lors de l'excavation autour de la conduite d'aqueduc et des branchements, des sols inadéquats pour le remblayage de la conduite (présence de blocs de roc) ont été rencontrés. Cette contrainte a considérablement ralenti le rythme d'exécution des travaux.

Les délais occasionnés ont entraîné des frais supplémentaires pour les conditions hivernales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau :

La portion des contingences financée par la DGSRE est passée de 78 002,41 \$ à 259 190,44 \$, soit une augmentation de 181 188,03 \$ taxes incluses. Bien que les coûts des travaux prévus soient moindres, ce dépassement a pour conséquence d'augmenter la partie financée par la DGSRE de 40 523,59 \$ taxes incluses, soit de 858 026,51 \$ à 898 550,10 \$.

Service des infrastructures, voirie et transport :

La portion des contingences financée par le SIVT est passée de 165 535,54 \$ à 254 560,33 \$, soit une augmentation de 89 024,79 \$ taxes incluses. Malgré ce dépassement des contingences, étant donné que les coûts des travaux prévus sont moindres, la partie financée par le SIVT est diminuée de 12 273,42 \$ taxes incluses, soit de 1 820 890,98 \$ à 1 808 617,56 \$.

Global contrat :

Le montant des contingences est passé de 243 537,95 \$ à 513 750,77 \$ (augmentation de 270 212,82 \$). Cette majoration augmente le coût total du contrat, tel qu'adjudgé au montant de 2 678 917,49 \$, à 2 707 167,66 \$, soit 28 250,17 \$ taxes incluses.

Après répartition, cette majoration est imputable à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Le détail financier se trouve en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le conseil municipal refuse cette majoration, le fournisseur ne sera pas payé pour ses services.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation finale des travaux au printemps 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Normand HACHEY, Service de l'eau
Chantal BOISVERT, Anjou
Sylvie BEAUCHAMPS-TRUDEL, Anjou
Lucie QUINTAL, Anjou
Alain DUBUC, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Sylvie BEAUCHAMPS-TRUDEL, 23 août 2016
Alain DUBUC, 18 août 2016
Kathy DAVID, 29 juin 2016

Jean CARRIER, 30 mai 2016
Lucie QUINTAL, 30 mai 2016
Normand HACHEY, 30 mai 2016
Chantal BOISVERT, 30 mai 2016
Benoit CHAMPAGNE, 30 mai 2016
Abdelwahid BEKKOUCHE, 30 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

François PETIT
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-23

Réal LAFLEUR
Directeur



Dossier # : 1167231060

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal. Dépense totale de 1 329 202,99 \$ (contrat: 1 256 602,99 \$ + incidences: 72 600,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 334501 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 329 202,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 256 602,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334501 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 35 % par l'agglomération et à 65 % par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 11:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231060

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal. Dépense totale de 1 329 202,99 \$ (contrat: 1 256 602,99 \$ + incidences: 72 600,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 334501 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. Une de ces mesures vise plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables supplémentaires dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutées au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable à quelque 730 kilomètres. Son utilisation par les cyclistes est largement confirmée. Une étude de l'université McGill en 2010 démontrait que le nombre de cyclistes présents dans les infrastructures cyclables de Montréal, en comparaison avec 2008, avait augmenté de 20 à 27% en 2009 et de 35 à 40% en 2010. C'est dire à quel point ces infrastructures sont très en demande et appréciées par la clientèle cycliste.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attractives et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services, ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et

encouragé.

Au cours des prochaines années, les défis pour l'ajout de nouvelles infrastructures cyclables s'avéreront de plus en plus élevés compte tenu de la complexité des aménagements à réaliser et de leurs coûts. D'où la nécessité de procéder à une révision de la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal permettant d'élargir le réseau à de nouveaux projets.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres dans le cadre de la réalisation des travaux mentionnés à l'objet du présent dossier. Les travaux du présent contrat permettront le développement de nouvelles voies cyclables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits, pour le développement de nouvelles pistes cyclables sur le territoire de l'agglomération de Montréal. La superficie totale des travaux prévue au contrat est de 25 000 m² et comme la largeur d'intervention varie de 1,5 m. à 3 m., la distance cumulative des interventions peut varier de 8,3 km à 16,7 km. Les travaux débuteront en mai 2017 et pourraient se terminer, au plus tard en octobre 2018. Toutefois, le délai d'exécution cumulatif de toutes les interventions devrait être de 90 jours.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux. La liste des interventions sera déterminée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 163 904,74 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Comme les endroits où les interventions auront lieux sont inconnus pour le moment, le montant des imprévus a été augmenté en conséquence.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de caractérisation des sols ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire « Annexe » résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec,

certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre du marché actuel.

L'équipe de l'économie de la construction de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions déposées par six (6) entrepreneurs. Les prix reçus reflètent un marché actif et concurrentiel. Dans ces conditions, il est normal d'obtenir un écart favorable important. La majorité de cet écart se trouve dans les articles de planage, de pavage et de mobilisation. De plus, l'estimation interne se situe très proche de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte et en considérant un écart favorable de 37,7 %, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 329 202,99 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 72 600,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est assumée à 35 % par l'agglomération et à 65 % par la Ville centre et représente un coût net total de 1 213 739,50 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût net est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- « RCG 16-028 Travaux aménagements cyclables » pour un montant de 424 808,83 \$
- « 08-058 Aménagement et construction de pistes cyclables » pour un montant de 788 930,67 \$

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 1 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 20 juin 2017, date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme les tronçons ne sont pas encore identifiés et que les impacts sont mineurs pour ce type de travaux, il a été décidé de façon conjointe avec le Service des communications que les interventions en communication seront déterminées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2017

Fin des travaux : Octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Serge LEFEBVRE, 18 janvier 2017

Jean CARRIER, 18 janvier 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-10

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	334501
	No du GDD : 1167231060
Titre de l'appel d'offres :	Planage et revêtement bitumineux à divers endroits, dans les pistes cyclables de l'agglomération de Montréal.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	28 - 11 - 2016
Ouverture faite le :	21 - 12 - 2016
Ouverture originalement prévue le :	21 - 12 - 2016
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
12 - 12 - 2016	Tableau des questions et réponses
	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
	-

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	12	Nbre de soumissions reçues	6
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de réponses	50
		% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs
Prolongation de la validité de la soumission de :		61	jrs
Date d'échéance initiale :		20 - 4 - 2017	
Date d'échéance révisée :		20 - 6 - 2017	

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.	1 092 698.25	163 904.74	1 256 602.99
PAVAGE DES MOULINS INC.	1 281 076.75	192 161.51	1 473 238.26
LES PAVAGES CÉKA INC.	1 472 899.66	220 934.95	1 693 834.61
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	1 677 322.81	251 598.42	1 928 921.23
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	2 364 758.20	354 713.73	2 719 471.93
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	2 428 034.58	364 205.19	2 792 239.77
Estimation	interne	1 753 846.49	2 016 923.47
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-37.7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			17.2%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui	NON X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	☐	☒	AMF	☐	☒
RENA	☐	☒	Revenu Qc	☐	☒

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	AMÉNAGEMENT DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	1 256 602.99
Montant des incidences (\$):	72 600.00
Date prévue de début des travaux :	1 - 6 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	31 - 10 - 2018



Dossier # : 1177436005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les excavations Payette Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la 6e Avenue entre les rues Provost et Victoria dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 2 410 526,64 \$ contingences et taxes incluses (contrat: 2 410 526,64 \$ + incidences: 0 \$). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1702 – Treize (13) soumissionnaires

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense au montant total de 1 822 099,43 \$, représentant 76 % du coût total du contrat, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la 6e Avenue entre les rues Provost et Victoria dans l'arrondissement de Lachine;

D'accorder à la compagnie Les Excavations Payette Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour un montant total de 2 410 526,64 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1702;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-19 09:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177436005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Les excavations Payette Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie sur la 6e Avenue entre les rues Provost et Victoria dans l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 2 410 526,64 \$ contingences et taxes incluses (contrat: 2 410 526,64 \$ + incidences: 0 \$). Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1702 – Treize (13) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Suite à différentes analyses et inspections, les conduites d'égout unitaires (combinés) et d'eau de la 6^e Avenue entre les rues Provost et Victoria, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 14 février 2017 au 10 mars 2017. La durée de publication a été de 24 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 8 juillet 2017.

Il y a eu trois addenda dans le cadre de cet appel d'offres:

Addenda 1 (21 février 2017): Ajout de la page de présentation du bordereau de soumission

Addenda 2 (3 mars 2017): Réponses à des questions, modifications mineures de clauses administratives et techniques et bordereau de soumission

Addenda 3 (8 mars 2017): Bordereau de soumission en format Excel corrigé pour enlever la protection de cellule requise pour insérer les prix par les entrepreneurs

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 2 410 526,64 \$ toutes taxes incluses à l'entrepreneur Les excavations Payette Itée., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des infrastructures de la 6^e Avenue entre les rues Provost et Victoria dans l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0886 (1 juin 2016) - Accorder un contrat à la firme CIMA + s.e.n.c., pour des services professionnels pour la réfection des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie dans divers rues locales de l'arrondissement de Lachine – Dépense totale de 452 771,55 \$ toutes taxes incluses (contrat : 111 295,80 \$ + incidences : 0 \$), financé à 80% par la Ville Centre (362 217,24 \$) et à 20% par l'arrondissement de Lachine (90 554,31 \$) – Appel d'offres public LAC-PUB-1604 (contrat SPG-1603-04) – Huit (8) soumissionnaires

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que de chaussée et trottoirs de la 6^e Avenue entre les rues Provost et Victoria.

Les travaux prévus comprennent essentiellement :

- Enlèvement du pavage existant;
- Reconstruction de la chaussée et des trottoirs et bordures existants;
- Travaux de pavage;
- Remplacement des bornes-fontaines;
- Remplacement des puits;
- Remplacement des vannes et boîtes de vanne;
- Remplacement des regards;
- Remplacement de la conduite d'aqueduc et de conduite d'égout combiné incluant des entrées de service.

L'ensemble des travaux est prévu pour l'année 2017, toutefois, la deuxième couche de pavage aura lieu un (1) an après la fin des travaux.

JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc de la 6^e Avenue entre les rues Provost et Victoria par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), l'arrondissement a mandaté la firme Cima+ afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission. Le processus de soumission s'est déroulé du 14 février 2017 au 10 mars 2017 et treize soumissionnaires ont déposé une soumission sur 23 preneurs de cahiers.

Après analyse, douze soumissionnaires ont été déclarés conformes par l'agent d'approvisionnement. Le soumissionnaire Gricon (3286916 Canada inc.) a été écarté puisque sa soumission ne contient pas la «lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire» (article 2.9.1.3 du cahier Instructions aux soumissionnaires). Dans l'analyse de la firme CIMA en pièces jointes, on aurait dû lire 3286916 Canada inc. plutôt que Mauro Grilli.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes ainsi que les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Firmes	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)
Les Excavations Payette Ltée	2 191 387,86 \$	219 138,79 \$	2 410 526,64 \$
Construction GC-Merineau Ltée	2 232 422,78 \$	223 242,28 \$	2 455 665,06 \$
Gérald Théoret Inc	2 335 176,58 \$	233 517,66 \$	2 568 694,24 \$
Construction G-NESIS Inc	2 407 665,38 \$	240 766,54 \$	2 648 431,91 \$
Les Entreprises Canbec construction Inc.	2 490 880,67 \$	249 088,07 \$	2 739 968,74 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	2 522 953,91 \$	252 295,39 \$	2 775 249,30 \$

Catalogna et frères Ltée	2 578 640,34 \$	257 864,03 \$	2 836 504,37 \$
Construction Bau-Val inc.	2 615 709,99 \$	261 571,00 \$	2 877 280,99 \$
Pavage d'amour inc.	2 667 420,00 \$	266 742,00 \$	2 934 162,00 \$
Les entreprises Ventec inc.	2 668 512,26 \$	266 851,23 \$	2 935 363,49 \$
Cojalac Inc.	2 727 264,49 \$	272 726,45 \$	2 999 990,94 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	3 078 818,19 \$	307 881,82 \$	3 386 700,01 \$
	2 362 333,84		2 598 567,22
Estimation	\$	236 233,38 \$	\$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 797 378,14 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,05 %
Écart entre la moyenne et l'estimation (%)			7,65 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			976 173,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			40,50 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			(188 040,58) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-7,24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			45 138,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1,87 %

Explication des écarts

L'écart entre la moyenne de toutes les soumissions conformes reçues et l'estimé est de 7,65 % supérieur à celui-ci.

Le prix du soumissionnaire conforme le plus bas est de 7,24 % plus bas que l'estimation détaillée des professionnels externes. La soumission est avantageuse pour la Ville, nous recommandons donc l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entreprise Les excavations Payette Ltée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux de réfection des infrastructures de la 6^e Avenue entre les rues Provost et Victoria est de 2 410 526,64 \$, toutes taxes incluses et se compose d'un octroi de contrat de 2 410 526,64 \$ à l'entreprise Les Excavations Payette Ltée., incluant un montant pour les contingences de 219 138,79 \$ (10 %), toutes taxes incluses.

Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement (24 %) et en partie par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (76 %), prorata fourni dans le tableau des répartitions des coûts fourni par l'Ingénieur-conseil en pièce jointe.

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts entre l'arrondissement de Lachine et la DGSRE:

	Prix (taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Total (taxes incl.)	Répartition %
Arrondissement	534 933,83 \$	53 493,38 \$	588 427,22 \$	24 %
DGSRE	1 656 454,02 \$	165 645,40 \$	1 822 099,43 \$	76 %
TOTAL	2 191 387,86 \$	219 138,79 \$	2 410 526,64 \$	

Les coûts assumés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) se résument à ceux reliés aux travaux d'égout, d'aqueduc, d'une partie de la voirie et de

l'aménagement situé au-dessus des conduites à remplacer. L'arrondissement de Lachine assume donc la portion restante constituée surtout d'une partie des trottoirs, d'une partie de la voirie non assumée par la DGSRE ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ces travaux seront réalisés principalement en 2017 et une portion en 2018 (2e couche de pavage).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux projetés auront un impact positif sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression au niveau de l'aqueduc) ainsi que sur la réduction des besoins récurrents d'interventions pour l'entretien ou la réparation de l'égout de la part de la Direction des travaux publics. De par la nature des travaux réalisés, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer ces rues à court terme pour procéder à toute autre réparation ou remplacement de services éventuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par l'arrondissement de Lachine entre la division des études techniques et la division des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Printemps 2017

Durée des travaux : 75 jours de calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au présent contrat. Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers. L'entreprise Les excavations Payette ltée. détient une autorisation de l'AMF, valide jusqu'au 9 janvier 2017. En date du 8 mars 2017, conjointement avec sa soumission, l'entreprise a déposé une impression du registre - contrats publics du site web des autorités des marchés financiers montrant que l'entreprise est toujours inscrite.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des

entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec le 3 février 2017 fut déposée avec sa soumission et valide jusqu'au 31 mai 2017, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Confidentialité des estimations des contrats » (C-RM-GREF-D-16-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. L'arrondissement de Lachine devra également transmettre les décomptes progressifs au fur et à mesure de l'exécution des travaux. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 28 mars 2017

Mammar MENDIL, 22 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid EL OBADI
ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-22

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics

CE : 20.012

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plamondon, de l'avenue Clanranald à l'avenue McLynn et dans l'avenue Appleton, de l'avenue Decelles au chemin Hudson. Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 449 885,19 \$ (contrat: 1 258 085,19 \$ + incidences: 191 800,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325101 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 449 885,19 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plamondon, de l'avenue Clanranald à l'avenue McLynn et dans l'avenue Appleton, de l'avenue Decelles au chemin Hudson, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Excavations Gilbert Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 258 085,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325101 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-07 08:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231027

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Excavations Gilbert Théorêt inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plamondon, de l'avenue Clanranald à l'avenue McLynn et dans l'avenue Appleton, de l'avenue Decelles au chemin Hudson. Arrondissement : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 1 449 885,19 \$ (contrat: 1 258 085,19 \$ + incidences: 191 800,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325101 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1947) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1950) de l'avenue Appleton, ainsi que les conduites d'égout unitaire (installées en 1919) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1949) de l'avenue Plamondon, ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Plamondon, de l'avenue Clanranald à l'avenue McLynn et dans l'avenue Appleton, de l'avenue Decelles au chemin Hudson dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, seront réalisés sur une distance totale d'environ 225 mètres. Ils consistent en :

Avenue Plamondon

- la reconstruction de 95 mètres d'égout unitaire de diamètre de 450 mm et de 900 mm,
- la reconstruction de 104 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre,
- la reconstruction complète de la chaussée ($\pm 1\,000\text{ m}^2$).

Avenue Appleton

- la reconstruction de 125 mètres d'égout unitaire de diamètre de 375 mm et de 450 mm,
- la reconstruction de 125 mètres de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre,
- la reconstruction complète de la chaussée ($\pm 1\,150\text{ m}^2$).

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 114 371,38 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 449 885,19 \$, taxes incluses incluant des incidences de 191 800,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue au PTI de la DGSRE du Service de l'eau.

La dépense totale de 1 449 885,19 \$ représente un coût net de 1 323 938,43 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 323 938,43 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge aux contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 20 juillet 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2017

Fin des travaux : Octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Pascal TROTTIER, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Mohamed BECHIR BOUZAIID, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Mohamed BECHIR BOUZAIID, 3 avril 2017
Mathieu-Pierre LABERGE, 31 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-06

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
JJ - MM - AAAA		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) : Motif(s) de rejet :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES EXCAVATIONS GILBERT THEORET INC.	1 143 713.81	114 371.38	1 258 085.19
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 204 938.00	120 493.80	1 325 431.80
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	1 224 881.61	122 488.17	1 347 369.78
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1 240 926.27	124 092.62	1 365 018.89
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	1 374 545.46	137 454.54	1 512 000.00
EXCAVATION J.N.A. INC.	1 532 358.05	153 235.81	1 685 593.86
PRONEX EXCAVATION INC.	1 559 134.57	155 913.46	1 715 048.03
GESTION S. FORGET INC.	1 688 974.69	168 897.47	1 857 872.16

Estimation	Externe	1 253 090.99	125 309.10	1 378 400.09

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	x	AMF	x	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	x	Revenu Qc	x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1177231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à La compagnie Meloche inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent (PCPR 2017). Dépense totale de 6 455 728,04 \$ (contrat: 6 066 728,04 \$ + incidences: 389 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332309 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 455 728,04 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à La compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 066 728,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332309 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-20 14:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231029

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à La compagnie Meloche inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Genève et de Saint-Laurent (PCPR 2017). Dépense totale de 6 455 728,04 \$ (contrat: 6 066 728,04 \$ + incidences: 389 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332309 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des

interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent (PCPR 2017) et seront exécutés sur une distance totalisant environ 18,0 km. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 791 312,36 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Les contingences s'élèvent à 15 % en raison des risques reliés aux ajustements sur le terrain du profil proposé afin d'assurer un drainage efficient.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 455 728,04 \$, taxes incluses incluant des incidences de 389 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 5 894 940,19 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 20 juillet 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2017

Fin des travaux : Novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Claude LAVOIE, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Jean CARRIER, 3 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-31

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-19

Approuvé le : 2017-04-20

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
3 - 3 - 2017	Modifications mineures dans le cahier des charges au niveau de l'article concernant la "liste des appareils"	0.0
15 - 3 - 2017	Modifications dans le bordereau de soumission au niveau du pourcentage des contingences à 15 %	264 000.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LA COMPAGNIE MELOCHE INC.	5 275 415.68	791 312.36	6 066 728.04
ALI EXCAVATION INC.	5 657 229.33	848 584.40	6 505 813.73
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	5 893 195.63	883 979.34	6 777 174.97
ROXBORO EXCAVATION INC.	6 065 026.98	909 754.05	6 974 781.03
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	6 235 768.01	935 365.20	7 171 133.21
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	6 302 158.02	945 323.70	7 247 481.72
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	7 417 607.07	1 112 641.06	8 530 248.13

Estimation	interne	5 749 759.73	862 463.96	6 612 223.69

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	x	AMF	x	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	x	Revenu Qc	x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1177231019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Excavations Payette Ltée, pour la reconstruction d'égout unitaire, de conduite d'eau, de réfection de chaussée et le réaménagement de trottoirs dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 623 955,30 \$ (contrat: 1 433 255,30 \$ + incidences: 190 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 315801 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 324 167,52 \$, taxes incluses, soit 81,54 % de la dépense maximale relative à ce contrat, pour la reconstruction d'égout unitaire, de conduite d'eau, de réfection de chaussée et le réaménagement de trottoirs dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Excavations Payette Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 433 255,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 315801 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-13 16:27

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231019

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Excavations Payette Ltée, pour la reconstruction d'égout unitaire, de conduite d'eau, de réfection de chaussée et le réaménagement de trottoirs dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 1 623 955,30 \$ (contrat: 1 433 255,30 \$ + incidences: 190 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 315801 - 8 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire (installée en 1889) ainsi qu'une partie de la conduite d'eau secondaire (installée en 1913) dans la rue Garnier ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Seuls les portions de la conduite d'eau situées aux intersections nord et sud dans la rue Garnier doivent être remplacées, la majeure partie de la conduite d'eau dans la rue Garnier étant récente. Ils ont été intégrés aux travaux prévus sur la conduite d'égout unitaire.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DGSRE et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ont mandaté la Direction des

infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0125 - 10 avril 2017 - Autoriser une dépense de 299 787,78 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des trottoirs dans le cadre du projet de reconstruction d'égout unitaire et de conduite d'eau dans la rue Garnier entre les rues Marie-Anne et Rachel (1176768005).

DESCRIPTION

Les travaux dans la rue Garnier, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal seront effectués sur une distance d'environ 280 mètres et consistent en :

- la reconstruction de 273 mètres d'égout unitaire de 750 mm de diamètre;
- la reconstruction de 2 tronçons totalisant 67 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm et 300 mm de diamètre;
- la reconstruction de la chaussée pleine largeur ($\pm 2900\text{m}^2$);
- la reconstruction complète des trottoirs incluant des saillies ($\pm 2000\text{m}^2$).

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 130 295,94 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage, de signalisation et d'horticulture ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'équipe de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions. Huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission. Il y a un écart favorable de 25,1 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation de soumission. Cet écart est élevé et le prix du plus bas soumissionnaire est nettement inférieur aux prix des autres soumissionnaires. En effet, le montant de l'estimation, soit 1 913 458,75 \$, est comparable à la moyenne des prix soumis des sept (7) autres soumissionnaires de 1 926 520,45 \$, l'écart étant de 13 061,70\$ (0,68 %).

L'analyse détaillée de la plus basse soumission démontre que l'écart se trouve principalement dans les activités de fourniture et pose des conduites et regards d'égout, ainsi que dans le maintien de la circulation, ce qui explique un prix global compétitif et agressif par rapport à l'estimation.

Dans ce contexte et en prenant en considération un écart favorable à la Ville de 25,1 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 623 955,30 \$, taxes incluses incluant des incidences de 190 700,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense est répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 81,54 % au PTI de la DGSRE pour un montant de 1 324 167,52 \$, taxes incluses, et représente un coût net de 1 209 141,44 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est entièrement admissible à une subvention du programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables;
- 18,46 % au PTI de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour un montant de 299 787,78 \$, taxes incluses, et représente un coût net de 273 746,20 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une autorisation de dépense a été approuvée par le Conseil d'arrondissement le 10 avril dernier afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux (CA17 25 0125).

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 29 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 6 avril 2017

Benoît MALETTE, 6 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mounir ISSAAD
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-04

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2017-04-12

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	315801
No du GDD :	1177231019
Titre de l'appel d'offres : Reconstruction d'égout unitaire, de conduite d'eau, de refection de chaussée et réaménagement de trottoirs de la rue Garnier, de Rachel à Marie-Anne. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal.	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	6 - 2 - 2017
Ouverture faite le :	1 - 3 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	1 - 3 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
21 - 2 - 2017	Changement de la quantité de quelques items (conduite d'eau, pavage et trottoirs) du bordereau de soumission
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
80 000	

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	18
Nbre de soumissions reçues	8
Nbre de soumissions rejetées	0
% de réponses	44
% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)	
Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission :	
120	jrs
Date d'échéance initiale :	
29	6 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :	
	jrs
Date d'échéance révisée :	
JJ	MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE	1 302 959.36	130 295.94	1 433 255.30	
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	1 567 636.37	156 763.63	1 724 400.00	
PRONEX EXCAVATION INC.	1 645 218.67	164 521.88	1 809 740.55	
9129-2201 QUÉBEC INC. (TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE)	1 720 331.84	172 033.18	1 892 365.02	
COJALAC INC.	1 789 482.40	178 948.24	1 968 430.64	
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 805 107.50	180 510.75	1 985 618.25	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	1 806 686.11	180 668.61	1 987 354.72	
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	1 925 212.68	192 521.27	2 117 733.95	
Estimation	Interne	1 739 507.96	173 950.79	1 913 458.75
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation				-25.1%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse				20.3%
Dossier à être étudié par la CEC :				
Oui ☐ NON ☒				

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	☐	☒	AMF	☒
RENA	☐	☒	Revenu Qc	☒
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>				

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	1 433 255.30
Montant des incidences (\$):	190 700.00
Date prévue de début des travaux :	10 - 7 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	10 - 10 - 2017



Dossier # : 1170765003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Unigesco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard situé dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 742 415,14 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5886, huit (8) soumissionnaires - contrat 15132.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 742 415,14 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 487 781,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 5886;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 73,68 % (pourcentage à titre indicatif) par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), pour un montant de 5 881 930,48 \$, net de ristourne, et de 26,32% (pourcentage à titre indicatif) par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 2 101 059,81 \$, net de ristourne.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-24 17:25

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170765003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Groupe Unigesco inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard situé dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 8 742 415,14 \$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 5886, huit (8) soumissionnaires - contrat 15132.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements.

Depuis 2009, des projets visant trente-huit (38) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation.

Dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes au public.

Depuis l'adoption du Programme de soutien en 2010, onze (11) projets (12 patinoires) ont été livrés et seize (16) projets (21 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts sont fournis en pièce jointe.

Le présent dossier vise la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard situé dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et dont la gestion relève de la Ville centre. Un appel d'offres public a été publié à cet effet sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 16 février au 20 mars 2017. L'appel d'offres a été prolongé jusqu'au 27 mars 2017 pour permettre aux soumissionnaires de bien évaluer la portée des modifications décrites par quatre (4) addendas émis pendant l'appel d'offres et afin de visiter l'aréna. La période de sollicitation du marché fut donc de trente-neuf (39) jours calendrier.

Quatre (4) addendas ont été émis lors de cet appel d'offres en réponse aux questions posées par les soumissionnaires selon la procédure établie. Ces addendas ont permis de

corriger certaines erreurs présentes dans les plans et devis, d'ajouter des visites, et d'apporter des précisions mineures à la portée des travaux :

- **l'addenda no. 1 du 24 février 2017** a ajouté deux (2) jours de visites de l'aréna;
- **l'addenda no. 2 du 7 mars 2017** a apporté des précisions en mécanique (111 pages et 9 plans) et à reporté l'ouverture d'une semaine du 20 au 27 mars;
- **l'addenda no. 3 du 15 mars 2017** a apporté des précisions en architecture, mécanique et électrique (12 pages);
- **l'addenda no. 4 du 17 mars 2017** a apporté des précisions en mécanique (4 pages).

Les soumissions sont valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, à partir du 27 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0968 Le 18 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Riopel Dion St-Martin inc., WSP Canada inc., et Delisle, Despaulx et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard (0450) pour une somme maximale de 1 230 482,57 \$, taxes incluses.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Groupe Unigesco Inc. pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, soit :

- Le remplacement du système de réfrigération existant par un nouveau système fonctionnant à l'ammoniac et la construction d'un agrandissement pour le loger;
- La réalisation de divers travaux de mise aux normes pour respecter la réglementation et assurer la sécurité des usagers et des employés;
- L'implantation de mesures en efficacité énergétique;
- Une partie des travaux requis pour la certification LEED-Argent ;
- Les travaux d'amélioration locative.

Pour ce contrat, des contingences de construction de 15 % sont prévues. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux.

Par ailleurs, un budget de 3 % est également prévu pour des travaux incidents incluant, notamment, le contrôle de qualité par le laboratoire de la Ville (vérification des excavations, des sols compactés, du béton et de l'acier) ainsi que des travaux requis par Hydro-Québec, Gaz Métro et Bell Canada.

Suite à l'appel d'offres public 5886, vingt et un (21) organisations se sont procurées le cahier des charges. Trois (3) associations patronales, six (6) fournisseurs ou entrepreneurs spécialisés et treize (12) entrepreneurs généraux : Groupe Unigesco inc., St-Denis Thompson inc., L'Archevêque & Rivest Ltée, Gesmonde Ltée, Tisseur Inc., Construction

Socam ltée, MGB Associates inc., Construction Socam Ltée, Corporation de construction Germano, Groupe Axino inc., Groupe Geyser Inc., Les Entreprises QMD inc.

Parmi les douze (12) entrepreneurs généraux qui ont pris le cahier des charges, cinq (4) d'entre eux, n'ont pas déposé de soumission. Les entrepreneurs Celeb Construction Ltée, Corporation de construction Germano, Groupe Geyser Inc. et Les Entreprises QMD inc. n'ont pas déposé de soumission en invoquant un agenda très chargé et le manque de temps.

JUSTIFICATION

Le tableau d'analyse suivant présente les sept (7) soumissionnaires jugés conformes, le tout dans l'ordre croissant des prix.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Montant des contingences de 15 %	Total
Groupe Unigesco Inc.	7 380 679,73 \$	1 107 101,96 \$	8 487 781,69 \$
St-Denis Thompson inc.	7 538 910,75 \$	1 130 836,61 \$	8 669 747,36 \$
L'Archevêque & Rivest Ltée	7 925 014,43 \$	1 188 752,16 \$	9 113 766,59 \$
Gesmonde Ltée	7 982 409,57 \$	1 197 361,43 \$	9 179 771,00 \$
Tisseur Inc.	8 052 849,00 \$	1 207 927,35 \$	9 260 776,35 \$
Construction Socam ltée	8 284 338,51 \$	1 242 650,78 \$	9 526 989,29 \$
MGB Associates inc.	8 941 047,48 \$	1 341 157,12 \$	10 282 204,60 \$
Estimation des professionnels (externes)	8 202 041,32 \$	1 230 306,20 \$	9 432 347,52 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			9 217 290,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			8,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 794 422,91 \$
(Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			21,14 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-944 565,83 \$ -10,01 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			181 965,67 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,14 %

Tous les coûts indiqués comprennent les frais d'administration, le profit et les taxes.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est de 8 487 781,69 \$, soit 10 % inférieur à la dernière estimation réalisée par l'équipe des professionnels qui était de 9 432 347,52 \$. L'écart entre le plus bas et le plus haut soumissionnaire conforme est de 1 794 422,91 \$,

soit 21,14 %. De plus, l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires conformes est de 181 965,67 \$, soit 2,14%.

Le sommaire de l'analyse et de la recommandation des professionnels pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Groupe Unigesco Inc. est joint au présent sommaire décisionnel.

Le présent adjudicataire ne figure pas sur la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni sur la liste des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor au moment de la rédaction du présent sommaire (mise à jour en date du 28 mars 2017). L'adjudicataire est assujéti à l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat dont la valeur est supérieure à 1 M\$. Cette attestation de conformité a été fournie avec la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de **8 742 415,14 \$**, taxes incluses. Ce montant inclut 15 % de contingences de construction et 3 % d'incidences.

	Montant maximum (taxes incluses)
(1) Montant de l'appel d'offres de construction	7 380 679,73 \$
(2) Montant pour travaux contingents de 15 %	1 107 101,96 \$
(3) TOTAL du contrat	8 487 781,69 \$
(4) Incidences de 3 %	254 633,45 \$
(5) TOTAL	8 742 415,14 \$
(6) Montant de la ristourne sur les travaux et les incidences	759 424,84 \$
TOTAL net (après ristourne de 100% de la TPS et 50% de la TVQ)	7 982 990,30 \$

Le montant net de l'emprunt à la charge des citoyens est de 7 982 990,30 \$.

Bien que le «Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux» prévoit une répartition de 80 % (ville centrale) et 20 % (arrondissement), dans ce dossier, la part de l'arrondissement est prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) qui assume également la totalité des travaux non admissibles au programme car l'aréna Maurice-Richard est un bâtiment de compétence corporatif dont le SGPI à la responsabilité des investissements requis (protection d'actifs). Ainsi, dans ce projet, la part normalement assumée par l'arrondissement est assumée par le SGPI car l'aréna ne relève pas d'un arrondissement mais bien du SGPI.

Considérant les paramètres du programme, le montant total net après ristourne de 7 982 990,30\$ se répartit comme suit : (voir pièce jointe GDD 1170765003_Répartition des coûts des travaux, pour le détail).

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 5 881 930,48 \$ (73,68% pourcentage à titre indicatif) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 « Mise aux normes des arénas »;
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 2 101 059,81 \$ (26,32% pourcentage à titre indicatif)

Des virements de crédits doivent être effectués du SDSS (Requérant) vers le (SGPI) - (Exécutant).

En ce qui concerne les aides financières pour ce projet, des demandes de subventions vont être déposées auprès d'Hydro-Québec (HQ) et du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). À noter qu'une demande de subvention a déjà été déposée auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), anciennement le MELS. Bien que l'octroi de ce contrat avant l'autorisation finale du MEES aura pour effet de rendre ces dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des arénas. Ces subventions viendront réduire la charge totale, dans les proportions déjà indiquées, lorsque les sommes correspondantes seront confirmées et reçues.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon, substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES.

De plus, le projet vise la réalisation de certains travaux en vue de la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclut également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique, du bâtiment et le remplacement de l'éclairage au dessus de la patinoire par des ampoules à faible consommation énergétique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La soumission est valide jusqu'au 25 juillet 2017 (120 jours). Si le contrat est octroyé après cette date, la Ville devra négocier une prolongation avec l'entrepreneur.

Par ailleurs, la réalisation des travaux nécessite la fermeture complète de l'aréna Maurice-Richard pour une période d'environ deux (2) mois de: avril à mai 2018 afin d'effectuer des travaux majeurs en mécanique. Toutefois, puisque les utilisateurs de l'aréna Maurice-Richard (les athlètes du Centre National Courte Piste) seront en congé au même moment, il n'est pas requis de relocaliser les activités.

Finalement, la réouverture complète de l'aréna doit s'effectuer en juin 2018.

Conséquemment, tout écart par rapport à l'échéancier prévu pourrait s'avérer préjudiciable pour les usagers de l'aréna.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les partenaires sont tenus au courant de l'évolution du projet et de l'échéancier. Le SDSS communiquera aux utilisateurs de l'aréna les conditions de fermeture et les alternatives proposées en fonction de l'échéancier prévu au calendrier.

Deux panneaux de chantier conçus par la Ville seront installés pour informer les citoyens de l'envergure des travaux, des contributions financières et de l'échéancier de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de construction au conseil municipal Mai 2017

Réalisation des travaux Juin 2017 à Mai 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports
Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports
Jean-François DULIÈPRE, Service de la diversité sociale et des sports
Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Johanne DEROME, 6 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

David - Ext MCDUFF
Gestionnaire de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-06

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-19



Dossier # : 1177343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Norclair Inc., pour l'exécution des travaux relatifs à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval - Dépense totale de 5 442 164,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10215 - (5 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 442 164,26 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux inhérents à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à l'entreprise Norclair Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 5 303 804,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10215;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 11:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177343001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Norclair Inc., pour l'exécution des travaux relatifs à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval - Dépense totale de 5 442 164,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10215 - (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable de Dorval a été construite durant les années 1950 et a bénéficié de quelques améliorations au fil du temps. Par ailleurs, plusieurs équipements de procédé, mécanique, électrique et d'automatisation et de contrôle sont maintenant désuets ou ont pratiquement atteint leur limite de vie utile. L'usine de production d'eau potable a une capacité d'environ 65 000 m³/j et dessert le territoire de la Ville de Dorval incluant l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau.

Dans le cadre du projet de modernisation des usines d'eau potable de la Ville, il est prévu faire la réfection des filtres de l'usine de production d'eau potable de Dorval. En effet, des études sur l'état de nos équipements ont révélé que plusieurs filtres sont vétustes et la filtration n'est pas optimale. Ces équipements sont essentiels pour le respect de la réglementation sur la qualité de l'eau potable d'où la nécessité de leur remplacement.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public (# 10215) via le système électronique SÉAO et publié dans le journal Le Devoir le 9 janvier 2017. La durée de la publication a été de vingt-neuf (29) jours calendrier. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 8 février 2017 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de validité des offres est de cent vingt (120) jours, à compter de l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 8 juin 2017.

Trois (3) addenda ont été émis durant la période de soumission, afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-après). L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des

impacts financiers liés aux addenda.

# addenda	Date d'émission	Description
1	13 janvier 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires, modification de l'article 2.11.1 "autorisation à contracter délivrée par l'autorité des marchés financiers", modifications du cahier des clauses administratives spéciales (ajout de la grille d'évaluation de l'adjudicataire, précision sur l'article 7 de la politique de gestion contractuelle) sur le cahier des charges; Prolongation de la date limite de prise de rendez-vous pour la visite des lieux; Report de la date d'ouverture (6 février 2017).
2	26 janvier 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires, ajout du format Excel du bordereau de soumission et précisions sur les clauses techniques spéciales dans la discipline automatisation et contrôle.
3	2 février 2017	Réponses aux questions des soumissionnaires et ajout de quelques pièces de rechange (en automatisation et contrôle) aux clauses techniques spéciales. Report de la date d'ouverture (8 février 2017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Accorder deux contrats de services professionnels pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC-Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 \$, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11570 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Norclair Inc. pour la réalisation des travaux inhérents à la modernisation des filtres de l'usine d'eau potable de Dorval, dans le cadre du projet de modernisation des usines d'eau potable.

Ce contrat comprend, entre autres, divers travaux en architecture, civil, électricité, instrumentation et contrôle, mécanique de procédé et structure.

Ces travaux seront réalisés en deux étapes:

- Phase 1: Modernisation des 4 filtres simples;
- Phase 2: Modernisation des 3 filtres doubles.

Dans les deux phases, les travaux consisteront principalement sans s'y limiter à :

- Restaurer les vannes murales d'eau brute;
- Remplacer les fonds des filtres par des fonds de filtres à dalles avec busettes;
- Remplacer les médias filtrants par du sable et de l'antracite;
- Remplacer le système de lavage des filtres à l'eau par un système de lavage combiné à l'air et à l'eau;
- Remplacer la tuyauterie de façade et la robinetterie;
- Remplacer l'instrumentation et le système de contrôle reliés aux équipements;
- Effectuer les essais et tests de démarrage;
- Mettre en service les équipements nouvellement installés;

- Élaborer les rapports d'inspection et d'essais, manuels d'opération et d'entretien;
- Former le personnel de l'exploitation de l'usine.

Des dépenses contingentes de 691 800,54 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des changements reliés à la conception et des imprévus de construction (conditions de chantier).

Des dépenses incidentes de 138 360,11 \$, taxes incluses, soit 3 % du coût des travaux, ont aussi été prévues pour couvrir, entre autres, les coûts associés aux frais de contrôle de qualité, de laboratoires et d'inspection des matériaux et des travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10215, quatorze (14) preneurs du cahier des charges se sont procurés les documents sur le site SÉAO dont vous trouverez la liste en pièces jointes. Cinq (5) d'entre eux ont déposé une soumission.

Les motifs de désistements des neuf (9) preneurs du cahier de charges sont les suivants:

- Trois (3) d'entre eux sont des fournisseurs d'équipements;
- Deux (2) sont des sous-traitants;
- Un (1) a indiqué qu'il n'est pas qualifié pour le travail à réaliser;
- Un (1) a indiqué qu'il est inintéressant et très difficile de contracter avec les villes;
- Deux (2) n'ont pas répondu à nos demandes.

L'analyse de la conformité administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable tandis que l'évaluation de la conformité technique a été réalisée par le consultant au projet WSP Canada inc.

Après analyse des soumissions, il s'avère que trois (3) soumissions sont conformes et que l'entreprise Norclair Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Deux (2) soumissionnaires ont été déclarés non-conformes techniquement, car leurs qualifications ne répondaient pas exigences contractuelles.

Le tableau ci-après présente les écarts de prix entre les différentes soumissions conformes et la dernière estimation.

Firmes soumissionnaires (conformes)	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
Norclair inc.	4 612 003,62 \$	691 800,54 \$	5 303 804,15 \$
Filtrum inc.	4 892 876,10 \$	733 931,42 \$	5 626 807,52 \$
Le Groupe LML Ltée	5 219 696,92 \$	782 954,54 \$	6 002 651,45 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	5 148 925,43 \$	772 344,56 \$	5 921 269,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			5 644 421,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			6,42 %

<i>((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	698 847,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	13,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-617 465,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-10,43 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	323 003,36 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	6,09 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 10,43 % (- 617 465,84 \$, incluant contingences et taxes) par rapport à l'estimation réalisée par le consultant. Cet écart est dû principalement à :

- L'article 3.0 "Travaux de mécanique de procédé" du bordereau de soumission, qui contribue à 70% de cet écart (soit - 430 840,30 \$, incluant contingences et taxes). Cette différence provient essentiellement des sous-articles 3.1.4 et 3.2.4, relatifs à la fourniture et l'installation des filtres bicouches.
- Le reste de l'écart soit 186 625,54 \$, incluant taxes et contingences, est réparti entre les divers articles du bordereau.

L'adjudicataire recommandé soit Norclair Inc. a fourni son attestation de Revenu Québec délivrée le 14 décembre 2016. Il détient son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) délivrée le 25 mars 2014 : Autorisation No 2014-CPSM-1019673; No de client : 3000160520. Cette autorisation arrivait à échéance le 24 mars 2017. Toutefois, Norclair Inc. a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de l'AMF, datée du 20 décembre 2016 de ladite demande est jointe au présent dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 303 804,15 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 4 612 003,62 \$ pour les travaux et un montant de 691 800,54 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 5 442 164,26 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 138 360,11 \$, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 5 442 164,26 \$, taxes incluses, représente un coût net de 4 969 421,35 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. Ce montant sera financé par l'emprunt à moins de disponibilité de la réserve.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources. Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du présent dossier, les impacts majeurs seraient les suivants:

- Obligation pour l'exploitant de l'usine, de mettre en oeuvre des procédures de travail particulières et lourdes pour s'assurer du respect d'un certain niveau de qualité de l'eau potable.
- Dosage limité du charbon actif, qui sert à éliminer le goût et les odeurs de l'eau potable, dus à la vétusté des filtres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 18 mai 2017
Réunion de démarrage: Juin 2017
Début des travaux : Juillet / août 2017
Réception provisoire : Juillet / août 2018
Fin du contrat : Juillet / août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Franck NINGUE
Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-11

Marie-Josée GIRARD
Chef de division - Projets Majeurs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée GIRARD
Chef de division - Projets Majeurs
en remplacement d'André MARSAN, directeur
de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2017-04-18



Dossier # : 1173285001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de réfection de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques au Quartier Général du SPVM, 1441 Saint-Urbain (bâtiment 3679) - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 8 720 712,04 \$ (contrat : 7 927 920,04 \$ + incidences : 792 792,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public no 5843 - (4 soumissions).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 8 720 712,04 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection partielle de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques (3679) du Quartier général du Service de la police de la Ville de Montréal dans l'arrondissement Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Saint-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 927 920,04\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5843;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-21 10:09

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173285001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de réfection de l'enveloppe et des systèmes électromécaniques au Quartier Général du SPVM, 1441 Saint-Urbain (bâtiment 3679) - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 8 720 712,04 \$ (contrat : 7 927 920,04 \$ + incidences : 792 792,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public no 5843 - (4 soumissions).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé, au 1441, rue Saint-Urbain, est le Quartier général de la police et il est identifié par cette appellation. Il est localisé dans le « Quartier des spectacles » de Montréal. L'immeuble, construit en 1956-1957, a été acquis par la Ville à la fin de 1999. Il a été réaménagé en 2000-2001 pour y loger le Quartier général, ainsi que d'autres services spécialisés du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Au cours des années, divers travaux de réparation, de réfection et de réaménagement ont été réalisés sur l'immeuble, mais de manière localisée et partielle. Ces travaux ont porté sur divers éléments et systèmes à l'intérieur du bâtiment, ainsi que sur le toit et les murs extérieurs (remplacement de maçonnerie en pierre principalement, fenêtres et portes).

Plus récemment en 2013, suite à des chutes d'éclats de pierre, des travaux de réparation et de consolidation temporaires ont été exécutés sur deux façades et des périmètres de sécurité ont dû être installés en attendant la réalisation des travaux de mise à niveau. De plus, plusieurs problèmes en mécanique sont à signaler. En raison de restrictions budgétaires durant les années antérieures, les travaux de réfection requis, tant de l'enveloppe que des installations mécaniques, n'ont pu être réalisés. L'approbation d'un budget au PTI 2015-2017 a permis de relancer le projet. Les travaux sont requis pour le maintien de l'actif.

Un appel d'offres public a été publié sur le site du SEAO et dans le journal Le Devoir pendant 33 jours, du 11 janvier au 13 février 2017. La stratégie de sollicitation du marché est sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. La durée de validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions. Quatre addenda ont été émis les 25 et 30 janvier ainsi que le

10 février 2017 et concernaient des questions techniques et reports de date. Les firmes adjudicataires doivent avoir été enquêtées et approuvées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) préalablement à l'octroi du contrat.

ADDENDA	DATE	OBJETS
01	25 JANVIER 2017	Réémission de plans et devis.
02	25 JANVIER 2017	Report de date d'ouverture du 30 janvier 2017 au 13 février 2017
03	30 JANVIER 2017	Réémission de plans et devis, questions et réponses des soumissions.
04	10 FÉVRIER 2017	Questions et réponses des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0026

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associés architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés, pour la réfection de l'enveloppe et la réfection et mise à niveau des différentes composantes du bâtiment Quartier général de la police - Dépense totale de 1 151 659,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13771 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public n° 5843, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la compagnie St-Denis Thompson inc. pour la réfection de l'enveloppe et la réfection avec mise à niveau de diverses composantes du bâtiment Quartier général de la police.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Remplacement du parement de pierre calcaire et des fenêtres attenantes;
- Réfection des toitures;
- Travaux de consolidation de maçonnerie de briques;
- Mise à niveau du système de contrôle et modification au réseau de climatisation, incluant les salles des serveurs;
- Installation de dispositifs anti-refoulement et de compteurs d'eau;
- Mise à niveau du système d'alarme incendie;
- Ajouts d'UPS pour la salle des serveurs

Des contingences de 15% sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public n° 5843, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges. Suite à l'analyse des soumissions, par les professionnels et la Ville, il s'avère que les quatre (4) soumissionnaires sont conformes et que St-Denis Thompson inc. a présenté la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
St-Denis Thompson Inc.	6 893 843,51	1 034 076,53	7 927 920,04
Groupe Axino Inc.	7 264 203,29	1 089 630,48	8 353 833,77
Développement Atrium Inc.	8 415 187,73	1 262 278,16	9 677 465,89
MGB Associés Inc.	8 514 169,36	1 277 125,39	9 791 294,75
Estimation des professionnels (\$)	7 298 632,54	729 863,59	8 028 496,13
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			8 937 628,61
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			12,74%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			1 863 374,71
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			23,50%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-100 576,09
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-1,25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			425 913,73
Écart entre la plus haute et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)			5,37%

L'écart entre la moyenne des soumissions et la plus basse soumission conforme (%) est de 12,7 %, la moyenne des soumissions déposées est de : 8 937 628,61 \$

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre non admissible (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 6 septembre 2016 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 435-2015 adopté le 27 mai 2015. L'adjudicataire recommandé, la Compagnie St-Denis Thompson Inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 31 mars 2017. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 7 927 920,04 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 1 034 076,53 \$ afin de pallier aux imprévus lors du chantier. De plus, un montant en incidence de 792 792,00 \$ (10%), taxes incluses, est requis au projet pour couvrir les frais d'une surveillance en résidence des travaux de la toiture, des frais d'analyse par des laboratoires spécialisés ainsi qu'une mise en service

améliorée pour les systèmes électromécaniques.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) (PTI 2016-2018) et sera financé par le règlement d'emprunt RCG 16-046 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Cette dépense est assumée à 100% par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 80% en 2017 et 20% en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat devra être octroyé au plus bas soumissionnaire, le plus rapidement possible, afin de mettre en œuvre le projet dès mai 2017. Le bâtiment présente plusieurs non-conformités, ainsi que des déficiences importantes au niveau de l'enveloppe et des systèmes de ventilation/climatisation. Il faut surtout corriger à très court terme, de manière à assurer la sécurité de ses usagers et le fonctionnement sécurisé de certains services essentiels. En outre, la réalisation du projet permettra de préserver l'actif de la Ville, en plus d'améliorer le confort des occupants et de favoriser des économies d'énergie.

Tout retard dans le processus d'octroi du contrat pourrait amplifier la dégradation de la maçonnerie, l'usure des installations mécaniques et les problèmes qui y sont rattachés. Une telle situation ne pourra que générer une augmentation du coût d'entretien et des coûts des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

Une stratégie de communication sera élaborée et coordonnée entre le Service des communications, le Service de la mise en valeur du territoire et le SGPI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13228 Mandat : 14149-2-004

Octroi CG:	mai 2017
Enquêtes du SPVM et octroi du contrat pour les travaux.	mai 2017
Réalisation des travaux	fin mai 2017 à janvier 2018
Fin des travaux.	janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CÔTÉ, Service de police de Montréal
Steve-Eric PICARD, Service de police de Montréal

Lecture :

Steve-Eric PICARD, 18 avril 2017
Sophie CÔTÉ, 12 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude THERRIEN
Conceptrice des aménagements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-11

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-21



Dossier # : 1177231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures et d'îlots ainsi que la reconstruction de puits d'accès et de massifs sur le réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de l'avenue Bourbonnière à l'avenue Letourneux. Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 320 518,62 \$ (contrat: 1 985 137,93 \$ + incidences: 335 380,69 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 303401 - 6 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 320 518,62 \$, taxes incluses, pour le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures et d'îlots ainsi que la reconstruction de puits d'accès et de massifs sur le réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de l'avenue Bourbonnière à l'avenue Letourneux dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 985 137,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 303401 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231020

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour le planage et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux, la reconstruction de trottoirs, de bordures et d'îlots ainsi que la reconstruction de puits d'accès et de massifs sur le réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de l'avenue Bourbonnière à l'avenue Letourneux. Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 320 518,62 \$ (contrat: 1 985 137,93 \$ + incidences: 335 380,69 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 303401 - 6 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via son *Programme de réfection du réseau routier artériel*, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route ainsi que la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Dans ce contexte, la Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement d'un appel d'offres dans le but de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. afin de réaliser les travaux de planage et de pose d'un nouveau revêtement bitumineux, de reconstruction de trottoirs, de bordures et d'îlots et de reconstruction de puits d'accès et de massifs sur le réseau de la CSEM, dans la rue Notre-Dame, de l'avenue Bourbonnière à l'avenue Letourneux dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant 0,6 km.

Les travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont été intégrés dans le même contrat afin de limiter les interventions subséquentes.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 188 844,06 \$, taxes incluses, soit 10,51 % du coût des travaux tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Puisque la rue Notre-Dame est une rue très sollicitée du point de vue circulation, le pourcentage de contingences demandé dans le sous-projet intitulé "Maintien de la circulation et de la sécurité routière" est de 15 %.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage, de signalisation, de gestion des impacts, de feux temporaires, de policiers, de nivellement de cadre et couvercles de Bell, des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, pour la gestion des sols excavés et pour la surveillance environnementale ainsi que des incidences pour les travaux de la CSEM (laboratoire, divers, conception, surveillance et frais généraux). Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 320 518,62 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 335 380,69 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 100 % par la ville centrale et est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 53,31 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 1 225 613,87 \$, taxes incluses;
- 46,69 % au PTI de la CSEM pour un montant de 1 094 904,75 \$, taxes incluses.

Cette dépense représente un coût net de 2 099 460,72 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- #16-006 «Travaux réfection routière réseau artériel» pour un montant net de 1 119 148,83 \$;
- #16-046 «Conduits souterrains/enfouissement fils aériens» pour un montant net de 980 311,89 \$.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 11 juillet 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat: À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux: 19 juin 2017

Fin des travaux: 15 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Jean CARRIER, 12 avril 2017
Eric FAUTEUX, 12 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-04-11

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-21

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	4	Si addenda, détailler ci-après	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
24 - 02 - 2017	Modifications au cahier C-Devis techniques de circulation		0.00
01 - 03 - 2017	Report d'ouverture et des modifications au bordereau de soumission		0.00
03 - 03 - 2017	Modifications au devis technique voirie		0.00
07 - 03 - 2017	Addenda résumé du tableau des questions et réponses reçus dans la boîte courriel		0.00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
PAVAGES MÉTROPOLITAIN INC.	1 796 293.87	188 844.06	1 985 137.93
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 026 110.72	228 890.05	2 255 000.77
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	2 101 457.74	228 045.34	2 329 503.08
DEMIX CONSTRUCTION	2 141 884.46	238 620.63	2 380 505.09
GROUPE TNT INC.	2 465 860.21	285 491.26	2 751 351.47
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	2 674 479.56	304 520.44	2 979 000.00

Estimation	Interne	1 719 555.64	184 624.56	1 904 180.20

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	x	AMF	x	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	x	Revenu Qc	x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1177231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Ventec inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 13e Avenue et dans la rue Legendre, dans l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 2 409 620,81 \$ (contrat: 2 183 920,81 \$ + incidences: 225 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316501 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 254 929,23 \$, taxes incluses, soit 93,58 % de la dépense maximale relative à ce contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 13e Avenue et dans la rue Legendre, dans l'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 183 920,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316501 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-20 10:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231023

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Ventec inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 13e Avenue et dans la rue Legendre, dans l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 2 409 620,81 \$ (contrat: 2 183 920,81 \$ + incidences: 225 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316501 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés, leurs états de dégradation structurale, ainsi que leur capacité hydraulique insuffisante, les conduites d'égout unitaires dans la 13^e Avenue de la rue Legendre à la rue de Louvain (installées en 1955) ainsi que les conduites d'eau secondaires (installées en 1956), ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ce tronçon n'a pas été retenu dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

De plus, les conduites d'eau secondaires dans la 13^e Avenue de l'avenue Émile-Journault à la rue Legendre (installées en 1960) ainsi que les conduites d'eau secondaires dans la rue Legendre du boulevard Saint-Michel à la 14^e Avenue (installées en 1954), ont été identifiées par la DGSRE comme prioritaires pour ce qui est de leur réhabilitation.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 140098 - 4 avril 2017 - Autoriser une dépense de 154 691,58 \$, incluant les taxes, afin d'assumer la portion de la dépense à verser par l'arrondissement pour des travaux de reconstruction de trottoirs avec réaménagement géométrique, prévus à l'appel d'offres 316501, et ayant pour objet des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau secondaire, de chaussée et de trottoirs dans la 13^e Avenue, de la rue Legendre à la rue de Louvain (1171124002).

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 13^e Avenue et dans la rue Legendre, dans l'arrondissement de Villeraie-St-Michel-Parc-Extension, seront effectués sur une distance d'environ 870 mètres et consistent en :

Travaux de reconstruction dans la 13^e Avenue de la rue Legendre à la rue Louvain

- la reconstruction de 381 mètres d'égouts unitaires de diamètre variant entre 300 mm et 1050 mm,
- la reconstruction de 350 mètres de conduites d'eau secondaire de 200 mm de diamètre,
- la reconstruction de 3070 mètres carrés de chaussée,
- la reconstruction de 995 mètres carrés de trottoirs et de saillies.

Travaux de réhabilitation dans la 13^e Avenue de l'avenue Émile-Journeault à la rue Legendre

- la réhabilitation de 317 mètres de conduites d'eau secondaire de 150 mm de diamètre.

Travaux de réhabilitation dans la rue Legendre du boulevard Saint-Michel à la 14^e Avenue

- la réhabilitation de 207 mètres de conduites d'eau secondaire de 200 mm de diamètre.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et à l'arrondissement lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 198 538,26 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur vingt (20) preneurs du cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et treize (13) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 35 % et 65 %. Parmi les treize (13) qui n'en ont pas déposé, quatre (4) preneurs sont connus comme étant des sous-traitants, un (1) preneur a répondu que le devis technique était trop spécialisé, un (1) autre a précisé que la période de soumission ne lui convenait pas et sept (7) preneurs n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 409 620,81 \$, taxes incluses incluant des incidences de 225 700,00 \$, taxes incluses.

Elle est prévue et répartie entre différents PTI de la façon suivante:

- 93,58 % au PTI de la DGSRE pour un montant de 2 254 929,23 \$ taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 2 059 050,94 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût net est en partie subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) pour un montant estimé à 1 595 607,63 \$ et par le programme FEPTU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 385 536,93 \$, laissant un impact de 77 906,39 \$ à la charge des contribuables.
- 6,42 % au PTI de l'arrondissement Villeray–St-Michel–Parc-Extension pour un montant de 154 691,58 \$ taxes incluses et sera entièrement financée par un emprunt à la charge des contribuables. Une autorisation de dépense a été approuvée par le Conseil d'arrondissement du 4 avril dernier afin d'assumer les coûts reliés à cette partie des travaux (CA17 140098).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 13 juillet 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2017

Fin des travaux : Novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voie et transports

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 12 avril 2017

Isabelle I DUFRESNE, 12 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-11

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-20

Directeur

Approuvé le : 2017-04-20

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	316501
No du GDD :	1177231023
Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la 13e Avenue et dans la rue Legendre.	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	20 - 2 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	15 - 3 - 2017
Ouverture faite le :	15 - 3 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
28 - 2 - 2017	Augmentation de quatité à l'item de puisard de rue dans le bordereau et clarifications au devis technique et au plan d'égout et aqueduc
7 - 3 - 2017	Clarifications diverses dans le devis technique d'égout et aqueduc et dans le devis technique travaux de réhabilitation et transmission des réponses aux questions des preneurs.
	40 000 \$
	0 \$

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	20
Nbre de soumissions reçues	7
% de réponses	35
Nbre de soumissions rejetées	
% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)	
Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	13 - 7 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :	
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	1 985 382.55	198 538.26	2 183 920.81
EXCAVATION CIVILPRO INC.	2 175 019.45	217 501.94	2 392 521.39
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 352 432.19	235 243.22	2 587 675.41
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	2 524 090.91	252 409.09	2 776 500.00
UNIGERTEC INC.	2 549 549.95	254 954.99	2 804 504.94
LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.	2 717 867.58	271 786.76	2 989 654.34
GESTION S. FORGET INC.	2 721 888.25	272 188.83	2 994 077.08
Estimation	interne	2 190 009.25	2 19 000.95
		2 409 010.20	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-9.3%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			9.6%
Dossier à être étudié par la CEC : Oui NON X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	X	AMF	X
RENA	X	Revenu Qc	X
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>			

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES ENTREPRISES VENTEC INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	2 183 920.81
Montant des incidences (\$):	225 700.00
Date prévue de début des travaux :	19 - 6 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	3 - 11 - 2017



Dossier # : 1177231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017). Dépense totale de 7 981 106,56 \$ (contrat: 7 561 106,56 \$ + incidences: 420 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332313 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 981 106,56 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 561 106,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 332313 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-21 19:18

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017). Dépense totale de 7 981 106,56 \$ (contrat: 7 561 106,56 \$ + incidences: 420 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 332313 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 99 M\$ en 2017 afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Le PCPR vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier. Selon les experts dans le domaine¹, le traitement d'une chaussée d'autoroute par la technique de planage et revêtement permet d'en prolonger la vie sur une période allant jusqu'à 15 ans. En milieu urbain, la Direction des transports soutient que la durée de vie de la chaussée serait prolongée pour une période de 7 à 12 ans.

Parmi toutes les activités de maintien, le PCPR demeure l'activité à privilégier par le plan d'intervention intégrée 2016/25 (PII) pour la remise à niveau de la condition des chaussées à court terme. Nonobstant cette stratégie prometteuse, l'objectif demeure fort ambitieux et pour espérer l'atteindre, il devenait essentiel de revoir nos façons de faire, notamment sur l'assouplissement des critères de conception. En effet, la correction du drainage en place amenait à refaire certains trottoirs en bon état et créait ainsi une insatisfaction et une incompréhension de la part des citoyens. De plus, ces travaux accessoires prolongent considérablement la durée des interventions, diminuent l'attrait de ces projets auprès des entrepreneurs et sont la cause de difficultés nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

C'est dans ce contexte d'optimisation qu'il a été établi que l'élimination des réparations ponctuelles de trottoirs au sein des contrats du PCPR améliorerait grandement notre capacité de réalisation. Les projets de ce programme se limitent donc à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Toutefois, il peut exister certaines conditions susceptibles de mettre en cause la sécurité des piétons. Dans l'éventualité où des trottoirs nécessitant des

interventions n'aient pas déjà fait l'objet de travaux correctifs par l'arrondissement, le SIVT financera le coût de ces travaux par le biais de son PTI. Une provision pourra alors être ajoutée aux contrats de réparations mineures de trottoirs (RMT) de l'arrondissement. Dans ce contexte, afin d'assurer une certaine flexibilité aux arrondissements dans la gestion de leurs interventions, la liste des rues faisant l'objet du PCPR 2017 leur a été transmise en novembre dernier. Pour l'année 2018 ainsi que pour les années ultérieures, la liste leur sera transmise un peu plus à l'avance de façon à ce qu'ils puissent réparer les sections jugées critiques avant les travaux de réfection de la chaussée.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion d'actifs à la Direction des transports du SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme sont sous la responsabilité de la Direction des infrastructures du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

(NOTE 1: HAAS, Ralph et W. Ronald HUDSON. *Pavement Asset Management*, avec la collaboration de Lynne COWE FALLS, Beverly, MA, Scrivener publishing, 2015.)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1164102001)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2017), et seront exécutés sur une distance totalisant environ 18,0 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 687 373,32 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 7 981 106,56 \$, taxes incluses incluant des incidences de 420 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 7 287 814,09 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-010 «Travaux de réfection du réseau routier».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 3 août 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Août 2017

Fin des travaux : Octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voie et transports

Lecture :

Martin COUTU, 18 avril 2017

Jean CARRIER, 12 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ngoc Thao DUONG
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-20

Directeur

Approuvé le : 2017-04-21

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	332313
No du GDD : 1177231032	
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. (PCPR 2017)
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	13 - 3 - 2017
Ouverture faite le :	5 - 4 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	5 - 4 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
29 - 3 - 2017	Correction d'une erreur technique dans le devis technique voirie. (Art. 27)
31 - 3 - 2017	Modification apportée à un article du cahier des charges (Art. 2.12) et modification et réémission de l'annexe H
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
-	
-	

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	12
Nbre de soumissions reçues	6
Nbre de soumissions rejetées	
% de réponses	50
% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Prolongation de la validité de la soumission de :	
Date d'échéance initiale :	3 - 8 - 2017
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres	
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin
	Avant contingences
	Contingences
	Total
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	6 873 733.24
ROXBORO EXCAVATION INC.	7 228 682.42
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE CRH CANADA INC.	7 919 506.75
GROUPE TNT INC.	8 052 429.51
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	8 543 469.88
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	8 585 014.01
Estimation	Interne
7 046 501.66	704 650.17
7 751 151.83	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	-2.5%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	5.2%
Dossier à être étudié par la CEC :	Oui NON X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)	
N.A.	OK
RBQ	x
AMF	x
RENA	x
Revenu Qc	x
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>	

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	7 561 106.56
Montant des incidences (\$):	420 000.00
Date prévue de début des travaux :	7 - 8 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	20 - 10 - 2017



Dossier # : 1177231030

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Payette Ltée, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 234 120,20 \$ (contrat: 2 014 121,36 \$ + incidences: 219 998,84 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316301 - 10 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 203 532,83 \$, taxes incluses, soit 98,63 % de la dépense maximale relative à ce contrat, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavations Payette Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 014 121,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316301;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 10:32

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231030

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Payette Ltée, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 234 120,20 \$ (contrat: 2 014 121,36 \$ + incidences: 219 998,84 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316301 - 10 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées entre 1913 et 1928) ainsi que les conduites d'eau secondaire (installées entre 1912 et 1930) dans la rue Desmarteau, l'avenue Dubuisson et l'avenue Souigny ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Plusieurs réparations d'urgence de la conduite d'égout ont dû être réalisées par la Division des travaux publics de l'arrondissement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

En outre, la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route ainsi que la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des

personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Dans ce contexte, la DGSRE et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Excavations Payette Ltée afin de réaliser les travaux de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Ces travaux consistent en :

- la reconstruction de 380 mètres d'égout unitaire de diamètres variant entre 300 mm et 900 mm;
- la reconstruction de 393 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- la reconstruction de la chaussée (1780 m²) de la rue Souigny entre la rue Desmarteau et Paul-Pau sur une distance linéaire totale d'environ 116 mètres;
- la reconstruction des trottoirs là où requis.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 183 101,96 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., mandatée par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission est de -18.3 %. Cet écart provient principalement des deux activités suivantes:

- «Maintien de la circulation»
- «Émission des plans de localisation des infrastructures nécessaires à la confection des plans finaux (TQC)»

L'écart dans le maintien de circulation pourrait indiquer que la plus bas soumissionnaire a prévu deux signaleurs pour l'ensemble des rues du projet plutôt que deux pour chaque rue, tel que prévue dans l'estimation. Toutefois, une réduction des heures allouées à la patrouille d'entretien pourrait réduire l'écart dans cet article. Ces éléments dépendent de la stratégie d'estimation utilisée, laquelle est propre à chaque estimateur. Pour les travaux d'émission des plans de localisation des infrastructures, l'entrepreneur prévoit un montant qui semble sous-évalué et ne représente pas l'étendue réelle de l'activité.

Puisque cet écart est favorable financièrement à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 234 120,20 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 219 998,84 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée à 98,63 % par la ville centrale pour un montant de 2 203 532,83 \$, taxes incluses, et à 1,37 % par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 30 587,37 \$, taxes incluses. La dépense de l'arrondissement est dédiée à la reconstruction des trottoirs dans l'avenue Dubuisson, la rue Paul-Pau et la rue Desmarteau.

La dépense de la ville centrale est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires suivantes:

- 150 849,00 \$, taxes incluses, au PTI de la Direction des transports du SIVT;
- 2 052 683,83 \$, taxes incluses, au PTI de la DGSRE du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net de 2 012 119,18 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- # 16-006 «Trav. réfection routière réseau artériel» pour un montant net de 137 745,24 \$;
- # 16-062 «PG Renouv. Rés. Second. AQ et ÉG» pour un montant net de 1 874 373,94 \$.

Les travaux de la DGSRE sont entièrement admissibles à une subvention dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laisse un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 137 745,24\$, soit la portion des

travaux de voirie de la Direction des transports.

La dépense de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est prévu au PTI de l'arrondissement.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020: « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 27 juillet 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat: à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux: 20 juin 2017

Fin des travaux: 20 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Julie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voirie et transports
Isabelle I DUFRESNE, Service de l'eau

Lecture :

Eric FAUTEUX, 18 avril 2017
Isabelle I DUFRESNE, 13 avril 2017
Jean CARRIER, 12 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khemais JOUINI
Agent(e) technique en ingenierie municipale

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Approuvé le : 2017-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-24

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	316301
No du GDD :	1177231030
Titre de l'appel d'offres : Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans l'avenue Souigny, la rue Desmarteau et l'avenue Dubuisson.	
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	6 - 3 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	29 - 3 - 2017
Ouverture faite le :	29 - 3 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
21 - 3 - 2017	Précision à l'article "Délai de réalisation des travaux", modification des articles 12, 39 et 40 du devis technique égout, et ajout de l'annexe O2 qui était manquante
22 - 3 - 2017	Liste d'appareil n'est plus requise
Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	
N/A	
N/A	

Analyse des soumissions				
Nbre de preneurs	18			
Nbre de soumissions reçues	10			
% de réponses	56			
Nbre de soumissions rejetées	0			
% de rejets	0.0			
Soumissions rejetées (nom)				
Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique				
<table border="1"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table>				
Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs				
Date d'échéance initiale : 27 - 7 - 2017				
Prolongation de la validité de la soumission de : N/A jrs				
Date d'échéance révisée : - -				

Résultats de l'appel d'offres				
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin			
	Avant contingences	Contingences	Total	
LES EXCAVATIONS PAYETTE LTEE	1 831 019.42	183 101.94	2 014 121.36	
9129-2201 QUEBEC INC. (TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE)	1 853 134.43	185 313.44	2 038 447.87	
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	1 999 104.82	199 910.48	2 199 015.30	
PAVAGES D'AMOUR INC.	2 134 154.45	213 415.45	2 347 569.90	
UNIGERTEC INC.	2 221 488.55	222 148.85	2 443 637.40	
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 306 363.63	230 636.37	2 537 000.00	
EXCAVATION J.N.A. INC.	2 347 541.15	234 754.12	2 582 295.27	
GESTION S. FORGET INC.	2 415 308.29	241 530.83	2 656 839.12	
LES EXCAVATIONS GILBERT THEORET INC.	2 445 023.85	244 502.39	2 689 526.24	
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	2 470 090.91	247 009.09	2 717 100.00	
Estimation	Externe	2 239 997.93	223 999.81	2 463 997.74
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation				-18.3%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse				1.2%
Dossier à être étudié par la CEC : ☐ Oui ☒ NON ☒ X				

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	☐	☒ X	AMF	☒ X
RENA	☐	☒ X	Revenu Qc	☒ X
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>				

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	LES EXCAVATIONS PAYETTE LTEE
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	2 014 121.36
Montant des incidences (\$):	219 998.84
Date prévue de début des travaux :	20 - 6 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	20 - 9 - 2017



Dossier # : 1170765004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'une somme de 390 685,53 \$, taxes incluses, du poste «dépenses contingentes» au poste «dépenses incidentes» dans le cadre du contrat de construction de mise aux normes de l'aréna d'Ahuntsic de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 12806).

ATTENDU QUE le contrat octroyé à la firme Norgéreq Ltée est terminé et qu'il y a un montant de contingence non utilisé.

Il est recommandé :

1. d'autoriser le transfert d'une somme de 390 685,53 \$, taxes incluses, du poste «dépenses contingentes» au poste «dépenses incidentes» dans le cadre du contrat de construction de mise aux normes de l'aréna d'Ahuntsic de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 12806);
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 69,50 % par la ville centrale et 30,50 % par l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville ;
3. d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Ahuntsic au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-24 13:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170765004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'une somme de 390 685,53 \$, taxes incluses, du poste «dépenses contingentes» au poste «dépenses incidentes» dans le cadre du contrat de construction de mise aux normes de l'aréna d'Ahuntsic de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville octroyé à la firme Norgéreq Ltée (contrat # 12806).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements.

Depuis 2009, des projets visant trente-huit (38) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation.

Le présent dossier vise plus précisément l'aréna Ahuntsic dont la réception des travaux à eu lieu en août 2013.

Ainsi, pour compléter la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic, certains travaux non inclus au contrat de l'entrepreneur Norgéreq Ltée en 2012 sont requis. Pour ce faire, un transfert du solde des contingences vers le poste des dépenses incidentes est demandé pour le contrat 12806 de l'entrepreneur Norgéreq Ltée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0701 Accorder un contrat à Norgéreq Ltée, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Ahuntsic (0315) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 7 615 511,00 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent dossier vise le transfert du budget des contingences restantes au contrat de Norgéreq Ltée vers le budget des incidences afin de permettre la réalisation de plusieurs

travaux requis dans le cadre de la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic, mais non inclus au contrat de Norgéreq Ltée en 2012, notamment :

- La mise aux normes de la fosse à neige incluant notamment l'agrandissement de la fosse existante et l'ajout d'un système de chauffage par récupération de chaleur;
- Le remplacement de la dalle de garage fissuré;
- L'ajout d'un podium dans les gradins pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite;
- L'ajout d'un bassin de rétention d'eau pour la gestion des eaux;
- L'ajout d'aérothermes dans la salle de réfrigération;
- L'ajout d'un silencieux sur l'unité de déshumidification de l'enceinte et également sur l'unité de ventilation du hall d'entrée afin de réduire le bruit;
- Divers optimisations requises en contrôle afin d'améliorer la gestion du bâtiments.

JUSTIFICATION

Le contrat de Norgéreq Ltée (12806) octroyé au CM du 21 août 2012 pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Ahuntsic est clos et les contingences disponible ne seront pas utilisées. Toutefois, divers travaux sont requis afin de compléter la mise aux normes de l'aréna (voir liste ci-dessus). Pour ce faire, le solde résiduel des contingences au contrat de Norgéreq Ltée doit être utilisé.

Les contingences autorisées au contrat de Norgéreq Ltée s'élèvent à 964 395,65 \$ taxes incluses et le solde résiduel est de 390 685,53 \$, taxes incluses (voir pièce jointe "GDD1170765004 - solde des contingences").

Les incidences autorisées lors de l'octroi de contrat s'élèvent à 221 811,00 \$, taxes incluses. De ce montant, 106 600,37 \$ taxes incluses ont été utilisés pour divers travaux incidents tel que l'assurance qualité du chantier. Ainsi, le solde résiduel est de 115 210,63 \$ taxes incluses, ce qui est insuffisant pour réaliser les travaux requis (voir pièce jointe "GDD1170765004 - Estimation dalle et fosse à neige" pour l'estimation des travaux de réfection de la dalle de garage et mise aux normes de la fosse à neige).

En somme, afin de compléter la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic, divers travaux sont requis. Pour ce faire, le montant résiduel des crédits autorisés et disponibles aux contingences du contrat 12806 de l'entrepreneur Norgéreq Ltée, soit 390 685,53 \$, taxes incluses doit être transféré au poste des dépenses incidentes de ce même contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense autorisé par le conseil municipal du 21 août 2012 de 7 615 511,00 \$, taxes incluses, restera le même. Ce montant inclut initialement un 15 % de contingences de construction qui sera réduit à 9 %. Ainsi que le 3 % d'incidences d'origine qui sera augmenté à ± 8 % afin de respecter la même enveloppe budgétaire du projet.

		Montant maximum du contrat initial de l'entrepreneur, taxes incluses (15% de contingences et 3 % d'incidences)	Montant maximum suite à l'augmentation du contrat de l'entrepreneur, taxes incluses (9 % de contingences et ± 8 % d'incidences)
(1)	Coûts des travaux de construction	6 429 304,35 \$	6 429 304,35 \$
(2)	Montant prévu des travaux contingents	964 395,65 \$	964 395,65 \$

(3)	Montant non requis des travaux contingents	- \$	(390 685,53) \$
(4)	TOTAL du contrat 12806	7 393 700,00 \$	7 003 014,47 \$
(5)	Incidences prévues	221 811,00 \$	221 811,00 \$
(6)	Incidences additionnelles requises	- \$	390 685,53 \$
(7)	TOTAL	7 615 511,00 \$	7 615 511,00 \$

Le montant de 390 685,53 \$ (taxes incluses), 356 747,96 \$ (net des ristournes), se répartit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour un montant de 236 773.62 \$, soit 66,37%;
- Arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour un montant de 108 808,13 \$, soit 30,5%;
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour un montant de 11 166,21\$, soit 3,13%.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux incidents qui seront réalisés suite au transfert des contingences en incidences permettront notamment d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment en ajoutant le chauffage par récupération de chaleur dans la fosse à neige, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans transfert des contingences en incidences, les travaux requis pour finaliser la mise aux normes de l'aréna Ahuntsic ne pourront pas être réalisés, pénalisant ainsi l'arrondissement et les utilisateurs de l'aréna.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux de réfection de la dalle de garage et de la fosse à neige requis à court terme :

- Octroi du contrat de construction au comité exécutif 31 Mai 2017
- Réalisation des travaux Juin 2017 à Août 2017

Autre travaux requis à moyen terme tel que l'accessibilité universelle des gradins, rétention d'eau, silencieux, etc :

- Réalisation des travaux : 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lisa SIMINARO, Ahuntsic-Cartierville

Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville

Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports

Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Johanne DEROME, 20 avril 2017

Lisa SIMINARO, 13 avril 2017

Nathalie LAPOINTE, 13 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

David - Ext MCDUFF
Gestionnaire de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-13

Carlos MANZONI
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-21

**Dossier # : 1176891001**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CEGA Électricité Multimédia pour l'installation d'un réseau d'éclairage pour le Jardin des Premières Nations au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 434 180,09\$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public (JA-00097) - Trois (3) soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Cége Électricité Multimédia Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation d'un réseau d'éclairage pour le Jardin des Premières Nations au Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 434 180,09 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #JA-00097.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-21 15:48**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176891001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division des services administratifs et techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CEGA Électricité Multimédia pour l'installation d'un réseau d'éclairage pour le Jardin des Premières Nations au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 434 180,09\$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public (JA-00097) - Trois (3) soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1992 le Jardin botanique présente, entre septembre et octobre, l'important événement Magie des lanternes, au Jardin de Chine. En 2012, 20 ans plus tard, il bonifiait l'offre au public en ajoutant l'illumination du Pavillon et du Jardin japonais au parcours de visite. Cette mise en lumière a permis de faire ressortir encore davantage le raffinement et l'esthétisme propres à la culture japonaise. L'événement *Jardins de lumière* était né. Bien que cet événement connaisse un très grand succès en attirant un très grand nombre de visiteurs chaque année (296 349 à l'automne 2016), il a besoin d'évoluer pour attirer une nouvelle clientèle et fidéliser celle déjà conquise.

C'est dans cette optique que l'institution souhaite ajouter à l'événement Jardins de lumière, en septembre 2017, un parcours lumineux au Jardin des Premières-Nations, où sera présentée une installation lumineuse originale, liée à la culture autochtone.

Aussi, offrir un plus vaste territoire à visiter permettra de mieux répartir la foule qui profitera ainsi d'une meilleure expérience de visite.

Ainsi, le parcours artistique proposé offrira aux promeneurs une visite vivante et sensorielle, chargée d'émotions, qui sera en parfaite cohérence avec le lieu et avec ce qu'il incarne. Cette mise en scène, créée par des effets lumineux, sonores et visuels, permettra aux visiteurs de percevoir la nature autrement, à travers la richesse et les valeurs culturelles des Premières Nations. Les installations techniques projetteront des images scénarisées sur un arbre, l'Arbre sacré, un peuplier géant au cœur de la zone de rassemblement. Les jeux de lumière évoqueront les transformations de la nature au fil des saisons évoquant le Cercle de vie. Un système de haut-parleur, suspendu aux arbres, fera jouer une trame sonore – les battements de cœur de la Terre-Mère – qui contribuera à faire vivre une expérience immersive aux visiteurs.

Suite à un concours artistique, un contrat de service professionnel pour concevoir l'illumination du Jardin des Premières-Nations avait été donné en octobre 2014 à la firme professionnelle Atomic3, spécialiste en scénarisation d'éclairage artistique.

En raison d'enjeux techniques qui auraient fait augmenter les coûts prévus, la première

version du concept a du être revue, retardant sa mise en place définitive. Ainsi, le lieu a été mieux circonscrit et le scénario a été resserré. L'expérience proposée se déroule dans le secteur du shaputuan, lieu de rassemblement festif où les autochtones se rassemblent pour manger, chanter et danser. Sa mise en place coïncidera avec le 375^e anniversaire de Montréal. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ce concept, ce qui nécessite notamment d'augmenter la capacité électrique du Jardin des Premières-Nations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1019 - accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels de gré à gré à Atomic3 inc., représentée par Louis-Xavier Gagnon Lebrun, pour la conception artistique et la réalisation de la mise en lumière du Jardin des Premières-Nations du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 140 844,38 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser l'octroi d'un contrat à prix forfaitaire à l'entreprise Cégea Électricité Multimédia pour la mise en oeuvre du concept, soit l'installation d'un réseau électrique et d'un réseau d'éclairage dans le Jardin des Premières Nations. Les travaux consistent, de façon générale, à implanter une nouvelle distribution électrique 600 volts sur le réseau électrique normal afin d'alimenter plusieurs appareils d'éclairage et de scénographie dans le Jardin des Premières Nations.

Le projet a aussi pour but de faire l'installation d'une seconde distribution électrique, soit un circuit 120 volts sur le réseau électrique d'urgence qui partira de la salle électrique du Pavillon japonais et ira alimenter un réseau de luminaires de type "bollard" qui éclairera le chemin de sortie du Jardin des Premières Nations afin d'améliorer la sécurité des visiteurs.

L'entrepreneur devra fournir et installer tous les appareils mentionnés au devis.

L'ensemble de ce projet est une installation dite permanente.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public de travaux de construction portant le # JA-00097 a été lancé dans Le Devoir le 5 mars 2017 et publié sur le SÉAO le 8 mars 2017, avec une ouverture de soumission le 05 avril 2017.

Le budget initial de ce projet au PTI était de 161 000 \$. L'estimation a été revue à la hausse afin d'inclure une nouvelle alimentation électrique et un réseau d'éclairage d'urgence, ce qui n'avait pas été initialement prévu.

Quatre addenda ont été publiés:

- En date du 7 mars, pour retirer certaines informations non pertinentes au projet;
- En date du 16 mars, pour reporter l'ouverture des soumissions au 5 avril;
- En date du 17 mars, pour une correction au bordereau de soumission;
- En date du 29 mars, pour répondre aux questions des soumissionnaires sur le formulaire de soumission.

La validité des soumission est de quatre-vingt-dix (90) jours.

Trois (3) entrepreneurs ont effectué la visite qui était obligatoire. Tous ont déposé une soumission.

Soumissions conformes	Montant (incluant les taxes)	Contingences 10 % (incluant les taxes)	Total (incluant les taxes)
1 - Cégea Électricité Multimédia Inc.	394 709,18 \$	39 470,92 \$	434 180,09 \$
2 - Pierre Brossard (1981) Ltée.	413 618,19 \$	41 361,82 \$	454 980,01 \$
3 - MGB Associés Inc.	477 006,08 \$	47 700,61 \$	524 706,69 \$
Dernière estimation du projet	333 427,50 \$	33 342,75 \$	366 770,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			471 288,93 \$
Ecart entre la moyenne et la soumission la plus basse conforme (%)			8,55 %
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (\$)			90 526,60 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission (%)			20,85 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			67 409,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			18,38 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			20 779,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			4,79 %

Un écart de 18,38 % en défaveur de la ville est constaté entre la dernière estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme reçue. Ceci s'explique par le fait que le marché d'achats des équipements d'éclairages et électrique est un peu plus élevé que ce que les professionnels ont estimé initialement. Aussi, des précautions additionnelles ont été proposées pour la protection des végétaux, ce qui accroît le montant en aménagement paysager.

Les vérifications démontrent que l'entreprise Cega Électricité et Multimédia ne figure pas au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), qu'elle possède une licence de la RBQ conforme et que son attestation de Revenu Québec est valide. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. La firme retenue possède son attestation de l'AMF, bien que l'exécution de ces travaux ne requiert pas une telle autorisation. Une dernière vérification sera effectuée avant la confirmation finale de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette dépense de 434 180,09 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 377 630 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #7716025 - Maintien Service Espace Vie. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux seront réalisés conformément aux politiques de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet sera réalisé selon l'échéancier suivant :

- Octroi de contrat: début mai 2017
- Démarrage du projet: mi-mai 2017
- Réception provisoire: fin août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent ROY
Agent Technique Mécanique du Bâtiment

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Jean BOUVRETTE
C/s services techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514 872-4531

Approuvé le : 2017-04-21



Dossier # : 1175350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction D.L.T. (2014) inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38 (0762), n° 56 (3051) et n° 64 (3330) situées au 14201 rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles; 230 boulevard Chèvremont, arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et 3175 rue Remembrance, arrondissement de Lachine, respectivement. Dépense totale de 1 640 348,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5855 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 640 348,33 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38 (0762), n° 56 (3051) et n° 64 (3330) situées au 14201 rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles; 230 boulevard Chèvremont, arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et 3175 rue Remembrance, arrondissement de Lachine, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction D.L.T. (2014) inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 491 225,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5855);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-21 09:16

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction D.L.T. (2014) inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 38 (0762), n° 56 (3051) et n° 64 (3330) situées au 14201 rue Sherbrooke Est, arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles; 230 boulevard Chèvremont, arrondissement de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et 3175 rue Remembrance, arrondissement de Lachine, respectivement. Dépense totale de 1 640 348,33 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5855 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 38 est située au 14201, rue Sherbrooke Est dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Le bâtiment a été construit en 1972 et comporte trois (3) étages incluant le sous-sol. La caserne de pompiers n° 56 est située au 230, boulevard Chèvremont dans l'arrondissement de l'Île Bizard – Sainte-Geneviève. La caserne comporte deux (2) étages et a été inaugurée en 2005. Le garage du bâtiment a été agrandi en 2011. La caserne de pompiers n° 64 est située au 3175, rue Remembrance dans l'arrondissement de Lachine. Le bâtiment a été construit en 1961 et est constitué de deux (2) étages incluant le sous-sol. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe la majorité du bâtiment. Le reste de l'immeuble abrite une garderie (11 % de la superficie) et un centre communautaire (9 % de la superficie). Les photos de chacune des casernes sont présentées en pièces jointes.

Suite à la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) concernant les risques reliés à l'exposition aux fumées de diesel, le SIM a mis sur pied un plan d'action afin de procéder à l'installation et à la mise aux normes de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) assure le suivi de la mise en oeuvre de ce plan d'action conformément à la loi sur la santé et la sécurité du travail.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électroaimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les

ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

La caserne 38 est équipée d'un système de captation des gaz à la source dans quatre (4) baies (baies n° 1 à 4). Ce système est composé de quatre (4) rails ainsi que de deux ventilateurs, soit deux (2) rails par ventilateur. Aucun autre système de ventilation n'est présent dans le garage. Le présent projet prévoit l'installation de deux (2) nouveaux rails au système de captation des gaz à la source dans le garage pour les baies n° 5 et 8, des travaux de ventilation et d'autres travaux correctifs.

La caserne 56 est équipée d'un système de captation des gaz à la source pour ses trois (3) baies. Ce système est composé de trois rails ainsi que d'un ventilateur. Le système installé fonctionne avec l'électroaimant. Le système est récent et en bon état. Le présent projet consiste à la réalisation de travaux connexes.

La caserne 64 n'est pas équipée d'un système de captation des gaz à la source. L'installation d'un tel système est donc requise pour les quatre (4) baies.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard, Côté, Bérubé, Dion architectes et Dessau Inc., aujourd'hui Stantec experts-conseils ltée, afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels des casernes de pompiers n° 38, 56 et 64 a permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un seul appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source, ainsi que des travaux correctifs.

L'appel d'offres public a été publié le 1^{er} février 2017 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 22 février 2017. La période d'appel d'offres a duré 22 jours calendrier inclusivement. Trois addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-02-08	Ajout de documents contractuels
2	2017-02-13	Correction et ajout de documents contractuels
3	2017-02-13	Correction et ajout de documents contractuels

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 7 et 8 février 2017 pour la caserne 38, les 9 et 10 février 2017 pour la caserne 56 et les 13 et 14 février 2017 pour la caserne 64.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG08 0400 - Octroyer un contrat à la firme Nederman Canada Ltd pour l'achat et l'installation de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes 26, 38, 40, 44 et 62 - autoriser une dépense de 248 131,00 \$ taxes incluses (fournisseur unique) - appel de proposition no 00-6972.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et trois (3) ont déposé leur soumission. Les firmes qui n'ont pas déposé de soumissions sont l'Association Patronale des Entreprises en Construction, Beacon roofing supplies, le groupe DCR, groupe NCN cardinal Inc. et Le Groupe Master inc. Les entrepreneurs qui n'ont pas déposé leur soumission n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou ne détenaient pas la licence appropriée de la RBQ.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Construction D.L.T. (2014) inc, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes 38, 56 et 64.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

Caserne 38 :

- L'installation de deux (2) nouveaux rails au système de captation des gaz à la source pour les baies n° 5 et 8;
- L'installation d'une nouvelle unité de ventilation au toit pour ventiler le garage conformément à la réglementation en vigueur;
- Remplacement d'une unité de ventilation sur la toiture existante;
- L'installation d'un écran visuel au toit;
- L'installation d'un dispositif anti-refoulement sur l'entrée d'eau de la caserne;
- La mise à niveau du compteur d'eau;
- L'installation de brise-vide;
- Remplacement d'un chauffe-eau;
- Remplacement d'une valve de contrôle et de ses raccords en condition d'amiante;
- L'installation d'un nouveau puisard pour le drainage pluvial.

Caserne 56 :

- Remplacement de la hotte dans la cuisine des pompiers.

Caserne 64 :

- L'installation d'un nouveau système de captation des gaz à la source pour quatre (4) baies ;
- L'installation d'une nouvelle unité de ventilation au toit;
- L'installation d'un écran visuel au toit;
- Remplacement d'une cuve en béton par une cuve en acier;
- L'installation d'une machine à pression;
- Divers travaux électriques (CEMA 4);
- Remplacement de la hotte dans la cuisine des pompiers;
- La réfection des bassins (C et F) de toiture.

Ces travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les trois (3) soumissions reçues sont conformes. La plus basse soumission conforme comportait une erreur mineure de transcription. Cette erreur a été corrigée par l'entrepreneur à la demande de la Ville. Veuillez vous référer au tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix (t. incl.)	Contingences (t. incl.)	Total (t. incl.)
Construction D.L.T. (2014) inc.	1 296 718,04 \$	194 507,71 \$	1 491 225,75 \$
Procova inc.	1 336 009,50 \$	200 401,43 \$	1 536 410,93 \$
Construction Arcade	1 377 474,08 \$	206 621,11 \$	1 584 095,20 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	1 831 968,49 \$	274 795,27 \$	2 106 763,76 \$
Coût moyen des soumissions reçues (conformes) (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			1 537 243,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			3,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			92 869,44 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			6,23 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			- 615 538,01 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			- 29,22 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			45 185,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,03 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 2 106 763,76 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à - 615 538,01\$ (- 29,22 %). Le différentiel entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission provient principalement des chapitre 00 – Charges générales; chapitre 1 - Clauses administratives; chapitre 5 - Ouvrages métalliques et chapitre 15 – Mécanique. L'estimation des professionnels pour le chapitres 00 – Charges générales est nettement supérieure au coût moyen des soumissionnaires. Étant donné que le montant des charges générales est calculé en utilisant un taux à pourcentage sur le montant total du projet, et que l'estimé des professionnels pour le projet total est plus élevé, ceci explique l'écart dans les charges générales. Pour plus de détails, se référer à la lettre de recommandation des professionnels ci-jointe.

Le coût moyen des soumissions est de 1 537 243,96\$ ce qui représente un écart de 3.09 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 45 185,17 \$, soit 3,03 %. Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Construction D.L.T. (2014) inc est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes).

Construction D.L.T. (2014) inc, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Construction D.L.T. (2014) inc, ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Néanmoins, cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 491 225,75 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 149 122,58 \$ (10,0 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 1 640 348,33 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers ainsi que par le règlement d'emprunt RCG 16-046 - Travaux de rénovation et de protection d'immeuble.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne 64 et les travaux de mise aux normes de la caserne 38. L'installation de ces équipements assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect de rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14792 - Mandat : 17618-2-015

Octroi du contrat au CG:	Mai 2017
Réalisation des travaux :	Juin à octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 13 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Annie DESSUREAULT
Gestionnaire immobilier

Jean BOUVRETTE
C/D gestion de projets immobiliers

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice
Gestion de projets immobiliers

Approuvé le : 2017-04-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-21



Dossier # : 1175350002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 8 (3331), n° 15 (0347), n° 19 (8608) et n° 76 (3136), situées au 11 371 rue Notre-Dame Est, Montréal-Est; 1255 rue de la Sucrierie, arrondissement Le Sud-Ouest; 2000 avenue De Lorimier, arrondissement Ville-Marie et 19 rue Stanton, Westmount, respectivement. Dépense totale de 902 621,59\$ taxes incluses - Appel d'offres 5874 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 902 621,59 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 8 (3331), n° 15 (0347), n° 19 (8608) et n° 76 (3136), situées au 11 371 rue Notre-Dame Est, Montréal-Est; 1255 rue de la Sucrierie, arrondissement Le Sud-Ouest; 2000 avenue de Lorimier, arrondissement Ville-Marie et 19 rue Stanton, Westmount, respectivement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 843 571,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5874);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-21 09:14

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175350002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Procova Inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux correctifs aux casernes de pompiers n° 8 (3331), n° 15 (0347), n° 19 (8608) et n° 76 (3136), situées au 11 371 rue Notre-Dame Est, Montréal-Est; 1255 rue de la Sucrierie, arrondissement Le Sud-Ouest; 2000 avenue De Lorimier, arrondissement Ville-Marie et 19 rue Stanton, Westmount, respectivement. Dépense totale de 902 621,59\$ taxes incluses - Appel d'offres 5874 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 8 est située au 11 371, Notre-Dame Est, Montréal-Est. Le bâtiment construit en 1972 possède un étage et un sous-sol. La caserne de pompiers n° 15 est située au 1255, Sucrierie dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le bâtiment construit en 1903 possède deux étages. La caserne de pompiers n° 19 est située au 2000, avenue De Lorimer dans l'arrondissement Ville-Marie. Le bâtiment construit en 1986 possède deux étages. La caserne n° 76 est située au 19, rue Stanton, à Westmount. Le bâtiment construit en 1874 possède trois (3) étages incluant le sous-sol. Le bâtiment est occupé principalement par Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et le Service de police de la ville de Montréal (poste de quartier 12). La ville de Westmount occupe aussi des espaces à bureaux. Les photos de chacune des casernes sont présentées en pièces jointes. Suite à la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) concernant les risques reliés à l'exposition aux fumées de diesel, le SIM a mis sur pied un plan d'action afin de procéder à l'installation et à la mise aux normes de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) assure le suivi de la mise en oeuvre de ce plan d'action conformément à la loi sur la santé et la sécurité du travail.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électroaimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion

automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

La caserne 8 est équipée d'un système de captation des gaz à la source dans trois (3) baies. Ce système est composé de trois (3) rails ainsi que d'un ventilateur. Le système installé fonctionne avec l'électroaimant et est en bon état. Le présent projet prévoit l'installation du système dans la quatrième baie et des travaux correctifs parasismiques.

La caserne 15 est équipée d'un système de captation des gaz à la source dans deux (2) baies. Ce système est composé de deux (2) rails ainsi que d'un ventilateur. Le système installé fonctionne avec l'électroaimant, est récent et en bon état. Le présent projet prévoit l'installation du système dans la troisième baie.

La caserne 19 est équipée d'un système de captation des gaz à la source dans cinq (5) baies. Ce système est composé de cinq rails ainsi que d'un ventilateur. Le système installé fonctionne avec l'électroaimant et est en bon état. Le présent projet prévoit l'installation du système pour la sixième baie. L'ajout de ce rail entraînera le remplacement du ventilateur existant et du réseau de gaines y étant connecté.

La caserne 76 ne possède pas de système de captation des gaz. Le présent projet prévoit l'installation d'un système de captation dans deux (2) baies.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard, Côté, Bérubé, Dion architectes et Dessau Inc., aujourd'hui Stantec experts-conseils ltée, afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels des casernes de pompiers n° 8, 15, 19 et 76 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un seul appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source, ainsi que les travaux correctifs.

L'appel d'offres public a été publié le 18 janvier 2017 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 27 février 2017. La période d'appel d'offres a duré 41 jours calendrier inclusivement. Quatre (4) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2017-01-23	Ajouts aux plans et devis en architecture et ingénierie.
2	2017-02-08	Remplacement de documents contractuels
3	2017-02-13	Remplacement de documents contractuels
4	2017-02-14	Report de la date d'ouverture des soumissions et Question / réponse en architecture

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 31 janvier et 1^{er} février 2017 pour la caserne 8; les 2 et 3 février 2017 pour la caserne 15; les 6 et 7 février 2017 pour la caserne 19 et les 8 et 9 février 2017 pour la caserne 76.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Les documents d'appels d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-16-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG09 0388 - Octroyer un contrat à la firme Nederman Canada Ltd pour l'achat et l'installation de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes 03, 15, 16, 72 et 73 - autoriser une dépense de 343 372,65 \$ (fournisseur unique) - appel de proposition no 00-6972.

CG06 0327 - Octroyer un contrat à la firme Nederman Canada Ltd pour l'achat et l'installation de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes 8, 39, 40 et 46 - autoriser une dépense de 223 097,03 \$ taxes incluses (un soumissionnaire).

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et deux (2) ont déposé leur soumission. Le preneur du cahier de charge qui n'a pas déposé sa soumission, Le Groupe Master inc., n'avait plus de disponibilité à son carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Procova Inc, soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de captation des gaz à la source et travaux correctifs des casernes 8, 15, 19 et 76.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

Caserne 8 :

- L'installation d'un (1) rail liée au système existant de captation des gaz à la source;
- Divers travaux de plomberie.

Caserne 15 :

- L'installation d'un (1) rail liée au système existant de captation des gaz à la source;
- La mise aux normes de la ventilation du garage et travaux connexes;
- L'installation d'une nouvelle cuve de service;
- Réaménagement du bloc sanitaire des officiers.

Caserne 19 :

- L'installation d'un (1) rail liée au système existant de captation des gaz à la source;
- Travaux de ventilation;
- Divers travaux de plomberie;
- Divers travaux électriques.

Caserne 76 :

- Installation de deux rails et d'un ventilateur d'évacuation pour le l'installation du nouveau système de captation des gaz à la source;
- Divers travaux de ventilation.

Ces travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Les deux (2) soumissions reçues sont conformes. Veuillez-vous référer au tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix (incl tx)	Contingences (incl tx)	Total (incl. Tx)
Procova inc.	733 540,50 \$	110 031,08 \$	843 571,58 \$
Roland Grenier construction	816 190,28 \$	122 428,54 \$	938 618,82 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	1 049 115,82 \$	157 367,37 \$	1 206 483,19 \$
Coût moyen des soumissions reçues (conformes) (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			891 095,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			5,63 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			95 047,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			11,27 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			- 362 911,62 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			- 30,08 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 206 483,19 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à - 362 911,62 \$ (- 30,08 %). Le différentiel entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission provient principalement des chapitres 00 - Charges générales, chapitre 1 - Clauses administratives, chapitre 2 - Aménagement du terrain, chapitre 5- Ouvrages métalliques, chapitre 15 - Mécanique. L'estimation des professionnels pour le chapitre 00 – Charges générales est nettement supérieure au coût moyen des soumissionnaires. Étant donné que le montant des charges générales est calculé

en utilisant un taux à pourcentage sur le montant total du projet, et que l'estimé des professionnels pour le projet total est plus élevé, ceci explique l'écart dans les charges générales. Pour plus de détails, se référer à la lettre de recommandation des professionnels ci-jointe.

Le coût moyen des soumissions est de 891 095,20 \$ ce qui représente un écart de 5,63% avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre le plus bas et le plus élevé des soumissionnaires conformes est de l'ordre de 95 047,25\$, soit un écart de 11,27%.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Procova Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes).

La firme Procova Inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Procova Inc. ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Néanmoins, cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 843 571,58 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 59 050,01\$ (7,0%) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 902 621,59 \$ incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers ainsi que par le règlement d'emprunt RCG 15-070 - Travaux de rénovation et de protection d'immeuble.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation des systèmes de captation de gaz à la source dans les garages des casernes 8, 15, 19 et 76. L'installation de ces équipements assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect de rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14880 - Mandat : 17618-2-018

Octroi du contrat au CG:	Mai 2017
Réalisation des travaux :	Juin à octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 13 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESSUREAULT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Jean BOUVRETTE
C/D gestion de projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Gestion de projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-18

Approuvé le : 2017-04-21



Dossier # : 1177231026

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de St-Léonard. Dépense totale de 4 906 797,99 \$ (contrat: 4 148 267,99 \$ + incidences: 758 530.00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 307801 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 906 797,99 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon dans l'arrondissement de St-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 148 267,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 307801 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-21 19:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231026

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de St-Léonard. Dépense totale de 4 906 797,99 \$ (contrat: 4 148 267,99 \$ + incidences: 758 530.00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 307801 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction des transports a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin

de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux sur le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon seront exécutés sur une distance totalisant environ 0,65 km et consistent en :

- la reconstruction de la chaussée, des trottoirs et de mails;
- la construction des fosses d'arbre agrandies (arbre en fond de trottoir);
- le réaménagement de l'intersection entre le boulevard Langelier et la rue Jean-Talon;
- la reconstruction de bases et conduits;
- la reconstruction du système d'éclairage;
- la mise aux normes des feux de circulation.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 431 966,84 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 11,62 % du coût des travaux avant les taxes. Pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation, l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains tandis que pour les travaux de reconstruction de chaussée, l'enveloppe a été évaluée à 12 % en raison des risques reliés à l'incertitude des dimensions des vides souterrains montrés sur un des sondages. L'enveloppe de contingences des autres travaux est de 10 %.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses suivantes:

- utilités publiques,
- frais de nivellement des cadres et couvercles par Hydro Québec,
- frais de gestion des impacts,
- achat de matériaux de feux de circulation,
- achat et plantation d'arbres et d'arbustes,
- achat et installation de mobilier urbain,
- frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant,

seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la firme Macogep inc., qui ont été mandatés par la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation est de -12,5 % et se situe principalement dans l'ensemble des articles de la reconstruction de chaussée. L'ensemble des prix soumis par les soumissionnaires reflète une concurrence agressive du marché.

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire présentant un écart favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

'Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 4 906 797,99 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 758 530,00 \$, taxes incluses.

La dépense de 4 906 797,99 \$, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 4 480 560,59 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- 16-006 « Programme de réfection d'artères » pour un montant de 3 894 341,22 \$,
- 17-014 « Feux de circulation et équipements de gestion de la circulation » pour un montant de 425 944,64 \$,
- 16-004 « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage » pour un montant de 160 274,73 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 20 juillet 2017, date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2017

Fin des travaux : Décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard

Son Thu LÊ, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 13 avril 2017

Louis LAFONTAINE, 13 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-21

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	307801
No du GDD :	1177231026
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation sur le boulevard Langelier, de la rue Bélanger à la rue Jean-Talon.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	27 - 2 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	22 - 3 - 2017
Ouverture faite le :	22 - 3 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
8 - 3 - 2017	Transmission de documents supplémentaires à l'annexe V1 du devis technique voirie
13 - 3 - 2017	Clarifications du libellé des certains items du bordereau de prix
	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
	0.00
	0.00

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	19
Nbre de soumissions reçues	7
% de réponses	37
Nbre de soumissions rejetées	
% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	20 - 7 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :	
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada Inc.	3 716 301.15	431 966.84	4 148 267.99
PAVAGES METROPOLITAIN INC.	4 207 970.30	488 423.64	4 696 393.94
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	4 279 461.87	497 538.21	4 777 000.08
GROUPE TNT INC.	4 957 747.87	566 272.38	5 524 020.25
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	5 394 680.21	617 319.79	6 012 000.00
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	5 447 373.96	638 371.55	6 085 745.51
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	5 588 120.26	646 257.99	6 234 378.25
Estimation	externe	4 248 559.05	490 865.01
		4 739 424.06	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-12.5%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			13.2%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui	NON X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	
RBQ		X	AMF
RENA		X	Revenu Qc
			X
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>			

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	DEMIX CONSTRUCTION, une division de Groupe CRH Canada Inc.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	4 148 267.99
Montant des incidences (\$):	758 530.00
Date prévue de début des travaux :	19 - 6 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	11 - 12 - 2017



Dossier # : 1177231031

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavage d'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard Mont-Royal et des travaux d'égout dans le boulevard Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne. Arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 1 866 988,63 \$ (contrat: 1 546 988,63 \$ + incidences: 320 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284501 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 866 988,63 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard Mont-Royal et des travaux d'égout dans le boulevard Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pavage d'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 546 988,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284501 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 12:14

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231031

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavage d'Amour inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard Mont-Royal et des travaux d'égout dans le boulevard Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne. Arrondissement d'Outremont. Dépense totale de 1 866 988,63 \$ (contrat: 1 546 988,63 \$ + incidences: 320 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284501 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1919 et 1925) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1925 et 1951) du boulevard Mont-Royal ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Plus précisément, sur le tronçon Claude-Champagne, la conduite d'égout comporte plusieurs fissures, sa capacité hydraulique n'est pas suffisante et la conduite d'eau étant dans la même tranchée que l'égout sera aussi reconstruite. Sur le tronçon Maplewood, la conduite d'égout ne respecte pas la capacité hydraulique. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les

investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DGSRE et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard Mont-Royal (tronçon Maplewood) et les travaux d'égout dans le boulevard Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne (tronçon Claude-Champagne) seront réalisés sur une distance d'environ 268 mètres, et consistent en :

- la reconstruction de 268 mètres d'égout unitaire de diamètres variant entre 375 mm et 750 mm ;
- la reconstruction de 131 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre ;
- la reconstruction de la chaussée du tronçon Maplewood ;
- la reconstruction du trottoir côté est du tronçon Maplewood.

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 201 781,13 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Cette enveloppe a été déterminée à 15 % en raison des quantités de sols contaminés qui pourraient être supérieures aux prévisions, compte tenu de la présence d'une chaussée de type "macadam" pour le tronçon Maplewood.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, d'élimination et traitement des sols contaminés caractérisés, de coordination technique des interventions archéologiques ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la firme Legico-CHP inc., qui ont été mandatés par la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC), est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation est de (213 954,76 \$), soit -12,2 %.

Suite de l'analyse du tableau comparatif des soumissionnaires, il a été observé que l'ensemble des prix de l'estimation est majoritairement semblable en regard à la moyenne des prix des soumissionnaires.

Le différentiel majeur entre le prix du plus bas soumissionnaire et le prix moyen des soumissions se situe aux items se rapportant à la gestion des eaux contaminées. Les prix unitaires du plus bas soumissionnaire pour ces items sont de beaucoup inférieurs aux prix unitaires moyens, il est donc certain que ces prix unitaires soumis par le plus bas soumissionnaire ne reflètent pas la réalité concernant l'effort à réaliser pour cet ouvrage. Une attention particulière devra être apportée lors de la gestion de la réalisation de ces travaux. Il est aussi observé que dans l'éventualité où ces travaux ne sont pas réalisés, l'écart de prix entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation devient 3,4 %.

Compte tenu du fait que l'écart de 12,2 % est favorable à la Ville, la Direction des infrastructures appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 1 866 988,63 \$, taxes incluses incluant des incidences de 320 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 70,9 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 324 027,07 \$, taxes incluses;
- 29,1 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 542 961,56, taxes incluses.

La dépense totale de 1 866 988,63 \$ représente un coût net de 1 704 809,47 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 16-062 « PG Renouv. Rés. Second. AQ et ÉG » pour un montant de 1 209 013,19 \$;
- # 16-010 « Réfection du réseau routier » pour un montant de 495 796,28 \$.

Par ailleurs, ce coût net de 1 704 809,47 \$ est admissible à une subvention estimée à 1 324 027,07 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), laissant un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 495

796,28 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 août 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juillet 2017

Fin des travaux : octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LABERGE, Outremont
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Driss ELLASSRAOUI, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 21 avril 2017
Sophie LABERGE, 20 avril 2017
Driss ELLASSRAOUI, 20 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique FILION
Ingénieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux, en
remplacement de la directrice de direction

Approuvé le : 2017-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-24

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - RÉSULTATS FINAUX
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification			
No de l'appel d'offres :		284501	No du GDD : 1177231031
Titre de l'appel d'offres :		Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Mont-Royal, de la rue Maplewood au boulevard Mont-Royal. Travaux d'égout dans le boulevard Mont-Royal, de la limite de l'arrondissement à la rue Claude-Champagne. Arrondissement Outremont	
Type d'adjudication :		Au plus bas soumissionnaire conforme	

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :		13 - 3 - 2017	Ouverture originalement prévue le : 5 - 4 - 2017
Ouverture faite le :		5 - 4 - 2017	Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :		1	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
31 - 3 - 2017	Modification de l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle		-

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	14	Nbre de soumissions reçues	6
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de réponses	43
		% de rejets	0.0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120 jrs	Date d'échéance initiale : 3 - 8 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :		0 jrs	Date d'échéance révisée : - - - - -

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
PAVAGES D'AMOUR INC.	1 345 207.50	201 781.13	1 546 988.63
LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.	1 468 437.70	220 265.66	1 688 703.36
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	1 605 913.04	240 886.96	1 846 800.00
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.	1 784 485.18	267 672.78	2 052 157.96
GESTION S. FORGET INC.	1 793 665.19	269 049.78	2 062 714.97
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	2 086 802.00	313 020.30	2 399 822.30
Estimation	externe	1 531 255.12	229 688.27
			1 760 943.39
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-12.2%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			9.2%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui	NON X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	
RBQ		X	AMF
RENA		X	Revenu Qc
			X

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	PAVAGES D'AMOUR INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	1 546 988.63
Montant des incidences (\$):	320 000.00
Date prévue de début des travaux :	10 - 7 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	30 - 10 - 2017



Dossier # : 1177231034

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Achamps-Cartierville, Villersay-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles et Anjou (PRCPR 2017). Dépense totale de 6 548 290,61 \$ (contrat: 6 169 290,61 \$ + incidences: 379 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 334701 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 548 290,61 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Achamps-Cartierville, Villersay-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles et Anjou (PRCPR 2017), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 169 290,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 334701 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 10:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231034

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles et Anjou (PRCPR 2017). Dépense totale de 6 548 290,61 \$ (contrat: 6 169 290,61 \$ + incidences: 379 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 334701 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, afin de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage en rive et de pose d'un nouveau revêtement sur celui existant, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est effectuée par la Division de la gestion des actifs de voirie à la Direction des transports du SIVT.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant

ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0078 - 30 mars 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme SNC-Lavalin inc. pour une période de soixante (60) mois, pour la gestion et la surveillance des travaux du programme complémentaire de planage et revêtement ainsi que dans le domaine des infrastructures municipales du Service des infrastructures de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 4 254 063,50 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 16-15683 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1177577001)

CG16 0121 - 25 février 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Beaudoin Hurens inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14826 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (1164102001)

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux de planage et revêtement bitumineux à divers endroits dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles et Anjou (PRCPR 2017). Ces travaux seront exécutés sur une distance totalisant environ 13,4 km.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste de rues.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 560 844,60 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 6 548 290,61 \$, taxes incluses incluant des incidences de 379 000,00 \$, taxes incluses. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 5 979 462,15 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 17-007 «Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel». Étant donné qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement financée par emprunt, en fin d'exercice, la dépense sera enregistrée aux activités de fonctionnement du Service sous la rubrique «Biens non durables».

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 10 août 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2017 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : 13 juin 2017

Fin des travaux : 20 octobre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Michel JOBIN, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Réal LAFLEUR, Anjou

Éric PAINCHAUD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Jean CARRIER, 21 avril 2017

Denis CHARLAND, 21 avril 2017

Éric PAINCHAUD, 20 avril 2017

Réal LAFLEUR, 20 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Approuvé le : 2017-04-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-24

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 334701

No du GDD : 1177231034

Titre de l'appel d'offres : Travaux de planage et de revêtement bitumineux dans divers arrondissements de la Ville de Montréal (PRCPR 2017).

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 3 - 2017

Ouverture originalement prévue le : 12 - 4 - 2017

Ouverture faite le : 12 - 4 - 2017

Délai total accordé aux soumissionnaires : 22 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 1

Si addenda, détailler ci-après

Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

Date de l'addenda

Description sommaire de l'addenda

31 - 3 - 2017

Modifications mineures aux Cahier des charges, devis voirie et devis circulation.

-

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 11

Nbre de soumissions reçues 5

% de réponses 45

Nbre de soumissions rejetées

% de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom)

Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 8 - 2017

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs

Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	5 608 446.01	560 844.60	6 169 290.61
ROXBORO EXCAVATION INC.	5 874 335.06	587 433.50	6 461 768.56
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	6 051 779.37	605 177.94	6 656 957.31
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	6 342 912.52	634 291.25	6 977 203.77
LES PAVAGES CHENAIL INC.	7 040 608.74	704 060.88	7 744 669.62

Estimation	interne	5 420 538.42	542 053.85	5 962 592.27

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

3.5%

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

4.7%

Dossier à être étudié par la CEC :

Oui

NON

X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMF		X	Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : DEMIX CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) : 6 169 290.61

Montant des incidences (\$) : 379 000.00

Date prévue de début des travaux : 13 - 6 - 2017

Date prévue de fin des travaux : 20 - 10 - 2017



Dossier # : 1176848001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes CIMA+ s.e.n.c. et Les Consultants S.M. inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour une somme maximale respective de 2 169 664.48\$ et 1 559 118.49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15707 - (5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure 2 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15707 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Montant maximal (taxes incluses)
CIMA+ S.E.N.C	2 169 664.48\$
Les Consultants S.M. inc.	1 559 118.49 \$

3. d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176848001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes CIMA+ s.e.n.c. et Les Consultants S.M. inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour une somme maximale respective de 2 169 664.48\$ et 1 559 118.49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-15707 - (5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Systèmes de transport intelligents

Dans le cadre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008, plusieurs objectifs ont été mis de l'avant afin d'améliorer la mobilité et la qualité de vie des citoyens. Une des interventions proposées par ce plan est l'adoption d'un Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents (STI). Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées aux transports pour rendre les réseaux plus sûrs, plus efficaces, plus fiables et plus écologiques. De plus, ces technologies permettent une utilisation optimale des infrastructures routières existantes. Le Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents a été élaboré en concertation avec les partenaires municipaux, il propose des projets qui permettent d'assurer un déploiement optimal des STI dans l'agglomération montréalaise afin d'assurer un service accru pour les citoyens.

Aussi, dans le cadre de la stratégie de la Ville intelligente et numérique ou la mobilité est un des éléments-clés de la qualité de vie et de la prospérité économique. La direction de l'exploitation des réseaux artériels doit supporter les initiatives tel que la collecte, le traitement et la diffusion des données en temps réel permettront d'accroître la fluidité des transports et d'optimiser les déplacements.

Afin de maintenir les efforts nécessaires à la réalisation des projets et des programmes prévus au Plan Triennal d'Immobilisations (PTI), la Direction des transports requiert des services professionnels afin de soutenir ses activités et sollicite l'octroi de deux nouveaux contrats cadres d'une durée maximale deux ans.

L'expertise recherchée via ces ententes-cadres concerne principalement les études de concept, d'opportunité, de faisabilité, d'avant-projets et de plans et devis touchant les

systèmes de transports intelligents. Ces services doivent être obtenus à l'externe pour permettre à la Direction des transports de disposer de certaines expertises techniques de pointe non disponibles à la Ville et pour permettre de disposer de suffisamment de ressources techniques pour réaliser un lot d'activités non récurrentes à long terme dans les délais requis.

Ententes-cadres antérieures

Depuis 2008, plusieurs ententes-cadres ont été conclues pour soutenir la Direction des transports afin d'effectuer les études et préparer les documents nécessaires à la réalisation des projets mentionnés dans le Plan de transport.

Les enveloppes contractuelles des huit premières ententes-cadres d'une valeur totale de 22 M\$ couvrant les années 2008 à 2016 sont complètement utilisées. La neuvième entente-cadre (1165309001) au montant de 3 936 330,09 \$ et couvrant la période 2016 et 2017 est engagée à plus de 90%.

La Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) ne dispose plus de la marge de manœuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus au Plan de transport et au Plan stratégique des systèmes de transport intelligents.

L'appel d'offres visant la conclusion de nouvelles ententes-cadres a été publié le 7 décembre 2016 dans le journal *Le Devoir* et le site internet SEAO et l'ouverture des enveloppes a eu lieu le 16 janvier 2017, pour une période totale de soumission de 39 jours calendrier.

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 15 juillet 2017.

Il est à noter que deux addenda ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points :

- Addenda 1 (22 décembre 2016) : Formulaire d'offre de services fourni en format word et réponses aux questions.
- Addenda 2 (12 janvier 2017) : Modification à la politique de gestion contractuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0233 - 21 avril 2016 (1165309001) - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 24 mois, avec Stantec Experts-conseils ltée et CIMA+ s.e.n.c. pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en œuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour les sommes maximales respectives de 2 244 760,40 \$ et de 1 691 569,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14972 (6 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet.

CG15 0547 - 24 septembre 2015 (1156848002) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes CIMA+ s.e.n.c. et Stantec Experts-conseils ltée, d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en œuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour une somme maximale respective de 921 237,19 \$ et 477 850,77 \$ (Appel d'offres public No 15-14460 - 5 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG15 0030 - 29 janvier 2015 (1146848001) - Conclure des ententes-cadres de services

professionnels avec les firmes WSP Canada inc., CIMA + s.e.n.c. et Dessau inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 128 392,10 \$, 683 267,68 \$ et 470 537,92 \$ (Appel d'offres public No 14-13875 - 6 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG14 0295 - 29 mai 2014 (1145897003) - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG14 0217 - 1 mai 2014 - (1145897005) - Autoriser une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 235 753,14\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG13 0127 - 25 avril 2013 (1125309007) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal, effectué en partenariat avec l'ensemble des intervenants en transport sur l'île de Montréal, et ce, afin de répondre aux interventions du Plan de transport et mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce plan.

CG10-0291 – 27 juillet 2010 – (1104021002) Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes GENIVAR, CIMA+, AECOM TecSult Inc., SNC-Lavalin Inc. et Le Groupe S.M.International Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transport pour une somme maximale respective de 1 600 000\$, 1 300 000\$, 1 000 000\$, 700 000\$ et 400 000\$ / Appel d'offres public No 10-11321 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG08-0420 – 28 août 2008 – (1080037002) Approuver les conventions et retenir les services professionnels de TecSult, Dessau/SM, Cima, Génivar et Groupe Séguin pour la préparation de plans et devis et surveillance pour la réalisation des programmes de réaménagement géométriques et de sécurité routière ainsi que pour le soutien technique à la Direction des transports.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des différents projets du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents ainsi que la réalisation des nombreux projets de développement du système de déplacement sur le territoire de l'agglomération, la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en systèmes de transport intelligents et en circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis ainsi que des études

connexes en support à ses activités. Les ententes-cadres sont prévues et dimensionnées afin de répondre aux besoins en STI et en circulation de la Direction des transports pour une période de 2 ans. Les mandats spécifiques qui découleront des ententes-cadres seront rémunérés selon les termes du devis.

Le mode de rémunération sera au choix du requérant des services professionnels entre la méthode horaire avec un plafond équivalant à l'enveloppe budgétaire du programme de travail ou la méthode forfaitaire.

Les projets de conventions de services professionnels joints au dossier sont basés sur le modèle prévus dans la banque de documents juridiques pré-approuvés.

JUSTIFICATION

Le montant des dernières ententes cadres octroyées en 2016 étant déjà épuisé, la Direction des transports ne dispose plus de la marge de manoeuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets en système de transport intelligent prévus au PTI. La conclusion de nouvelles ententes cadres est donc requise.

Les deux tableaux suivants présentent, pour les deux ententes à conclure, les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation.

Les écarts entre les valeurs estimées des contrats et les valeurs soumises sont inférieurs à 10 % pour les deux contrats.

Contrat #1 - CIMA + s.e.n.c. - 2 169 664.48\$

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Consultants S.M. inc.	76.3	0.60	2 101 857.98\$	2e note finale	2 101 857.98 \$
CIMA + s.e.n.c.	83.3	0.61	2 169 664.48 \$	adjudicataire	2 169 664.48\$
AECOM consultants inc.	78.7	0.54	2 374 741.65\$		2 374 741.65 \$
Stantec Experts-conseils ltée	80.0	0.59	2 197 003.82\$		2 197 003.82 \$
WSP Canada inc.	75.8	0.50	2 505 305.25\$		2 505 305.25 \$
Dernière estimation réalisée			2 299 706.55 \$		2 299 706.55 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					-130 042.07 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					- 5.65%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					- 67 806.50 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					- 3.13%

Contrat #2 - Les Consultants S.M. inc. - 1 559 118.49 \$

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les Consultants S.M. inc.	76.3	0.81	1 559 118.49 \$	Adjudicataire	1 559 118.49 \$

CIMA + s.e.n.c.	83.3			Adjudicataire contrat 1	
AECOM consultants inc.	78.7	0.73	1 759 607.01\$		1 759 607.01\$
Stantec Experts-conseils Itée	80.0	0.79	1 640 854.79\$	2e note finale	1 640 854.79\$
WSP Canada inc.	75.8	0.67	1 867 194.00\$		1 867 194.00\$
Dernière estimation réalisée			1 699 963.54 \$		1 699 963.54 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					- 140 845.05 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					- 8.29%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale – adjudicataire)					- 81 736.30 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					- 5.24%

Sur quatorze (14) preneurs de cahier des charges, cinq (5) ont déposé des offres. Les raisons de désistements de 9 autres preneurs de cahier des charges sont résumées dans l'intervention du Service de l'Approvisionnement.

L'appel d'offres était axé sur les systèmes de transport intelligents avec une expertise en circulation. Toutes les firmes soumissionnaires ont déposé 2 offres, une par contrat. Toutes les firmes ont été qualifiées par le comité de sélection.

Preneurs du cahier des charges (14) :

Groupe SNC-Lavalin inc.
Consultants AECOM Inc.
Cima+ s.e.n.c.
Énergère Consultants
Englobe
Les Consultants S.M. Inc.
Les Services Exp Inc.
MDI Conseils et Technologies
Norda Stelo Inc.
PM SCADA
SNC - Lavalin Télécom inc.
Stantec Experts-conseils Itée
WSP Canada Inc.
Yves R. Hamel et Associés Inc

Soumissionnaires (5) :

Les Consultants S.M. inc.
CIMA + s.e.n.c.
AECOM consultants inc.
Stantec Experts-conseils Itée
WSP Canada inc.

En résumé, la sélection pour les deux contrats a été effectuée selon la procédure à deux enveloppes. Les deux ententes-cadres seraient conclues dans l'ordre avec Cima+ s.e.n.c. et Les Consultants S.M. Inc. Le détail des pointages est fourni dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Le projet de convention à signer avec les deux adjudicataires est conforme au document juridique standard pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 \$ (voir projets de conventions en pièces jointes au présent dossier).

Les deux adjudicataires ont des autorisations de l'AMF de contracter/sous contracter avec un organisme public. Les documents sont en pièces jointes du dossier. Les dates d'émissions des autorisations sont les suivantes:

- Cima+ s.e.n.c. 30/01/2015
- Les Consultants S.M. inc. 23/07/2014

Les deux adjudicataires ne sont pas présentes dans les listes du RENA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de l'exploitation du réseau artériel qui en assurera la gestion. Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière d'ententes-cadres. Les ententes pourraient engager des dépenses d'agglomération. Ces mandats seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon deux (2) méthodes possibles : forfaitaire ou horaire avec plafond.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 3 936 330,09 \$, taxes incluses réparti de la façon suivante :

Consultant Montant du contrat

Cima+ s.e.n.c. 2 169 664.48\$

Les Consultants S.M. inc. 1 559 118.49\$

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction des transports, d'autres Directions du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ou d'autres unités municipales pour lesquelles la Division de l'exploitation du réseau artériel offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 2 ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2017-2019 et au budget de fonctionnement 2017-2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'optimisation des déplacements par les systèmes de transport intelligents et les feux de circulation permet de minimiser les impacts environnementaux liés au transport.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes expertes en systèmes de transport intelligents et en circulation pour la réalisation de plans et devis et pour le soutien technique permet à la DERA de soutenir efficacement la réalisation du Plan stratégique en systèmes de transport intelligents et celle de nombreux projets de développement du système de déplacement sur le territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication ne peut être défini à cette étape-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du Conseil d'agglomération (CG) : 18 mai 2017

Signature des ententes : Juin 2017

Services professionnels dispensés de Juin 2017 à Juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement: / Service de l'approvisionnement, Direction
(Matthieu Croteau)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François T THIBODEAU
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-15

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1176279001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels en ingénierie pour divers travaux dans les usines de production d'eau potable - Contrat no. 1 à Stantec Experts-conseils ltée, pour une somme maximale de 3 842 018,98 \$, taxes incluses - Contrat no. 2 à CIMA+ s.e.n.c., pour une somme maximale de 3 093 977,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15793 - (5 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1 - d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie pour travaux divers dans les usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 842 018,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15793 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le contrat no 2, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie pour travaux divers dans les usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 093 977,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15793 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 09:01

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176279001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder deux (2) contrats de services professionnels en ingénierie pour divers travaux dans les usines de production d'eau potable - Contrat no. 1 à Stantec Experts-conseils ltée, pour une somme maximale de 3 842 018,98 \$, taxes incluses - Contrat no. 2 à CIMA+ s.e.n.c., pour une somme maximale de 3 093 977,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15793 - (5 soumissionnaires) / Approuver deux projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a procédé à des investissements majeurs afin de mettre aux normes ses usines d'eau potable et procéder à la réhabilitation de certains équipements, en raison de l'âge des installations. Des travaux de remplacement ou de mise à niveau sont requis sur une base régulière, dont certains surgissent en urgence ou découlent de risques qui doivent être mitigés. Ces travaux sont nécessaires afin d'assurer la pérennité des infrastructures et assurer le maintien des opérations.

Les effectifs réguliers étant affectés à la réalisation d'une partie des mandats planifiés, le présent appel d'offres est requis pour permettre d'accélérer la réalisation de certains mandats dont la priorité a été révisée ou encore à l'extérieur des champs d'expertise de l'équipe. Les mandats additionnels réalisés par l'entremise des services professionnels nous permettront d'augmenter la réalisation des investissements.

En conséquence, la DEP requiert les services de deux (2) équipes d'ingénierie qui disposent d'un personnel spécialisé dans la conception et la réalisation de projets de rénovation et de construction d'infrastructures de production d'eau potable et toutes les infrastructures connexes sous la responsabilité de la DEP.

L'appel d'offres public 17-15793 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 20 février 2017. La date limite de réception des soumissions était le 15 mars 2017. La durée de la publication a été de vingt-deux (22) jours

de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villages*. La validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 19 août 2017.

Deux addenda ont été émis durant le processus d'appel d'offres pour les raisons suivantes :

Addenda	Date d'émission	Description
Addenda 1	28 février 2017	Questions et réponses, plus particulièrement sur la qualification et l'expérience du personnel affecté au mandat.
Addenda 2	3 mars 2017	Porte principalement sur le report de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. et à Stantec Experts-conseils ltée, pour une période de quatre (4) ans ou jusqu'à l'épuisement des crédits.

Les services d'ingénierie requis à court terme comprennent des études spécialisées préalables à des travaux d'envergure (par exemple captation de nappe à l'usine Atwater et options d'alimentation électrique d'urgence pour les usines Atwater, Charles-J.-Des Baillets et la station de pompage Mc Tavish), de l'inspection de réservoirs souterrains ainsi que la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux afin de mitiger certains risques et d'assurer la continuité des opérations des usines (ex: ajout système anti-frasil, installation de système de dosage d'hypochlorite de sodium, modification de systèmes de ventilation et cheminées, relocalisation réservoirs pétroliers, etc.).

Des travaux d'ingénierie pourront être ajoutés ou retirés afin de répondre aux demandes.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire, à pourcentage et forfaitaire, selon l'offre de service.

Un pourcentage de 15 % pour dépenses admissibles a été ajouté pour l'engagement des services spécialisés, des essais de laboratoire, des expertises spécialisés d'enveloppe et toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du projet.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 17-15793, à deux (2) enveloppes, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges, ainsi que les motifs de désistement se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Cinq (5) d'entre eux ont déposé une soumission.

Les motifs de désistement des six (6) firmes sont les suivants :

- deux (2) firmes n'offrent pas le service demandé;
- une (1) firme ne rencontre pas les spécifications demandées;
- trois (3) firmes n'ont fourni aucune réponse.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 4 avril 2017. Cinq (5) propositions ont été jugées recevables, pour les deux contrats, et ont été analysées par le

comité de sélection, soit celles des firmes Stantec Experts-conseils Itée, CIMA+ s.e.n.c., AXOR Experts Conseils inc., Les Services EXP Inc. et SNC-Lavalin inc. Les soumissions pour les contrats no. 1 et no. 2 de SNC-Lavalin ont été jugées non conformes, n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat no. 1 soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Stantec inc. et que le contrat no. 2 soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme CIMA+ s.e.n.c.. La firme Stantec inc. étant l'adjudicataire du contrat no. 1, il n'était plus admissible au contrat no. 2, conformément à l'article 4 des clauses administratives particulières.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

<u>Contrat No. 1</u>	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Soumissions conformes					
Stantec Experts-conseils Itée	77,7	0,3323	3 340 886,06 \$	501 132,91 \$	3 842 018,98 \$
CIMA + s.e.n.c.	75,8	0,3316	3 299 782,50 \$	494 967,38 \$	3 794 749,88 \$
AXOR Experts Conseils inc.	70,3	0,3290	3 180 783,38 \$	477 117,51 \$	3 657 900,88 \$
Les Services EXP Inc.	77,8	0,2911	3 810 846,38 \$	571 626,96 \$	4 382 473,33 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 234 821,63 \$	485 223,24 \$	3 720 044,87 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					121 974,10 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					3,28 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					(47 269,10 \$)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					(1,23 %)

<u>Contrat No. 2</u>	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Dépenses admissibles (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Soumissions conformes					
CIMA + s.e.n.c.	75,8	0,4067	2 690 415,00 \$	403 562,25 \$	3 093 977,25 \$
AXOR Experts Conseils inc.	70,3	0,4055	2 580 613,88 \$	387 207,06 \$	2 967 820,93 \$
Les Services EXP Inc.	77,8	0,3588	2 580 613,88 \$	464 700,21 \$	3 562 701,58 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 643 275,25 \$	396 491,29 \$	3 039 766,54 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					54 210,71 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	1,78 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>	(126 156,32 \$)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	(4,08 %)

Les validations requises à l'effet que les adjudicataires ne font pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015. L'adjudicataire recommandé pour le contrat no. 1, Stantec Experts-conseils ltée, détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en date du 4 novembre 2014, portant le numéro 2014-CPSM-1056457 valide jusqu'au 3 novembre 2017, une copie est jointe au présent dossier. L'adjudicataire recommandé pour le contrat no. 2, CIMA+ s.e.n.c. détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en date du 30 janvier 2015, portant le numéro 2015-CPSM-1006001 valide jusqu'au 29 janvier 2018, une copie est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal du contrat à octroyer à Stantec Experts-conseils ltée est de 3 842 018,98 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 3 340 886,06 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 501 132,92 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles. Le coût maximal du contrat à octroyer à CIMA+ s.e.n.c. est de 3 093 977,25 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 2 690 415,00 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 403 562,25 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles.

La dépense totale des deux contrats s'élève à 6 935 996,23 \$, taxes incluses ou 6 333 489,05 \$, net de ristournes de taxes.

Une portion de cette dépense est financée par PTI au montant de 4 700 000,00 \$ taxes incluses, ou 4 291 726,46 \$ net des ristournes de taxes. Cette portion de la dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Une portion de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable pour un montant de 2 235 996,23 \$ taxes incluses, ou 2 041 762,59 \$ net des ristournes de taxes.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de maintien et d'amélioration des usines de production d'eau potable visent à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat une fois complété permettra la mise en place des conditions de mise en œuvre des projets assurant ainsi la continuité des opérations à court terme et à moyen terme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Mai 2017
Début du contrat : Juin 2017
Fin du contrat : Juin 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section - Ingénierie d'usine

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-11

Anne-Marie LABERGE
Chef de section - ingénierie réseau et réservoirs en remplacement de Christian MARCOUX - Chef de division - Ingénierie et Chef d'exploitation des usines par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée GIRARD
Chef de division - Projets Majeurs
en remplacement d'André MARSAN, directeur
de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2017-04-21



Dossier # : 1177619001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15718) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 943 767,51 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 rue Notre-Dame Est, en vu du déménagement des effectifs de l'Hôtel de ville pendant les travaux de la phase 2 du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et Associés Architectes, Martin Roy et associés et NCK inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 857,970,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15718 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-20 17:53

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177619001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés pour le réaménagement de l'Édifce Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15718) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La phase 2 du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'Hôtel de ville de Montréal est prévue de 2019 à 2021.

Afin de réaliser les travaux, il est impératif que le bâtiment soit complètement libéré de ses occupants. Pour ce faire, les effectifs de l'Hôtel de ville seront déménagés dans l'édifice Lucien-Saulnier qui lui-même sera, au préalable, adapté afin de recevoir tous les occupants de l'Hôtel de ville dès 2018 pour toute la durée des travaux. Les sommes reliées au déménagement et à l'adaptation de l'édifice Lucien-Saulnier seront prises à même les incidences du projet de l'Hôtel de ville.

Le Service des finances, qui occupe présentement les locaux, sera relocalisé de manière permanente au 630, boulevard René-Lévesque Ouest en août 2017.

Le présent dossier a pour objet la mise en œuvre de l'aménagement fonctionnel des unités administratives, politiques ainsi que des fonctions particulières de l'Hôtel de ville de Montréal dans l'édifice Lucien-Saulnier (155, rue Notre-Dame Est) et de son annexe (55, rue Notre-Dame Est). Ce dossier sera réalisé en prenant soin de maintenir la valeur patrimoniale de l'édifice. Le tout sera fait en tenant compte de la Politique du patrimoine, du projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 et de la Loi sur le patrimoine culturel.

L'appel d'offres public (17-151718), publié dans «La Presse» le 6 mars 2017, a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours calendrier à partir de la date de dépôt, soit le 29 mars 2017. Quatre (4) addenda ont été publiés :

Addenda 1 (10 mars 2017) : afin d'apporter des précisions sur les équipements audiovisuels et le réseau support aux médias ainsi que le report de la date de dépôt des

soumissions dû au ralentissement des affaires pendant la semaine de relâche (6 au 10 mars 2017).

Addenda 2 (17 mars 2017) : afin d'apporter des précisions sur la portée du mandat de gestion du mobilier.

Addenda 3 (27 mars 2017) : afin de répondre à des questions générales des soumissionnaires n'ayant pas d'impact sur les coûts.

Addenda 4 (28 mars 2017) : afin de répondre à des questions générales des soumissionnaires n'ayant pas d'impact sur les coûts.

La grille d'analyse des soumissions pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille pré-approuvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16-0545

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^e juin 2017, des espaces aux 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses.

CE15-1902

Autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'Hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG15-0417

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'Hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le mandat des professionnels comprendra, entre autre, la prestation des services professionnels de chacune des disciplines à chaque étape de conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et appel d'offres) et de construction des projets (chantier et période de garantie) tel que prévu à la convention des services professionnels, soit :

- Réaliser les relevés;
- Valider les données du projet;
- Réaliser les estimations;
- Planifier les études préparatoires demandées aux documents d'appel d'offres;
- Réaliser les plans et devis;

- Rédiger les documents et superviser l'appel d'offres public;
- Réaliser la surveillance des travaux;
- Remettre les plans tels que construits.

Tout au long de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la Division de la gestion de projets immobiliers du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

JUSTIFICATION

Il y a eu seize (16) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont remis une soumission. Des quatre (4) soumissionnaires ayant remis une soumission, deux (2) ont obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix. Les soumissions de Réal Paul Architecte inc. et de J. Dagenais architecte et associés n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %, ont été déclarées non conformes.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences 15%	Total
Beaupré Michaud architectes	84,8	1,81	746 061,28 \$	111 909,19 \$	857 970,47 \$
Cobalt architectes	81,7	1,68	783 476,44 \$	117 521,47 \$	900 997,91 \$
Réal Paul architecte	67,8	-	-	-	-
J. Dagenais architecte	63,2	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			715 719,38 \$	107 357,91 \$	823 077,28 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					34 893,19 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					4,2 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					43 027,44 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					5,0 %

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2017.

Les membres du comité de sélection tenu le 10 avril 2017, recommandent de retenir l'offre de Beaupré Michaud et associés architectes pour les services professionnels dans le cadre du projet de réaménagement temporaire de l'édifice Lucien-Saulnier. Beaupré Michaud et associés architectes a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

La différence de 4,2 % entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le coût du soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final est acceptable.

Des contingences de 15 % (111 909,19 \$, taxes incluses) sont ajoutées au contrat de Beaupré Michaud et associés architectes afin de palier aux imprévus de construction reliés à un bâtiment patrimonial.

Des incidences générales de 10 % (85 797,05 \$, taxes incluses) sont ajoutées afin de couvrir les tests supplémentaires, essais destructifs, fouilles archéologiques ou autres.

Les membres de Beaupré Michaud et associés architectes ne sont pas inscrits sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Les entreprises ne sont pas inscrites sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Beaupré Michaud et associés architectes et les autres firmes n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 943 767,51 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 15 % (111 909,19 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires dans ce type de bâtiment patrimonial.

Les incidences générales de 10 % (85 797,05 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat de 943 767,51 \$ sera assumé comme suit :

La part du projet 66034 - Rénovation de l'Hôtel de ville est de 967 810,91 \$ taxes incluses.

De ce montant, un montant maximal de 578 529,49 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - «Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 365 238,03 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'Hôtel de ville de Montréal».

Cette dépense sera assumée à 61,3 % par la ville centre et 38,7 % par l'agglomération. Elle est planifiée être répartie ainsi : 60% au courant de l'année 2017 et 40% au courant de l'année 2018.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les éléments de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, adoptée en 2009 par le SGPI, ainsi que les directives écologiques associées seront respectés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine. Aussi, les ressources archéologiques seront intégrées aux plans et devis si nécessaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans la mise en oeuvre de ce projet aura pour effet de retarder le déménagement des occupants de l'Hôtel de ville et ainsi retarder le début des travaux majeurs de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED prévus dans l'hôtel de ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Conseil d'agglomération 18 mai 2017
Plans et devis : Juin 2017 à décembre 2017
AO construction : Janvier 2018
Octoi de contrat de const. Mars 2018
Travaux : Avril à novembre 2018
Déménagement HDV : Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
Marthe LAWRENCE, Service des communications
Marie-Geneviève LAVERGNE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel DÉSORMEAUX
Conceptrice des aménagements

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2017-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-20



Dossier # : 1177526005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2020 pour la somme maximale de 1 597 823,56 \$ taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2020, pour la somme maximale de 1 597 823,56 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 03 mars 2017;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 13:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme ABB inc., fournisseur unique, pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1er juin 2017 au 31 mai 2020 pour la somme maximale de 1 597 823,56 \$ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le SICOS (système intégré de commande et de surveillance du procédé), opérationnel depuis mai 1995, constitue l'infrastructure principale d'automatisation et de contrôle des procédés d'interception et de traitement des eaux usées à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ce système constitue aussi l'interface-opérateur, unique pour la majorité de ces procédés, permettant l'opération à partir des diverses salles de commande. Il est aussi la source des données historiques essentielles pour le suivi et l'amélioration des procédés.

Depuis la mise en opération du SICOS en 1995, des ententes de service avec ABB, fournisseur exclusif, ont été négociées successivement.

Cette firme est la seule habilitée à rendre les services et acquisitions inclus dans l'entente, puisqu'elle est détentrice des droits du système SICOS. Une lettre signée par ABB, attestant cette exclusivité, est jointe au présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0299 - 20 main 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à la firme ABB inc. pour le service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017, pour une

somme maximale de 185 620,24 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

CG13 0107 - 30 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à ABB inc. pour le contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour la période du 1er juin 2013 au 31 mai 2016, pour la somme maximale de 591 249,74 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

CG10 0183 - 20 mai 2010 - Octroyer à ABB inc. un contrat de service d'entretien du système MOD300 avec ADVANT (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1er juin 2010 au 31 mai 2013 - Dépense totale de 570 461,22 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CG07 0162 - 4 Juin 2007 - d'accorder, conformément au deuxième paragraphe, premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à ABB inc., fournisseur exclusif, le contrat pour l'entretien du système MOD 300 avec Advant (SICOS) de la Station d'épuration des eaux usées, pour la période du 1er juin 2007 au 31 mai 2010, au prix total approximatif de 576 851,36 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément à son offre de service 5499-07-01-1004 en date du 12 mars 2007 jointe au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le SICOS est un système de contrôle des procédés essentiel pour l'opération de la Station. Il est donc requis de renouveler le contrat pour le service de support des équipements et logiciels du SICOS, avec la firme ABB inc. (Asea Brown Boveri Inc.), fournisseur exclusif de ces produits.

Le contrat comprend deux sections :

§ Section 1 : contrat de service (ServiceGrid) de trois (3) ans;

§ Section 2 : plan d'évolution de trois (3) ans.

Le contrat de service (ServiceGrid) s'étalant sur trois (3) ans à partir du 1er juin 2017 inclut les services ci-dessous tel que proposé dans l'entente avec ABB inc.:

§ Les principaux éléments livrables sont :

- Soutien sur place pour le système de contrôle distribué (DCS);
- Économies sur les pièces de rechange et les réparations;
- Économies sur le soutien sur place;
- Mises à jour des logiciels;
- Rapports de validation des correctifs de sécurité et antivirus;
- Soutien en ligne;
- Rabais de l'Université de l'automatisation ABB.

§ Rapport annuel sur le cycle de vie du système installé;

§ Rapport annuel sur l'utilisation;

§ Soutien technique illimité pour le produit – engagement de réponse en quatre (4) heures;

§ Services à distance - dépannage;

§ Mises à niveau des logiciels.

Cette section du contrat prévoit également les services à taux horaires de spécialistes de la firme ABB pour des demandes spécifiques de programmation et d'amélioration, l'installation d'équipements et leur mise en service ainsi que l'achat de pièces ABB telles que, cartes de communication, blocs d'alimentation, contrôleurs, interfaces et autres pièces d'équipement.

La deuxième section, soit le plan d'évolution de 3 ans, inclut des acquisitions se faisant sur la base d'une politique de cycle de vie du système de commande d'ABB. Ce cycle de vie comprend quatre (4) phases :

- active: phase initiale entamée lorsque le produit est mise en vente
- classique: phase à laquelle le soutien caractéristique relatif au produit est limité au remplacement du produit en raison d'une obsolescence des composantes par le fournisseur
- limitée: le soutien lors de cette phase est limité au service sur place, à la réparation en atelier et à la remise à neuf de pièces de rechange
- désuète: phase dans laquelle il n'est plus possible d'effectuer un entretien sur le produit en question

Toutes les composantes du système utilisé à la Station ont été classées selon les différentes phases du cycle de vie et sont présentées dans le tableau à la section 2.2 du contrat ci-joint. Par la suite, nous avons identifié les composantes se trouvant dans les phases classique, limitée et désuète devant être remplacées au cours du présent contrat. À titre d'exemple la composante AdvaCommand est définie comme étant désuète depuis 2014, d'où le besoin de la remplacer. Les détails de ces composantes se trouvent dans la section 3 du contrat en pièce jointe.

Seul ABB est en mesure de fournir les pièces de rechange et de remplacement aux fins de compatibilité avec le système en place.

JUSTIFICATION

Il est impératif d'assurer une opération et une disponibilité ininterrompues du SICOS. Les dispositions prises à la Station à cette fin sont les suivantes :

§ les versions des divers logiciels du SICOS sont continuellement maintenues à jour. Cela permet de bénéficier d'un support de meilleure qualité de la part du fournisseur ABB inc. en plus de rectifier les défauts des versions antérieures et de profiter des fonctionnalités ajoutées ou améliorées;

§ un stock de pièces de rechange est maintenu en inventaire à la Station selon les recommandations du fabricant ABB inc.;

§ des procédures de support, de développement, de documentation et d'entretien ont été développées et mises en application;

§ les ingénieurs en automatisation assurent un service de dépannage à l'opération 24 heures / 7 jours pour les défaillances normales. Les problèmes plus pointus relatifs à du matériel ou à des logiciels sont soumis aux experts d'ABB inc.

Avant le renouvellement de ce contrat, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) a entrepris une étude du cycle de vie sur 10 ans afin d'évaluer les alternatives quant au choix du logiciel et du coût associé. Trois (3) options ont été envisagées :

Option 1: mise à niveau du système de contrôle existant

Option 2: remplacement du système par un système de télégestion à grande échelle (SCADA)

Option 3: remplacement du système par un système numérique de contrôle-commande (DCS)

À la suite de l'analyse technique et financière, l'option 1 s'avère être la plus économique, et ceci de plus de 6 millions de dollars sur 10 ans par rapport à l'option 2 et de plus de 8 millions par rapport à l'option 3.

La proposition de la firme ABB, fournisseur exclusif, est conforme aux exigences de l'article 573.3 par. 9 de la loi des Cités et Villes. La firme ABB inc. a pris connaissance de la politique contractuelle de la Ville et a déclaré s'y conformer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 1 597 823,56 \$ taxes incluses. Ce montant est calculé sur la base du prix de la soumission de 354 531 \$ CAD (avant taxes) pour le contrat de service (ServiceGrid) et de 710 782 \$ US (avant taxes) pour la mise à niveau des équipements en y appliquant un taux de change moyen de 32.4% ainsi qu'une réserve de 10% pour la variation de ce taux.

Le montant total représente une dépense nette pour l'agglomération de 1 459 025,89 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense inclut un montant de 372 213,23 \$, net de ristournes, pour les services de maintenance du système SICOS qui est prévue au budget de fonctionnement 2017 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et sera priorisée lors de la confection des budgets 2018 et 2019.

Un montant de 1 086 812,65 \$, net de ristournes, est également inclus pour les mises à niveau qui seront apportés aux équipements et est prévu au PTI 2017-2019. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du contrat de service est essentiel afin de maintenir le logiciel SICOS pleinement opérationnel et optimal. Le SICOS est le cœur des opérations automatisées de la Station.

Le non renouvellement du contrat pourrait mettre en péril la fiabilité du logiciel et à court terme avoir un impact majeur sur les opérations de la Station.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 1er juin 2017

Fin du contrat: 31 mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Le : 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-04-24



Dossier # : 1177526009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Aecom Consultants inc. d'une valeur totale de 479 936,2 \$, taxes incluses pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 527 929,82 \$, taxes incluses (contrat : 479 936,2 \$ + 47 993,62 \$ de contingences). Appel d'offres public 17-15919, 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Aecom Consultants inc. un contrat de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'un montant total de 527 929,82 \$ taxes incluses incluant 47 993,62 \$ de contingences
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Aecom Consultants inc. ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels e pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 479 936,2 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15919 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 14:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Aecom Consultants inc. d'une valeur totale de 479 936,2 \$, taxes incluses pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépenses totales de 527 929,82 \$, taxes incluses (contrat : 479 936,2 \$ + 47 993,62 \$ de contingences). Appel d'offres public 17-15919, 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2015, la Ville de Montréal confirmait la réalisation de travaux visant à implanter une unité de désinfection des eaux usées par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station). Ce projet est assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et devra faire l'objet d'une autorisation délivrée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

À la suite de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone, les caractéristiques de l'effluent de la station d'épuration seront modifiées. La qualité de l'effluent ozoné sera améliorée puisque la concentration en microorganismes et la concentration de contaminants d'intérêt émergents sera diminuée de façon significative. L'effluent ozoné aura une grande concentration en oxygène alors que l'effluent actuel en contient très peu. Les caractéristiques des eaux du milieu récepteur seront donc modifiées. En conséquence, le MDDELCC, suivant les recommandations du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, a exigé qu'un suivi du milieu récepteur soit réalisé, avant et après la mise en service de l'unité de désinfection.

Afin de se conformer aux exigences de MDDELCC, la Direction de l'épuration des eaux usées

(DEEU) s'est engagée à réaliser un programme de suivi environnemental afin d'évaluer les changements physiques, chimiques et biologiques potentiellement causés par l'ajout d'une unité de désinfection à l'ozone.

Un appel d'offres public a été lancé le 13 mars 2017 pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 29 mars 2017. Trois (3) addenda ont été émis.

- addenda n°1 en date du 16 mars: Réponses aux questions des soumissionnaires
- addenda n°2 en date du 21 mars: Réponses aux questions des soumissionnaires et annexe ajouté au devis technique
- addenda n°3 en date du 24 mars: Réponses aux questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0544 – 29 septembre 2016 : Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$ (1163334021)

CG16 0587 – 27 octobre 2016 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1162839002)

CG15 0163 – 26 mars 2015 : Octroyer un contrat à la firme Degrémont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 98 950 000 \$ (1153334001).

CG14 0470 – 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 \$ (1143334014).

CE13 0932 – 19 juin 2013 : Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 2.1 : Infrastructures du programme d'eau potable ou d'eaux usées du programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réalisation de travaux pour la production d'oxygène requis au projet de désinfection des eaux usées (FCCQ 807050) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1133334010).

CE13 0927- 19 juin 2013: Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères d'évaluation (1133334009).

CE13 0926 - 19 juin 2013: Autoriser le lancement de la phase 2 de l'appel d'offres auprès des fournisseurs qualifiés pour l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1133334007).

CG12 0015 – 26 janvier 2012 : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dessau pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation

de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix de 2 741 520 \$ (1113334057).

CE11 1468 – 21 septembre 2011 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères de sélection (1113334007).

CE11 1092 - 3 août 2011 : Informer le CE du résultat des délibérations du comité de sélection visant à qualifier des fournisseurs suite à l'appel d'offres public de qualification des fournisseurs de système d'ozonation et confirmer la poursuite du processus d'acquisition d'un système d'ozonation pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1113334024);

CG10 0362 - 28 octobre 2010 : Octroyer un contrat de services professionnels à M. Pierre-André Liechti de la firme Ozone Knowhow pour une expertise technique en ozonation - Dépense totale de 468 431,35 \$, taxes incluses (1103334054);

CE10 0946 - 16 juin 2010 : Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la qualification des fournisseurs de systèmes d'ozonation pour la Station Jean-R.-Marcotte no 10-11257 (1093334018);

CE10 0945 – 16 juin 2010 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour services professionnels d'expertise technique en ozonation relatifs au projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1103334025).

CG10 0192 - 20 mai 2010 : Approbation et signature du protocole d'entente de financement entre le MAMROT et la Ville de Montréal pour le projet de désinfection (1103334014);

CG09 0355 - 24 septembre 2009 : Autorisation d'un règlement d'emprunt de 200 M\$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal (1083474001).

CG08 0507 – 28 octobre 2008 : Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures portant sur la désinfection des eaux usées à la Station d'épuration de Montréal (1082714016).

CE08 1779 – 1er octobre 2008 : Il est résolu de déposer, à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures portant sur la désinfection des eaux usées à la Station d'épuration de Montréal (1082714016).

DESCRIPTION

Le présent mandat vise à réaliser des inventaires ichtyologiques et une caractérisation de l'habitat du poisson dans le milieu récepteur de l'effluent de la Station avant et après la mise en service de l'unité de désinfection. La zone d'étude sera située en amont (1 km) et en aval immédiat (4 km) des deux points de rejet de l'effluent traité par la Station, soit dans le fleuve Saint-Laurent au large de l'île aux Vaches.

Chacune des activités du mandat devra être reprise selon la même méthodologie et le

même protocole chaque année d'étude, soit en 2017 et 2018 (avant la mise en service de l'unité de désinfection) et en 2020 et 2021 (après la mise en service).

Les objectifs spécifiques du mandat sont :

- de faire état de la diversité et de l'abondance de poissons dans le milieu récepteur de l'effluent de la Station avant la mise en service de l'unité d'ozonation et après;
- d'évaluer l'état de santé des poissons fréquentant le milieu récepteur avant la mise en service et après;
- de caractériser l'habitat du poisson, autant ses propriétés physiques que chimiques.

Le mandataire devra fournir un rapport annuel à la Ville et colliger les informations dans une base de donnée.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, quinze (15) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que les motifs de désistements des entreprises n'ayant pas soumissionnées. Cinq (5) entreprises ont soumis une offre.

Firmes soumissionnaires	Note Intérimaire	Note finale	Prix de la soumission (taxes incluses)	Autre (correction suite a une erreur de calcul)	Total (taxes incluses)
1- Aecom consultants inc.	80,70	2,72	479 926,35	479 936,20	479 936,20
2- Englobe inc	87,70	2,59	524 489,39	531 489,39	531 489,39
3- BC2 Groupe Conseil inc.	76,30	2,49	507 077,69		507 077,69
4- Groupe Hémisphère inc.	73,70	2,45	505 267,99		505 267,99
5- WSP Canada inc.	79,00	2,45	527 278,72	527 277,76	527 278,72
Estimation interne			738 030,27		738 030,27
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - l'estimation)					-258 094,07
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - l'estimation)/estimation x 100)					-34,97%
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					51 553,19
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2e meilleure note finale - adjudicataire/adjudicataire x 100)					10,74%

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre l'estimation interne et Aecom inc. est favorable de 34,97 %. Cet écart s'explique uniquement par un taux horaire moyen de 60 \$ / heure à la soumission comparativement à 92 \$ / heure pour l'estimation interne.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers pour soumissionner dans le cadre de ce contrat en vertu du décret 795-2014 du 24 septembre 2014 et Aecom consultants inc. détient une telle attestation. Cette dernière étant échue depuis le 4 février 2017, la firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception, en date du 3 novembre 2016, de ladite demande a aussi été fournie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 527 929,82 \$ taxes incluses, incluant 47 993,62 \$ pour les contingences.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 482 070,29 \$ lorsque diminuée des ristournes des taxes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à la subvention Chantiers Canada - Volet Grands Projets estimé à 409 759,75 \$. La portion non subventionnée de 72 310,54 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce mandat découle d'une exigence du MDDELCC, suivant les recommandations du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qu'un suivi du milieu récepteur soit réalisé, avant et après la mise en service de l'unité de désinfection.

Si ce contrat n'est pas octroyé, l'émission des permis nécessaires pour la construction de l'unité de désinfection pourrait être compromise ce qui engendrerait des retards dans la réalisation de ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Juin 2017
Fin du contrat: Décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-04-24



Dossier # : 1174910001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal modifiant, pour prolonger de six mois l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité et par lequel le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe et autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère, du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017;
2. d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 4,5 M\$, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser la réception d'un soutien financier de 4,5 M\$ provenant du MTESS;
4. d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
5. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
6. d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-11 11:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174910001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal modifiant, pour prolonger de six mois l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité et par lequel le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe et autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et réaliser des projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit, 9 M\$ annuellement. En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière a fait l'objet d'une autre modification visant à la prolonger d'un an, celle-ci venant à échéance le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification supplémentaire à l'entente par lequel le ministère confie à la Ville la gestion d'un budget de

4,5 M\$ et prolonge celle-ci de six mois. Cette entente prendra fin le 30 septembre 2017 et pourra être prolongée jusqu'au 31 mars 2018 advenant le cas où une nouvelle entente la remplaçant n'aurait pas été convenue dans le cadre du nouveau plan d'action gouvernemental.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

CE16 0422 du 16 mars 2016

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$ pour l'année 2015

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une l'Alliance pour la solidarité / Autoriser la répartition budgétaire de cette somme

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$ / Approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 9 M\$

DESCRIPTION

Le projet d'entente vient modifier l'entente administrative 2013-2017 pour en prolonger la durée jusqu'au 30 septembre 2017, bonifier et ajuster le montant des versements prévus dans l'enveloppe accordée à la Ville et majorer le montant maximal admissible pour ses frais de gestion. Toutes les autres clauses de l'entente, qui ne sont pas touchées par la présente modification, demeurent en vigueur.

Plus précisément, les modifications ont trait à l'article 1 : Objet de l'Entente; l'article 3 : Obligations du ministre, notamment l'ajout d'un versement additionnel de 4,5 M\$ en 2017; l'article 4 : Majoration des frais de gestion à 1,35 M\$ et modalités de report des sommes non utilisées; l'article 4.1 : Dates de dépôt du rapport d'activités et du rapport financier; l'article 4.3 : Modalités administratives et de vérification; l'article 5 : Durée de l'Entente; et, l'article 12 : Informations de correspondance.

Pour la période s'échelonnant entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2017, le budget de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité pour Montréal est de 4,5 M\$. Cette contribution assurera la continuité de la majeure partie des interventions menées en 2016 et soutiendra de nouvelles initiatives issues des appels de projets lancés au niveau local et régional. Cette somme sera répartie de la façon suivante :

Soutien dans les arrondissements et les Villes liées, à des projets et activités destinés à personnes et groupes vulnérables	2 521 875 \$
Mise en place, dans plusieurs territoires de l'agglomération de Montréal : • d'un fonds de solidarité en sécurité alimentaire et en itinérance; • d'un fonds d'insertion socio-économique pour les immigrants et les jeunes; • de projets dans les domaines de l'accessibilité universelle, de l'accompagnement loisirs, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la prévention au décrochage scolaire et l'insertion socio-économique des jeunes, des problématiques socio-urbaines, de l'itinérance, de la revitalisation urbaine intégrée, de la sécurité alimentaire, de la sécurité urbaine et du soutien à la vie communautaire; • de projets s'adressant à la famille et à la petite enfance, aux jeunes, aux Autochtones et aux personnes âgées; • de tout autre projet susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs de l'Entente de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.	1 582 435 \$
Soutien aux Tables de quartier afin qu'elles suscitent des actions qui favoriseront la mise en place de projets en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale	245 690 \$
Frais d'administration générale dédiés à la réalisation de l'Entente de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale	150 000 \$
Total	4 500 000 \$

La répartition du budget de soutien de 2 521 875 \$ dans les arrondissements et les Villes liées a été effectuée de façon à octroyer les mêmes sommes que celles versées en 2016 pour la même période. Le mode de calcul de la répartition s'effectue selon deux indices, soit un « indice de défavorisation » de la Ville qui compte pour 75 % du calcul et un « Indice composite », dont le poids est de 25 %. Cette formule de répartition est conforme aux recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération portant sur la répartition budgétaire des montants prévus à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009 - 2011, intervenue entre le MESS et la Ville de Montréal.

L'indice de défavorisation de la Ville a été élaboré en s'inspirant des travaux réalisés par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et le MESS (indice Pampalon et Raymond). Il qualifie la défavorisation selon deux dimensions : la défavorisation économique et la défavorisation sociale.

JUSTIFICATION

Dans l'attente de la publication du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prévue au printemps, la Ville de Montréal et le MTESS ont convenu de signer un accord transitoire de six mois pour un montant de 4,5 M\$. Bien qu'elle soit encore insuffisante pour combler les nombreux besoins et réduire de façon significative l'incidence de la pauvreté à Montréal, cette mesure transitoire permettra de

mettre en cohérence les orientations du futur plan d'action à celles de la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte à la pauvreté.

En outre, la Ville a proposé et obtenu l'ajout, dans le nouveau projet d'entente, d'une clause qui la prolongera jusqu'au 31 mars 2018 advenant un retard dans le dévoilement du plan gouvernemental. Il est également souhaité de faire concorder la durée de la future Entente à celle de la période couverte par ledit plan. À ce sujet, le dernier plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale s'est étalé sur une période de cinq ans (2010-2015). Une entente de trois ou quatre ans devrait permettre de maintenir des interventions plus intensives et plus structurantes auprès des groupes et personnes vulnérables, mais aussi conserver la mobilisation des partenaires communautaires.

De plus, le troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devrait contenir une mesure d'intervention territoriale qui prendrait en compte notamment la spécificité de certains enjeux sociaux montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le MTESS, soit une somme de 4,5 M\$ est requis. La dépense sera en totalité assumée par l'agglomération étant entendu que la lutte à la pauvreté est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets soutenus dans le cadre de l'Entente administrative s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En 2015-2016, l'Entente entre la Ville de Montréal et le MTESS a permis d'apporter du soutien à 424 projets, qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais les plus défavorisés. Le financement alloué par le MTESS a aussi permis de soutenir 286 organismes communautaires et généré la création ou le maintien de 2 210 emplois. Une part d'environ 50 % du budget a été consacrée à des interventions en matière de sécurité alimentaire, de soutien à des groupes à risque, de persévérance scolaire et d'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans. Le budget de l'Entente a également constitué un levier important permettant de générer des financements complémentaires. Ainsi, plusieurs partenaires ont collaboré à la réalisation de projets par des soutiens financiers totalisant plus de 21 M\$, mais aussi par des appuis non monétaires : prêt de locaux, apport en ressources humaines et matérielles, soutien technique, ou autres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les opérations liées aux communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au Protocole de communication publique convenu entre les deux parties, en Annexe 3 du projet d'entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amadou Lamine Cissé
conseiller(ère) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-22

Patrice ALLARD
c/d diversité sociale

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice de service - diversité sociale et
sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-04-11



Dossier # : 1175175003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Il est recommandé :

- d'approuver le projet d'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-24 08:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175175003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente 2015-2020 relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONTENU

CONTEXTE

La Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi) a institué le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle. La Loi permet au Fonds de soutenir toutes mesures de développement local et régional que l'agglomération privilégie à travers ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien. L'agglomération assure la gestion de la portion du FDT qu'elle reçoit en vertu d'une entente avec le MAMOT et en est imputable.

Une première entente est intervenue en mai 2016 entre la Ville de Montréal et le MAMOT relative au Fonds FDT pour les années 2015-2016 et 2016-2017. Cette entente venait à échéance le 31 mars 2017.

L'Accord de partenariat avec les municipalités, qui a été rendu public le 29 septembre 2015, prévoit la reconduction du FDT, pour une période de quatre ans, soit pour les années financières gouvernementales 2016-2017 à 2019-2020.

Le présent dossier vise l'adoption d'une nouvelle entente relative au FDT. Cette entente 2015-2020 vient remplacer l'entente 2015-2017 maintenant échue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0103 – 30 mars 2017 – Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal / Réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de

L'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG016 0346 – 19 mai 2016 – Accorder une contribution financière annuelle totale de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est relative au financement du Conseil d'économie sociale de l'Ile de Montréal de 2016 à 2020 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG16 0343 – 19 mai 2016 – Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

DESCRIPTION

L'entente déposée par le MAMOT à la Ville de Montréal vient établir les modalités de versement d'une somme de 8 550 489 M\$ par année tirée du Fonds FDT. Pour les années 2018-2019 et 2019-2020, s'ajoute une somme additionnelle à être définie en fonction des critères économiques suivants :

- un montant uniforme par MRC, par municipalité dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ou d'une agglomération ainsi que par une municipalité exerçant une compétence d'agglomération. Toutefois, dans le cadre de ce partage, la Ville de Montréal reçoit une part équivalente à six fois ce montant;
- un montant déterminé en fonction de la population;
- un montant calculé selon l'Indice de vitalité économique (IVE).

Pour l'année 2018-2019, les sommes additionnelles disponibles pour l'ensemble du Québec sont de 5 M\$ par rapport aux 100 M\$ crédités à la création du Fonds et de 15 M\$ pour l'année 2019-2020. Ces sommes seront réparties entre les parties (MRC, agglomération, etc.) en fonction des critères mentionnés précédemment. Le MAMOT fera connaître à la Ville la part de la somme additionnelle qui sera ajoutée aux versements au plus tard le 31 octobre de l'année civile précédant ces années financières.

Sur la base de l'Accord de partenariat, l'agglomération a déjà décidé de l'usage des sommes à venir. Celles-ci seront notamment remises, en vertu d'ententes de délégation, aux six (6) organismes PME MTL ainsi qu'à Concertation régionale de Montréal.

JUSTIFICATION

Le Fonds vient supporter l'agglomération de Montréal dans son nouveau rôle en matière de développement local et régional.

Cette entente FDT 2015-2020 vient étendre la durée d'entente jusqu'en 2020 et bonifier les sommes reçues les deux dernières années.

Le financement consenti est essentiellement destiné à supporter toute mesure de développement local et régional au budget de fonctionnement des organismes du réseau PME MTL et à Concertation Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les années 2017-2018 à 2019-2020, la contribution sera versée en fonction des modalités prévues à l'article 2 de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mandat 4 de l'entente à venir avec Concertation régionale de Montréal a pour objet la mobilisation des organisations partenaires du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente FDT offrira le budget nécessaire au fonctionnement des six (6) organismes PME MTL et permettra à la Ville, via l'entente avec Concertation régionale de Montréal, de mettre en oeuvre des politiques et stratégies municipales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption des six addenda aux ententes de délégation avec les organismes PME MTL.
- Adoption de l'entente de délégation avec Concertation régionale de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET

Directrice

Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2017-04-24



Dossier # : 1176157003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme totale de 30 000\$ dont 10 000 \$ de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, 10 000 \$ de l'Ordre des optométristes du Québec et 10 000 \$ de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec pour la réalisation d'une programmation spéciale dans le cadre de l'éclipse de Soleil du 21 août 2017 au Planétarium Rio Tinto Alcan; approuver les 3 projets d'ententes de commandite à cet effet; autoriser un budget additionnel de dépenses de 21 690\$, couvert par les commandites ; adopter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017 permettant l'accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan le lundi 21 août 2017, dans le cadre de cette programmation spéciale.

Il est recommandé :

1. d'accepter une somme totale de 30 000\$ dont 10 000\$ en provenance de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, 10 000\$ en provenance de l'Ordre des optométristes du Québec et 10 000\$ en provenance de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec pour la réalisation d'une programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse de soleil du 21 août 2017;
2. d'approuver, à cet effet, les projets d'entente de commandite entre la Ville de Montréal et a) l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, b) l'Ordre des optométristes du Québec et c) l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec ;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 21 690 \$, couvert par les commandites, pour permettre la réalisation de la programmation spéciale au Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre de l'éclipse de soleil du 21 août 2017.
4. d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
5. d'adopter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017 permettant l'accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan le lundi 21 août 2017, dans le cadre de cette programmation spéciale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-20 10:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176157003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter une somme totale de 30 000\$ dont 10 000 \$ de l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, 10 000 \$ de l'Ordre des optométristes du Québec et 10 000 \$ de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec pour la réalisation d'une programmation spéciale dans le cadre de l'éclipse de Soleil du 21 août 2017 au Planétarium Rio Tinto Alcan; approuver les 3 projets d'ententes de commandite à cet effet; autoriser un budget additionnel de dépenses de 21 690\$, couvert par les commandites ; adopter une ordonnance en vertu du Règlement sur les tarifs de l'exercice financier 2017 permettant l'accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan le lundi 21 août 2017, dans le cadre de cette programmation spéciale.

CONTENU

CONTEXTE

Le lundi 21 août 2017, une éclipse totale de soleil déjà surnommée « l'éclipse du siècle » sera visible du territoire américain. Des millions d'observateurs contempleront le spectacle qualifié d'unique et d'expérience extraordinaire. Au Québec, l'éclipse sera partielle, la lune obscurcissant au maximum le soleil de 30% à 60% selon le lieu d'observation. Le phénomène astronomique se déroulera entre 13 h 15 et 15 h 45, soit pendant environ 2 h 30.

Le Planétarium Rio Tinto Alcan souhaite se positionner à titre de lieu d'observation de référence à Montréal de ce « grand rendez-vous astronomique ».

Les professionnels de la vue (l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec, l'Ordre des optométristes du Québec et l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec) souhaitent s'associer à l'événement pour sensibiliser le grand public à la protection des yeux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1323 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)».

DESCRIPTION

Le lundi 21 août 2017, dans le cadre de la programmation annuelle d'Espace pour la vie sur le thème des bienfaits de la nature (Vive la vie!), le Planétarium Rio Tinto Alcan accueillera le grand public dans une grande fête pour vivre l'observation de l'éclipse solaire en direct, sur le site extérieur, avec ses animateurs et des bénévoles de la Société d'astronomie du

Planétarium de Montréal (SAPM).

Les célébrations du 375^e de Montréal sont une occasion additionnelle pour proposer une journée festive aux visiteurs, touristes et montréalais.

En plus de la programmation régulière dans le Théâtre de la Voie Lactée, il est prévu d'offrir une programmation spéciale dans le Théâtre du Chaos où une éclipse totale sera simulée. Une animation courte et en continu permettra à tous les visiteurs de prendre connaissance du phénomène.

L'observation de l'éclipse totale pourrait aussi être diffusée sur un écran à partir d'un fil RSS.

Les professionnels de la vue souhaitent commanditer l'événement à hauteur de 30 000 \$ (10 000 \$ chacun). Cette commandite permettra de mettre en oeuvre cette programmation spéciale, d'offrir la gratuité au public le 21 août 2017 au Planétarium Rio Tinto Alcan, de distribuer au public des lunettes spéciales pour l'observation de l'éclipse (5 000 paires).

En échange de ces contributions, de la visibilité sera offerte aux commanditaires sur le matériel promotionnel en lien avec l'événement et sur le site du Planétarium le jour de l'événement (kiosque), tel que détaillé dans l'annexe de l'entente.

JUSTIFICATION

Espace pour la vie est le complexe muséal en sciences de la nature le plus important au Canada. Le phénomène très rare de l'éclipse est une occasion unique pour confirmer son positionnement de leader en vulgarisation scientifique. La contribution financière des professionnels de la vue permet de bonifier l'expérience des visiteurs en plus de contribuer à la notoriété du Planétarium Rio Tinto Alcan.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 21 690\$ est requis. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle, financée par la contribution de 30 000 \$, des partenaires permettra de couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à la réalisation de l'événement qui soulignera l'éclipse du 21 août 2017, soit:

- 16 690 \$ en autres familles
- 5 000 \$ en ressources humaines

La somme résiduelle de 8 310 \$ en provenance de la contribution sera affectée aux recettes d'Espace pour la vie, afin de compenser l'accès gratuit au Planétarium Rio Tinto Alcan ce jour là.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur la cadre financier de la Ville compte tenu du budget additionnel en revenus couvrant le budget additionnel de dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être inscrit au budget du service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas autoriser cette entente empêcherait la tenue d'une journée gratuite et priverait les visiteurs de lunettes protectrices pour observer le phénomène astronomique de façon sécuritaire lors de l'événement au Planétarium Rio Tinto Alcan.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication pour l'événement sera élaboré et mis en oeuvre par l'équipe des communications et marketing du Service de l'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 : début de la campagne de promotion de l'événement

21 août 2017: événement festif au Planétarium Rio Tinto Alcan pour célébrer l'éclipse solaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Albane LE NAY
C/D Communications et marketing

Le : 2017-04-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514 872-4531

Approuvé le : 2017-04-20



Dossier # : 1177229002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et monsieur Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, pour une deuxième année, pour la présentation de ses oeuvres évaluées à 6 500 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2017, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et monsieur Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, pour une deuxième année, pour la présentation de ses oeuvres évaluées à 6 500 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2017, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$ (taxes incluses);
2. d'approuver un projet de convention pour cette exposition;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 16:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177229002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et monsieur Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, pour une deuxième année, pour la présentation de ses oeuvres évaluées à 6 500 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2017, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis son ouverture en 1989, le Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal présente des expositions sur la culture et l'art japonais. L'exposition temporaire « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo » permettra aux visiteurs de découvrir la technique de la peinture japonaise (ou « nihon-ga ») en admirant des paravents ornés de motifs représentant la faune et la flore du Japon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0729 (9 mai 2016) : approuver un projet de convention entre la Ville et M. Alejandro Bertolo, artiste en arts visuels, pour la présentation de ses oeuvres dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Dessiner l'espace - Paravents d'Alejandro Bertolo », du 15 mai au 31 octobre 2016, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 600 \$, taxes incluses; imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (# 1167229001).

DESCRIPTION

L'artiste, qui est d'origine argentine et réside à Montréal, a étudié auprès de maîtres japonais réputés. Ses œuvres ont une facture résolument japonaise. Tel que décrit dans la convention, l'artiste fournira six paravents, dont le décor a été réalisé avec des matériaux traditionnels tels que l'encre, les pigments minéraux, la poudre et la feuille d'or. L'exposition comprend quatre œuvres présentées en 2016, ainsi que deux nouvelles créations.

JUSTIFICATION

En 2017, Espace pour la vie pose son regard sur les bienfaits que procure la nature, l'un de ces bienfaits étant l'inspiration qui alimente la créativité. Dans l'art japonais, la nature est depuis toujours une profonde source d'inspiration, ce dont témoigne admirablement bien l'exposition proposée. Nous souhaitons présenter cette exposition pour une deuxième année

en raison de sa parfaite adéquation avec la thématique 2017 d'Espace pour la vie, et du vif succès qu'elle a remporté l'an dernier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce projet, soit une somme de 600 \$, est prévu au budget du Service de l'Espace pour la vie. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation. Elle alimente et enrichit le message diffusé par Espace pour la vie en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de l'exposition sera assurée à travers les outils de communication de la Division marketing et communications d'Espace pour la vie.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cueillette des œuvres le 1er mai 2017

- Ouverture au public le 15 mai
- Retour des œuvres le 10 novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia DANDANEAU
Agente culturelle, Jardin et Pavillon japonais

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-10

Michel LABRECQUE
C/d recherche & dev.scientifique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

Tél : 514 872-4531

Approuvé le : 2017-04-18

CE : 20.039

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160515003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022, à des fins de télécommunication, un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot numéro 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 525 m ² , et ce, au montant de 131 915 \$, excluant les taxes, pour le terme. Réf. : 31H05-005-6817-01, ouvrage 6032.

1- d'approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022, à des fins de télécommunication, un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 525 m², et ce, au montant de 131 915 \$, excluant les taxes, pour le terme.

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-18 09:46

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160515003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022, à des fins de télécommunication, un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot numéro 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 525 m ² , et ce, au montant de 131 915 \$, excluant les taxes, pour le terme. Réf. : 31H05-005-6817-01, ouvrage 6032.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2006, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro soumettait au comité consultatif d'urbanisme, un plan d'intégration et d'implantation d'un site de télécommunication avec voûte, sur le terrain des neiges usées, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds. À la suite de l'approbation dudit plan, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro nous demandait de rédiger une entente entre la Ville de Montréal et la Société Telus Communications.

En 2007, une entente est conclue avec la Société Telus Communications ci-après nommée Telus. Cette entente était d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} décembre 2007 et se terminait le 30 novembre 2012. Cependant, une clause de renouvellement en faveur de Telus mentionne que suivant la transmission d'un préavis, le bail peut être reconduit pour trois périodes supplémentaires d'une durée de cinq (5) ans chacune. Telus ayant signifié son intérêt par lettre recommandée datée du 21 août 2012, le bail a été renouvelé jusqu'au 30 novembre 2017.

Le 27 avril 2016, Telus manifeste par écrit son besoin de renouveler l'occupation dudit site pour une période supplémentaire de cinq (5) ans.

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver la deuxième option de renouvellement de bail pour la période du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM07 0750 - 26 novembre 2007 - Approuver un bail à la Société Telus Communications

pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2012, au montant de 84 950 \$, plus les taxes applicables.

CM13 0427 - 27 mai 2013 - Approuver le renouvellement de bail à la Société Telus Communications pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2017, au montant de 98 877 \$, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} décembre 2017 jusqu'au 30 novembre 2022, à des fins de télécommunication, un terrain connu comme étant le site du dépôt à neige dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, situé au sud du boulevard Gouin et à l'ouest de l'avenue du Château-Pierrefonds, constitué du lot 5 042 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 525 m², tel qu'illustré sur les plans A et P ci-joints à titre indicatif. En 2007, le loyer était établi selon la valeur locative, à 16 000 \$ plus la TPS et la TVQ pour l'année. Par la suite, ce montant était augmenté de 3 % par année jusqu'à la fin du terme de cinq (5) ans.

En 2012, le loyer était établi selon la valeur locative, à 19 000 \$ plus la TPS et la TVQ pour l'année. Il a été convenu avec Telus que le loyer serait augmenté de 2 % pour les années subséquentes, et ce, jusqu'à la fin du terme de cinq (5) ans.

En 2016, la valeur locative du terrain oscille entre 25 000 \$ à 35 000 \$ par année, soit au prix unitaire de 47,62 \$ à 66,67 \$/m². Le loyer sera de 25 500 \$ payable le 1^{er} décembre 2017.

Afin de demeurer cohérent dans la structure du bail existant, une augmentation de 1,5 % à 2 % est suggérée par la Division de l'évaluation. Dans un souci d'équité envers le partenaire d'affaires, les parties ont convenu d'indexer le loyer de 1,7 % par année pour les années subséquentes durant le terme de cinq (5) ans.

Ainsi, la location totalisera la somme de 131 915 \$ plus la TPS et la TVQ pour le terme de cinq (5) ans, se terminant le 30 novembre 2022.

La présente location est consentie selon les conditions préétablies en 2007.

À noter que le 23 juillet 2013, la Section locations accordait à Telus la permission de sous-louer à Rogers Communication inc. conformément à l'article 8.4 du bail.

JUSTIFICATION

La Direction des transactions immobilières et de la sécurité est favorable à recommander le présent renouvellement pour les motifs suivants :

- Telus loue le terrain depuis le 1^{er} décembre 2007 ;
- Cette entente permet de desservir la clientèle de Telus, Bell et Rogers dans ce secteur ;
- Le renouvellement est conforme à la valeur locative actuelle ;
- Les revenus de cette location (131 915 \$) sont nets de dépenses pour la Ville ;
- L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est favorable à cette location.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu de loyer sera imputé au budget de fonctionnement de la Direction des transactions immobilières et de la sécurité.

Loyers et concessions - baux ordinaires taxables

	RENOUVELLEMENT 2	
	IPC 1,7 %	
DATE		MONTANTS
2017-12-01	2018-11-30	25 500 \$
2018-12-01	2019-11-30	25 935 \$
2019-12-01	2020-11-30	26 375 \$
2020-12-01	2021-11-30	26 825 \$
2021-12-01	2022-11-30	27 280 \$
	TOTAL:	131 915 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce renouvellement obligerait le locataire à trouver un autre site pour desservir la population en télécommunication. De plus, la Ville serait privée de ses revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fabienne LABOULY, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Fabienne LABOULY, 31 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-26

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-04-12

Approuvé le : 2017-04-18

CE : 20.041

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177233002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 560 000\$ au Musée des beaux-arts de Montréal afin de réaliser son projet de renforcement des plates-formes numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 560 000\$ au Musée des beaux-arts de Montréal afin de réaliser son projet de renforcement des plates-formes numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-10 15:03

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177233002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 560 000\$ au Musée des beaux-arts de Montréal afin de réaliser son projet de renforcement des plates-formes numériques dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1860 sous le nom Art Association of Montreal par un groupe de collectionneurs et mécènes montréalais, le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) a été l'un des premiers établissements muséaux en Amérique du Nord à former une collection encyclopédique digne de ce nom. Cette dernière compte plus de 41 000 œuvres, de l'Antiquité à nos jours, ce qui la rend unique au Canada. Elle comprend des peintures, des sculptures, des œuvres graphiques, des photographies et des objets d'arts décoratifs, déployés dans quatre pavillons : Pavillon Jean-Noël Desmarais (art international), Pavillon Michal et Renata Hornstein (cultures du monde), Pavillon Liliane et David M. Stewart (arts décoratifs et design) et Pavillon Claire et Marc Bourgie (art québécois et canadien). Ce dernier a été inauguré en septembre 2011 et est doté d'une salle de concert de 444 places – la salle Bourgie – intégrant une rare collection de vitraux Tiffany. Un cinquième pavillon consacré à l'art international et à l'éducation, le Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein, a ouvert ses portes à l'automne 2016.

Le MBAM est un musée humaniste, citoyen et inclusif, un acteur engagé pour Montréal, ouvert à la diversité et ancré dans sa communauté. Il a pour mission l'enrichissement, la conservation et la mise en valeur de sa collection encyclopédique, la présentation de grandes expositions ainsi que la création de nombreux programmes éducatifs, sociocommunautaires et d'art-thérapie.

Le succès du Musée repose sur son caractère novateur et sur sa capacité à se renouveler et à sortir des sentiers battus. Il grandit dans sa ville; il est le reflet de sa société :

- Il a la capacité et la volonté de se transformer pour demeurer pertinent;
- Il innove, bouscule, réinvente, ose, entreprend, agit;

- Il ouvre le discours à toutes les disciplines : arts visuels, histoire, musique, sciences, ethnologie, sociologie, etc;
- Il ose une lecture actuelle des objets en la liant à des enjeux sociaux contemporains
- Il est perméable aux apports de son milieu grâce à des partenariats avec des artistes, des artisans, des créateurs, des experts;
- Il croise les disciplines et développe des dimensions éducatives.

Le MBAM poursuit le développement de sa stratégie numérique afin d'offrir à ses différents publics des outils adaptés aux besoins d'aujourd'hui pour connaître, en temps réel, les expositions, les activités culturelles, les concerts et les événements. Les réseaux sociaux du MBAM occupent une place importante dans leur stratégie pour rejoindre les différents publics. Ils connaissent une croissance exceptionnelle, ce qui démontre l'engagement des fidèles visiteurs. Cette communauté sociale contribue au rayonnement et à la portée du Musée par ses partages et ses commentaires toujours positifs.

En accord avec les orientations et les axes d'intervention du Plan culturel numérique du Québec (PCNQ), le Musée des beaux-arts de Montréal désire poursuivre la mise en œuvre des mesures dont il est le mandataire dans le cadre du PCNQ pour l'année 2016-2017. Ces mesures visent à soutenir le chantier numérique du MBAM en mettant de l'avant des stratégies et activités numériques liées aux communications (mesure 13), à l'éducation (mesure 28) et à la conservation (mesure 41).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1167 : Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La présente convention vise à soutenir le MBAM pour le renforcement de ses plates-formes numériques en regard des trois volets identifiés, soit les communications, l'éducation et la conservation.

Communications : accroître les communications Web et les activités sur les réseaux sociaux afin de bâtir de nouvelles communautés engagées en ligne.

Dans le contexte du développement fulgurant des communications numériques, le MBAM occupe une position privilégiée pour rejoindre de nouveaux publics et susciter leur intérêt et leur engagement de manière innovante. Fort du succès de cette orientation durant la phase 1 du PCNQ, le MBAM désire continuer la mesure et multiplier ses stratégies en matière de communications.

Objectifs – Communications :

- offrir aux publics des contenus enrichis, ainsi que des expériences préparatoires et prolongées à la visite muséale;
- utiliser les plates-formes numériques pour faire la promotion de la programmation et la mise en marché de l'offre multidisciplinaire;
- encourager la réflexion et l'engagement;
- multiplier le nombre de visites sur le site Web et prolonger leur durée;
- renforcer et maintenir des communautés sociales fortes et engagées;
- augmenter le niveau de satisfaction des visiteurs au Musée.

Éducation : développer et diffuser par l’entremise d’ÉducArt des contenus éducatifs qui enrichiront l’expérience des utilisateurs.

Le MBAM souhaite continuer l’initiative ÉducArt afin de multiplier et d’enrichir ses contenus, de rejoindre un plus grand nombre d’écoles dans différentes régions du Québec et de développer un dialogue solide et profond avec son public. De plus, cela permettra au Musée de concevoir et d’intégrer de nouvelles fonctionnalités sur la plate-forme, pour maximiser les potentiels d’utilisation du numérique.

Objectifs – Éducation :

- rendre le Musée accessible pour tous, partout et autrement;
- externaliser les collections du Musée;
- rendre accessibles l’expertise et les ressources du Musée à l’échelle nationale;
- présenter les collections sous un angle multidisciplinaire;
- élaborer un nouveau modèle de collaboration entre le Musée et les écoles du Québec;
- consolider la plate-forme de diffusion numérique afin de rendre les collections du Musée accessibles dans les 17 régions administratives du Québec;
- enrichir les contenus thématiques déjà existants et en créer de nouveau en vue de les rendre accessible lors d’une visite au Musée et de les diffuser à l’échelle locale, nationale et internationale;
- offrir au-delà de 2 000 ressources multidisciplinaires aux utilisateurs;
- stimuler l’intérêt du public adolescent à fréquenter les musées;
- encourager la réappropriation et la multiplication des discours autour des collections du Musée par la clientèle scolaire et le grand public.

Conservation : numériser et diffuser les collections et les documents d’archives s’y afférant dans le but de partager les contenus avec les clientèles actuelles et futures.

Le Musée désire poursuivre l’objectif de son plan quinquennal amorcé en 2014-2015, soit de faire de son site Web un réel pôle d’information, offrant un accès aux collections, aux archives, aux activités de restauration et aux travaux de redéploiement des collections permanentes. Le MBAM continuera de se servir des plates-formes numériques pour proposer à divers publics des contenus enrichis.

Le MBAM désire rendre accessible sur le Web une grande sélection de chefs d’œuvre de sa riche collection qui comprend des peintures, sculptures, gravures et dessins, de même que des photographies et objets d’art décoratif provenant du monde entier. Seront également accessibles des documents d’archives s’y afférant, ces ressources précieuses permettront d’éclairer le grand public et d’appuyer la recherche et l’enseignement. Ainsi, le Musée offrira aux utilisateurs la possibilité de naviguer librement entre œuvres, archives et documents complémentaires au sein de la même interface.

Objectifs – Conservation :

- faire découvrir au grand public les coulisses du Musée, et ainsi développer son attachement pour l’institution;
- rendre une plus grande partie de sa collection accessible;
- être une ressource majeure pour les chercheurs et le grand public en assurant l’accessibilité à une richesse de contenus sur les œuvres de ses collections et ses archives;
- sensibiliser le public à l’histoire de l’art et au patrimoine culturel québécois en les rendant plus accessibles;
- augmenter la portée de ses activités à l’extérieur de son enceinte;

- créer et stimuler des communautés engagées;
- rester à l'avant-scène des développements numériques.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un projet réalisé dans le contexte du PCNQ et qui est financé à 100% par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Le coût du projet s'élève à 1 062 100\$. La contribution financière de cette convention représente 53% du coût total du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 560 000 \$ sera financé par les règlements d'emprunt de compétence locaux : 16-032 Entente Développement Culturel et 17-016 Entente 2017-2020 / Années Antérieures.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense de 560 000\$ est subventionnée à 560 000\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.03.02.02-0055

Voici les contributions financières qui ont été accordées au Musée des beaux-arts de Montréal au cours des dernières années :

MBAM	2014	2015	2016
Conseil des arts de Montréal	370 000\$	370 000\$	370 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra la réalisation de ce projet structurant qui permettra au MBAM de renforcer sa position phare dans le paysage culturel montréalais, québécois et international.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plan de communication élaboré par le MBAM.

Actions de communication en collaboration avec le MCC et la Ville de Montréal prévue lors du lancement de la plate forme et de l'application mobile en septembre 2017. Sont prévues: communiqué de presse et conférence de presse.

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui prévoit notamment que les logos de

la Ville et du Gouvernement du Québec soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier de réalisation de ce projet s'échelonne jusqu'en juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-27

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-04-10



Dossier # : 1177304001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction partenaires d'affaires en communication , Division partenaires d'affaires en communication - B
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder une contribution financière de 11 000 \$, non taxable, pour la participation des employés de la Ville de Montréal au Grand Défi Pierre Lavoie.

La Direction des partenaires d'affaires en communication du Service des communications, recommande :

- d'accorder une contribution financière de 11 000 \$ pour la participation des employés de la Ville au Grand Défi Pierre Lavoie,
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-26 10:44

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177304001

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction partenaires d'affaires en communication , Division partenaires d'affaires en communication - B
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder une contribution financière de 11 000 \$, non taxable, pour la participation des employés de la Ville de Montréal au Grand Défi Pierre Lavoie.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, le Grand défi Pierre Lavoie (GDPL) est partenaire de la Ville de Montréal, puisque cette dernière accueille la fin du parcours du 1 000 km au parc Olympique. Pour le 375^e anniversaire de Montréal, en plus d'accueillir la fin du parcours du 1 000 km, la Ville accueillera pour la première fois La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie, une étape qui sera ouverte au grand public (cyclistes les plus aguerris comme les personnes plus sédentaires qui désirent relever un défi). L'an dernier, plus de 7 000 personnes y ont participé.

Le projet

Pour le 375^e, les employés municipaux ont une occasion exceptionnelle de participer et de s'impliquer de diverses façons à ce grand mouvement de solidarité pour soutenir la jeunesse en prônant les saines habitudes de vie, en même temps que d'appuyer et mettre en pratique diverses politiques de la Ville :

- la Politique de saines habitudes de vie – un atout essentiel pour lutter contre la pauvreté et les problématiques de plusieurs quartiers défavorisés de Montréal;
- la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal » dévoilée en juin dernier;
- la Priorité #1 de la Direction générale, soit la présence au travail, avec pour corollaire des employés en santé, en forme, empreints de saines habitudes de vie, pour davantage de performance et de mobilisation au travail.

Trois volets du Grand Défi Pierre Lavoie :

- Équipe Ville au 1 000 km
- Les Dimanches-Vélo employés
- Boucle 130 km détaché du grand circuit

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'inscription pour une équipe au 1000 km au Grand défi Pierre Lavoie sont de 11 000\$. Cinq employés feront partie de l'Équipe Ville. Cette contribution financière sera assumée à même le budget du 375^e anniversaire de Montréal

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de promotion a été produit afin de réaliser des actions en communication auprès des employés. Parmi ces actions : articles publiés dans le site intranet Échocité et dans l'infolettre Échocité , production capsule vidéo avec Pierre Lavoie pour inciter les employés à participer au Grand défi.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-20

Odette NTAKARUTIMANA

Agente de gestion des ressources financières et
matérielles

Louise M TREMBLAY

Chef de division - Partenaires d'affaires>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Tél : 514 872-3275

Approuvé le : 2017-04-25



Dossier # : 1167233006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 7 385 600 \$ en 2017, de 8 130 600 \$ en 2018 et de 8 380 600 \$ en 2019 à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214 Place d'Youville, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire dans les chapitres pour la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour un montant de 745 000\$ à compter de 2018 et 250 000\$ à compter de 2019;
2. d'accorder un soutien financier de 7 385 600\$ en 2017, de 8 130 600\$ en 2018 et de 8 380 600\$ en 2019 à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-25 17:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167233006

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 7 385 600 \$ en 2017, de 8 130 600 \$ en 2018 et de 8 380 600 \$ en 2019 à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350 de la Place Royale, au 150 rue Saint-Paul Ouest ainsi qu'aux 165, 173 et 214 Place d'Youville, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En 1994, la Ville a conclu avec la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (la Société), une entente afin de lui transférer la gestion de cet équipement en prévoyant à cette fin les modalités d'exploitation et une subvention annuelle à cet organisme à but non lucratif. Depuis, des ententes ont été conclues sur une base annuelle ou triennale en fonction des discussions entre le Musée et la Ville. La dernière entente triennale a pris fin le 31 décembre 2016. Il est proposé de conclure une nouvelle entente pour 3 ans, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0666 - Le 25 mai 2015 - Accorder une contribution financière de 12 519 832 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville;

CM15 0525 - Le 28 avril 2015 - Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016, aux fins de l'exploitation du musée dont la contribution totale est de 5 390 600 \$ pour 2014, de 5 640 600 \$ en 2015 et de 5 890 600 \$ en 2016;

CM15 0311 - Le 23 mars 2015 - Accorder un soutien financier de 2 350 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour réaliser une

signalisation globale, renouveler les expositions permanentes et les équipements technologiques, muséographiques et de conservation;

CM14 1010 - Le 27 octobre 2014 - Accorder une contribution financière de 18,01 M\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place D'Youville;

CM14 0508 - Le 26 mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 350 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière.

CM14 0506 - Le 26 mai 2014 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

CM13 1132 - 16 décembre 2013 - Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, à des fins de musée, deux immeubles d'une superficie d'environ 6 995,5 mètres carrés, situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014, moyennant un loyer total de 109 003,20 \$, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière a pour mission de "faire aimer et connaître le Montréal d'hier et d'aujourd'hui à travers des actions de diffusion, d'éducation, de conservation et de recherche à l'endroit du patrimoine archéologique et historique montréalais; et tisser avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux concernés, des liens dont bénéficieront les publics." Outre ses expositions permanentes, le Musée propose une programmation constamment renouvelée d'expositions temporaires et d'activités culturelles, ainsi que des programmes scolaires."

Le projet de convention couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Il établit les obligations des parties, incluant la contribution financière de la Ville. Pour sa part, la Société s'engage notamment à maintenir les activités du musée et à poursuivre la mise en valeur des vestiges archéologiques. La convention est d'une durée de trois ans.

Les budgets d'opération ont été ajustés en fonction de la mise en opération de la phase 2 de développement du musée qui comporte l'ouverture des nouveaux pavillons qui seront inaugurés au printemps 2017. Les nouveaux pavillons compteront pour 8 mois d'opération en 2017 et 12 mois en 2018 et en 2019.

JUSTIFICATION

Inauguré en 1992, à l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière est devenu une institution muséale majeure qui met en valeur notamment le lieu de fondation de Montréal, classé site patrimonial par le gouvernement du Québec et lieu historique national du Canada par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Depuis sa création, il a reçu de nombreux prix et reconnaissances pour son architecture et ses activités. En 2015, le musée a accueilli 400 000 visiteurs.

La convention de subvention proposée permettra de maintenir la relation contractuelle entre

les deux parties jusqu'à la fin 2019. Elle assurera la stabilité nécessaire à la Société pour le maintien de sa vocation muséologique et de ses installations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 23 896 800\$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement dans les chapitres de la Ville.

Le budget 2017 prévu aux chapitres est de 7 385 600 \$.

Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des deux (2) exercices subséquents jusqu'en 2019.

Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire des chapitres est requis, à la hauteur de 745 000\$ récurrent à compter de l'exercice 2018 et à hauteur de 250 000\$ récurrent à compter de l'exercice 2019.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière au cours des cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fonctionnement	4 890 600\$	5 140 600\$	5 390 600\$	5 640 600\$	5 890 600\$	7 385 600 \$
Équipements (PTI)	300 000\$	200 000\$	850 000 \$	1 550 000 \$	800 000\$ 1 900 000\$	2 000 000 \$
Études	-	300 000\$	200 000\$	-	220 000\$	-
Projet d'agrandissement (PTI)	-	-	18 000 100 \$	12 519 832 \$	-	-
Travaux d'immobilisation (PTI)			3 132 000\$	3 000 000\$	4 500 000\$	
Fouilles et mise en valeur des vestiges	100 000\$	320 000\$	320 000\$	110 000\$	-	6 000 000 \$
Projet numérique (Entente dev. cult. Mtl)	-	-	-	-	-	500 000\$
Programme d'interprétation animée du vieux Montréal (Entente dev. cult. Mtl)	30 000\$	30 000\$	28 000\$	30 000\$	30 000\$	27 000\$
TOTAL	5 320 600\$	5 990 600 \$	27 920 700 \$	22 850 432 \$	13 340 600 \$	15 912 600\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à la protection du patrimoine et au dynamisme culturel, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de cette convention permettra à la Société de continuer à gérer un équipement muséal de première importance, dont le rôle s'inscrit dans les objectifs visés

par la Ville en matière de patrimoine et de muséologie au profit des Montréalais et des visiteurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse de la Ville de Montréal

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-09

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

Tél :

514-872-4600

Approuvé le :

2017-04-25



Dossier # : 1167233007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 225 700\$ au Centre canadien d'architecture afin de réaliser le projet d'édifice virtuel : CCA II dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 1 225 700\$ au Centre canadien d'architecture afin de réaliser le projet d'édifice virtuel : CCA II dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-26 12:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167233007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 1 225 700\$ au Centre canadien d'architecture afin de réaliser le projet d'édifice virtuel : CCA II dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre Canadien d'Architecture (CCA) est une institution de recherche internationale qui repose sur l'idée que l'architecture est d'intérêt public. Il a été fondé en 1979 par Phyllis Lambert comme établissement culturel avant-gardiste, dans le but de sensibiliser le public au rôle de l'architecture dans la société contemporaine et de promouvoir la recherche de haut niveau dans ce domaine.

Le CCA se consacre à la recherche, à la production d'expositions, de publications et d'activités de tous genres. Il accueille des chercheurs et donne accès à des collections parmi les plus importantes au monde qui réunissent des études conceptuelles, des dessins, des photographies et une importante bibliothèque. Une importance particulière est accordée aux archives architecturales complètes. Le CCA a été créé comme une organisation destinée à remplir plusieurs fonctions : collectionner (en tant que musée et bibliothèque de recherche); archiver et documenter; soutenir la recherche (un centre d'étude); et conceptualiser et présenter la connaissance (expositions). Il fait partie d'une génération d'institutions spécialisées –comme le Deutsches Architektur Museum à Francfort (1979), le Nederlands Architectuurinstituut à Rotterdam (1988) ou le Getty Research Institute à Los Angeles (1984)— qui témoigne d'un regain d'intérêt pour la discipline de l'architecture. Le CCA fut accrédité en tant que musée public en 1984 et a commencé ses activités dans un bureau du centre-ville de Montréal en attendant que son lieu de résidence permanente, où il est actuellement, soit construit. Le bâtiment du CCA a ouvert ses portes au public le 7 mai 1989.

Depuis quelques années, le CCA a amorcé un virage numérique qui amène un profond changement de culture au sein de l'institution et qui oriente ses façons de faire, de mettre en valeur et de diffuser ses collections. Sans laisser tomber son bâtiment physique, l'institution souhaite désormais évoluer et se définir par la construction d'un deuxième édifice, virtuel cette fois, accessible à tous, partout dans le monde et à tout moment. Son

public de proximité étant limité, elle a développé depuis nombre d'années un public global et est maintenant au centre d'un réseau mondial de recherche et de connaissances sur l'architecture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La présente convention vise à soutenir le CCA pour la réalisation de son édifice virtuel.
Objectifs du projet:

- Accroître la profondeur et la richesse du contenu numérique du CCA afin d'offrir une collection vivante et pertinente pour l'ensemble de la communauté;
- Rendre accessible ce corpus documentaire exceptionnel au plus grand nombre et ainsi encourager la recherche et l'avancement du savoir;
- Favoriser l'innovation dans les pratiques architecturales;
- Répondre au mandat international de l'institution.

Grâce à ce projet et aux démarches internationales déjà entamées, le CCA deviendra en quelque sorte une référence mondiale en matière de conservation et de diffusion de documents architecturaux nés numériques. Il compte développer une expertise de pointe en archivistique numérique et créer plusieurs emplois spécialisés.

Le projet de développement numérique du CCA est transversal et touche toutes les facettes de sa mission : conservation, documentation, mise en valeur et diffusion de ses collections. Les besoins pour réaliser ce projet s'articulent principalement autour des axes suivants :

- Embauche de consultants experts en développement de stratégie numérique, de ressources pour la réalisation de ce projet et pour la formation des équipes du CCA;
- Adaptation des systèmes de gestion et de traitement des collections pour tenir compte des archives numériques;
- Développement de nouvelles interfaces de recherche pour permettre aux chercheurs d'accéder facilement aux différentes ressources et données disponibles (collections, publications, conférences, etc.) sur le site Web du CCA;
- Achat d'équipements numériques;
- Numérisation et gestion des archives numériques.

Dans le cadre de ce projet, le CCA développera des partenariats dont l'objectif principal est de pouvoir rendre les ressources documentaires du CCA plus disponibles tout en contribuant à l'enrichissement des répertoires de données ouvertes.

Le CCA souhaite pouvoir partager son expérience et l'expertise acquise dans le cadre de ce projet d'édifice numérique. Il se propose notamment de le faire dans des communications présentées dans le cadre de colloques ou de conférences, dans des sessions de formation pour le milieu muséal ou archivistique montréalais ou encore par la production de guides sur différents aspects du projet.

JUSTIFICATION

Il s'agit d'un projet unique à Montréal qui sera financé par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 à hauteur de 1 225 700 \$. Ce montant correspond à 70 % des dépenses capitalisables du projet qui s'élèvent à 1 750 000 \$.

Le budget total du projet est de 2 728 500\$. Ainsi la contribution financière de cette convention correspond à 45% du coût du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 1 225 700 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 16-032 Entente Développement Culturel. La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense de 1 225 700 \$ est subventionnée à 1 225 700\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-04.03.02.08-0039.

Voici les contributions financières qui ont été accordées au Centre canadien d'architecture au cours des cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Fonctionnement	-	-	-	-	-
Projets	20 000\$	-	-	-	-

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution financière permettra la réalisation de ce projet novateur qui positionnera Montréal comme chef de file en matière de conservation des archives numériques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui prévoit notamment que les logos de la Ville et du Gouvernement du Québec soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier de réalisation de ce projet s'échelonnait de janvier 2017 à décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-01-24

Michèle PICARD
Chef de section -Équipements culturels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2017-01-25



Dossier # : 1161543008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accèsibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 1 726 500,90 \$, soit 575 500,30 \$, pour les années 2017, 2018 et 2019 à 18 organismes ci-après désignés et selon le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Approuver les conventions entre la Ville et les 18 organismes ci-après désignés pour la même durée, se terminant le 31 décembre 2019. Autoriser un virement budgétaire de 40 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. Ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 000 \$ pour les exercices 2018 et 2019.

Il est recommandé :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 726 500,90 \$ pour les années 2017, 2018 et 2019 à 18 organismes;
- 2- d'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les 18 organismes concernés;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 000 \$ pour les exercices 2018 et 2019.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-20 16:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 1 726 500,90 \$, soit 575 500,30 \$, pour les années 2017, 2018 et 2019 à 18 organismes ci-après désignés et selon le montant indiqué en regard de chacun d'entre eux. Approuver les conventions entre la Ville et les 18 organismes ci-après désignés pour la même durée, se terminant le 31 décembre 2019. Autoriser un virement budgétaire de 40 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. Ajuster la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 40 000 \$ pour les exercices 2018 et 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1996, la Ville de Montréal soutient annuellement, en contributions financières ainsi qu'en biens et services, des organismes à but non lucratif (OBNL) afin de supporter leur offre de services en sport et en activité physique auprès de la population montréalaise. Le 26 juin 2013, la Ville de Montréal a adopté un cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes partenaires de la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) afin d'améliorer l'équité dans l'attribution des contributions financières aux organismes et d'assurer une utilisation optimale des ressources publiques. Ce cadre de référence définit trois (3) programmes de soutien financier qui visent à assurer le maintien d'une offre de service en sport et en activité physique, qui soit accessible, diversifiée et de qualité au profit de la population montréalaise : le programme « Clubs sportifs », le programme « Clubs de vacances » et le programme « Activités physiques et de plein air ».

En 2013, en vertu de ce cadre de référence, une contribution financière et un soutien en biens et services ont été octroyés aux organismes partenaires pour une durée de trois (3) ans.

Parallèlement à ces programmes, la Ville souhaite contribuer au Projet de soutien aux organismes de Sports Montréal qui vise à soutenir les opérations administratives des clubs sportifs.

Le présent dossier vise à :

1. Renouveler les 18 ententes de contributions financières octroyées dans le cadre des Programmes de soutien financier pour les années 2017, 2018 et 2019,
2. Accorder une contribution financière à Sports Montréal pour le Projet de soutien aux organismes pour une durée de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 1133 - 16 décembre 2013 - Accorder un soutien financier totalisant 1 608 729 \$ à divers organismes pour les années 2014, 2015 et 2016, soit un montant annuel de 536 243 \$ / Autoriser les prêts de locaux d'une valeur locative totalisant 9 021 603 \$, soit une valeur annuelle de 3 007 201 \$ / Approuver les projets de conventions à cet effet.

CE13 0984 - 26 juin 2013 - Adopter les orientations, les objectifs et les principes directeurs du Cadre de référence en matière de reconnaissance et de soutien financier aux organismes de la Direction des sports et de l'activité physique afin d'améliorer l'équité dans l'attribution des contributions financières aux organismes et d'assurer une utilisation optimale des ressources publiques.

CM12 1106 - 17 décembre 2012 - Accorder un soutien financier totalisant 531 100 \$ et un prêt de locaux d'une valeur locative annuelle totalisant 2 927 215 \$, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013, à 16 organismes désignés dans la résolution et œuvrant au Complexe sportif Claude-Robillard, à la piscine George-Vernot ou à l'aréna Maurice-Richard.

DESCRIPTION

1. Renouveler les 18 ententes de contributions financières octroyées dans le cadre des programmes de soutien financier pour les années 2017, 2018 et 2019.

Les organismes partenaires ont été invités à soumettre leurs demandes de renouvellement de soutien financier dans le cadre de trois programmes pour les années 2017, 2018 et 2019 :

- Le programme « Clubs sportifs » s'adresse à l'ensemble de la population montréalaise. Il vise à favoriser l'initiation et encourager la pratique d'une discipline sportive jusqu'à la participation à des compétitions sportives régionales, provinciales, nationales ou internationales.
- Le programme « Clubs de vacances » vise à rejoindre les jeunes montréalais de 3 à 15 ans durant les vacances par l'offre d'activités physiques et sportives variées et récréatives.
- Le programme « Activités physiques et de plein air » est accessible aux Montréalais(es) de tous les âges et vise avant tout la détente, la santé et le bien-être des participants.

La Division de la gestion des installations sportives (DGIS) a reçu dix-neuf (19) demandes de la part de dix-huit (18) organismes. Sur la base de la reddition de compte 2014-2016 et de la description des projets soumis pour les années 2017, 2018 et 2019, il est recommandé d'accorder une contribution financière à 18 organismes pour une somme totale de 1 696 500,90 \$ sur trois ans, selon les conventions présentées en documents juridiques et répartie comme suit :

- Une somme de 1 527 900,90 \$ octroyée à seize (16) organismes selon le programme « Clubs sportifs »,

- Une somme de 152 100,00 \$ octroyé à un (1) organisme selon les programmes « Club de vacances » et « Activités physiques et de plein air »,
- Un montant de 16 500 \$ octroyé à un (1) organisme selon le programme « Activités physiques et de plein air ».

La contribution financière annuelle allouée au Club d'aviron de Montréal est inférieure à la demande de l'organisme. Elle correspond toutefois au montant qui lui avait été octroyé pour la période 2013-2016.

2. Accorder une contribution financière à Sports Montréal pour le Projet de soutien aux organismes pour une durée de trois ans.

Les opérations administratives des clubs sportifs sont en grande partie supportées par des ressources bénévoles. Sport Montréal inc. a développé un Projet de soutien aux organismes afin de les soutenir dans cette réalité organisationnelle et pour lequel une demande de soutien a été soumise à la Ville. Cette demande a été traitée « hors programme » dans la mesure où le projet dépasse les limites des programmes définis par le cadre de référence. Suite à l'analyse du projet et des impacts sur le maintien d'une offre de services de qualité en matière d'activités physiques et sportives à la population montréalaise, il est recommandé d'accorder à Sport Montréal une contribution financière de 10 000 \$ par année pour une durée de trois ans, soit une somme totale de 30 000 \$, selon les conditions décrite à la convention.

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les 18 organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de la Ville de Montréal. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale des contributions financières accordées pour les années 2017, 2018 et 2019 serait de 1 726 500,90 \$. Cette dépense est prévue à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS).

Le soutien financier octroyé aux 18 organismes représenterait 575 500,30 \$ par année, soit environ 6% de l'ensemble de leurs revenus. Un calendrier de versements annuels est prévu afin de permettre une gestion financière plus saine et d'améliorer le suivi de la reddition de compte. La structure annuelle de versements pour chaque organisme est détaillée ci-après :

#	Nom de l'organisme	Contribution annuelle 2014-2016	Contribution financière totale	Contribution financière annuelle
1	Club de tir à l'arc de Montréal	15 004 \$	67 517, 49 \$	22 505,83 \$
2	Club d'escrime "Fleuret d'argent"	12 430 \$	35 424,60 \$	11 808,20 \$
3	Le Club Gymnix Inc.	76 875 \$	233 911,14 \$	77 970,38 \$
4	Club d'haltérophilie de Montréal	18 006 \$	51 317,19 \$	17 105,73 \$
5	Club de haute performance Montréal-Olympique	13 800 \$	41 400,00 \$	13 800,00 \$
6	Club d'athlétisme Montréal-International	3 000 \$	11 563,41 \$	3 854,48 \$

7	Club d'athlétisme Fleur de Lys	3 590 \$	11 997,87 \$	3 999,29 \$
8	Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)	8 650 \$	38 926,23 \$	12 975,41 \$
9	Club de judo métropolitain Inc.	12 737 \$	57315,72 \$	19 105,24 \$
10	Club de tennis de table Prestige de Montréal	25 386 \$	91 341,90 \$	30 447,30 \$
11	Boxemontreal.com Inc.	6 675 \$	30038,88 \$	10 012,96 \$
12	Club aquatique CAMO Montréal (natation) Inc.	86 140 \$	285 584,10 \$	95 194,70 \$
13	Club aquatique CAMO Montréal (water-polo) Inc.	53 854 \$	161 562,72 \$	53 854,24 \$
14	Club de plongeon CAMO Montréal Inc.	62 419 \$	194 777,88 \$	64 925,96 \$
15	Le Club Montréal Synchro Inc.	64 241 \$	192 721,74 \$	64 240,58 \$
16	Club d'aviron de Montréal	7 500 \$	22 500,00 \$	7 500,00 \$
17	Sports Montréal Inc.	60 700 \$	182 100,00 \$	60 700,00 \$
18	Club 50+ de Claude-Robillard	5 500 \$	16 500,00 \$	5 500,00 \$
	Total	546 743 \$	1 726 500,90 \$	575 500,30 \$

Afin de bonifier l'enveloppe budgétaire, une somme de 40 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du SDSS. Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices 2018 et 2019. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDSS, à hauteur de 40 000 \$ par année est requis pour les exercices 2018 et 2019.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020, adopté par le conseil d'agglomération, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilise les organismes à tenir leurs activités et événements de façon écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le montant accordé à chaque organisme est une source de financement essentielle pour la réalisation de leurs projets. La contribution financière de la Ville sert de levier à ces organismes afin de solliciter des fonds additionnels de la part pour obtenir du financement des autres paliers de gouvernement ainsi que du secteur privé.

Une diminution du soutien financier ou le refus de renouveler les ententes avec ces organismes les conduirait à revoir leur fonctionnement et leurs activités, ce qui pourrait se traduire par l'augmentation des frais d'inscription, la réduction, voire la perte, de l'offre de services en sport et en activité physique pour la population montréalaise, ou encore le déménagement de nombreux athlètes et entraîneurs montréalais vers d'autres clubs sportifs ailleurs au Québec et au Canada, sans compter la perte d'emplois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hong-Van TRAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-21

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Approuvé le : 2017-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Approuvé le : 2017-04-20



Dossier # : 1167195007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie et Le Sud-Ouest./ Approuver le protocole de soutien technique avec l'organisme Vélo Québec Événements.

Il est recommandé

Au comité exécutif :

- D'autoriser dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h 00;
- D'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie et Le Sud-Ouest.

Au conseil d'agglomération:

- D'approuver le protocole de soutien technique avec Vélo Québec Événements.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 09:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167195007

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 2 juin 2017, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie et Le Sud-Ouest./ Approuver le protocole de soutien technique avec l'organisme Vélo Québec Événements.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plus de 40 ans, Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme ou comme moyen de transport propre et actif, l'organisme encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens.

Depuis 1986, Vélo Québec Événements fait la promotion du cyclisme et depuis 1999, l'organisme réalise la Féria du vélo de Montréal. En 2014, pour mieux refléter l'engouement pour le vélo et le rôle mobilisateur de son festival unique en Amérique, Vélo Québec remplace la Féria du vélo de Montréal par le Festival Go vélo Montréal. Ce changement de nom s'inscrit dans la suite logique des nouveautés instaurées en 2013 pour combler les cyclistes d'aujourd'hui. Parmi ces nouveautés, rappelons la gratuité pour les 12 ans et moins désirant participer au Tour de l'Île et au Tour la Nuit, une action concrète les encourageant à la pratique d'activités sportives, de même que la multiplication des choix d'expériences au Tour de l'Île, tant pour les cyclistes contemplatifs que sportifs. Au Festival Go vélo Montréal, les cyclistes se transportent dans les rues et deviennent l'événement. Dynamique, festive et rassembleuse, la nouvelle appellation est un appel franc à l'action et à la fête où l'impératif côtoie les plaisirs de rouler.

Le Festival Go vélo Montréal 2017 englobe les activités suivantes : la 16e édition du Défi

Métropolitain le dimanche 28 mai (créé en 2002), la 18e édition de l'Opération Vélo Boulot le mercredi 31 mai (créé en 2000 sous l'appellation Jour V jusqu'en 2002), la 19e édition d'Un Tour la Nuit le vendredi 2 juin (créé en 1999) et la 33e édition du Tour de l'Île le dimanche 4 juin (créé en 1985), dont la programmation a été bonifiée.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Tour la Nuit : Le Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie et Le Sud Ouest. Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

Le Tour de l'Île fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0382 du 9 mars 2016 - Autoriser, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 3 juin 2016, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Ahuntsic-Cartierville.

CG16 0189, séance du 24 mars 2016 - Accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal), entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour la période 2016 et 2017 et approuver le projet de convention à cette fin.

CE15 0476 du 18 mars 2015 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 29 mai 2015, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie.

CE14 0483 du 2 avril 2014 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 30 mai 2014, de 19 h 30 à 24 h 00. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie et Le Sud-Ouest.

DESCRIPTION

Le Tour la Nuit convie 17 000 participants à sillonner les rues de la métropole dans un contexte de randonnée de nuit. Les enfants y sont admis en autant qu'ils soient accompagnés d'un adulte. Ces participants auront le privilège de découvrir à deux roues la vie nocturne trépidante de Montréal sur un parcours de 22 km. Comme d'habitude, il y aura de l'animation au site de départ et les cyclistes pourront avoir accès à différents services ainsi qu'une arrivée tout en musique au parc Jeanne-Mance avec un groupe musical (à déterminer). Environ 900 bénévoles assureront la sécurité, l'animation et le bon déroulement de l'événement. Le départ d'Un Tour la Nuit s'effectue sur l'avenue du Parc-La Fontaine à l'angle de la rue Cherrier alors que l'arrivée est prévue au parc Jeanne-Mance par la rue Rachel.

Le Festival Go vélo Montréal est membre du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), qui réunit des organisations de l'industrie festivalière québécoise produisant des événements culturels, sportifs et de divertissement ayant un rayonnement international important.

JUSTIFICATION

Vu que le Tour la Nuit fait partie d'une des activités du Festival Go vélo Montréal, il ne peut être dissocié de cet événement. Plusieurs cyclistes inscrits au Tour la Nuit participent

également aux autres activités offertes par Vélo Québec.

Le Festival Go vélo Montréal est le premier grand événement de la belle saison dans la métropole et un des plus grands festivals cyclistes au monde. Il entraîne des retombées d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble du Québec. On estime à près de 75 000 les participants aux trois grandes randonnées vélos du Festival, sans compter les quelque 3 700 bénévoles qui jouent un rôle clé dans leur bon déroulement. Mettant en valeur les attraits de la métropole, le Festival Go vélo Montréal reflète le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent Montréal, contribuant ainsi à renforcer l'image de marque de la ville. Le rayonnement national et international du Festival Go vélo Montréal lui permet de générer des retombées importantes et d'attirer une clientèle de l'extérieur de Montréal. Cet organisme jouit d'une notoriété mondiale d'excellence en cette matière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts estimés pour le support consenti par les divers services municipaux et directions d'arrondissements varient en fonction du parcours. En 2016, les coûts ont été évalués à 215 000\$. Ces coûts sont assumés à même leur budget de fonctionnement. Les coûts pour 2017 seront sensiblement les mêmes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, Vélo Québec Événements encourage la pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique. Vélo Québec est un partenaire du Plan d'action Montréal physiquement active.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Parce que cet événement a des impacts sur la circulation et le transport en commun, la réunion de concertation tenue le 8 décembre 2016 a permis de planifier le parcours et trouver des solutions pour minimiser les inconvénients sur la population. La Direction des travaux publics de chacun des arrondissements concernés émettra les permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

Le Festival Go vélo Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit appliquer les conditions de l'annexe 3 du protocole de visibilité incluses dans l'entente Montréal 2025 (CG16 0189).

L'organisme annoncera le Tour la Nuit sur son site Internet, dans les journaux de quartier, les grands quotidiens ainsi qu'à différents postes de radio et de télévision. Un service téléphonique est offert pour répondre aux questions des citoyens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Une séance d'information avec les différents communicateurs des arrondissements concernés se déroulera en avril pour officialiser les stratégies et les moyens de communications à mettre en place pour informer les citoyens des entraves et des chemins alternatifs durant cet événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 : adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville, dépôt du cahier des charges et réunion de sécurité

2 juin 2017 : montage et tenue de l'événement

2 et 3 juin 2017 : démontage
Octobre 2017 : réunion de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le comité exécutif a le pouvoir de modifier les règles relatives à la circulation et au stationnement à l'égard de toutes les rues de la ville, à l'occasion d'événements publics se déroulant dans plus d'un arrondissement : Charte de la Ville de Montréal, article C 69.1. De plus, l'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie
Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal
Denis VERREAULT, Le Sud-Ouest
Karine BÉLANGER, Le Sud-Ouest
Geneviève LECLAIR, Le Sud-Ouest
Catherine BOUCHER-THIBEAULT, Service des infrastructures_voirie et transports
Geneviève G TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal
Marie-Claude LEBLANC, Le Sud-Ouest
Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest
Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Catherine BOUCHER-THIBEAULT, 11 avril 2017
Sébastien LÉVESQUE, 7 avril 2017
Denis VERREAULT, 6 avril 2017
Geneviève G TREMBLAY, 4 avril 2017
Marie-Claude LEBLANC, 2 avril 2017
Sylvain VILLENEUVE, 31 mars 2017
Nathalie SAINDON, 31 mars 2017
Karine BÉLANGER, 31 mars 2017
Dominique ARCHAMBAULT, 30 mars 2017
Guy CHARBONNEAU, 30 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François GENDRON-BUSSIÈRES
Agent de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-29

Kevin DONNELLY
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-04-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-17



Dossier # : 1167195008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont--La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Verdun et de Ville-Marie./ Approuver le protocole d'entente de soutien technique.

Il est recommandé

Au comité exécutif :

- D'autoriser dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30;
- D'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont--La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Verdun et de Ville-Marie.

Au conseil d'agglomération:

- D'approuver le protocole de soutien technique avec Vélo Québec Événements.

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167195008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Tour de l'Île
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 4 juin 2017, de 8 h 30 à 16 h 30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau-Mont-Royal, de Rosemont--La Petite-Patrie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de LaSalle, de Verdun et de Ville-Marie./ Approuver le protocole d'entente de soutien technique.

CONTENU

CONTEXTE

Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d'incontournable dans le paysage cycliste québécois depuis 1967. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme, ou comme moyen de transport propre et actif, l'organisme encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens. Depuis 2005, l'ensemble des événements réalisés par Vélo Québec sont regroupés sous l'organisme Vélo Québec Événements (VQE).

Depuis 1986, le Tour de l'Île se positionne le premier dimanche de juin, journée internationale de la bicyclette. Sans médaille, chronomètre ou champion, le Tour de l'Île de Montréal devient un événement de masse. Au cours des années 1990, l'engouement des citoyens est spectaculaire : pas moins de 45 000 personnes, de partout au Québec, s'inscrivent en dix jours! Aujourd'hui, force est de constater l'impact qu'a eu l'événement sur le rayonnement de la ville de Montréal et sur le développement d'une véritable culture du vélo à travers tout le Québec; culture associée à une vie saine et écologique. Déjà, en 1991, l'Organisation mondiale de la santé accordait son patronage au Tour de l'Île pour souligner sa contribution à faire de Montréal une ville en santé. Quatre ans plus tard s'amorçaient les chantiers de ce qui allait devenir la Route verte, la plus belle véloroute au monde selon le National Geographic, visitée par de plus en plus de cyclotouristes d'ici et d'ailleurs. En 1999, la popularité du Tour de l'Île entraîne dans son sillage la création de la

Féria du vélo de Montréal, une semaine complète d'activités récréatives et culturelles.

En 2014, pour mieux refléter l'engouement pour le vélo et le rôle mobilisateur de son festival unique en Amérique, VQE a modifié le nom de la Féria du vélo de Montréal pour le Festival Go vélo Montréal. Ce changement de nom, à l'aube du 30e Tour de l'Île de Montréal, s'inscrivait dans la suite logique des nouveautés instaurées en 2013 pour combler les cyclistes d'aujourd'hui. Parmi ces nouveautés, rappelons la gratuité pour les 12 ans et moins désirant participer au Tour de l'Île et au Tour la Nuit, une action concrète les encourageant à la pratique d'activités sportives, de même que la multiplication des choix d'expériences au Tour de l'Île, tant pour les cyclistes contemplatifs que sportifs. Au Festival Go vélo Montréal, les cyclistes se transportent dans les rues et deviennent l'événement. Dynamique, festive et rassembleuse, la nouvelle appellation est un appel franc à l'action et à la fête où l'impératif côtoie les plaisirs de rouler.

Le Festival Go vélo Montréal 2017 englobe les activités suivantes : la 16e édition du Défi Métropolitain le dimanche 28 mai (créé en 2002), la 18e édition de l'Opération vélo-boulot le mercredi 31 mai (créé en 2000 sous l'appellation Jour V jusqu'en 2002), la 19e édition d'Un Tour la Nuit le vendredi 2 juin (créé en 1999) et la 33e édition du Tour de l'Île le dimanche 4 juin (créé en 1985) dont la programmation a été bonifiée. Le Festival Go vélo Montréal est aussi une semaine d'activités cyclistes et urbaines qui compte trois tours populaires offrant quelque 10 expériences cyclistes différentes au cœur de Montréal et dans la région métropolitaine.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Tour de l'Île : Le Plateau - Mont-Royal, de Rosemont - La Petite-Patrie, de Villeray - St-Michel - Parc-Extension, de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest, de Lasalle, de Verdun et de Ville-Marie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0728, séance tenue le 4 mai 2016 - Autoriser dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour de l'Île » le 5 juin 2016, de 8h30 à 16h30. Autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Rosemont - La Petite-Patrie, de Ville Marie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CG16 0189, séance du 24 mars 2016 - Accorder un soutien financier totalisant 270 000 \$ à Vélo Québec Événements (Festival Go Vélo Montréal), entièrement financé par l'entente Montréal 2025 avec le MAMOT pour la période 2016 et 2017 et approuver le projet de convention à cette fin.

CE15 0262, séance tenue le 18 février 2015 - Approuver la conclusion d'ententes de soutien financier pour l'année 2015 pour les festivals et événements dont la Féria du vélo de Montréal. Accorder un soutien financier de 110 000 \$ pour l'année 2015 à la Féria du vélo de Montréal.

CE14 0720, séance tenue le 7 mai 2014 - Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre du Festival Go vélo Montréal, la tenue de l'événement « Tour de l'Île » le 1er juin 2014, de 8 h 30 à 16 h 30, dans les arrondissements de Ville-Marie, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord, d'Ahuntsic - Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Rosemont-La Petite Patrie, du Plateau Mont-Royal et de Ville de Montréal-Est.

DESCRIPTION

VQE lance la saison festivalière montréalaise avec une vague de changements, en multipliant les expériences au Tour de l'Île de Montréal. D'une part, dans son désir

d'encourager la pratique d'activités sportives chez les jeunes, VQE invite les 12 ans et moins à participer à l'événement gratuitement. Les participants auront le choix de rouler 23 km au Tour la Nuit, au Tour de l'Île, 65 ou 100 km Découverte.

Le 50 km Express vise les cycloportifs. A 9 h 15, à la tête du Tour de l'Île de Montréal, ils ouvriront le circuit à une vitesse moyenne de 30 km/h pendant 1 h 30. Les jeunes et leur famille pourront profiter pleinement du Tour de l'Île de Montréal puisque les 12 ans et moins rouleront l'événement sur un nouveau parcours de 28 km qui leur permettra de sillonner la ville sur une plus courte distance. Aucun sommaire décisionnel ne sera produit pour les parcours du 66 et 104 km Découverte puisque les rues demeurent ouvertes à la circulation automobile.

Le Tour de l'Île réunira environ 20 000 cyclistes adultes, amateurs et passionnés de la randonnée à vélo. Le parcours du Tour de l'Île totalise 48 km et le départ est localisé sur l'avenue du Parc à l'angle de Mont-Royal alors que l'arrivée s'effectuera au parc Jeanne-Mance. Comme d'habitude, il y aura de l'animation au départ, au site d'arrivée et dans les relais le long du parcours.

Environ 2 600 bénévoles assureront la sécurité, l'animation et le bon déroulement de l'événement.

Le Festival Go vélo Montréal est membre du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), qui réunit des organisations de l'industrie festivalière québécoise produisant des événements culturels, sportifs et de divertissement ayant un rayonnement international important.

JUSTIFICATION

Le Tour de l'Île de Montréal est le volet majeur du Festival Go vélo Montréal, un festival unique en Amérique, qui permet de découvrir la grande région métropolitaine autrement. Il entraîne des retombées d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble du Québec. On estime à près de 75 000 les participants aux différentes randonnées vélos du festival, sans compter les quelque

3 700 bénévoles qui jouent un rôle clé dans leur bon déroulement. Mettant en valeur les attraits de la métropole, le Tour de l'Île de Montréal reflète le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent Montréal, contribuant ainsi à renforcer l'image de marque de la ville. Le rayonnement national et international du Tour de l'Île de Montréal lui permet de générer des retombées importantes et d'attirer une clientèle de l'extérieur de Montréal.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts estimés pour le support consenti par les divers services municipaux et directions d'arrondissements varient en fonction du parcours déterminé. En 2016, les coûts ont été évalués à environ 500 000 \$. Ces coûts sont assumés à même leur budget de fonctionnement.

Depuis 2013, VQE est soutenu financièrement par la Ville par le Fonds Montréal 2025 (Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec). Pour les années 2013-2014, l'organisme a reçu 100 000 \$ annuellement et, pour 2015, un montant de 110 000 \$. Pour les années 2016 et 2017, l'organisme recevra une contribution financière de 135 000 \$ annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, VQE encourage la

pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Parce que cet événement a des impacts majeurs sur la circulation et le transport en commun, la Division des événements publics du Service de la culture a tenu une réunion de concertation le 1er février dernier et convié tous les arrondissements concernés et intervenants à partager les enjeux, planifier le parcours et trouver des solutions pour minimiser les inconvénients sur leur population. La Direction des travaux publics de chacun des arrondissements concernés émettra les permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

Le Festival Go vélo Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit appliquer les conditions de l'annexe 3 du protocole de visibilité incluses dans l'entente du Fonds Montréal 2025 entre la Ville et le promoteur.

L'organisme annoncera le Tour de l'Île sur son site Internet, dans les journaux de quartier, les grands quotidiens ainsi qu'aux différents postes de radio et de télévision. Un service téléphonique est offert pour répondre aux questions des citoyens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Une note sera transmise en avril aux différents communicateurs des arrondissements concernés pour officialiser les stratégies et les moyens de communications à mettre en place pour informer les citoyens des entraves et des chemins alternatifs durant cet événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017: adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville, dépôt du cahier des charges et réunion de sécurité

3-4 juin: montage de l'événement

5 juin: tenue de l'événement et démontage

Octobre: réunion de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal
Chris ADAMOPOULOS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Nadia MOHAMMED, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Karine BÉLANGER, Le Sud-Ouest
Soraya MIRANDA, Ville-Marie
Johann GUAY, Verdun
Mario VINCENT, Lachine
Jessica BÉLANGER, Rosemont - La Petite-Patrie
Marie-Claude LEBLANC, Le Sud-Ouest
Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest
Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Soraya MIRANDA, 6 avril 2017
Jessica BÉLANGER, 6 avril 2017
Nadia MOHAMMED, 6 avril 2017
Sylvain VILLENEUVE, 6 avril 2017
Chris ADAMOPOULOS, 5 avril 2017
Nathalie SAINDON, 5 avril 2017
Johann GUAY, 5 avril 2017
Mario VINCENT, 5 avril 2017
Karine BÉLANGER, 5 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Elsa ST-DENIS
Agent(e) de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-04

Kevin DONNELLY
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2017-04-23



Dossier # : 1176368002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 000 \$ à sept organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 000 \$ à sept organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

Organisme	Projet	Montant
Les YMCA du Québec	« Alternative Suspension »	25 000 \$
Cybercap	« TransiTIon - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	50 000 \$
Fondation Acrovive	« AcroAdo - Franchir les obstacles! Édition 2017 »	25 000 \$
Équipe R.D.P	« Jeunes Montréalais Engagés »	25 000 \$
Pour 3 points	« De coach sportif à coach de vie »	25 000 \$
Services horticoles, Les Pousses Urbaines	« Cultive ton avenir ! »	40 000 \$
Forum jeunesse de Saint-Michel	« Passeport Bénévole vers l'emploi »	5 000 \$

2. d'approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-20 19:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176368002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 000 \$ à sept organismes ci-après désignés, pour l'année 2017, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion une enveloppe de 4,5 M\$ est prévu pour approbation par le conseil municipal à sa séance de mai 2017. Entre temps, la Ville a

réservé un montant de 9 M\$ afin de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a effectué un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1861 du 23 novembre 2016

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour 2016-2017, à Équipe R.D.P pour la réalisation du projet « Jeunes Montréalais engagés », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CE16 1760 du 9 novembre 2016

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à Pour 3 points, pour la réalisation du projet « Coachs sportifs à coachs de vie », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CE16 0997 du 8 juin 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 125 000 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour « Alternative Suspension »; 50 000 \$ à Cybercap pour « Transition - Intégration professionnelle de jeunes décrocheurs par la multimédia »; et, 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour « AcroAdo - s'accrocher à son Parkour - Été 2016 » conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017)

CE16 0736 du 4 mai 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 115 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dont 40 000 \$ à Services horticoles, Les pousses urbaines pour la réalisation du projet « Cultive ton avenir! », conformément à l'Entente

administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité - Ville - MTESS (2013 - 2017)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CE15 1088 - 3 juin 2015

Accorder un soutien financier de 120 000 \$, aux trois organismes ci-après désignés, dont 40 000 \$ à Services horticoles, Les Pousses urbaines pour le projet « Un coup de pouce « vert » l'intégration » - du 1^{er} avril 2015 au 30 novembre 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

CE14 0502 du 9 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 147 100 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, dont 25 000 \$ à Les YMCA du Québec pour « Alternative Suspension »; 50 000 \$ à Cybercap pour « Transition - Intégration professionnelle de jeunes décrocheurs par la multimédia »; et, 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour « AcroAdo - s'accrocher à son Parkour - Été 2014 », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015)

CG13 0110 - 25 avril 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 980 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, dont 80 000 \$ à Services horticoles, Les pousses urbaines pour la réalisation du projet « Un coup de pouce « vert » l'intégration », un versement de 40 000 \$ en 2013 et de 40 000 \$ en 2014, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015)

DESCRIPTION

Les YMCA du Québec

Projet : Alternative Suspension

Montant : 25 000 \$

Plus de 1870 jeunes et leurs parents sont rejoints par ce programme qui vise à offrir une alternative et un encadrement aux suspensions scolaires. Le programme intervient directement auprès des jeunes ciblés qui sont également aux prises avec des problématiques de flânage, de toxicomanie et de délinquance. Les parents sont intégrés à la démarche.

Cybercap

Projet : TransiTiOn — Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia

Montant : 50 000 \$

Favoriser le développement des compétences de 56 jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui éprouvent de sérieuses difficultés d'intégration socio-professionnelle, par un stage professionnel d'immersion en production multimédia.

Fondation Acrovive

Projet : AcroAdo — Franchir les obstacles! Édition 2017**Montant : 25 000 \$**

Offrir à 600 jeunes, issus des milieux défavorisés, nouveaux arrivants ou décrocheurs scolaires, des cours de Parkour et développer leur sentiment d'appartenance à un groupe (Le Parkour est une technique unissant acrobaties, dépassement de soi et développement de saines habitudes de vie).

Équipe R.D.P**Projet : Jeunes Montréalais Engagés 2017****Montant : 25 000 \$**

Le projet « Jeunes Montréalais Engagés 2017 » réunit 200 jeunes, garçons et filles, dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs mois. Ce projet a pour objectif d'offrir un accompagnement aux jeunes issus de quartiers défavorisés de cinq arrondissements de la ville Montréal (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension) à travers une série d'activités alliant la réalisation d'ateliers préparatoires à des activités mobilisatrices, et ce, dans le but de favoriser le développement personnel, la solidarité et la cohésion sociale. L'ensemble du projet vise à créer un sentiment d'appartenance chez les jeunes par des réalisations concrètes et la participation active des professionnels de leur communauté en soutien.

Pour 3 points**Projet : De coach sportif à coach de vie****Montant: 25 000 \$**

Le projet propose de transformer des coachs sportifs en coach de vie, et ce, à travers un recrutement et une sélection hautement compétitive de coachs susceptibles d'œuvrer à long terme dans les écoles pour le développement des jeunes. Le placement de ces coachs, qui s'effectue dans des écoles défavorisées sélectionnées de Montréal, comprend aussi une formation de deux ans.

Services horticoles, Les pousses urbaines**Projet : Cultive ton avenir !****Montant : 40 000 \$**

Le projet consiste à donner aux jeunes l'opportunité de travailler à des projets horticoles utiles à la communauté. En effet, les activités se font autour d'une production potagère partagée avec une fruiterie en économie sociale. Le parcours des jeunes comprend plusieurs heures de terrain dans les jardins potagers, des heures d'ateliers et des cuisines collectives. Les objectifs du projet sont : l'acquisition de compétences par des jeunes, la lutte à l'isolement des aînés et la production solidaire de fruits et légumes.

Forum jeunesse de Saint-Michel**Projet : Passeport Bénévole vers l'emploi****Montant : 5 000 \$**

À travers ce projet, le Forum jeunesse de Saint-Michel développe un outil permettant une acquisition de compétences chez le jeune en recherche d'emploi ou d'une expérience professionnelle. Les partenaires et les employeurs en milieu professionnel accueillent les jeunes au sein de leur entreprise, les aident à développer leurs compétences et changent la perception qu'ont les entreprises des jeunes.

Ces projets s'inscrivent dans le domaine d'intervention n° 3 « Persévérance scolaire et développement économique » de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 — 2017.

JUSTIFICATION

La Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont convenu d'une entente de principe permettant la reconduction de l'enveloppe qui, depuis 2003, sert à

soutenir des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau local ou régional. Pour garantir la transparence et l'équité du processus d'octroi de financements, l'option privilégiée par la Ville, pour cette année, a été de recourir à un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires. Le 13 janvier 2017, le SDSS a invité huit organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation régionale à présenter une proposition de projet pour le volet PROJETS JEUNESSE, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et en lien avec la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017. Les huit organismes sont : Les YMCA du Québec; Cybercap; École de percussion du Québec; Fondation Acrovive; Équipe R.D.P.; Services horticoles, Les pousses urbaines; Pour 3 points; et, Forum jeunesse de Saint-Michel. Le SDSS a identifié ces huit organismes reconnus, pour la pertinence de leurs interventions et leur mission régionale. Seule l'École de percussion du Québec n'a pas déposé de demande de soutien financier.

Le montant total à accorder concernant le volet PROJETS JEUNESSE de l'Entente est de 200 000 \$.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation des projets ont été :

- la pertinence du projet;
- l'impact attendu sur les communautés et/ou territoires ciblés;
- la cohérence du montage financier et du plan de travail;
- la portée innovante du projet;
- la portée régionale du projet et la capacité à mobiliser des partenariats;
- la capacité à s'appuyer sur des données probantes ou efficacité reconnue et documentée.

Les sept projets reçus ont été étudiés par un comité de sélection, composé de cinq personnes, dont deux représentants du SDSS, un représentant d'arrondissement, une représentante du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et un représentant de la Direction des politiques et des relations interministérielles du Secrétariat à la jeunesse du Québec. En conformité avec les résultats de l'analyse du comité, le SDSS recommande que les montants de soutien financier indiqués ci-dessous soient attribués pour chacun des sept projets retenus. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Ils respectent les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrivent dans au moins un des six domaines d'intervention de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013 - 2017. Les problématiques liées à l'insertion socio-professionnelle et à la persévérance scolaire sont traitées à travers ces projets.

Après analyse des résultats antérieurs et des projets proposés, le SDSS recommande leur appui considérant qu'ils visent la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

Les dates de début de cinq projets sont antérieures à celle de l'approbation de ce dossier décisionnel par les instances afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier chaque projet. Cependant, les montages financiers, à même les budgets autonomes des organismes auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités. Ces cinq projets sont ceux de Les YMCA du Québec, Cybercap, Fondation Acrovive; Pour 3 points et Forum jeunesse de Saint-Michel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 est prévu pour approbation du conseil d'agglomération du mois de mai. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe. Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé les trois dernières années par la Ville à ces organismes pour le même projet :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recommandé 2017	Soutien MTESS p/r au projet global (%)
	2014	2015	2016			
Les YMCA du Québec	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« Alternative suspension »	25 000 \$	4 %
Cybercap	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	« TransiTION - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	50 000 \$	8 %
Fondation Acrovive	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	« AcroAdo - Franchir les obstacles! Édition 2017 »	25 000 \$	78 %
Équipe R.D.P	-	-	25 000 \$	« Jeunes Montréalais Engagés 2017 »	25 000 \$	50 %
Pour 3 points	-	-	25 000 \$	« De coach sportif à coach de vie »	25 000 \$	26 %
Services horticoles, Les pousses urbaines	40 000 \$*	40 000 \$	40 000 \$	« Cultive ton avenir ! »	40 000 \$	66 %
Forum jeunesse de Saint-Michel	-	-	-	« Passeport Bénévole vers l'emploi »	5 000 \$	26 %

* Soutien financier de 80 000 \$ en 2013, dont un versement de 40 000 \$ en 2014 - CG13 0110

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettent aux diverses clientèles de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment, en les familiarisant aux nouvelles technologies, à une nouvelle pratique sportive et à des activités de socialisation, d'insertion socio-professionnelle et de lutte contre le décrochage scolaire. De plus, les projets d'organismes que le SDSS recommande

de soutenir ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration sociale et économique des jeunes. Ces initiatives ont comme objectif principal de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 de chaque projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Amadou Lamine CISSÉ, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Amadou Lamine CISSÉ, 6 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

Le : 2017-04-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME

directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-04-20



Dossier # : 1175360001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000,00 \$ à l'organisme Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international, dans le cadre de l'édition 2017 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 06 au 27 mai 2017.

Il est recommandé:

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international, dans le cadre de l'édition 2017 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 6 au 27 mai 2017 dans les quartiers de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-20 12:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175360001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000,00 \$ à l'organisme Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international, dans le cadre de l'édition 2017 de Cultiver Montréal, qui se tiendra du 06 au 27 mai 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Cultiver Montréal est un événement coordonné par l'OBNL Alternatives et qui vise à célébrer la pratique de l'agriculture urbaine en offrant à la population montréalaise un espace de rencontre, d'apprentissage et de divertissement et d'approvisionnement. Sous forme de foire de quartier, l'événement donnera lieu à la distribution de matériel nécessaire au jardinage (semences, semis, terreau, compost, jardinières, etc.) et à la tenue d'ateliers en agriculture urbaine et d'activités ludiques (musique, maquillage, etc.). L'édition 2017 de Cultiver Montréal se tiendra du 06 au 27 mai 2017 sur l'ensemble du territoire montréalais.

L'objectif de l'édition Cultiver Montréal 2017 est de réunir une quarantaine de groupes œuvrant en agriculture urbaine pour participer à la réalisation et à la programmation afin d'accueillir quelque 5 000 personnes sur les sites d'au moins treize foires réparties sur l'ensemble du territoire montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0426 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'organisme à but non lucratif *Alternatives, Réseau d'action et de communication pour le développement international* , dans le cadre de l'édition 2016 de Cultiver Montréal, qui s'est tenue du 1^{er} au 31 mai 2016 dans les quartiers de Montréal.

DESCRIPTION

Le programme des célébrations prévoit les éléments suivants:

- Foire de quartier sur au moins treize sites du territoire montréalais.

- Distribution de matériel nécessaire au jardinage (semences, semis, terreau, compost, jardinières, etc.).
- Tenue d'ateliers en agriculture urbaine et d'activités ludiques (musique, etc.).

La contribution au projet garantit à la Ville de Montréal :

- L'apposition du logotype de la Ville de Montréal sur le site Internet de Cultiver Montréal et sur toutes les publications promotionnelles (invitations, dépliants, affiches, etc.).
- La reconnaissance du soutien financier de la Ville dans les communications auprès des médias, ainsi que dans les publications promotionnelles et les documents officiels.
- Des invitations aux représentants de la Ville de Montréal à participer aux foires organisées dans les différents arrondissements.
- Des remerciements à la Ville de Montréal lors de l'allocution d'ouverture de l'événement et une invitation toute spéciale au représentant responsable du développement durable, de l'environnement, des grands parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal à prendre la parole.

JUSTIFICATION

L'événement sera l'occasion d'informer les citoyens montréalais sur les nouvelles pratiques et techniques agricoles, les différentes ressources disponibles dans les quartiers et les fournisseurs locaux de produits ou de services dans le domaine de l'agriculture urbaine. La participation de la Ville de Montréal témoigne de l'intérêt de la Ville pour l'agriculture urbaine et l'alimentation durable pour tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centrale et les crédits de 10 000,00 \$ sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Bureau du développement durable. Les fonds seront imputés entièrement à cette unité d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le montant de 10 000 \$ demandé à la Ville de Montréal servira à financer les activités de gestion et de communication de Cultiver Montréal. Il permettra ainsi d'assumer une partie du salaire de la coordonnatrice de l'événement. L'autre partie du montant sera utilisée pour les communications auprès des médias, des réseaux sociaux et du grand public (communiqué de presse, lancement des foires, Facebook, Instagram, concours de photos, etc.) ainsi que pour la conception et la mise à jour des outils de promotion (site Internet, affiches, fanions, etc.).

Soulignons que ce montant vient en complément à la contribution des organismes et à un financement de l'Union des producteurs agricoles (UPA). Des fonds du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et du Système alimentaire montréalais (SAM) sont attendus mais non confirmés. Ce dernier montant est majoritairement redistribué auprès des organismes retenus lors de l'appel de propositions pour l'organisation des foires dans leur communauté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en lien avec les priorités et actions suivantes du Plan Montréal durable 2016-2020:

Priorité - Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

Action 15 intitulée : « Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière de la Ville participe à la faisabilité de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'événement aura lieu du 06 au 27 mai 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux règlements et encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélina PLANCHENAUULT
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Danielle LUSSIER
Directrice, Bureau du développement durable

Le : 2017-04-11

CE : 20.051

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.052

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177233005

Unité administrative responsable : Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles

Projet : MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)

Objet : Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à la Phi Muse afin d'acquérir les équipements nécessaires à la réalisation de la troisième édition de l'exposition internationale à contenu numérique Sensory Stories dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/ Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 100 000\$ à Phi Muse afin d'acquérir les équipements nécessaires à la réalisation de la troisième édition de l'exposition internationale à contenu numérique Sensory Stories dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-24 18:43

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177233005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2016-2017 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à la Phi Muse afin d'acquérir les équipements nécessaires à la réalisation de la troisième édition de l'exposition internationale à contenu numérique <i>Sensory Stories</i> dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/ Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Phi Muse a pour mission de promouvoir l'art local, provincial, national et international et de le rendre accessible au plus grand nombre.

L'organisme baigne dans l'univers numérique grâce à sa société sœur, le Centre Phi. Installé dans un immeuble patrimonial recyclé, situé dans le site patrimonial du Vieux-Montréal, le Centre permet de rendre accessible un art qui se retrouve à la jonction des technologies et des pratiques émergentes. Le Centre a rapidement établi sa réputation comme destination culturelle numérique et sa programmation a réussi à en faire une référence montréalaise pour des événements et pour la diffusion d'œuvres culturelles numériques.

Avec *Sensory Stories* , le Centre souhaite permettre à un plus large public d'entrer en contact avec des créations à l'avant-garde en provenance des quatre coins de la planète. Mais surtout, l'objectif est de contribuer au positionnement de Montréal comme pôle créatif et comme une destination incontournable pour les arts numériques.

Les deux première éditions de *Sensory Stories* et la conférence qui lui est associée ont été présentées en 2015 et 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le projet vise à permettre à l'organisme de présenter la 3^e édition de l'exposition interactive *Sensory Stories* et la conférence qui en découle. Selon l'organisme, il s'agit de l'événement grand public le plus important en Amérique du Nord pour expérimenter la réalité virtuelle et la narration immersive.

Les deux dernières éditions ont permis à des créateurs numériques chevronnés de Montréal, dont Felix et Paul Studios et un collectif formé d'artistes et de l'ONF, de diffuser leurs œuvres.

Les activités comprennent une exposition payante comportant une diversité d'œuvres sélectionnées pour stimuler les sens, l'accès gratuit au jardin de réalité virtuelle, ainsi que des conférences et des activités ponctuelles.

JUSTIFICATION

Dans le créneau dans lequel évolue l'organisme, l'achat d'équipements spécialisés et de mobilier adaptés est incontournable pour suivre l'évolution des technologies numériques et des supports physiques de transmission des œuvres, et pour rendre l'expérience des visiteurs des plus agréables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 100 000 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-016 Entente sur le développement culturel. La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

La dépense de 100 000\$ est subventionnée à 100 % dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui ne laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante:

16-04.03.02.07-0058

Phi muse n'a reçu aucun soutien financier de la Ville de Montréal dans les dernières années.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'exposition *Sensory Stories* contribue au positionnement de Montréal comme pôle créatif et comme destination incontournable pour les arts numériques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de la Ville de Montréal au moment de l'octroi de la subvention.
Conférence de presse de Phi Muse lors du lancement de l'ouverture de l'exposition *Sensory Stories*.

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel de Montréal qui prévoit notamment que les logos de

la Ville et du gouvernement du Québec soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier de travail s'échelonne sur 10 mois.

- Printemps 2017 : achat des équipements et du mobilier
- Été 2017 : installation et aménagement de l'exposition dans le Centre Phi
- 15 août 2017 : ouverture de *Sensory Stories 3*
- Présentation de l'exposition du 15 août au 23 décembre 2017
- 30 mars 2018 : Reddition de compte

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE

Directrice

Tél :

514-872-4600

Approuvé le :

2017-04-23

CE : 20.054

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171103002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un projet de convention visant à accorder un soutien financier, au montant de 450 000 \$, à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2017. Autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le service de la Culture.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2017;
- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et Montréal en Histoires;
- d'autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le service de la Culture;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-04-24 18:52

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171103002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un projet de convention visant à accorder un soutien financier, au montant de 450 000 \$, à l'organisme Montréal en Histoires pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire en 2017. Autoriser un virement budgétaire de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le service de la Culture.

CONTENU

CONTEXTE

Montréal en Histoires est un organisme à but non lucratif mis sur pied par d'importants leaders de Montréal réunis autour d'un projet commun: développer et réaliser différents projets afin de permettre aux Montréalais, aux visiteurs et aux touristes de découvrir, d'explorer et de célébrer l'histoire de la métropole.

Montréal en Histoires a produit Cité Mémoire, une œuvre des créateurs multidisciplinaires de réputation internationale, Michel Lemieux et Victor Pilon, en collaboration avec le dramaturge Michel Marc Bouchard. Le parcours multimédia mis en place permet une activité urbaine et interactive de déambulation nocturne conviant ainsi les Montréalais et les touristes à découvrir l'histoire de Montréal de façon novatrice, originale et créative

Depuis le 17 mai 2016, à la grandeur du Vieux-Montréal, cette oeuvre plonge l'auditoire au coeur de l'histoire de Montréal. L'oeuvre est projetée sur 47 surfaces (murs, murs aveugles, sol, arbres) par 89 projecteurs. Par le biais de dix-neuf tableaux qui se déploient en images, en paroles et en musique, animés d'un souffle tantôt ludique, tantôt poétique, elle convie les spectateurs à une rencontre fascinante avec des personnages connus ou inconnus, témoins de la richesse et de la complexité de notre ville à travers le temps. Cette oeuvre unique permet de ranimer le passé de la métropole. À la grandeur du Vieux-Montréal, il s'agit du plus grand parcours de vidéo projection permanent extérieur au monde.

L'application mobile **Montréal en Histoires** permet également l'accès à plus d'une cinquantaine d'interventions historiques se déclinant sous la forme de points d'intérêt (description audio-visuelle de bâtiments et de personnages historiques) ou de quatorze expériences de réalité augmentée permettant de découvrir des lieux, des événements et

des personnages qui ont marqué la métropole tout en déambulant dans les rues et les ruelles.

L'organisme Montréal en Histoire demande une contribution financière à la Ville pour assurer les frais d'entretien et d'opération de l'événement Cité Mémoires en 2017

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0224 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ par l'ajout du projet de la phase 2 Montréal en histoires.

CM12 0547 - 18 juin 2012 - Accorder un soutien financier de 400 000 \$ à Montréal en Histoires pour la Phase 2 du projet « Cité Mémoire » dans le cadre de l'entente « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM13 0989 - 23 septembre 2013 - Accorder une aide financière de 5 M\$ dans le cadre de l'entente « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec à l'organisme Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité mémoire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CM14 1014 - 27 octobre 2014 - Accorder une aide financière de 6 M\$ dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal avec le ministère de la Culture et des Communications à l'organisme Montréal en histoires pour les phases 3 et 4 du projet Cité mémoire.

DESCRIPTION

L'organisme Montréal en Histoire demande une contribution financière à la Ville pour assurer les frais d'entretien et d'opération de l'événement Cité Mémoires en 2017. Les fonds demandés à la Ville de Montréal seront consacrés à l'oeuvre Cité Mémoire, pour son bon fonctionnement, sa mise à jour et l'entretien des installations. Cet événement extérieur d'envergure, présenté douze mois par année en quatre langues, nécessite un entretien rigoureux et une constante mise à jour de ses installations pour un fonctionnement optimal.

La contribution financière servira aux diverses dépenses partagées en trois blocs différents :

- o Gestion de l'événement Cité Mémoire au quotidien (opération, logistique, relations avec les visiteurs, etc.)
- o Entretien des 23 tableaux incluant quatre nouveaux tableaux dévoilés le 10 mai 2017 à l'occasion du 375^e de la Ville de Montréal (réalisé par des employés internes et fournisseurs spécialisés en services techniques)
- o Mise à jour et amélioration substantielle de l'application mobile

Le fonctionnement de Montréal en Histoires a fait l'objet d'une évaluation qui révèle que l'organisme fait une gestion rigoureuse des fonds publics, en conformité avec les règles et législations en vigueur.

JUSTIFICATION

Cité Mémoire se classe déjà dans la catégorie des œuvres de haut calibre et contribue au rayonnement international de Montréal. Elle témoigne non seulement de la richesse de l'histoire de Montréal mais aussi de la créativité et de l'originalité de ses artistes et de l'audace de ses promoteurs. Sa présentation contribue au développement culturel, social, économique du Vieux-Montréal et au positionnement de Montréal comme ville à l'avant-garde au niveau multimédia. C'est un projet innovateur, un nouveau concept d'animation urbaine qui intéresse et «enchante» les Montréalais et les visiteurs. En termes de

développement touristique, ce projet se positionne déjà comme un produit d'appel de niveau international qui attire les touristes et favorise leur rétention.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 450 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2017, une somme de 450 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Voici les contributions financières qui ont été accordées par la Ville de Montréal à l'organisme Montréal en Histoires, dans le cadre du projet Cité Mémoires, au cours des cinq dernières années :

	2012	2013	2014	2015	2016
Ville centre	400 000\$	2 200 000\$	2 200 000\$	300 000\$	300 000\$
Arrondissement Ville-Marie	25 000\$	25 000\$	30 000\$	30 000\$	30 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet Cité Mémoire répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'œuvre Cité-Mémoire est l'un des événements phares des célébrations du 375^e et doit être diffusé à la hauteur des attentes et de la réputation de Montréal, ville de créateurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication a été élaborée en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Habib NOUARI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald Delcourt, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint à la directrice, coordonnateur du
Quartier des spectacles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-19

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-04-24



Dossier # : 1176307001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2017 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion pour l'année 2017;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-21 10:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176307001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2017 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal soutient activement le développement de l'activité audiovisuelle sur son territoire depuis 1979. Grâce à ce soutien continu, elle jouit depuis de nombreuses années d'une reconnaissance nationale et internationale à ce niveau. Si l'année 2017 s'annonce prometteuse, Montréal doit néanmoins demeurer vigilante dans une économie où la compétitivité internationale est de plus en plus importante. En témoigne, l'existence de 300 Bureaux du cinéma et de la télévision dans le monde, sans oublier le travail intensif de promotion internationale et de soutien effectué par Toronto et Vancouver.

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) constitue un instrument privilégié pour faire la promotion de Montréal à l'étranger; les résultats de son travail en sont garants. Sa mise sur pied en 2006 a constitué le geste prioritaire pour que le Québec, et particulièrement Montréal, demeurent concurrentiels. Le BCTQ est basé à Montréal et il a pour mission de contribuer au développement et à la compétitivité de Montréal et du Québec comme centre de production audiovisuelle de calibre international.

L'industrie du cinéma et de la production audiovisuelle est une des grandes filières économiques du Québec et de Montréal, au même titre que les Sciences de la vie et l'Aérospatiale. Elle représente plus de 35 000 emplois (équivalent temps plein) et 500 entreprises (production et diffusion). Autre particularité, ses activités sont très largement concentrées à Montréal (>85 %), ce qui en fait un centre de production majeur en Amérique du Nord avec un volume de production annuelle de l'ordre de 1,5 milliard \$. La vitalité de notre centre de production repose sur trois piliers essentiels : la production locale, les tournages étrangers ainsi que les coproductions. Elle a également comme particularité d'offrir des services et des expertises permettant de réaliser une production de A à Z.

Les mutations liées à l'avènement du numérique sont aussi prises en compte par le BCTQ. Ce dernier a notamment identifié les créneaux de l'animation et des effets visuels comme importants et a mis sur pied un comité spécifique avec un plan d'action précis. De plus, une étude a été réalisée pour évaluer le potentiel et les stratégies à déployer en ce qui concerne le secteur de la réalité virtuelle et augmentée. Cela est particulièrement pertinent pour Montréal, puisqu'elle est reconnue mondialement comme un pôle de compétence et d'excellence dans ces deux secteurs.

Alors que le volume de la production locale dépend largement des institutions subventionnaires, les tournages étrangers et coproductions nécessitent une intervention spécifique pour que leur niveau se maintienne et se développe. Ils représentent également des retombées économiques directes pour Montréal, en plus d'assurer des emplois à ses artisans. Il est à noter que l'année 2016 a vu la naissance de nouveaux studios de tournages permettant à Montréal d'augmenter sa capacité d'accueil du nombre de productions internationales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1069 du 28 septembre 2016 - Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2016 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet;

CM15 0975 du 18 août 2015 - Autoriser une contribution financière de 100 000 \$ pour l'année 2015 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec à même le budget de fonctionnement de la Ville et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme à cet effet;

CM14 0804 du 18 août 2014 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2014 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet;

CM13 0785 du 27 août 2013 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ pour l'année 2013 au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet;

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser une contribution financière de 100 000 \$ au BCTQ pour l'année 2017. Cette contribution permettra au BCTQ de réaliser, en particulier, le premier axe de son mandat soit assurer la promotion nécessaire du Québec et de Montréal tant au niveau national et international afin d'attirer des tournages étrangers et des opportunités d'affaires internationales. Le deuxième axe de son mandat est de réaliser des projets porteurs et structurants pour le développement de l'ensemble de l'industrie locale. L'organisme a également été mandaté par la Communauté métropolitaine de Montréal pour agir comme Secrétariat de la Grappe du cinéma et de l'audiovisuel. Le BCTQ ne dédouble pas le travail du Bureau du cinéma et de la télévision de la Ville de Montréal. Il agit de façon complémentaire et en concertation avec celui-ci. En effet, le rôle principal du Bureau du cinéma municipal est d'assurer la coordination et la logistique pour plus de 700 tournages annuels sur le territoire montréalais et de livrer plus de 7 000 permis et autorisations nécessaires à cette fin. Quant à l'accueil des producteurs étrangers (tournées de repérage à Montréal, etc.), il se fait de façon conjointe et coordonnée entre les deux organisations.

La contribution de la Ville permet au BCTQ de réaliser son mandat de promotion et de prospection internationale ainsi que le développement d'outils de promotion adéquats, telle la mise à jour des lieux de tournages dans la Photothèque nationale. Elle assure également que la Ville envoie un message clair de confiance envers le BCTQ et qu'elle affirme ainsi son leadership auprès de l'industrie.

JUSTIFICATION

Plusieurs raisons justifient la contribution de la Ville :

- Le Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle, ainsi que la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal 2011-2017 font clairement état de

la nécessité de consolider Montréal comme centre international de production audiovisuelle;

- Les orientations du Projet de Politique de développement culturel, présentement en consultation devant la Commission sur la culture, le patrimoine et le sport, affirment l'importance de la filière audiovisuelle pour le développement culturel et économique de Montréal ainsi que le développement de l'entrepreneuriat culturel et créatif;
- Les réalisations du BCTQ témoignent de son efficacité et de sa pertinence, notamment la présence significative des tournages internationaux au cours des dernières années à Montréal. Il a aussi joué un rôle décisif relativement à divers sujets menaçant et touchant l'industrie (crédit d'impôts, etc.);
- En 2016, Montréal a accueilli 22 tournages internationaux. Les retombées économiques pour le Québec ont atteint le montant de 298 M\$;
- Le BCTQ utilise Montréal comme élément central pour la promotion internationale et il a inscrit, à la demande expresse de la Ville, la mention « Montréal » dans son logo. À cet égard, il contribue au rayonnement international de Montréal et de ses créateurs et artisans;
- Le BCTQ a su développer une expertise qui lui permet de poser des gestes ciblés et efficaces. D'ailleurs, son plan d'action 2015-2017 identifie les enjeux et actions les plus pertinents sous quelques axes d'intervention prioritaires, notamment:
 1. Attraction de tournages américains et internationaux en priorisant certains marchés;
 2. Augmentation des coproductions.
- Ne pas soutenir le BCTQ affaiblirait la position de Montréal comme centre de production internationale face à une compétition de plus en plus diversifiée et internationale. En effet, les métropoles sont de plus en plus nombreuses à vouloir se démarquer comme lieu de tournage et à vouloir attirer des productions étrangères;
- Le BCTQ est financé en concertation par tous les paliers de gouvernement, ainsi que par l'industrie privée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement 2017 du Service de la culture (85 000 \$) et au budget de contingence (15 000 \$). Ils seront versés en 4 versements: un premier de 75 000 \$, un deuxième et troisième de 10 000 \$ et un quatrième de 5 000 \$, aux dates et sous réserves des conditions mentionnées à l'article 5.2 de la convention. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Depuis 2006, la contribution annuelle de la Ville de Montréal est de 100 000 \$. Pour 2017, le montant de la contribution recommandée représente 7 % du budget de promotion de l'organisme. Voici un tableau sommaire résumant les contribution des trois dernières années.

2015	2016	2017
100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$

Voici le sommaire des contributions et revenus pour le budget prévisionnel 2017-2018:

Gouvernement du Canada (DEC) : 320 000 \$
Gouvernement du Québec (MESI, SODEC) : 460 000 \$
Ville de Montréal : 100 000 \$
Ville de Québec : 35 000 \$
Industrie privée : 513 300 \$

TOTAL REVENUS : 1 428 300 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan d'action du BCTQ s'inscrit dans le principe du soutien à une croissance économique durable en:

- améliorant les conditions de vie des travailleurs de l'industrie qui ont généralement des emplois non permanents;
- soutenant l'innovation et le savoir, en particulier dans les marchés liés au numérique;
- contribuant à la compétitivité de Montréal sur le marché mondial de la production audiovisuelle.

De plus, il vise à soutenir et éduquer la relève et à assurer un transfert de connaissances et de la formation continue pour la main d'œuvre existante. En effet, la présence significative de tournages étrangers à Montréal est un levier important pour la formation pratique de la main-d'œuvre dans cette industrie (apprendre des meilleurs) et pour la relève (les grosses équipes de tournage emploient une proportion significative de jeunes).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts des interventions de cet organisme sont très significatifs :

- Avec le BCTQ, la Ville dispose d'un organisme qui a les ressources nécessaires, grâce à un financement mixte, pour effectuer la promotion adéquate et requise sur les marchés internationaux compte tenu de la concurrence. Ceci lui permet d'être à niveau par rapport à nos principaux concurrents tout en ayant pour effet de générer davantage d'opportunités d'affaires internationales et de tournages étrangers à Montréal;
- Le BCTQ contribue significativement à la consolidation de Montréal comme centre international de production et il soutient ainsi son rayonnement international;
- Montréal étant le seul centre de production au Québec et le siège de plus de 85 % de toute l'activité de l'ensemble de cette industrie, les retombées pour notre ville sont beaucoup plus significatives et plus importantes qu'ailleurs au Québec. C'est également à Montréal que sont concentrées toutes les ressources-clés de cette industrie (entreprises, techniciens, services, etc.);
- Le BCTQ étant reconnu par la Communauté métropolitaine de Montréal comme le Secrétariat de la grappe du cinéma et de l'audiovisuel, il dispose des leviers nécessaires pour permettre à la Grappe d'effectuer des interventions (ex. : en formation, en commercialisation) qui bénéficieront à l'ensemble de l'industrie montréalaise. L'organisme a donc un rôle clé dans le développement et le renforcement de l'industrie à long terme;
- Par son rôle de rassembleur lié au mandat accordé par la Communauté métropolitaine de Montréal, l'organisme assure également une meilleure cohésion de l'industrie montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure la convention requise avec l'organisme concerné.
Assurer un suivi quant à la reddition de compte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuelle HÉBERT
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-24

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2017-04-03



Dossier # : 1176765005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Construction Bau-Val inc. par la résolution CM16 0596, pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, octroyé à la suite de l'appel public ST-16-06. Abroger la résolution du conseil d'arrondissement CA17 290046 adoptée le 6 février 2017.

Il est recommandé au Conseil municipal:

- de résilier le contrat accordé à Construction Bau-Val inc. par la résolution CM16 0596, pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, octroyé à la suite de l'appel public ST-16-06.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-11 13:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176765005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Construction Bau-Val inc. par la résolution CM16 0596, pour des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest, octroyé à la suite de l'appel public ST-16-06. Abroger la résolution du conseil d'arrondissement CA17 290046 adoptée le 6 février 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'appel d'offres public ST-16-06, réalisé par la section de l'ingénierie de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Construction Bau-Val inc. a obtenu le 16 mai 2016 le contrat visant des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest. Diverses situations se sont produites au cours des travaux entraînant des coûts supplémentaires majeurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0596 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses (contrat 1 888 402,40 \$ + incidences 113 304,14 \$) - Appel d'offres public ST-16-06 (9 soumissionnaires) / GDD # 1166765013

DESCRIPTION

Le projet initial consistait à installer une nouvelle conduite sanitaire de 386 mètres linéaire en béton armé sur le boulevard Gouin Ouest entre la station de pompage Le Belvédère et la 3e Avenue Nord afin de résoudre le problème de refoulement d'égout des rues suivantes: 1re Avenue Nord, 2e Avenue Nord, 3e Avenue Nord, 4e Avenue Nord, 4e Rue et la 3e Rue. En 2015, les modifications à la station de pompage Belvédère ont été réalisées afin d'accueillir la nouvelle conduite sanitaire. La nouvelle conduite sanitaire est positionnée à une profondeur de 6 mètres. La conduite sanitaire est située au niveau du roc. L'entrepreneur devait fracturer et excaver le roc sur une profondeur moyenne de 4.50 m sur une longueur de 96 m et sur une profondeur moyenne de 2.0 m sur une longueur de

290 m. Le rapport du laboratoire qui était inclus dans l'appel d'offres indiquait que le roc était très fracturé (indice RQD). Le laboratoire recommandait d'utiliser la méthode d'excavation du roc par martelage ou par dynamitage. Lorsque le roc est très fracturé, il s'excave au moyen de la méthode par martelage. La seule méthode interdite pour la fracturation du roc au contrat était le dynamitage. Initialement, cette méthode n'a pas été retenue puisque plusieurs infrastructures situées à proximité de l'excavation auraient pu subir des dommages importants. Si tel avait été le cas, nous aurions eu à reconstruire ou réparer ces infrastructures telles que les massifs de Bell, la conduite d'aqueduc, les bases d'éclairage, les conduits d'éclairage et les fondations des commerces.

Lors de l'exécution des travaux, les conditions de terrain se sont révélées différentes. Le roc était moins fracturé que ce qui était indiqué par le rapport du laboratoire. Dû à cette nouvelle condition, le roc était plus difficile à marteler. L'entrepreneur a grossi le marteau à trois reprises afin de pouvoir marteler le roc très dur. L'entrepreneur a utilisé le plus gros marteau que l'on puisse utiliser, soit une force de 700 kg*m selon l'espace disponible sur le chantier. Malgré la grosseur du marteau, il était extrêmement difficile de marteler le roc. À ce moment, il a été constaté qu'il serait impossible de respecter l'échéancier et de terminer les travaux avec cette méthode en 2016. Deux solutions existaient: soit de grossir le marteau à 1 000 kg*m ou de dynamiter. Il a été envisagé de grossir le marteau, ce qui n'a pas été retenu, puisqu'il n'y avait pas suffisamment d'espace sur le chantier pour installer la grosseur de pelle mécanique requise. Plus le marteau est gros, plus il faut grossir la pelle. Si cette option avait été retenue l'entrepreneur devait obligatoirement bloquer une voie de circulation additionnelle sur le boulevard Gouin ce qui signifiait que l'on se retrouvait avec un sens unique ou à contresens avec signaleur et feu de signalisation. L'impact pour les services à proximité, dont la gare de train de Roxboro-Pierrefonds, les trois lignes d'autobus de la STM allant à la gare, la caserne de pompier, l'école Lalande et l'écoquartier, aurait été catastrophique dû à la congestion du trafic.

La seule option qui était envisageable, malgré les inconvénients précisés était le dynamitage, ce qui a été autorisé. Cette méthode n'était pas prévue au contrat et elle a occasionné des coûts supplémentaires importants.

Cette option a été retenue pour la poursuite des travaux du présent contrat.

Présentement, les travaux sont terminés au regard RD4 (regard entre la 2^e Avenue et la 1^{re} Avenue Nord), ce qui représente 48% du contrat réalisé.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - section Ingénierie de l'arrondissement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro désire se prévaloir de l'article 10.2 des Clauses administratives générales de l'appel d'offres public no ST-16-06, afin de résilier unilatéralement le contrat de la firme Construction Bau-Val inc. Une estimation avait été effectuée par la section Ingénierie pour les coûts additionnels pour la continuité du contrat, mais les coûts se sont avérés trop élevés, soit une majoration de 123 % du contrat initial octroyé à Construction Bau-Val inc. Également, un avis juridique a été demandé le 15 février 2017 par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau. La recommandation du Service des affaires juridiques (dossier 17-000506) a été de résilier unilatéralement le contrat conformément à l'article 10.2 des Clauses administratives générales et de repartir en soumission à une date ultérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 23 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen DUHAMEL
c/s ingenierie <<arr.pier>>

ENDOSSÉ PAR

Anne CASTONGUAY
Directrice

Le : 2017-03-23



Dossier # : 1171388002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal de consentir à ce que la Ville de Montréal se rende caution d'un emprunt de 99 500\$ contracté par la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour réaliser le projet «Courtepointe» visant à valoriser le domaine public de la Promenade Fleury par le design

Il est recommandé :

DE demander au conseil municipal de consentir à ce que la Ville de Montréal se rende caution d'un emprunt de 99 500 \$ contracté par la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour réaliser le projet « Courtepointe » visant à valoriser le domaine public de la Promenade Fleury par le design;

DE constituer à l'arrondissement une réserve équivalant au montant du financement pour toute la durée du contrat afin de garantir le paiement de ce contrat en cas de défaut de l'emprunteur;

D'affecter un montant de 99 500 \$ à même les surplus de l'arrondissement afin de constituer ladite réserve.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-24 08:58

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171388002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal de consentir à ce que la Ville de Montréal se rende caution d'un emprunt de 99 500\$ contracté par la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour réaliser le projet «Courtepointe» visant à valoriser le domaine public de la Promenade Fleury par le design

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2013, la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury (SDC) travaille au développement d'un projet d'aménagement extérieur de grande envergure visant à conférer une signature visuelle distinctive à la Promenade Fleury, lui permettant de se démarquer des secteurs commerciaux montréalais.

En 2015, elle a demandé à l'arrondissement, par sa résolution 26052015-3 dont copie est jointe au dossier, une contribution financière de 60 000\$ pour la réalisation d'un projet ayant une valeur globale d'environ 300 000\$.

En 2016, l'arrondissement a accompagné, avec le bureau du design de la Ville de Montréal, la tenue d'un concours professionnel afin de recevoir des propositions d'aménagement. Le projet «Courtepointe» dont copie du concept est jointe au dossier, a été retenu.

En 2017, l'arrondissement participera à la mise en oeuvre du projet retenu en versant la contribution financière demandée et en assumant 75% des coûts des infrastructures électriques requises.

Le montage financier du projet, dont copie est jointe au dossier, prévoit, outre la contribution financière de l'arrondissement, l'utilisation de surplus accumulés par la SDC ainsi que la budgétisation des sommes nécessaires au remboursement d'un emprunt bancaire d'un maximum de 99 500\$ pour compléter le financement du projet. Le bailleur, Desjardins, requiert que la Ville de Montréal se porte caution de cet emprunt comme l'autorise à le faire la loi sur les cités et villes. Copie de l'offre de financement signée par les parties est également jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 090293 Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse une contribution financière de 15 000 \$ à la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour tenir un concours visant à valoriser la Promenade Fleury par le design
CA17 090003 Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse une contribution financière de 60 000 \$ à la S.I.D.A.C. La Promenade

Fleury pour la réalisation du projet « Courtepointe » visant à valoriser le domaine public de La Promenade Fleury par le design, et ce, à même les surplus de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Recommander au conseil municipal de consentir à ce que la Ville de Montréal se rende caution d'un emprunt de 99 500\$ contracté par la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour réaliser le projet «Courtepointe» visant à valoriser le domaine public de la Promenade Fleury par le design

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire a pour mandat de développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Elle collabore à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires et contribue financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire. Pour leur part, les rues commerciales traditionnelles montréalaises évoluent dans un environnement commercial de détail toujours plus concurrentiel et elles doivent constamment s'adapter aux besoins de leurs clientèles. Que ce soit par des moyens de fidélisation, d'animation, de communication, de commerce électronique ou d'embellissement; tout ces moyens visent à faire vivre à la clientèle une expérience positive et agréable qui l'incite à une fréquentation régulière de la rue. Le projet de valorisation de la Promenade Fleury par le design, porté par la SDC, s'inscrit justement dans cette logique d'affaires.

La SDC Promenade Fleury est une organisation structurée, bénéficiant d'une excellente stabilité financière et supportée par une permanence et un conseil d'administration, qui lui permet une meilleure prise en charge des enjeux commerciaux locaux pour le bénéfice de ses membres et des résidents. Depuis plus de 30 ans, la SDC Promenade Fleury est devenue un acteur important et un partenaires de premier plan au niveau de la vitalité commerciale d'Ahuntsic-Cartierville.

Le projet «Courtepointe» est bien reçu par les membres de la SDC et l'arrondissement y est favorable. Le projet a également fait l'objet d'un concours de design rigoureux et d'une présentation publique organisés avec la collaboration étroite du bureau du design.

Le cautionnement permet au bailleur, Desjardins, d'offrir des conditions de financement plus avantageuses que ce qui aurait pu être consenti normalement pour ce type de projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement proposé par Desjardins prévoit:

- un contrat de crédit variable pouvant aller jusqu'à un maximum de 99 500\$
- une période de déboursement prenant fin de 31 décembre 2017
- un remboursement par versements mensuels égaux consécutifs, capital et intérêts, des déboursés effectués en vertu du contrat de crédit variable, à compter du 1er janvier 2018
- un terme de remboursement de 48 mois
- un taux d'intérêt correspondant au coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins au 1er janvier 2018 majoré de 2,85% l'an.
- à titre indicatif, le coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins au 8 février 2017 est de 1,95% l'an.

Afin de garantir le paiement de ce contrat en cas de défaut de l'emprunteur, l'arrondissement devra constituer une réserve équivalente au montant du financement pour toute la durée du contrat, à même le surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, prévoit des mesures pour «Aménager des quartiers durables». La rue commerciale étant une composante de la qualité des milieux de vie des résidents, les documents d'appel de propositions préparés par le conseiller professionnel dans le cadre du concours prévoyaient que les propositions soumises devaient incorporer des mesures visant à réduire l'empreinte écologique du projet et à proposer la réutilisation des matériaux à la fin du projet. à cet égard, les concepteurs ont, entre autres, prévu que les blocs de bois constituant les courtèpointes puissent être réutilisés par les enfants des garderies de la rue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Intégration du projet au milieu ambiant;
- Amélioration du sentiment d'appartenance des gens d'affaires de la rue;
- Amélioration de la compétitivité commerciale des établissements de la rue;
- Installation de nouveaux commerces;
- Attraction de nouveaux investissements immobiliers;
- Animation de la rue commerciale et embellissement;
- Amélioration de la perception, de la notoriété, de l'image, de l'ambiance et de la visibilité du secteur commercial;
- Amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents;
- Augmentation de la fréquentation à pied et en transport actif;
- Augmentation de l'achalandage provenant de l'extérieur de l'arrondissement;
- Démontrer un caractère créatif, innovant et durable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La SDC assurera toutes les communication relatives à ce projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- raffiner le concept;
- évaluer plus précisément les coûts de réalisation;
- ficeler le montage financier et signer l'entente de financement;
- tests, prototypes, essais;
- préparer des plans et devis techniques;
- obtenir des soumissions;
- obtenir l'autorisation de l'arrondissement (occupation du domaine public, CCU);
- installation, construction et montage;
- surveillance et suivi de chantier;
- lancement et inauguration à l'été 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs.

chapitre C-19

Loi sur les cités et villes

458.26. La municipalité peut se rendre caution de la société quant au remboursement d'un emprunt de celle-ci.

Les deuxième et troisième alinéas du paragraphe 3 de l'article 28 s'appliquent à l'égard d'une telle caution.

1982, c. 65, a. 2; 1996, c. 27, a. 16.

28. 3. Toute municipalité peut aussi se rendre caution d'une institution, d'une société ou d'une personne morale vouée à la poursuite de fins mentionnées au deuxième alinéa de l'article 8, au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 91 ou au premier alinéa de l'article 93 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1).

Toutefois, une municipalité de moins de 50 000 habitants doit obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour se rendre caution d'une obligation de 50 000 \$ et plus et une municipalité de 50 000 habitants et plus doit obtenir une telle autorisation si l'obligation qui fait l'objet de la caution est de 100 000 \$ et plus.

VILLE DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT

03-108

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE LA VILLE PORTANT DÉLÉGATION AUX CONSEILS D'ARRONDISSEMENT DE CERTAINS POUVOIRS RELATIFS AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

1. Le conseil de la ville délègue aux conseils d'arrondissement les pouvoirs suivants :
6° le pouvoir d'autoriser un emprunt de la société visé à l'article 458.25.1 de cette loi, sauf qu'un conseil d'arrondissement ne peut se rendre caution d'un emprunt de la société;

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie BEAUDOIN, Service des finances

Martine HACHÉ, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-21

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1175304001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demande de nomination de quatre juges à la cour municipale.

Recommander au conseil d'agglomération de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler quatre postes de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-19 09:28

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175304001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Division du greffe de la cour municipale , Section du greffe et du soutien à l'audience
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Demande de nomination de quatre juges à la cour municipale.

CONTENU

CONTEXTE

La cour municipale de la Ville de Montréal est composée de 31 juges qui exercent leurs fonctions à temps plein et de façon exclusive afin d'exercer leur juridiction en matière civile, pénale et criminelle sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération de Montréal.

Annuellement, dans l'exercice de ses compétences c'est plus de 259 000 dossiers qui sont portés aux rôles de la cour municipale.

Le processus de concours et de nomination des juges municipaux relève de la compétence exclusive du gouvernement du Québec et plus précisément de la ministre de la Justice. Par ailleurs, l'article 7 du *Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat*, RLRQ c T-16, r. 4.1 (chapitre 3) prévoit ce qui suit:

« Lorsqu'un juge doit être nommé et après avoir pris en considération les besoins exprimés par le juge en chef de la Cour du Québec ou, le cas échéant, ceux exprimés par la municipalité où est situé le chef-lieu de la cour municipale et par le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales, le secrétaire ouvre, à la demande du ministre, un concours et fait publier dans le Journal du Barreau du Québec et sur le site Internet du ministère de la Justice un avis invitant les personnes intéressées à soumettre leur candidature. »

Des échanges ont déjà eu lieu entre les représentants de la Ville de Montréal, le juge-président de la cour municipale de la Ville de Montréal et le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales pour convenir d'adresser une demande à la ministre de la Justice pour combler des postes de juge. Comme requis par les représentants du ministère de la Justice, le présent sommaire vise à officialiser cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0262 - 21 avril 2016 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville

de Montréal.

CG16 0136 - 25 février 2016 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal.

CG15 0711 - 26 novembre 2015 - Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de 3 postes à la cour municipale de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Demande de nomination de quatre juges à la cour municipale.

JUSTIFICATION

Le 22 février 2017, l'honorable Yanick Laramée a quitté ses fonctions de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal puisqu'elle fut nommée juge à la Cour du Québec, en vertu du décret portant le numéro 110-2017.

Le 27 mars 2017, l'honorable Mylène Grégoire a quitté ses fonctions de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal puisqu'elle fut nommée juge à la Cour du Québec.

Le 17 janvier 2018, l'honorable Louise Baribeau quittera ses fonctions de juge à la cour municipale de la Ville de Montréal et prendra sa retraite, comme le prévoit l'article 92.1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, RLRQ c T-16, et l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01.

Au mois de janvier 2018, l'honorable Manon Bourbonnais quittera ses fonctions de juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal et prendra sa retraite, comme le prévoit l'article 92.1 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, RLRQ c T-16, et l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01.

L'absence de ces juges se répercutera sur la tenue des audiences qui devront alors être assumées ponctuellement par divers juges provisoires rémunérés à la séance.

Également, la Cour suprême du Canada, dans la décision *R. c. Jordan*, requiert que l'administration de la justice s'exerce dans un délai raisonnable dans le but de respecter la Charte canadienne des droits et libertés.

La gestion efficace des fonds publics et la saine administration de la justice à la cour municipale nécessitent la nomination de quatre juges municipaux pour remplacer de manière permanente les juges Yanick Laramée, Mylène Grégoire, Louise Baribeau et Manon Bourbonnais et assumer leurs assignations à temps plein et de façon exclusive, comme le prévoit l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c C-72.01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'absence prolongée de quatre juges municipaux entraîne des coûts d'honoraires et de frais plus élevés parce que leur remplacement doit être assumé par plusieurs juges provisoires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le cas échéant, une stratégie de communication sera établie avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie GRAVEL
C/s greffière adjointe et chef de section du greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-28

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yves BRIAND
Directeur des services judiciaires

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Approuvé le : 2017-03-28

Approuvé le : 2017-04-07



Dossier # : 1175086003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Le Sud-Ouest dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

Il est recommandé:
d'approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Le Sud-Ouest dans le
cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-20 12:10

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175086003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver les modifications au projet de legs de l'arrondissement Le Sud-Ouest dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des préparatifs entourant le 375e anniversaire de Montréal, la Ville désire s'assurer que ces célébrations laisseront des traces dans tous les arrondissements de Montréal. Une somme de 15 millions de dollars a donc été réservée au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 pour la réalisation, par les arrondissements, de projets à l'échelle locale.

À la suite d'un appel de projets qui s'est déroulé à l'hiver 2014-2015, chaque arrondissement a déposé au Service de la concertation des arrondissements une demande de contribution d'une valeur maximale de 1 million de dollars. Les projets devaient représenter un legs tangible pour les citoyens de Montréal. Également, leur caractère rassembleur et leur capacité à générer de la fierté dans la communauté locale devaient être clairement démontrés. Étant donné que 2017 est l'occasion de célébrer l'anniversaire de Montréal, les projets devaient mettre en valeur l'histoire ou le patrimoine montréalais. Le comité exécutif a approuvé les projets déposés par les arrondissements en avril 2015.

En 2016, l'arrondissement Le Sud-Ouest a résilié le contrat accordé à l'organisme Montréal en histoires dans le cadre de leur projet de legs visant la création d'un parcours lumineux sur le canal Lachine suite à un rapport du Bureau de l'inspecteur général sur les contrats accordés à cet organisme. Les sommes engagées dans le cadre de ce contrat ont été récupérées.

Suite à ces difficultés, l'arrondissement a déposé, en mars 2017, un nouveau projet en remplacement du projet initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 22 0509 - 15 décembre 2016 - Addenda - Annulation du contrat octroyé à l'organisme Montréal en Histoires pour la réalisation du projet de Legs du 375e anniversaire de l'arrondissement du Sud-Ouest consistant en la mise en lumière de ponts et de passerelles.
CE15 0670 - 15 avril 2015 - Approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant, tels que décrits dans le tableau joint au présent dossier décisionnel.

CM15 0224 - 24 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 15 000 000

\$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal.

DESCRIPTION

Le nouveau projet déposé par l'arrondissement Le Sud-Ouest vise la création d'un circuit de commémoration interactif consistant en un parcours mettant en valeur l'histoire et le patrimoine du Sud-Ouest par la mise en place de panneaux narratifs au design distinctif liés à une application mobile interactive. Le projet prévoit aussi la restauration et la mise en valeur de quatre lieux phares dans les quatre quartiers fondateurs, soit:

- Côte-Saint-Paul: installation et aménagement de la *fontaine aux canards*, fontaine datant du 19e siècle, dans le parc Saint-Paul;
- Saint-Henri: réaménagement du Square St-Henri visant notamment à mettre en valeur la fontaine ornée du monument de Jacques-Cartier;
- Petite-Bourgogne: installation d'une borne d'interprétation au parc de l'Encan rendant hommage à la contribution de la Petite-Bourgogne à la naissance du jazz au Canada;
- Pointe-Saint-Charles: installation de 13 structures d'accrochage permanentes ancrées au sol au parc St-Gabriel présentant des portraits photographiques de 26 bâtisseurs du quartier.

Le coût estimé du projet est de 1 200 000 \$ et la somme demandée dans le cadre du 375e anniversaire demeure la même, soit 1 000 000 \$. Le montant résiduel sera assumé par l'arrondissement. Le projet devra être terminé avant la fin 2017. Par conséquent, aucune dépense ne sera remboursée au-delà du 31 décembre 2017. De plus, aucune somme additionnelle ne sera octroyée en cas de dépassement de coût.

JUSTIFICATION

Le projet répond toujours aux critères d'admissibilité initiaux des projets de legs du 375e anniversaire en arrondissement, qui étaient les suivants:

- Un projet par arrondissement;
- Seuls les projets d'immobilisation étaient acceptés;
- Le projet devait être un legs symbolique du point de vue historique ou patrimonial, rassembleur et durable;
- Le projet présenté ne pouvait être financé par un programme d'investissement existant;
- À terme, le budget de fonctionnement pour maintenir le projet devra être financé par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet d'immobilisation sera majoritairement financé dans le cadre du règlement d'emprunt de 15 M \$ réservé pour les projets locaux de legs du 375e anniversaire en arrondissement. Les sommes sont déjà prévues dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2017-2019.

Pour Le Sud-Ouest, le coût maximal accordé dans le cadre de ce règlement d'emprunt demeure le même que celui prévu initialement, soit 1 000 000 \$. Tout autre coût d'immobilisation, ainsi que les frais d'entretien, seront à la charge de l'arrondissement concerné.

Si l'argent versé par le Service des finances lors des octrois de contrat par les

arrondissements n'est pas dépensé, celui-ci devra être retourné.
Aucune dépense ne sera remboursée au-delà de 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver ce nouveau projet pourrait compromettre la réalisation d'un legs dans l'arrondissement Le Sud-Ouest dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal. Tout retard dans son approbation pourrait aussi rendre difficile sa réalisation d'ici la fin 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant les legs du 375e anniversaire de la Ville de Montréal font l'objet d'un plan de communications élaboré et coordonné par le Service des communications, en collaboration avec l'ensemble des arrondissements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du projet par le CE: mai 2017
Réalisation du projet: juin à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal BEAULIEU, Le Sud-Ouest
Hugo HENDERSON, Direction générale

Lecture :

Hugo HENDERSON, 20 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-11

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guyline BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2017-04-20

CE : 30.004

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171079002

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de nommer comme commissaires supplémentaires, pour une période de trois (3) ans, les personnes suivantes :

Priscilla Ananian
Bruno-Serge Boucher
Christian Giguère
Danielle Sauvage
Jean-François Thuot

et de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2017-04-24 11:20

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1171079002

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
Projet :	-
Objet :	Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

L'Office de consultation publique est institué en vertu de l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Les dispositions de la Charte prévoient que le conseil municipal peut nommer, aux deux tiers des voix, des commissaires supplémentaires qui épauleront la présidente de l'Office dans la réalisation des mandats de consultation confiés à l'Office par le comité exécutif ou le conseil municipal. Le présent dossier vise à soumettre au conseil municipal une liste de commissaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil a été appelé à nommer des commissaires sur une base régulière depuis la mise en place de l'Office en 2002

CM14 0862, datée du 28 avril 2014

CM14 0501, datée du 15 septembre 2014

CM15 0586, datée du 28 avril 2015

CM16 1105, datée du 27 septembre 2016

DESCRIPTION

Le sommaire vise à nommer, pour un mandat de trois ans, les commissaires suivants :

Priscilla Ananian

Bruno-Serge Boucher

Christian Giguère

Danielle Sauvage

Jean-François Thuot

JUSTIFICATION

La charge de travail de l'OCPM tend à se maintenir à un haut niveau au cours des cinq dernières années et à augmenter sensiblement au cours des derniers mois. Il arrive que

L'Office doit faire face à plusieurs mandats qui lui sont donnés concurremment. Il faut donc que la présidente dispose d'une banque de commissaires suffisamment large pour pouvoir créer toutes les commissions requises. Cela doit se faire en tenant compte des champs d'action des commissaires, de leurs disponibilités, de l'existence de conflits d'intérêts réels ou apparents, etc. C'est la raison pour laquelle la banque de commissaires de l'Office doit être maintenue à jour et détenir un nombre suffisant de commissaires. Par ailleurs, certains commissaires, au fil des ans, changent d'occupation et ne sont plus disponibles pour remplir ce rôle. L'exemple le plus récent est celui de M. Peter Jacobs, nommé à la tête du conseil du patrimoine. Il était l'un des commissaires les plus expérimentés de l'équipe. Le choix des commissaires est effectué selon plusieurs critères :

- la nécessité de constituer une banque diversifiée de ressources professionnelles capables de comprendre les projets soumis à la consultation publique et les enjeux qu'ils soulèvent;
- la crédibilité professionnelle du candidat auprès de ses pairs et dans la société civile;
- une réputation de bon jugement et la capacité de faire la part des choses;
- la connaissance des processus de consultation publique et l'expérience dans la conduite de tels processus, tel que le prévoit l'article 77 de la Charte;
- l'absence de conflit d'intérêts réel ou perçu;
- la capacité d'écoute des parties et d'analyse des projets sans parti pris et dans l'intérêt public;
- la disponibilité;
- une bonne répartition homme/femme, anglophone/francophone et une présence significative en provenance des communautés culturelles.

L'ajout de cinq commissaires permettra donc à la présidente de former toutes les commissions requises pour la prochaine année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La nomination de commissaires supplémentaires ne représente aucun déboursé financier puisque l'effet de cette nomination est de les rendre éligibles à siéger sur une commission de l'Office. La constitution d'une banque de commissaires éligibles permet à la présidente de former des commissions lorsque les mandats sont confiés à l'OCPM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La constitution et le maintien d'une solide équipe de commissaires aux profils variés contribuent à la réalisation de consultations publiques utiles pour la Ville et pour la société montréalaise en général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Office annoncera par voie de communiqué et dans les médias sociaux la nomination des commissaires suite à la décision du CM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Le : 2017-04-24



Dossier # : 1174784005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal des Assises 2017 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017 - Dépense de 39 600 \$.

Il est recommandé

1 - d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal des Assises 2017 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017 pour une somme de 39 600 \$;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-20 17:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174784005

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal des Assises 2017 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 4 et 5 mai 2017 - Dépense de 39 600 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se déroulent aux deux ou trois ans à Montréal en alternance avec les villes de Québec et Gatineau. Cette année, elles se dérouleront les 4 et 5 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0671 - 15 avril 2015 - Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 94^e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 21, 22 et 23 mai 2015 pour une somme de 35 000 \$.

CM15 0062 - 26 janvier 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$, taxes incluses.

CM14 0048 - 28 janvier 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 - Dépense de 408 452,14 \$, taxes incluses.

CM12 1118 - 17 décembre 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74\$, taxes incluses.

CE12 0682 - 9 mai 2012 - Donner un accord de principe à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec à compter du 1er janvier 2013 et mandater la Direction générale pour entreprendre les démarches nécessaires pour une adoption par le conseil municipal à l'automne 2012.

DESCRIPTION

Il est proposé que la Ville de Montréal s'associe aux Assises annuelles 2017 de l'UMQ d'une part, à titre de partenaire principal de la Soirée gala du mérite Ovation municipale et d'autre part, par une visibilité sur l'application mobile de l'événement.

Soirée gala du mérite Ovation municipale le samedi soir:

La Soirée gala offre une vitrine exceptionnelle permettant avant toute autre chose de rendre hommage à des municipalités dans le cadre du mérite Ovation municipale 2017 – UMQ. Ce mérite vise à souligner l'excellence en matière d'innovation. Ainsi, « une municipalité innove lorsque dans la réalisation d'un projet destiné à améliorer son milieu de vie, elle a su faire preuve de créativité et d'imagination ». La Soirée gala vient donc consacrer les efforts de ces municipalités qui ont su se distinguer sur l'échiquier municipal québécois. La Soirée gala sert aussi de tribune exceptionnelle pour rendre un témoignage aux élus qui ont consacré 20 ans ou plus de leur vie à la politique municipale.

Le Ville de Montréal, à titre de partenaire sera associée à ces remises de prestige et son implication sera soulignée entre autres, par le biais d'un petit cadeau de bienvenue déposé à chacun des couverts des convives. Lors de ce gala, le maire sera invité à prononcer une allocution de bienvenue à tous les convives ainsi que la présence tout au long de la soirée du logo officiel du 375e anniversaire de Montréal.

Application mobile:

L'application sera disponible avant et pendant l'événement et diffusera l'information sur le programme et les activités des assises en temps réel par le biais entre autres, d'un système d'alerte. Solution écologique et écoresponsable, l'application mobile offrira une expérience stimulante et se transformera en un véritable compagnon d'événement pour l'utilisateur. On y retrouvera le logo du 375e anniversaire de Montréal sur la page d'accueil ainsi que que sur toutes les pages.

À titre de partenaire principal, la Ville de Montréal bénéficiera de sept inscriptions gratuites aux Assises, d'une valeur de 775 \$ chacune et une table pour 10 personnes à la soirée de gala du samedi soir.

JUSTIFICATION

Cette entente de partenariat permet de positionner la Ville de Montréal comme ville hôte de assises de l'UMQ qui accueille les municipalités de l'ensemble du Québec chez elle et assume ainsi son rôle de métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 39 600 \$ sont disponibles au Cabinet du directeur général. Ce dossier ne comporte donc aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce partenariat permettra un large rayonnement pour Montréal, à titre de ville hôte des Assises annuelles de l'UMQ en 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville obtiendra un rayonnement selon les clauses du projet de partenariat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2017-04-18



Dossier # : 1174815001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	D'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 1 802 600 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour le nouveau Complexe sportif et d'autoriser un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation à compter de 2018.

Il est recommandé :

1. D'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 1 802 600 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour le nouveau Complexe sportif et d'autoriser un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation à compter de 2018.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-19 14:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174815001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	D'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 1 802 600 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Saint-Laurent pour le nouveau Complexe sportif et d'autoriser un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation à compter de 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en exploitation du nouveau Complexe sportif de Saint-Laurent est l'aboutissement d'une démarche de l'arrondissement s'échelonnant sur plusieurs années.

La croissance rapide de la population de Saint-Laurent au cours des deux dernières décennies et l'augmentation constante des besoins en activités sportives au sein de la communauté ont confirmé le besoin d'aménagement d'un Complexe sportif sur le territoire.

Plusieurs intervenants de la Ville de Montréal, dont le Service de la diversité sociale et des sports, et des acteurs institutionnels ont collaboré, notamment lors de la définition des besoins du milieu, des études de faisabilité et du dépôt de demandes financement.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du chantier Réalisons Montréal Ville UNESCO de design et a fait l'objet d'un concours d'architecture. Il a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec ainsi que du soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de la conférence régionale des élus de Montréal et de la Ville de Montréal.

La mise en service du Complexe sportif a débuté en février 2017 et l'arrondissement prévoit ouvrir les portes au public en juin 2017.

Au cours de l'année 2012, la Ville a entrepris une réflexion en profondeur sur le financement des arrondissements. Cette démarche visait à développer un modèle de financement qui assurerait une plus grande équité entre les arrondissements et une meilleure

compréhension de la base de détermination de leurs transferts en provenance de la Ville. Elle reposait sur plusieurs principes directeurs dont l'équité, la capacité de payer des contribuables, la qualité des services offerts aux citoyens et la recherche de performance. Il est prévu à cette démarche qu'en cas d'ajout d'une installation sportive, il y aura un ajustement des paramètres de calcul pour les activités « Installations sportives / Activités récréatives » et « Santé et bien-être », et ce, après entente avec le Service de la diversité sociale et des sports.

Dans ce contexte, l'ouverture, la mise en service et l'exploitation du Complexe sportif nécessitent un transfert au budget des dépenses de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1123	24 novembre 2014	Adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.
CA13 080408	20 juin 2013	Octroyer un contrat à Unigertec inc. au montant maximal de 50 280 899,31 \$ pour les travaux de construction du Complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent. Soumission 13-001.
CE11 0739	18 mai 2011	Autoriser un virement budgétaire de 3 567 000 \$ du budget PTI du Service du développement et des opérations vers le budget PTI de l'arrondissement de Saint-Laurent pour la construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.
CA10 080833	2 novembre 2010	Approuver le projet de protocole d'entente entre le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et la Ville de Montréal - arrondissement de Saint-Laurent relativement à l'octroi d'une aide financière pour la construction d'un Complexe sportif multi fonctionnel à Saint-Laurent.

DESCRIPTION

En adéquation avec la réforme du financement des arrondissements, à la suite de la mise en service du Complexe sportif de Saint-Laurent le 8 février 2017, un ajustement de 1 802 600 \$ au budget de fonctionnement 2017 de l'arrondissement est nécessaire. Le calcul de la valeur de l'ajustement a été effectué par le Service des finances.

Ce transfert permettra de couvrir en partie les coûts d'exploitation du Complexe sportif.

Description	Dépenses
Rémunération globale	391 500 \$
Transport et communications	50 000 \$
Services professionnels, techniques et autres	1 727 600 \$
Location, entretien et réparation	155 000 \$
Biens durables	15 000 \$
Biens non durables	152 000 \$
Utilité publique	360 000 \$
Autres objets	70 000 \$

TOTAL	2 921 100 \$

Pour 2017, l'équilibre budgétaire sera atteint par les revenus d'exploitation du Complexe ainsi que par des réaménagements budgétaires.

La période de mise en service débutant le 8 février 2017 consiste entre autres à l'aménagement des espaces publics, administratifs et de rangement, les plateaux sportifs et les salles de réunions, le démarrage des différents systèmes électromécaniques, l'intégration des différents adjudicataires, l'embauche et la formation du personnel du comptoir de service à la clientèle ainsi que le nettoyage de l'ensemble du bâtiment. Les transferts devront être comptabilisés à partir de cette date afin de s'assurer que le Complexe sportif soit prêt à recevoir le public en juin 2017.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et les différents paliers gouvernementaux ont consenti des sommes importantes afin d'offrir aux citoyens un Complexe sportif du 21^e siècle répondant aux besoins toujours croissants de la communauté ainsi qu'au dynamisme des associations sportives. D'une superficie de 14 520 m², ce dernier permet de compléter la gamme d'activités sportives actuelles dans des espaces adaptés aux besoins d'aujourd'hui.

Le Complexe sportif respecte les principes d'accessibilité universelle. On y retrouve entre autres, les plateaux sportifs suivants : une piscine et un bassin récréatif, un terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, une palestre gymnique, un gymnase, une salle d'entraînement et une salle multifonctionnelle. À travers une offre d'activités physiques variées, le Complexe sportif sera un lieu de rencontre et d'intégration pour les nombreuses clientèles d'âges et d'origines diverses. Il permettra l'interaction des individus en offrant la pratique d'activités sportives qui favorisent chez les participants une meilleure santé et un bien-être accru.

L'ouverture du Complexe sportif améliorera l'offre de services à la population de l'arrondissement de Saint-Laurent et à l'ensemble des Montréalais, et ce, grâce à des activités accessibles à tous, offertes en régie et en collaboration avec les associations sportives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est prévu à la réforme du financement des arrondissements de 2014 que l'ajout d'un équipement entraîne une hausse de la valeur de remplacement, un paramètre qui est utilisé dans les activités « Installations sportives/Activités récréatives » et « Santé et bien-être ». La valeur de remplacement du Complexe sportif de Saint-Laurent est évaluée à 43 802 100 \$. Sur la base des paramètres retenus pour la paramétrisation lors de la réforme du financement des arrondissements, cet ajout nécessiterait, pour une année complète, un ajustement à la hausse de 2 012 100 \$ (aux prix de 2017) du budget de fonctionnement de l'arrondissement. En considérant une mise en service le 8 février 2017, on obtient 327 jours d'utilisation du Complexe pour l'année 2017 et un transfert de 1 802 600 \$.

Activités	Transfert annuel k\$
Installations sportives / Activités récréatives	1 920,8
Santé et bien-être	91,3
Total - 365 jours	2 012,1
Ajustement - 327 jours	1 802,6

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

De plus, le Complexe sportif de Saint-Laurent est un bâtiment exemplaire en termes de développement durable tant au niveau de son architecture que ses composantes mécaniques : certification LEED Canada NC 1.0 de niveau Or, lien avec le parc linéaire et dialogue avec le parc Marcel-Laurin.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajustement du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Laurent en raison de l'ajout du Complexe sportif permettra de :

- Assurer l'ouverture et le bon fonctionnement du Complexe sportif;
- Mettre à la disposition des Montréalais un équipement accueillant, moderne et ouvert sur le milieu;
- Assurer une qualité de service aux résidents de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- Consolider un pôle culturel, civique et sportif dans l'ouest de l'arrondissement de Saint-Laurent.
- Assurer une réponse aux besoins grandissants de la population en sport et activité physique.
- S'assurer de répondre aux priorités d'actions de la Politique du sport et de l'activité physique de la ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture du Complexe sportif prévue le 26 juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hong-Van TRAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick IGUAL, Saint-Laurent , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social

Daniel SIMON, Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe

Lecture :

Daniel SIMON, 30 mars 2017

Patrick IGUAL, 28 mars 2017

Éric SIGOUIN, 23 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique LEMAY
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-30

Luc DENIS
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports

Tél : 514-872-6133

Approuvé le : 2017-04-19

**Dossier # : 1177398001****Unité administrative responsable :** Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières**Niveau décisionnel proposé :** Comité exécutif**Projet :** -**Objet :** Autoriser la Direction des affaires civiles de porter en appel la décision rendue le 18 avril 2017 par la Cour supérieure dans le dossier Litwin Boyadjian inc. contre Ville de Montréal.

Ratifier le dépôt par la Direction des affaires civiles de la déclaration d'appel de la décision rendue le 18 avril 2017 par la Cour supérieure dans l'affaire de la faillite de Société de vélo en libre service, Litwin Boyadjian inc., syndic à la faillite c. Ville de Montréal.

Cour supérieure : 500-11-045951-148

N/Réf. : 14-003219

Imputation: Corporative

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-25 18:29**Signataire :** Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177398001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit fiscal_évaluation et transactions financières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction des affaires civiles de porter en appel la décision rendue le 18 avril 2017 par la Cour supérieure dans le dossier Litwin Boyadjian inc. contre Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville, en 2011, a prêté 37 M\$ à la Société de vélo en libre-service (SVLS) et a cautionné des outils de crédit de cette dernière jusqu'à concurrence d'un montant total pouvant atteindre 71 M\$.

SVLS a été formellement mise en défaut par la Ville de rembourser son emprunt le 15 janvier 2014.

Le 20 janvier 2014, SVLS se mettait sous la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en signifiant un avis d'intention de faire une proposition, en vertu de cette loi, à ses créanciers. Dans le cadre de ce processus, la Ville, à titre de créancière hypothécaire, a exercé le recours de la prise en paiement et, conséquemment, a pris en paiement les actifs locaux de SVLS, pour poursuivre l'exploitation du BIXI sur son territoire, et le produit de la vente des actifs internationaux.

Le 1er mai 2014, SVLS faisait faillite.

Le 30 octobre 2014, le syndic à la faillite déposait à la division commerciale de la Cour supérieure une requête en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité visant à faire déclarer nulle *ab initio* le prêt de 37 M\$ consenti par la Ville à SVLS et l'hypothèque qui en garantit le remboursement et, en conséquence, à condamner la Ville à remettre au syndic, en sa qualité de syndic à la faillite de SVLS, le montant du prêt de 37 M\$.

Le procès a eu lieu du 14 au 17 novembre 2016 devant le juge Martin Castonguay. Le jugement, rendu le 18 avril dernier, a accueilli en partie la requête du syndic et a condamné la Ville à payer au syndic la somme de 15 915 069,00 \$ avec intérêts et indemnité additionnelle à compter du dépôt de la requête, soit le 30 octobre 2014. La somme totale s'élève à 18 722 243,33 \$. Le montant de 15 915 069,00 \$ correspond, selon le jugement, à la valeur attribuée aux biens pris en paiement par la Ville de 11 915 069,00 \$ plus 4 000 000,00 \$ qui consiste au montant de la vente des actifs internationaux.

Le juge Castonguay appuie essentiellement sa décision sur l'article 1 de Loi sur l'interdiction des subventions municipales (LISM). Selon le juge, le volet international des activités de SVLS était devenu tellement important que SVLS ne pouvait plus prétendre au statut d'organisme à but non lucratif. Donc, le prêt consenti par la Ville en était un à une

entreprise commerciale, ce qui est interdit en vertu de la LISM. En conséquence, le contrat de prêt étant déclaré nul, il est réputé n'avoir jamais existé. Il en est donc de même pour l'hypothèque, consentie par SVLS en faveur de la Ville, qui est accessoire au prêt. Comme c'est l'exercice de ce droit hypothécaire qui a permis à la ville de reprendre en paiement certains biens de SVLS pour une valeur de 15 915 069,00\$ et d'obtenir la remise de la somme de 4 millions correspondant au montant de la vente des actifs internationaux, c'est pourquoi le juge arrive à la conclusion que la ville doit payer au syndic le total de ces deux montants pour ne pas y avoir droit.

La Ville veut porter cette décision en appel pour les motifs suivants :

1. Autorité de la chose jugée - Le 16 avril 2014, la Cour supérieure, sous la plume du juge Mark Schrager a autorisé SVLS à délaisser volontairement ses biens au bénéfice de la Ville. Ce jugement n'a pas été porté en appel de sorte qu'il a acquis l'autorité de la chose jugée et que la décision rendue ne saurait être remise en question. En fait, ce jugement a expressément autorisé la Ville à exercer le recours hypothécaire de la prise en paiement des biens reliés aux activités locales de SVLS, ce qui implique nécessairement la validité du prêt et de l'hypothèque qui sous-tendent le recours hypothécaire de la Ville. En prononçant la nullité rétroactive du prêt et de l'hypothèque, le juge Castonguay contredit directement le jugement du juge Schrager et invalide la prise en paiement que ce jugement avait pourtant expressément autorisée.
2. Intérêt du syndic à la faillite - Un syndic de faillite ne peut pas avoir plus de droits sur les biens du failli que le failli lui-même. Il est manifeste que SVLS elle-même (ou le syndic agissant en son nom) ne pouvait pas attaquer le prêt et l'hypothèque après avoir demandé et obtenu l'autorisation du tribunal pour signer un acte de délaissement volontaire et de prise en paiement fondé précisément sur ces mêmes actes juridiques.
3. Le juge a erré en droit en qualifiant SVLS d'établissement commercial au sens de l'article 1 de la LISM. En effet, SVLS est un organisme à but non lucratif qui ne peut être qualifié d'établissement commercial puisqu'elle n'a jamais eu pour objet la spéculation ni la génération de profits pour quiconque (et n'en a jamais généré d'ailleurs), mais au contraire a été créé, comme le stipulent expressément ses lettres patentes, « [à] des fins purement sociales, sans intention de gain pécuniaire pour ses membres et dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants des villes, petites et grandes, par une diminution de la congestion des réseaux de circulation urbain ».
4. Restitution des prestations - Subsidiairement, dans la mesure où le juge concluait à la nullité du prêt, le juge aurait dû appliquer les principes relatifs à la restitution des prestations qui s'imposaient à lui. L'article 1422 du Code civil du Québec est très clair à cet égard : « Le contrat frappé de nullité est réputé n'avoir jamais existé. Chacune des parties est, dans ce cas, tenue de restituer à l'autre les prestations qu'elle a reçues. ». La partie qui demande la nullité d'un acte doit offrir de restituer la prestation qu'elle a reçue en contrepartie de la sienne : si cette prestation consiste en une somme d'argent (en l'occurrence, le solde du prêt de la ville au moment de la faillite qui s'élevait à près de 32 000 000\$), elle doit non seulement l'offrir, mais la consigner. Le défaut du syndic de se conformer à cette règle rendait sa demande irrecevable.

Conformément aux dispositions de la règle 31 des Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité, la Ville doit déposer la déclaration d'appel dans les 10 jours qui suivent le jour du jugement rendu par la Cour supérieure, lequel fut rendu le 18 avril dernier. En conséquence, la déclaration d'appel devait être déposée au plus tard le vendredi 28 avril dernier. Étant donné ces très courts délais, le Service des affaires juridiques a priorisé le dépôt en temps utile de la déclaration d'appel et demande donc au comité exécutif de ratifier ce dépôt.

Cour supérieure: 500-11-045951-148
N/D : 14-003219

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0531 - 12 avril 2017 - Retenir les services du cabinet Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière et réserver à cette fin la somme de 207 365 \$ plus taxes;
CE14 1832 - 26 novembre 2014 - Autoriser une somme additionnelle de 730 000 \$ pour les honoraires du cabinet Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier de la faillite de la Société de vélo en libre-service et dans six poursuites en dommages par des fournisseurs de cette dernière.

CE14 0233 - 19 février 2014 - Retenir les services du cabinet Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre du dossier à la Cour supérieure, chambre commerciale (N° : 500-11-045951-148 N° dossier : 41-1828720) suite à l'avis donné par la Société de vélo en libre-service de son intention de faire une proposition à ses créanciers et AUTORISER à cette fin la somme de 480 000,00 \$.

DESCRIPTION

Ratifier le dépôt par la Direction des affaires civiles de la déclaration d'appel de la Ville en date du 28 avril 2017 dans l'affaire de la faillite de Société de vélo en libre service Litwin Boyadjian inc., syndic à la faillite contre Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Il est dans l'intérêt de la Ville d'en appeler de ce jugement de façon à ce qu'il soit statué à cet égard par la Cour d'appel. Dans les circonstances, nous recommandons donc à la Ville de ratifier le dépôt de la Déclaration d'appel fait conformément aux dispositions de l'article 352 C.p.c., de l'article 193(c) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la règle 31 des Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas DUFRESNE
Avocat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires

Approuvé le : 2017-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles

Approuvé le : 2017-04-25



Dossier # : 1172647002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à présenter une demande de reconnaissance du statut de participant pour le Service de police de la Ville de Montréal à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec.

Il est recommandé au Comité exécutif qu'une demande soit présentée à la Commission afin que le Service de police de la Ville de Montréal obtienne le statut de **participant**.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-27 15:23

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1172647002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à présenter une demande de reconnaissance du statut de participant pour le Service de police de la Ville de Montréal à la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à des événements ayant révélé, entre autres, l'existence de possibles pratiques discriminatoires envers les Autochtones dans le cadre de la prestation de services publics au Québec, le gouvernement et les autorités autochtones ont convenu qu'il était nécessaire de faire la lumière sur les enjeux systémiques caractérisant la relation entre les Autochtones et les intervenants de certains services publics au Québec.

Le 21 décembre 2016, le gouvernement du Québec a constitué, en application de la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, chapitre C-37), la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès (décret 1095-2016).

En regard des enjeux mentionnés au préambule du décret 1095-2016, constituant la Commission, le mandat de cette dernière est le suivant :

- d'enquêter , de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation des services publics suivants aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse
- de tenir des audiences à Val d'Or ainsi que dans les communautés autochtones touchées et d'autres régions du Québec, si elle l'estime nécessaire dans l'accomplissement de son mandat;
- dans la mesure où la Commission l'estime nécessaire et dans le respect de l'équité procédurale, la Commission puisse mener ses travaux au moyen de processus informels en vue de permettre, entre autres, aux femmes autochtones, aux personnes autochtones, aux policiers et autres intervenants, de s'exprimer sur leurs expériences et leurs préoccupations et de proposer des solutions afin de rendre de meilleurs

services publics aux autochtones;

- d'obtenir des informations pertinentes à ses travaux de la commission chargée de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et qu'elle puisse elle-même communiquer à cette dernière des informations recueillies dans le cadre de ses travaux, sous réserve des renseignements protégés;

Les travaux de la Commission porteront sur les 15 dernières années.

La Commission doit soumettre son rapport au plus tard le 30 novembre 2018. Cependant, à ce jour, la Commission n'a pas encore établi d'échéancier de consultation.

Les règles de procédure et de fonctionnement de la Commission se trouvent sur son site internet (<https://www.cerp.gouv.qc.ca>). Ces règles prévoient notamment que la Commission peut accorder l'un ou l'autre des statuts suivants :

- un **statut de participant** à toute personne qui a un intérêt important et direct concernant l'un des sujets de l'enquête et qui est susceptible d'être affectée par le rapport de la Commission.
- un **statut d'intervenant** à toute personne qui a un intérêt réel concernant les sujets de l'enquête ou qui jouit d'une expertise particulière qui pourrait contribuer à l'exécution du mandat de la Commission.

Cette demande doit être transmise à la Commission d'enquête pour le 27 avril 2017. Cependant, après représentations, la Commission accepte de recevoir la demande du Service de police de la Ville de Montréal pour le 5 mai au plus tard.

En vertu de l'article 25 des Règles de procédure et fonctionnement, les représentations à la Commission doivent obligatoirement se faire par avocat.

En conséquence :

Il est recommandé par le Service de police de la Ville de Montréal qu'une demande soit présentée à la Commission afin que le Service de police de la Ville de Montréal obtienne le statut de **participant**.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le statut de participant octroi à son titulaire divers droits, notamment :

- l'accès aux documents que les procureurs de la Commission ou les procureurs d'un participant entendent mettre en preuve devant la Commission;
- la réception des résumés de témoignage anticipé (will-say) des témoins devant être entendus par la Commission
- de proposer aux procureurs de la Commission de convoquer certains témoins, couvrir certains aspects lors de témoignages ou déposer certains documents, ou encore demander une ordonnance exigeant la convocation d'un témoin ou le dépôt d'un document en preuve;

- de soulever des objections et de contre-interroger les témoins dans les limites de son intérêt et sur les points touchant à l'obtention de son statut de participant;
- de faire des observations verbales finales et de présenter un mémoire écrit.

JUSTIFICATION

Le Service de police de la Ville de Montréal détient un intérêt direct et important concernant plusieurs des sujets qui seront soumis aux travaux de la Commission particulièrement en ce qu'il offre des services policiers aux communautés autochtones de son territoire et également à l'égard du mandat qui lui a été confié, le 23 octobre 2015, par le Ministre de la Sécurité publique du Québec dans le cadre du Projet Val-d'Or (enquêtes d'allégations d'inconduites à l'encontre de femmes autochtones par des policiers de la SQ). Le 31 mars 2016, ce mandat a été élargi à toute plainte d'un membre de communauté autochtone envers tout agent de la paix d'un corps policiers, partout au Québec et il est toujours en application.

Le Service de police de la Ville de Montréal est également le seul service de police de la province à offrir des services de niveau 5 en vertu de l'article 70 de la *Loi sur la police* (hormis la SQ qui doit offrir des services de niveau 6) et possède à cet égard une perspective, expérience et expertise particulière qui pourrait contribuer à l'exécution du mandat de la Commission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'évaluation des coûts sera établi lorsque la Commissions aura convenu de l'échéancier des travaux et de ses procédures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier politique, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Philippe GAGNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 26 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-26

Didier DERAMOND
Directeur adjoint - Police

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Philippe PICHET
Directeur

Tél : 514 280-2005
Approuvé le : 2017-04-26

CE : 30.010

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176717001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 5 arrondissements (Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Montréal-Nord, Verdun).

Il est recommandé: #
d'édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 5 arrondissements (Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Montréal-Nord, Verdun).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-20 12:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176717001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les services de collecte (16-049), des ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire de 5 arrondissements (Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Montréal-Nord, Verdun).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a adopté en novembre 2014 la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2016. L'application de la déclaration de compétence visée par cette résolution (CM16 1455) a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

L'adoption du *Règlement sur les services de collecte 16-049* a permis d'actualiser et d'harmoniser les règles d'utilisation et les pratiques de gestion des matières résiduelles en fonction des nouvelles modalités de collecte et de remplacer les dispositions réglementaires dans les arrondissements relativement aux services de collecte.

L'article 18 de ce règlement autorise le comité exécutif à adopter des ordonnances afin d'adapter les modalités du Règlement aux particularités de chaque arrondissement :

18. Le comité exécutif peut, par ordonnance :

1° déterminer les horaires et les secteurs des collectes prévues au présent règlement et les faire varier selon les catégories d'unités d'occupation et les parties du territoire qu'il désigne;

2° prescrire l'utilisation d'un contenant aux fins de toute collecte;

3° déterminer le lieu et l'heure de dépôt des contenants en vue des collectes prévues au présent règlement de même que l'heure de leur retrait;

4° faire varier le service, les types de collecte et les quantités selon les catégories d'unités d'occupation.

Dans ce contexte, dix-neuf (19) ordonnances visant tous les arrondissements ont ensuite été adoptées.

Le présent sommaire vise à modifier certaines de ces ordonnances afin de refléter des changements au niveau du service. Pour 3 arrondissements (Ahuntsic-Cartierville, Le Plateau Mont-Royal et Montréal-Nord), les modifications apportées reflètent des nouvelles modalités de collecte (horaire, nouveau service, description des secteurs et des lieux de collecte) suite à un renouvellement de contrat alors que pour les 2 autres arrondissements (Anjou et Verdun), une modification vise l'harmonisation des heures de dépôt des contenants et dans l'autre cas, l'actualisation d'un secteur de collecte.

Les travaux (modifications) se sont faits de concert avec les arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0159 8 février 2017 - Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les 10 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte de matières résiduelles sur le territoire des arrondissements concernés par des changements au niveau des services de collecte.

CM16 1455 20 décembre 2016 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126.

CE16 1562 28 septembre 2016 - Adopter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances nos 1 à 19.

CM16 0985 23 août 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les services de collecte (16-049) ».

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du *Règlement 16-049 sur les services de collecte*, 5 ordonnances modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur les territoires des arrondissements concernés par des changements ou des ajustements. Chacune des ordonnances décrit les spécificités propres à un arrondissement de manière à correspondre aux pratiques en vigueur.

Les changements visés concernent principalement les horaires et les types de collecte, les heures de dépôt et de retrait des contenants et des matières résiduelles, et la description des secteurs de collecte.

JUSTIFICATION

L'adoption de ces ordonnances, visant à modifier les ordonnances en vigueur dans 5 arrondissements, est nécessaire afin d'assurer d'une part, la cohérence des règles d'utilisation et des pratiques de gestion des matières résiduelles en fonction de l'évolution des modalités de collectes spécifiques à chacun des arrondissements et d'autre part, de les rendre légalement applicables aux utilisateurs.

Les ordonnances doivent être ajustées à la réalité afin de permettre un meilleur encadrement des utilisateurs et d'exercer un contrôle pratique de leurs activités dans le but d'atteindre les objectifs environnementaux et d'optimiser la propreté en favorisant les bons comportements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan Montréal durable 2016-2020, le présent dossier contribue à la concrétisation de la cible : *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des ordonnances est nécessaire afin de représenter les pratiques des collectes des matières résiduelles en vigueur dans les arrondissements. Sans leur adoption, les arrondissements concernés ne disposeront pas du cadre réglementaire nécessaire pour assurer la performance des activités de collecte, encourager la réduction des matières résiduelles vouées à l'enfouissement et offrir un encadrement harmonisé à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de sensibilisation seront menées par les arrondissements au fur et à mesure de la mise en oeuvre des différents éléments couverts par les ordonnances pour les clientèles visées (changement de journée de collecte, nouvelle collecte, etc.).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 3 mai 2017 – Adoption
Entrée en vigueur des ordonnances au moment de leur publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lynda GENOIS, Ahuntsic-Cartierville
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, Anjou

Maureen WILHELM-BLANC, Le Plateau-Mont-Royal
Éric THIFAUT, Service de la gestion et de la planification immobilière
Martin THIFFEAULT, Verdun

Lecture :

Lynda GENOIS, 20 avril 2017
Marc-Pierre LAFRAMBOISE, 20 avril 2017
Maureen WILHELM-BLANC, 20 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason LAFRAMBOISE
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-03-13

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat résiduelles)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Pierre GRAVEL
Directeur – gestion des matières résiduelles et
infrastructures

Approuvé le : 2017-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-04-20

CE : 40.002

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176352003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « Quartier latin »

Il est recommandé :
d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur « Quartier Latin » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce (RCG 15-082).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 18:15

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176352003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « Quartier latin »

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), ci-après le PR@M-Commerce, prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 14 décembre 2016, le comité exécutif annonçait que trois secteurs commerciaux ont fait l'objet d'un accord de principe. La demande soumise par la Société de développement commercial du Quartier Latin (SDC) figure parmi ceux-ci. La SDC a présenté une demande relative à une application du programme sur son territoire (tel que défini dans l'ordonnance)

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Quartier Latin » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Commerce. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 2063 (14 décembre 2016) : donner un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M-Commerce dans les secteurs de la Société de développement commercial Wellington, de la Société de développement commercial du Quartier Latin et de la Promenade Hochelaga-Maisonneuve.

CG15 0719 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) - Approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

DESCRIPTION

L'approbation de l'ordonnance rendra le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Commerce) (RCG 15-082)

applicable au secteur « Quartier Latin » à partir du 6 mai 2017.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Quartier Latin » à partir du 6 mai 2017 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie et de la SDC.

Par les travaux réalisés et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. L'application du PR@M-Commerce permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la diversification de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme du Quartier Latin;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1151179004 et ont fait l'objet des approbations requises par le comité exécutif le 21 octobre 2015 (CE15 1924).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elles concernent l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces. Aussi, puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au cœur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance fera en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082) ne pourra pas être applicable au secteur « Quartier Latin » à partir du 6 mai 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Quartier Latin » à partir du 6 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-11

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-04-18



Dossier # : 1176352005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « rue Notre-Dame Ouest ».

Il est recommandé :

- d'édicter un projet d'ordonnance afin de désigner le secteur « rue Notre-Dame Ouest » aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-19 08:39

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176352005

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance requise afin de rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083), financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, applicable au secteur « rue Notre-Dame Ouest ».

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) prévoit que le comité exécutif peut désigner un ou plusieurs secteurs de l'agglomération où ce Règlement pourra s'appliquer.

Le 20 avril 2016, le comité exécutif annonçait que deux secteurs commerciaux ont fait l'objet d'un accord de principe. La demande soumise par la Société de développement commerciale du Quartier du Canal (SDC) pour la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue De Courcelle et l'avenue Atwater » (Notre-Dame Ouest) figure parmi ceux-ci. La SDC a présenté une demande relative à une application du programme sur son territoire.

L'ordonnance rendant le Règlement applicable au secteur « Notre-Dame Ouest » constitue la dernière étape avant l'application du PR@M-Artère en chantier. Les commerçants et propriétaires d'immeubles commerciaux de ce secteur pourront s'inscrire au programme suite à l'adoption de cette ordonnance par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 16 0620 (20 avril 2016) : obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M-Artère en chantier dans les secteurs de la rue Notre-Dame Ouest, entre la rue De Courcelle et l'avenue Atwater, ainsi que le boulevard Guin Ouest, entre la rue De Serres et le boulevard Laurentien.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

DESCRIPTION

Le Service du développement économique recommande au comité exécutif d'édicter l'ordonnance requise pour rendre le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) applicable au secteur « Notre-Dame Ouest » à partir du 1^{er} juin 2017.

JUSTIFICATION

La proposition de rendre le programme de subvention applicable au secteur « Notre-Dame Ouest » à partir du 1^{er} juin 2017 a fait l'objet d'une réflexion et de discussions avec les représentants du milieu concerné.

Le Règlement indique les travaux pour lesquels une demande de subvention pourra être déposée ainsi que les conditions qui leur sont applicables. Par ces travaux et les conditions particulières pour ceux-ci, le programme favorise des interventions complètes et de qualité ainsi que leur intégration au milieu. Tous les travaux admissibles sont assujettis à la réglementation municipale et un permis est requis préalablement à leur réalisation, assurant ainsi leur conformité.

L'application du PR@M-Artère en chantier permettra :

- d'améliorer la compétitivité des établissements commerciaux du secteur dans un contexte où la mise en valeur et la dynamisation de l'offre commerciale est importante pour assurer le dynamisme de la rue Notre-Dame Ouest une fois que les travaux d'infrastructure seront réalisés;
- d'actualiser le cadre bâti et d'améliorer l'ambiance commerciale par des interventions physiques de qualité respectant les pratiques et les principes reconnus en design;
- de contribuer à l'amélioration continue de la qualité du milieu de vie des résidents de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1161179008 et ont fait l'objet des approbations requises du comité exécutif le 1^{er} juin 2016 (CE16 0902).

Toutes les dépenses relatives à ce programme sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise, tel que défini au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), qui est une compétence de cette instance en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en termes de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans la priorité du Plan Montréal durable 2016-2020 qui vise à assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas édicter cette ordonnance ferait en sorte que le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) (RCG 15-083) ne pourra pas être applicable au secteur « Notre-Dame Ouest » à partir du 1^{er} juin 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en œuvre du programme dans le secteur « Notre-Dame Ouest » à partir du 1^{er} juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2017-04-18



Dossier # : 1172739001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'établir un processus efficace de financement des compensations remises aux adjudicataires suite à des annulations d'appels d'offres publics avec le budget corporatif "Dépenses communes"

Il est recommandé
d'adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'établir un processus efficace de financement des compensations remises aux adjudicataires suite à des annulations d'appels d'offres publics avec le budget corporatif "Dépenses communes".

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-28 13:24

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1172739001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin d'établir un processus efficace de financement des compensations remises aux adjudicataires suite à des annulations d'appels d'offres publics avec le budget corporatif "Dépenses communes"

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires RCE02-004 précise les éléments de délégation ainsi que la hiérarchie administrative applicable. Cette hiérarchie est détaillée dans une annexe qui accompagne le règlement. Ce règlement s'applique à tous les services municipaux, à l'Ombudsman, à la Commission de la fonction publique et au Secrétariat de liaison de l'agglomération. Depuis le 1er septembre 2016, l'utilisation du cahier des charges administratif harmonisé est requise pour tous les appels d'offres publics d'exécution de travaux. Il inclut les compensations suivantes :

Lorsque la décision de ne pas donner suite à un appel d'offres public est prise postérieurement à l'ouverture des soumissions ou dans le cas où un système de pondération et d'évaluation des offres est prévu , postérieurement à l' évaluation des offres , le soumissionnaire qui aurait été déclaré l'adjudicataire reçoit , à titre de compensation et de règlement final pour les dépenses effectuées :

- a) pour une soumission dont le montant est $\geq 500\ 000\ \$$ et $\leq 1\ 000\ 000\ \$$: un montant de 2 000 \$;*
- b) pour une soumission dont le montant est $\geq 1\ 000\ 000\ \$$: un montant de 5 000\$.*

L'approbation du comité exécutif est demandée afin d'ajouter une délégation de pouvoir au directeur du Service des finances et trésorier de la Ville afin d'approuver les virements de crédits budgétaires du budget corporatif "Dépenses communes" vers les unités administratives concernées pour le paiement de ces compensations suite à des annulations d'appels d'offres publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0243 - 22 février 2017: Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004) afin de mettre à jour l'annexe A à la suite de l'adoption du budget 2017

DESCRIPTION

Le budget requis pour financer les compensations suite à des annulations d'appels d'offres publics est prévu dans le budget corporatif "Dépenses communes". L'utilisation de ce budget requiert l'approbation du comité exécutif. À ce jour, les unités administratives concernées ont assumé la compensation à même leur budget de fonctionnement. Le Service de performance organisationnelle estime le nombre moyen à 40 compensations annuellement pour la Ville de Montréal. Cette estimation est basée sur une moyenne du nombre d'annulations des appels d'offres publics des dernières années provenant du système SEAO (système électronique d'appels d'offres).

Étant donné le volume de demandes annuelles, la valeur des compensations en cause et la nature précise de ces dépenses, cette délégation de pouvoir au directeur du Service des finances et trésorier de la Ville permettra d'accroître l'efficacité du processus de paiement aux adjudicataires. Cette façon de faire est également utilisée pour les remboursements de 100 000 \$ ou moins relatifs à l'auto-assurance (article 41.11 du Règlement de délégation aux fonctionnaires (RCE02-004)).

L'ajout proposé au Règlement RCE02-004 est le suivant :

« L'autorisation d'effectuer un virement de crédits vers les services et les arrondissements provenant du budget corporatif « Dépenses communes » pour le paiement de compensations à des adjudicataires, en raison de l'annulation d'un appel d'offres public après l'ouverture des soumissions, est déléguée au directeur de service – Finances et trésorier de la Ville. »

Ces virements de crédits budgétaires permettront de couvrir le coût de ces compensations déboursées par les unités administratives à compter du 1er janvier 2017.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de 150 000 \$ est prévu en 2017 dans le budget corporatif "Dépenses communes", soit 80 000 \$ pour des dépenses locales et 70 000 \$ pour des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette modification permettra d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation du comité exécutif, une procédure de compensation suite à l'annulation d'un appel d'offres public postérieurement à l'ouverture des soumissions sera émise par le Service de performance organisationnelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

France BEAULIEU, Service de la performance organisationnelle
Nouredine HANOUIZ, Service de la performance organisationnelle

Lecture :

Nouredine HANOUIZ, 20 mars 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Martine HACHÉ
Chef de division

Le : 2017-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2017-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-03-28



Dossier # : 1171361002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art »

Il est recommandé :
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art »

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-18 11:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1171361002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art »

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement permet à la Ville d'accorder, via le Programme de subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art, une subvention à l'artiste professionnel pour l'utilisation d'un atelier d'artiste pour la production d'œuvres originales de recherche ou d'expression. Ce règlement a été adopté annuellement depuis 1995. Cependant, cette année, il est recommandé de l'adopter pour un exercice donné.

En 2008, la Ville abandonne le rôle des valeurs locatives. Or, jusqu'en 2008, les valeurs de ce rôle servent de base pour le calcul des subventions de ce programme. En conséquence, le règlement pour l'exercice financier 2008 introduit des modalités différentes pour tenir compte de ce changement et pour remplacer l'ancienne formule de calcul. Depuis 2009, le règlement reconduit les modifications de 2008 avec la nouvelle formule de calcul des subventions.

À l'instar des années antérieures, la date limite d'acceptation des demandes est fixée 90 jours après la fin de l'année visée. Ainsi, la date limite d'acceptation des demandes pour l'année 2017 est le 31 mars 2018 et ainsi de suite pour les années à venir.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0622 du 16 mai 2016

Adoption - Règlement sur le subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016)

CM15 0829 du 15 juin 2015

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015)

CM14 0432 du 28 avril 2014

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014)

CM13 0470 du 27 mai 2013

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2013)

CM12 0319 du 16 avril 2012

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2012)

DESCRIPTION

Le règlement accorde une subvention à l'artiste professionnel ou à la personne morale, dont un tel artiste a le contrôle ou au regroupement d'artistes professionnels, pour l'utilisation d'un atelier d'artiste dans un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Depuis 2008, le calcul de la subvention tient compte de la superficie occupée et utilisée comme atelier d'artiste ainsi que du nombre de jours durant lesquels la partie de l'immeuble ou l'immeuble, non résidentiel, est utilisé comme tel. Cette approche méthodologique adoptée en 2008 est conservée depuis. Plus précisément, le taux utilisé pour le calcul de la subvention demeure à 5,38 \$ le mètre carré (m²) de superficie de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble utilisé comme atelier d'artiste.

Il est proposé d'adopter ce règlement pour qu'il serve non seulement pour l'année en cours, mais aussi pour les années subséquentes. Le règlement prévoit que le comité exécutif puisse par ordonnance modifier la subvention, et ce, en augmentant ou diminuant le montant par lequel le nombre de m², de superficie de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble non résidentiel utilisé comme atelier d'artiste, est multiplié pour le calcul de la subvention.

Depuis la création de ce programme, le total annuel, par catégorie, des subventions accordées à ce jour est comme suit :

Année	Arts visuels (\$)	Demandes #	Métiers d'art (\$)	Demandes #	Total (\$)	Demandes #
1995	112 002,41	-	-	-	112 002,41	-
1996	157 361,15	275	43 317,32	60	200 678,47	335
1997	166 187,43	282	50 419,58	78	216 607,01	360
1998	187 623,46	304	54 371,90	83	241 995,36	387
1999	199 949,23	332	59 851,26	86	259 800,48	418
2000	202 500,91	325	67 834,47	99	270 335,38	424
2001	170 601,31	333	71 011,34	112	241 612,65	445
2002	162 996,15	312	75 908,61	119	238 904,76	431
2003	179 665,28	292	85 731,47	106	265 396,75	398
2004	178 219,09	288	80 581,93	99	258 801,01	387
2005	169 612,11	256	82 153,52	95	251 765,64	351
2006	159 494,02	243	80 575,59	99	240 069,61	342
2007	143 535,88	201	68 730,65	87	212 266,53	288
2008	160 130,96	222	63 040,74	90	223 171,71	312
2009	178 078,53	252	60 210,64	92	238 289,17	344
2010	182 828,00	269	56 963,00	93	239 791,00	362
2011	175 521,00	253	60 634,00	95	236 154,00	348
2012	176 767,00	257	65 108,00	106	241 875,00	363
2013	175 207,00	258	64 306,00	114	239 513,00	372
2014	156 074,00	237	63 628,00	108	219 702,00	345
2015	151 220,00	239	66 429,00	112	217 649,00	351
2016*	64 325,00	78	14 621,00	27	78 946,00	105

* traitées à ce jour

La liste des subventions accordées par artiste est publiée sur le site Internet de la Ville du

Service de la Culture (SC). L'équipe de gestion procède chaque année à l'envoi de deux rappels ou plus, auprès des bénéficiaires de l'année précédente.

JUSTIFICATION

Ce règlement donne suite aux décisions depuis l'exercice de 1995, par des administrations municipales qui se sont succédées, d'accorder des subventions aux artistes professionnels dans le domaine des arts visuels et, depuis l'exercice de 1996, d'en accorder aussi à ceux du domaine des métiers d'art. À l'époque, les artistes ne pouvant être exemptés de la taxe d'affaires, la Ville considérait important de leur accorder un avantage équivalent, par le biais d'un programme de subvention.

Depuis, 2008, la subvention est plutôt pour soutenir leur atelier d'artiste professionnel. À l'heure actuelle, le soutien aux OBNL de ce domaine s'effectue notamment par les mesures ou programmes adoptés en vertu de la Politique de développement culturel alors que le soutien aux artistes au moyen d'une subvention sera maintenu par l'adoption du présent règlement.

Finalement, l'adoption de ce programme maintient un lien de confiance important entre la Ville, le milieu et les artistes concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires annuels afférents aux subventions consentis dans le cadre de ce règlement sont de 235 000 \$. Tout montant additionnel de subvention est pris à même l'enveloppe prévue. Les crédits budgétaires nécessaires à ce dossier sont prévus au Service de la culture (SC). La gestion du programme est assurée par le personnel de l'équipe du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) depuis 2008. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en œuvre de ce règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art est prévue pour juin 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Juin 2017

- Mise à jour des documents du programme, du formulaire de demandes
- Lien sur le site Internet de la culture de la Ville
- Mise à jour des rubriques sur le site de la culture avec PDF du programme et du formulaire de demande

Juin 2017

- Annonce auprès des bénéficiaires de 2016

Octobre 2017

- 2e rappel auprès des bénéficiaires de 2016

Février 2018



Dossier # : 1176652001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans modification, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastructures au sud de la rue Saint-Viateur-Est)

Suite à la résolution CA17 25 0106 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 3 avril 2017, il est recommandé au conseil de la ville:
D'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047), relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastructures au sud de la rue Saint-Viateur-Est).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-04-07 10:42

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176652001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans modification, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour but de permettre au conseil de la ville d'adopter, sans changement, le *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047), relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est), suite à la résolution CA17 25 0106 adoptée par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance du 3 avril 2017.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1176652001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction dans la zone 11-T5 (Mégastuctures au sud de la rue Saint-Viateur-Est)

CONTENU

CONTEXTE

Au courant des années 1970, le quartier du Mile-End a vu apparaître des immeubles de grand gabarit, les *daylight factories*, d'abord occupés essentiellement par l'industrie du textile et du vêtement. Au milieu des années 1990, les activités économiques manufacturières traditionnelles des mégastuctures ont connu un ralentissement marqué. Concrètement, entre 1981 et 2011, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a connu une baisse de 81 % des emplois de ce secteur d'activités (Document de consultation sur l'avenir du manufacturier, 2016). Dans ce contexte, la nécessaire revitalisation du secteur a été identifiée dans différents documents de planification :

2004 – Identification des abords de la voie ferrée comme secteur de planification détaillée au **Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal** (04-047).

- Orientation: « Consolider et diversifier les activités d'emplois et, à certains endroits, envisager une requalification à des fins résidentielles »;

2005 – Identification de Saint-Viateur Est comme un des principaux secteurs à transformer au **chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal** (04-047).

- Potentiel de conversion à des fins d'emplois dans le domaine des nouvelles technologies et pour la création de milieux de vie équilibrés offrant une mixité sociale et d'usages;

2006 – **Document d'orientation** sur le secteur produit par le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

- « Un bâti atypique en attente de projets »;
- Des immeubles à convertir en encourageant le développement de l'économie créative.

Heureusement, dans les années 2000, une consolidation de la vocation culturelle, créative et technologique s'est exercée dans ce secteur. Maintenant, ces bâtiments font partie d'un quartier en pleine effervescence et en mutation vers des usages commerciaux et de bureaux. Au courant des années 2010, le secteur devient la plus importante zone d'emploi

de l'arrondissement. En 2012, 533 entreprises y sont installées, pour un total de 7500 emplois (recensement de l'arrondissement). En 2016, ce sont environ 13 000 emplois qui y sont répertoriés. Quelques grands joueurs contribuent grandement à ce dynamisme dont Ubisoft, Attraction médias, Sun Life, Union des Artistes, Appnovation et Framestore. Cela dit, l'effervescence repose sur une majorité de très petites entreprises, de moins de cinq employés.

La zone 11-T5 est constituée de six bâtiments dont cinq ont une volumétrie très importante :

Adresse	Nombre d'étages	Densité actuelle approximative	Densité minimale\maximale prescrite
5333 Casgrain	12	8,91	min 4 \ max 6
5425 Casgrain	9	8,61	min 4 \ max 6
5435 Casgrain	2	1,16	min 4 \ max 6
160 Saint-Viateur Est	8	7,54	min 4 \ max 6
5445 De Gaspé	11	9,1	min 4 \ max 6
5455 De Gaspé	12	9,35	min 4 \ max 6

Le projet dérogatoire traité, sous forme de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), duquel découle la présente demande de modification du plan d'urbanisme, consiste en la construction d'une passerelle aérienne entre le 5445 et le 5455, avenue De Gaspé. Celle-ci permettrait de lier deux suites d'un même locataire désirant agrandir leurs espaces de travail, qui se déploient dans les deux immeubles, que la passerelle reliera. Le but de cette opération est d'être conforme au *Code National du Bâtiment* au niveau de la capacité d'évacuation et également de faciliter le transit et la fonctionnalité des échanges de ce locataire majeur. La nouvelle superficie de plancher ainsi créée augmentera la densité du 5455 avenue De Gaspé, déjà excédentaire à la densité prescrite à l'article 26 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277). La démarche de projet particulier est traitée distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 1166652010.

5455, avenue De Gaspé

Densité prescrite : 6,0000

Densité actuelle : 9,3520

Densité projetée : 9,3570

Différence (superficie de la passerelle) : 0,0050 (25 m²)

Il est à noter qu'une partie de la zone 11-T5, soit les bâtiments du 5445-5455 avenue De Gaspé, est située dans l'aire de protection du Monastère des Carmélites et qu'une autorisation du *ministère de la Culture et des Communications* (MCCQ) a été obtenue. Également, une rencontre avec les Moniales a été organisée le 23 janvier 2017, en compagnie du MCCQ, afin de leur présenter le projet et connaître leurs préoccupations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Augmentation du C.O.S. maximal de 6,0 à 9,5 dans le « secteur à transformer 11-T5 », qui contient les mégastructures au sud de la rue Saint-Viateur Est, de manière à y refléter le cadre bâti existant et le modeste potentiel de redéveloppement des immeubles.

La Partie II – Les documents d’arrondissement du *Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) seront modifiés par le remplacement, au chapitre 11 qui présente les paramètres de densité de construction pour les secteurs à transformer ou à construire sur le territoire de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal, des paramètres du secteur « 11-T5 » par les paramètres suivants :

Secteurs à transformer ou à construire Orientation : *Renouveler le caractère des secteurs*
La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

- bâti de huit à douze étages hors sol;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal: 4,0;
- C.O.S. maximal: **9,5**.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la présente modification du *Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) pour les raisons suivantes :

- La modification des paramètres de densité s’avère cohérente avec les orientations exprimées depuis 2004 au *Plan d’urbanisme* pour ce secteur à transformer, à savoir, que les balises d'aménagement reconnaissent la présence des mégastructures;
- L’intervention s’avère en continuité avec les étapes précédentes d’une démarche de planification innovante et sensible au contexte au sein de laquelle les emplois du secteur technologique et créatif, la vocation artistique et culturelle, l’implication citoyenne, la sensibilité au patrimoine et l’amélioration du domaine public ont constitué des dimensions indissociables;
- Le geste permettra de reconnaître le rôle important de pôle d’emplois des mégastructures au sein du quartier du Mile-End, appuyant ainsi la nouvelle vocation d’un bâti industriel en mutation;
- Les bâtiments ne sont pas encore totalement adaptés à leur nouvel usage et, puisque d’autres transformations sont prévues dans le futur, la modification permettra d’autoriser de petits agrandissements ponctuels;
- L’ajout de la passerelle entraîne peu d’impact supplémentaire sur la visibilité du Monastère des Carmélites, à partir des mégastructures, puisque la construction sera en retrait, que la vue sera amoindrie par les motifs dans le verre et que celle-ci se limitera aux bâtiments du Monastère et non vers la cour extérieure cloîtrée;
- Une autorisation du *ministère de la Culture et des Communications* (MCCQ) a été obtenue et une rencontre avec les Moniales a été organisée le 23 janvier 2017;
- Le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a émis un avis favorable au projet particulier et à la modification du *Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) lors de sa séance du 4 octobre 2016;
- Le comité mixte (comité Jacques-Viger et conseil du patrimoine de Montréal) a émis un avis favorable à la modification du *Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) lors de sa séance du 20 janvier 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet de règlement contribue à la réduction des impacts du redéveloppement des immeubles dans l'aire de protection du monastère des Carmélites et assure une meilleure cohésion dans la planification de cette revitalisation, tout en permettant une densification des fonctions urbaines. Il s'inscrit également dans la démarche plus large de requalification du secteur Saint-Viateur Est, qui privilégie les modes de transports collectifs et actifs et la présence d'emplois à proximité de l'habitation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 mars 2017 : Conseil d'arrondissement : avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement;

- **Mars 2017** : Avis annonçant l'assemblée publique de consultation;
- **28 mars 2017** : Assemblée publique de consultation;
- **3 avril 2017** : Conseil d'arrondissement : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- **12 avril 2017** : Comité exécutif : recommandation d'adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme au conseil municipal;
- **24 avril 2017** : Conseil municipal : adoption du règlement de modification du plan d'urbanisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

La présente demande vise à modifier le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) afin que le projet particulier soumis pour le bâtiment, traité distinctement par le biais du sommaire décisionnel portant le numéro 11166652010, soit conforme à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain GARCIA, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sylvain GARCIA, 6 février 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier JONCAS-HÉBERT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-02-06

Michael TREMBLAY
Chef de division - urbanisme



Dossier # : 1177215001

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du Règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)».

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter, tel que soumis, le projet de Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009);

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-20 17:49

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177215001

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du Règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)».

CONTENU

CONTEXTE

Afin de mettre à exécution certains projets découlant de la politique sur l'industrie du taxi, des modifications au règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)» sont proposées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption de la Politique sur l'industrie du taxi de Montréal à la séance du 21 août 2014 du conseil d'agglomération - résolution CG14 0375.

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 20 août 2015 du conseil d'agglomération - Résolution CG15 0508.

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 24 septembre 2015 du conseil d'agglomération - Résolution CG15-0576.

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 26 janvier 2017 du conseil d'agglomération - Résolution CG17-0024.

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 23 février 2017 du conseil d'agglomération - Résolution CG17-0061.

DESCRIPTION

Les modifications réglementaires proposées visent à poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action 2015-2017 de la Politique sur l'industrie du taxi avec des projets visant à mettre en place une image distinctive forte pour toute l'industrie.

Plus précisément, la modification proposée vise à accorder le pouvoir au CE de rendre des ordonnances relative à l'image distinctive dans le but de poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action.

JUSTIFICATION

Ces modifications réglementaires sont proposées afin d'implanter la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal et le plan d'action qui en découle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce changement réglementaire n'entraîne aucun coût pour la ville de Montréal et pour le Bureau du taxi de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication pour informer les membres de l'industrie sera mise en place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le CM et le CG du Règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)».

Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance spécifiant les normes relatives à l'image distinctive.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Services des affaires juridiques, Direction des affaires civiles (Véronique Belpaire)

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GERVAIS
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

André POISSON
Directeur général

Le : 2017-03-31



Dossier # : 1165069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter quatre emplacements dans l'arrondissement d'Outremont

Attendu que lors de sa séance ordinaire du 5 décembre 2005, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA05 16 0182, décidé de conclure avec la société *Communauto inc.* une entente de location de sept espaces de stationnement public;

Attendu qu'en mai 2006, un bail a été conclu avec *Communauto inc.* pour ces sept places de stationnement;

Attendu que ce bail a été modifié par addenda, en décembre 2006, pour l'ajout d'une place de stationnement;

Attendu que ce bail a été modifié par addenda, en juin 2009, pour l'ajout de 13 places de stationnement;

Attendu que ce bail a été modifié par addenda, en septembre 2012, pour l'ajout d'une place de stationnement;

Attendu que la société *Communauto inc.* souhaite maintenant que l'arrondissement lui loue quatre nouveaux espaces et ce, suivant les mêmes modalités que celles prévues à l'entente de location intervenue en 2006;

Il est recommandé au conseil municipal :

De conclure avec la société *Communauto Inc.* un addenda à ce bail pour la location d'espaces de stationnement public afin :

- d'ajouter un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne près de l'avenue Querbes passant de 1 à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit;

- d'ajouter deux (2) espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison passant d'aucun à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit;
- d'ajouter un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier entre les avenues de l'Épée et Querbes passant de 1 à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit.

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer cet addenda pour et au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-03-15 13:16

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter quatre emplacements dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Considérant que le stationnement hors rue visé ne fait pas partie du réseau artériel ou local, l'autorité compétente pour adopter des modifications en lien avec ces stationnements qui ne sont pas accessoires à un bâtiment associé à une compétence d'arrondissement est le **Conseil de Ville** en application de l'article 84 de la Charte de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1165069012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	Plan de transport
Objet :	Approuver la modification à l'entente conclue avec Communauto afin d'ajouter quatre emplacements dans l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

L'entreprise Communauto offre des services d'autopartage dans l'arrondissement d'Outremont depuis 2004. Ce service permet de réduire le nombre de véhicules automobiles présents dans l'arrondissement en permettant à plusieurs personnes d'utiliser un seul et même véhicule. L'entente qui est en vigueur présentement et qui a été modifiée en 2009 et 2012 doit être à nouveau modifiée afin d'y ajouter quatre espaces compte tenu que les besoins pour ce genre de mode de transport collectif ont augmentés dans les dernières années.

Lors de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 15 mars 2016, les membres de ce Comité ont recommandé l'ajout d'espaces réservé aux voitures de Communauto comme suit :

- Un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne entre les avenues de l'Épée et Querbes ;
- Deux (2) espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Édouard-Charles entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison ;
- Un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier entre les avenues de l'Épée et Querbes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du Conseil d'Arrondissement CA05 160182
Résolution du Conseil d'Arrondissement CA09 160069
Résolution du Conseil d'arrondissement CA12 160277

DESCRIPTION

La recommandation exige les ajouts suivants :

Ajout d'un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 6 localisé au sud de l'avenue Van Horne près de l'avenue de Querbes passant de 1 à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit

Ajout de (2) deux espaces dans le stationnement hors rue numéro 12 localisé au nord de l'avenue Edouard-Charles entre l'avenue Querbes et la rue Hutchison passant d'aucun à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit

Ajout d'un (1) espace dans le stationnement hors rue numéro 15 localisé au nord de l'avenue Laurier entre les avenues de l'Épée et Querbes passant de 1 à 2 espaces réservé à Communauto à cet endroit

De plus, il est nécessaire de signifier que la description du positionnement des espaces alloués à l'entreprise *Communauto* dans les stationnements hors rue numéros 6 et 8 ainsi que ceux de la Bibliothèque et du CCI a été revue et corrigée et ce, afin d'assurer une concordance avec ceux existants sur le terrain.

JUSTIFICATION

- Les besoins en matière d'autopartage ont substantiellement augmenté dans les dernières années
- Cette mesure vient supporter le plan de transport de la Ville de Montréal
- Encourager ce mode de transport permet de contribuer à la réduction des GES
- L'ajout de ces espaces est au bénéfice des citoyens d'Outremont

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Augmentation des revenus passant de 2 200 \$ à 2 600 \$ par mois (taxes en sus)
Les travaux relatifs à l'installation des enseignes de signalisation seront réalisés par *Communauto*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Mélania DINEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Edison RAMIREZ, Outremont
Jonathan ST-LOUIS, Outremont
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Edison RAMIREZ, 6 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb. / Circulation et stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-24

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André BRIDEAU
Directeur des Travaux publics



Dossier # : 1175950001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques ».

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques » dans le cadre de différents projets en planification ou en réalisation à la Direction de l'urbanisme, sous réserve de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-20 16:23

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175950001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 450 000 \$ pour le financement d'acquisitions immobilières stratégiques ».

CONTENU

CONTEXTE

Donnant suite à l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) du conseil municipal par les instances en novembre 2016, dans lequel un montant est planifié pour les exercices 2017-2019 (et ultérieur) aux fins des acquisitions stratégiques, la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), en collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), vise la mise en place d'une stratégie immobilière en soutien aux projets urbains et aux secteurs en planification. Cette approche permettra notamment de déterminer les acquisitions stratégiques de biens immobiliers qui ne sont pas prévues dans un règlement d'emprunt antérieurement adopté. L'obtention d'un financement pour ces acquisitions constitue l'objet du présent dossier. La Direction de l'urbanisme assure, en tant qu'unité requérante, la coordination des projets urbains en cours de réalisation et celle des secteurs de planification déterminés par l'Administration. À ce titre, son portefeuille de projets regroupe essentiellement des dossiers prioritaires qui sont inscrits au PTI 2017-2019 (et ultérieur). De plus, la direction est mandatée, depuis 2014, pour mener à bien les démarches de planification urbaine de secteurs stratégiques déterminés par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) et en soutien aux arrondissements. Ces projets urbains et ces opération de planification urbaine sont menés en collaboration avec les services municipaux, les arrondissements et les villes reconstituées concernés.

Rappelons que les démarches de planification urbaine visent essentiellement à définir la vision de développement, les hypothèses d'aménagement, ainsi qu'à évaluer la faisabilité technique et financière des interventions municipales privilégiées, que ce soit dans les secteurs déterminés par le Schéma ou dans les démarches de planification en soutien aux arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 du conseil municipal
CG15 0055 - 29 janvier 2015 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) »

DESCRIPTION

L'adoption d'un règlement d'emprunt de 23,45 M\$ servira à acquérir des biens immobiliers stratégiques dans les projets urbains en cours de réalisation et dans les secteurs en planification.

Les projets urbains en cours de réalisation sont notamment le Site Outremont et ses abords, Griffintown, le Triangle, le secteur Champ-de-Mars et le CUSM. Les secteurs de planification déterminés par le Schéma sont les secteurs Namur - de la Savane, le Havre, Assomption, Anjou-Langelier, Turcot - Lachine-Est et Chemin Côte-de-Liesse. D'autres secteurs à construire ou à transformer font aussi l'objet de démarches de planification en soutien aux arrondissements.

Pour l'ensemble de ces démarches, la Direction de l'urbanisme coordonne, avec les services municipaux et les arrondissements concernés, les interventions les plus structurantes pour mettre en valeur les secteurs désignés. Plusieurs de ces interventions requièrent des acquisitions de biens immobiliers.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt servira à réaliser des acquisitions stratégiques qui sont prévues aux projets urbains et aux projets localisés dans les secteurs faisant l'objet d'une planification. Il correspond aux projections en immobilisations planifiées au PTI 2017-2019 (et ultérieur), tel qu'adopté par les instances en novembre 2016 (réf. projet 40176).

L'adoption du règlement d'emprunt permettra d'amorcer les négociations avec les propriétaires visés et de conclure, le cas échéant, les transactions requises ainsi que les frais d'étude s'y rattachant (analyse immobilière, études techniques préalables, sécurisation des sites, etc.).

Le but est de pouvoir réaliser ces transactions immobilières en amont de la réalisation des projets, réduisant les coûts des acquisitions nécessaires pour les fins municipales ou de développement immobilier et d'éviter d'avoir recours aux mécanismes d'expropriation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du règlement d'emprunt de 23,45 M\$ comme prévu dans le PTI 2017-2019 (et ultérieur) du conseil municipal, au projet n° 40176 : Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification, donnera les crédits nécessaires pour procéder aux acquisitions stratégiques souhaitées. Les dépenses financées par ce règlement d'emprunt seront entièrement assumées par la ville centrale.

Il est à noter que ce règlement d'emprunt ne couvre pas toutes les acquisitions immobilières stratégiques requises pour mener à terme les projets visés. Conséquemment, les acquisitions prioritaires seront déterminées par le Service de la mise en valeur du territoire et le Service de la gestion et de la planification immobilière, en collaboration avec les arrondissements et services concernés.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces acquisitions immobilières stratégiques permettront de dynamiser les secteurs en planification et les projets urbains en phase de réalisation afin de créer des quartiers conviviaux et favoriser la diversité des activités urbaines ainsi que les déplacements actifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est essentielle à la mise en oeuvre des différents projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - règlement d'emprunt (conseil municipal) : 15 mai 2017

- Adoption du règlement d'emprunt (conseil municipal) : 12 juin 2017
- Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT : au cours de l'été 2017
- Prise d'effet à compter de la date suivante : au cours de l'été 2017
- Entrée en vigueur du règlement d'emprunt : au cours de l'automne 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-03-17

Daniel CORBEIL
Conseiller en aménagement

Lise BERNIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-04-20

CE : 40.011

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176688006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland

Il est recommandé d'adopter le Règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland".

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-21 15:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176688006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation du projet expérimental de toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 adopté par le conseil municipal, l'Administration prévoit un investissement pour la réalisation d'une toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland. Le Service des Grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) doit faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires afin de pouvoir financer le projet.

Le projet de toiture végétalisée est issu et réalisé avec la collaboration technique de la Ville de Paris dans le cadre d'une entente d'échange franco-qubécoise. Le caractère expérimental et éducatif de ce projet vise à faire la promotion des toits verts afin de faciliter leur réalisation sur les édifices publics et privés sur tout le territoire en constituant une vitrine du savoir-faire de Montréal.

Le financement du projet de toiture végétalisée n'est pas capitalisable puisqu'il s'agit d'un projet expérimental innovateur. Il doit être considéré comme une dépense de fonctionnement financée par emprunt assumée entièrement par la ville centrale. Le présent dossier porte donc sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 950 000 \$ permettant de financer la réalisation du toit vert.

Le SGPVMR est le service requérant tandis que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est l'exécutant de ce projet. L'édifice Louis-Charland est une propriété de la Société d'Habitation et de Développement de Montréal (SHDM) qui a donné son accord au projet et suit l'évolution des plans et devis jusqu'à leur approbation finale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

M16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 950 000 \$ afin de financer les travaux de réalisation de la toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland. Les sommes prévues se répartissent comme suit:

2017: 1 250 000 \$

2018: 350 000 \$

2019: 350 000 \$

Ce règlement d'emprunt comprend les honoraires d'exécution des travaux, la surveillance des travaux, le suivi environnemental et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant. Plus précisément, les travaux suivants sont prévus :

1. Préparation de la toiture

- enlèvement du ballast
- dégarnissage de la toiture
- installation de la nouvelle membrane et de l'isolant

2. Construction d'une terrasse accessible

- installation du pontage et du mobilier
- éclairage
- mise à niveau de l'entrée à la terrasse avec un accès universel

3. Système de toiture végétalisée

- substrat et végétaux
- système d'irrigation et de drainage
- bordures
- puits d'inspection
- aménagements fauniques
- panneaux d'interprétation
- ballast et zones stériles

4. Garde-corps périmétrique à l'ensemble de la toiture

5. Mécanique

- tuyauterie et système d'irrigation

6. Autres travaux

- ré-utilisation et manutention des matériaux

7. Suivi technologique et de la biodiversité

- équipements scientifiques
- panneaux didactiques

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt permettra d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation de la toiture végétalisée sur l'édifice Louis-Charland. Les dépenses assumées par la ville centrale pour la réalisation de la toiture végétalisée sont non capitalisables puisque le toit de l'édifice Brennan ne requiert pas de travaux de réfection à court terme.

Ainsi, la mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra de financer un projet expérimental d'un grand intérêt au point de vue environnemental. En effet, le SGPVMR multiplie les initiatives de verdissement dans la trame urbaine qui reposent sur des stratégies de végétalisation favorables à la faune permettant de rehausser la biodiversité en ville et connecter les espaces à grande valeur écologique. Les toits verts sont essentiels pour la connectivité de la biodiversité en milieu fortement urbanisé ainsi que pour limiter les îlots de chaleur. Ils peuvent également constituer des lieux propices à l'agriculture urbaine.

De plus, la réalisation d'un toit vert sur un édifice municipal permettra d'actualiser le cadre réglementaire de construction des toits verts et faciliter leur réalisation sur les édifices publics et privés sur tout le territoire en constituant une vitrine du savoir-faire de Montréal.

Ainsi, une évaluation architecturale du projet au fil des ans sera réalisée par l'équipe du SGPI, tandis qu'un suivi environnemental sera mené par le SGPVMR.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de 34720 - Réalisation d'un toit vert de 1 950 000 \$ prévu à la programmation du PTI 2017-2019.
La période de financement de cet emprunt est de 5 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt permettra de réaliser une toiture verte sur l'édifice Louis-Charland et de participer au rehaussement de la biodiversité en ville. Le projet de toit vert est directement lié à l'une des priorités du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020: "Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle à la réalisation du projet et au respect des échéanciers fixés afin d'octroyer le contrat d'exécution en septembre 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion: conseil municipal du 15 mai 2017
- Adoption: conseil municipal du 12 juin 2017
- Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: juillet 2017
- Date approximative de l'octroi du contrat: septembre 2017
- Date de l'exécution des travaux:
phase I: octobre à novembre 2017
phase II: avril à juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André CAZELAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie LAFONTAINE
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2017-04-21



Dossier # : 1174521011

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Sarah-Maxwell dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est recommandé :

- de nommer « parc Sarah-Maxwell » le parc connu par l'appellation usuelle « parc Dézéry-Lafontaine » et constitué du lot numéro 3 635 882 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-04-20 14:28

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174521011

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer le parc Sarah-Maxwell dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve souhaite nommer officiellement un parc qui porte un nom usuel. La localisation de ce parc présente une occasion unique de commémorer l'héroïsme d'une institutrice qui a contribué au sauvetage de plusieurs dizaines d'enfants dans l'incendie d'une école du quartier Hochelaga, en 1907.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Nommer « parc Sarah-Maxwell » le parc connu par l'appellation usuelle « parc Dézéry-Lafontaine » et constitué du lot numéro 3 635 882 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Sarah Maxwell (1876-1907), directrice et institutrice de l'Hochelaga Protestant School au moment où le bâtiment, situé à l'intersection des rues Préfontaine et Adam (coin sud-est), est détruit par les flammes, le 26 février 1907. Après avoir héroïquement contribué à l'évacuation de plusieurs dizaines d'enfants, elle perd la vie avec neuf fillettes et sept garçons, âgés de trois à huit ans. Ses funérailles sont célébrées à la cathédrale Christ Church. L'école reconstruite l'année suivante sur le même site est nommée « Sarah Maxwell Memorial School ». Ce bâtiment, renommé ensuite « école Malvina-Marchand » en 1951 par la Commission scolaire des écoles catholiques de Montréal, est démoli en 1984.

Le parc Dézéry-Lafontaine (nom usuel), situé à proximité du site de l'ancienne école incendiée, est tout indiqué pour rappeler le souvenir et l'héroïsme de madame Sarah Maxwell.

Sources :

- SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL. « Sarah Maxwell et l'incendie à l'école Hochelaga » [En ligne], *Histoire du Service de la sécurité incendie de Montréal*, 2017. [<http://ville.montreal.qc.ca/sim/histoire-du-service#31>] (Consulté le 5 avril 2017).
- « Sarah Maxwell », [En ligne], *Find a grave*, 2017. [www.findagrave.com] (Consulté le 5 avril 2017).

Le nom de madame Sarah Maxwell est recommandé dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles* établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise.

L'Atelier d'histoire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a réussi à retracer des descendants de la famille de madame Maxwell qui ont exprimé leur enthousiasme quant à la dénomination d'un parc en son nom.

Le comité de toponymie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a appuyé cette recommandation lors de la séance du 27 octobre 2016.

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve appuie cette recommandation.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette recommandation lors de la séance du 28 février 2017.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage à une femme qui a marqué l'histoire en sauvant la vie de plusieurs dizaines d'enfants du quartier Hochelaga.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte des lieux publics a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Réjean BOISVERT, 10 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-06

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-04-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-04-20

**Dossier # : 1174521014**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place des Aiguilleurs dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est recommandé :
de nommer la place des Aiguilleurs, située à l'extrémité ouest de la rue Smith et constituée du lot numéro 2 296 270 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Signé par Benoit DAGENNAIS **Le** 2017-04-21 16:24**Signataire :** Benoit DAGENNAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174521014

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place des Aiguilleurs dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Sud-Ouest a sollicité la collaboration de la Division du patrimoine pour attribuer un toponyme officiel à la place aménagée au pied de la Tour-d'Aiguillage-Wellington, un bâtiment patrimonial situé au 1230, rue Smith. Acquis par la Ville de Montréal en 2010, ce bâtiment est situé en bordure du canal de Lachine et sera occupé par un organisme culturel dès 2018. Le nom proposé vise à rendre hommage aux travailleurs de la tour d'aiguillage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1504 - 20 décembre 2016 - Nommer la Tour-d'Aiguillage-Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

DESCRIPTION

Nommer la place des Aiguilleurs, située à l'extrémité ouest de la rue Smith et constituée du lot numéro 2 296 270 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

Place des Aiguilleurs

« L'aiguilleur est un membre du personnel d'un exploitant ferroviaire qui oriente les aiguillages pour d'autres employés. » Ce nom de métier est l'occasion de faire un lien entre la place qui jouxte la Tour-d'Aiguillage-Wellington, nommée en 2016. Cet édifice a joué un rôle important dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale sur les plans de la sécurité et de l'intégration des systèmes de transport à Montréal. Inaugurée en 1943 et mise hors service en 2000, la Tour-d'Aiguillage-Wellington a été le centre névralgique du vaste et complexe réseau de transport du Canadien National (CN), hérité de plusieurs compagnies ferroviaires, liant le port de Montréal, le canal de Lachine et le continent. Le contexte de la Seconde Guerre influence certainement le choix d'innover et d'opter pour la fine pointe de la technologie de l'époque afin de coordonner un nombre record de manœuvres d'aiguillage

dans un territoire restreint en milieu urbain.

Parmi les tours d'aiguillage recensées en Amérique du Nord, cette tour se démarque par son expression minimaliste et le choix du béton comme matériau. Sa double fonction de contrôle des aiguillages et du pont ferroviaire à l'origine de sa forme unique ainsi que la relative rareté de cette typologie architecturale dans le paysage des villes nord-américaines rendent ce bâtiment exceptionnel.

Par ailleurs, ce toponyme permet de poursuivre la thématique des métiers qui a été mise de l'avant dans la toponymie du Sud-Ouest depuis quelques décennies.

Sources :

- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, « Aiguilleur », [En ligne], *Grand dictionnaire terminologique*, 2017. [http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26504308] (Consulté le 11 avril 2017).
- VILLE DE MONTRÉAL. « Tour-d'Aiguillage-Wellington », [En ligne], *Répertoire historique des toponymes montréalais*, 2017. [ville.montreal.qc.ca/toponymie] (Consulté le 11 avril 2017).

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé ces recommandations lors de la séance du 28 février 2017, à la suite du comité de toponymie de l'arrondissement du Sud-Ouest qui s'est aussi prononcé en faveur le 13 février 2017.

L'arrondissement du Sud-Ouest appuie cette recommandation.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle permet de mettre en valeur un espace public en rendant hommage aux travailleurs et travailleuses qui ont œuvré comme aiguilleurs à la Tour-d'Aiguillage-Wellington.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution officielle de noms aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un repérage rapide et sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement du Sud-Ouest a prévu communiquer cette information aux citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics.

- L'affichage toponymique pourra être effectué par l'arrondissement du Sud-Ouest lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Julie NADON, 12 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-04-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-04-21



Dossier # : 1164521010

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « rue Marie-Morin » la partie de la rue Saint-Dizier située entre les rues Saint-Paul Ouest et De Brésolles, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé :
de renommer « rue Marie-Morin » la partie de la rue Saint-Dizier située au nord-ouest de la rue Saint-Paul Ouest et constituée des lots numéros 1 182 676 et 1 285 688 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-04-21 15:59

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164521010

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer « rue Marie-Morin » la partie de la rue Saint-Dizier située entre les rues Saint-Paul Ouest et De Brésolles, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal et de l'initiative Toponym'Elles, établie par l'administration municipale afin de promouvoir la représentation des femmes dans la toponymie montréalaise, la Ville de Montréal souhaite donner une suite favorable à la demande de la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph et nommer un lieu public en mémoire de madame Marie Morin, religieuse hospitalière de Saint-Joseph, première personne née en Nouvelle-France à porter le statut d'écrivain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Renommer « rue Marie-Morin » la partie de la rue Saint-Dizier située au nord-ouest de la rue Saint-Paul Ouest et constituée des lots numéros 1 182 676 et 1 285 688 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

Marie Morin (Québec, 1649 - Montréal, 1730), première supérieure canadienne de la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph et rédactrice des Annales de l'Hôtel-Dieu, de 1697 à 1725. Elle est considérée, à ce titre, comme la première personne née en Nouvelle-France à porter le statut d'écrivain.

La partie de la rue Saint-Dizier appelée à changer de nom a été nommée en 1871 à la demande de la supérieure de la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph, cessionnaires de la rue aménagée sur le terrain de l'ancien Hôtel-Dieu de Montréal. Quoiqu'elle soit d'une largeur supérieure à la ruelle Saint-Dizier, qui existait depuis avant 1801, la nouvelle rue avait alors été considérée comme un prolongement.

Le nom de la rue Saint-Dizier rappelle Étienne Nivard de Saint-Dizier (vers 1766-1820), négociant et homme politique, propriétaire d'un terrain en bordure de cette ruelle. La partie la plus ancienne de la rue Saint-Dizier, entre la rue de la Commune Ouest et la rue Saint-Paul Ouest, conservera son nom.

Sources :

- Soeur Nicole Bussi res, r.h.s.j., « Soeur Marie Morin (1649-1730) », Document d pos  avec la proposition des Religieuses Hospitali res de Saint-Joseph, 4 avril 2016.
- VILLE DE MONTR AL, *R pertoire historique des toponymes montr alais*, « rue Saint-Dizier », [en ligne], mis   jour le 6 avril 2016. [<http://www.ville.montreal.qc.ca/toponymie>] (Consult  le 6 avril 2017).

Aucun membre de la famille de madame Marie Morin n'a  t  retrac , celle-ci  tant d c d e c libataire, il y a pr s de 300 ans. Par ailleurs, la communaut  des Hospitali res de Saint-Joseph est   l'origine de la demande de changement de nom et a  t  inform e de la d marche entreprise par la Ville de Montr al.

Le nom de Marie Morin est recommand  dans le cadre de l'op ration *Toponym'Elles*  tablie par l'administration municipale afin de promouvoir la repr sentation des femmes dans la toponymie montr alaise.

Le comit  de toponymie de la Ville de Montr al a appuy  cette recommandation lors de la s ance du 13 mai 2016.

L'arrondissement de Ville-Marie appuie cette recommandation.

Cette d marche est conforme aux r gles reconnues en mati re de toponymie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

D VELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue   l'am lioration de la qualit  de vie, car il permet de comm morer, au c ur du Vieux-Montr al, une femme ayant marqu  de fa on durable l'histoire de Montr al sous le R gime fran ais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon les donn es disponibles, un changement de nom du tron on de la rue Saint-Dizier, situ  entre les rues Saint-Paul Ouest et De Br soles, aura des r percussions sur :

- environ 40 adresses r sidentielles ou associ es   des bureaux et commerces occupant des b timents bordant la rue Saint-Dizier;
- les plaques odonymiques r f rant   la rue Saint-Dizier qui seront remplac es par l'arrondissement de Ville-Marie pour indiquer la rue Marie-Morin.

L'attribution officielle de nom aux lieux publics a pour objectif d'en assurer un rep rage rapide et s curitaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est recommandée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes à prévoir pour le changement de nom d'une partie de la rue Saint-Dizier :

À la suite de l'adoption de la résolution par le conseil municipal :

- transmission de la résolution à la Commission de toponymie du Québec pour étude et officialisation du nom de la rue Marie-Morin.
- transmission par le Service du greffe de la résolution aux services municipaux et services publics (services d'urgence, Postes Canada, etc.), les informant du changement de nom et de la date à laquelle il prendra effet, date qui correspond à son officialisation par la Commission de toponymie du Québec.

Lorsque le toponyme « rue Marie-Morin » aura été officialisé par la Commission de toponymie :

- Confection et installation des nouvelles plaques toponymiques pour identifier la rue Marie-Morin par l'arrondissement. Les nouvelles plaques doivent cohabiter un certain temps avec les anciennes. La pratique veut que les plaques indiquant l'ancien nom soient rayées d'une barre diagonale indiquant qu'il s'agit du nom qui est remplacé.
- Les personnes physiques et morales concernées doivent effectuer leur changement d'adresse à partir de la date à laquelle prendra effet la résolution de changement de nom de la voie publique.
- Pour faciliter la transition, Postes Canada procédera gratuitement au réacheminement du courrier aux destinataires qui n'auront pas encore effectué leur changement d'adresse pour une période de douze mois suivant l'entrée en vigueur du changement de nom. Ce délai vise notamment à permettre aux personnes physiques et morales dont l'adresse sera affectée par un changement de nom de rue de faire le changement d'adresse requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Jean-François MORIN, 21 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-12

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-04-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-04-21

CE : 50.001

2017/05/03 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176759003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport annuel 2016 du Musée de Lachine - Accepter et prendre acte

De recommander au comité exécutif de prendre acte du rapport annuel 2016 du Musée de Lachine.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-04-19 09:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1176759003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement culturel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport annuel 2016 du Musée de Lachine - Accepter et prendre acte

CONTENU

CONTEXTE

Aux fins du règlement intérieur de la Ville sur la délégation du Conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements de la gestion de certains équipements culturels, le Conseil d'arrondissement de Lachine doit « soumettre au comité exécutif, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport comprenant un état budgétaire, un bilan des activités et des fréquentations et présentant les éléments de planification stratégique triennale ainsi que tout autre plan d'action relatif à l'installation » (article 6.6 dudit règlement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

§ CE16 0829 - 11 mai 2016 - de prendre acte du rapport annuel 2015 du Musée de Lachine.

§ CE15 1264 - 23 juin 2015 – de prendre acte du rapport annuel 2014 du Musée de Lachine.

§ CE14 0513 - 9 avril 2014 – de prendre acte du rapport annuel 2013 du Musée de Lachine.

§ CE13 0369 - 27 mars 2013 – de prendre acte du rapport annuel 2012 du Musée de Lachine.

§ CE12 0430 - 28 mars 2012 – de prendre acte du rapport annuel 2011 du Musée de Lachine.

§ CE11 0542 - 13 avril 2011 – d'accepter le rapport annuel 2010 du Musée de Lachine et d'en prendre acte.

§ le 18 décembre 2001, le Conseil municipal approuvait le règlement intérieur sur la délégation de pouvoir du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement (02.002);

§ le 20 décembre 2001, le Conseil municipal adoptait le règlement identifiant les équipements culturels relevant du Conseil de la ville et des Conseils d'arrondissements (02.004);

§ le 24 novembre 2003, le Conseil municipal adoptait le règlement intérieur de la ville

sur la délégation du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement de la gestion de certains équipements culturels.

DESCRIPTION

Le Rapport annuel 2016 du musée, en pièce jointe, fait état des revenus (le budget d'opération, les subventions du Ministère de la culture et des communications du Québec, et le financement de la Ville de Montréal pour divers projets) et des dépenses du Musée de Lachine, auxquelles s'ajoutent les frais encourus par l'Arrondissement pour l'entretien général des bâtiments et les frais administratifs liés à l'exposition Dawes située au Complexe Guy-Descary.

Le Rapport présente les réalisations du Musée en 2016, en termes d'exposition et activités culturelles, de restauration d'oeuvres, de prêts d'artefacts à d'autres musées, de projet de legs d'objets appartenant à la congrégation des soeurs de Sainte-Anne, de collaborations avec divers partenaires, et de réfection des bâtiments et du terrain du Musée. Ces réalisations ont toutes pour objectif de mettre en valeur le Musée, son site et sa collection. Notamment, plusieurs oeuvres de notre collections ont été restaurées pour figurer dans l'exposition temporaire "Qui ne dit mot". Cette exposition était accompagnée d'un projet de résidence de 3 artistes, un projet de médiation culturelle qui a instauré un nouveau partenariat avec la bibliothèque Saul-Bellow. L'année 2016 a également été l'année de l'évaluation des objets des soeurs de Sainte-Anne par un comité externe de sélection, en vue d'un legs.

Le Rapport précise les résultats obtenus. La fréquentation baisse graduellement, notamment à cause de la chute des visites des groupes scolaires connue dans tous les musées du Québec. Le Musée développe ses activités de promotion en participant à des événements, plateformes et projets divers. Le Musée a également effectué un sondage de satisfaction qui a été administré à l'automne 2016. Les résultats très positifs du sondage sont présentés dans le Rapport.

Tel que mentionné dans le rapport de l'année précédente, une étude a été déposée en février 2016 sur le repositionnement du Musée de Lachine (voir en pièce jointe). Cette étude a mené à de nouvelles réflexions qui ont modifié en profondeur le plan triennal initialement prévu (2015-2017). Dans le Rapport en pièce jointe, le plan d'action de l'année 2016, année de transition, est présenté avec ses résultats. Le plan d'action 2017-2019 conclut le rapport.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers sont détaillés dans le Rapport en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le changement de mission devra être entériné par le Comité exécutif pour que le Plan d'action puisse être mis en oeuvre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gina TREMBLAY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2017-03-28



Dossier # : 1171079003

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de déposer au conseil municipal, le rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2017-04-19 09:48

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1171079003

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal a été créé en 2002 dans le cadre de la mise sur pied de la nouvelle Ville de Montréal.

Créé par l'article 75 de la Charte, l'Office a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0499 - 16 mai 2016 : Dépôt du rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

DESCRIPTION

L'année 2016 aura marqué pour l'Office de consultation publique de Montréal un tournant significatif en termes de participation de la population à nos processus. Les trois consultations non-règlementaires que le comité exécutif et le conseil municipal nous ont confiées, soit la suite du mandat issu du droit d'initiative sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles, la consultation en amont sur le Plan de développement urbain, économique et social des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot et celle sur la Stratégie centre-ville, nous ont permis de poursuivre nos innovations en matière d'approche numérique et d'inclusion. Ces dossiers ont généré des records de participation citoyenne. Cet engouement a été mesurable tant dans la participation en présentiel que dans les processus en ligne. Ce sont plus de 6000 personnes et organisations qui, cette année, ont fait entendre directement leur voix dans des dossiers importants pour l'avenir de Montréal.

Ces succès de participation ne sont pas passés inaperçus et l'OCPM a été plus que jamais sollicité en 2016 pour partager ses expériences et son savoir-faire au niveau local, national et international. La reconnaissance de l'expertise et de la crédibilité de l'Office dépasse maintenant de loin les seuls cas prescrits dans la Charte et les frontières de la Métropole. En plus du Prix des bonnes pratiques en participation publique, décerné par un réseau brésilien des villes, et d'une mention spéciale de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) pour le processus Vert Mtl, des organisations comme l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) font appel à notre expertise pour participer à leur réflexion et leurs expérimentations sur l'articulation de la démocratie participative et de la démocratie représentative.

La complexité croissante des dossiers qui nous sont confiés, l'évolution fulgurante des modes d'interaction avec les citoyens, le désir affirmé des élus de voir intégrer dans nos processus de nouveaux outils dont la modélisation 3D, rendent indispensables pour l'Office de consultation publique de Montréal, de déployer des efforts supplémentaires pour garantir l'accessibilité et la crédibilité des mécanismes.

Nous tenons à nous assurer de joindre des groupes plus éloignés de nos processus ainsi que des citoyens qui auparavant, par manque de temps, d'information ou de ressources, ne participaient pas. Nous cherchons à ce qu'en tout temps, une diversité de points de vue d'un ensemble de parties prenantes soit entendue pour mener des débats plus inclusifs, plus équitables et plus éclairants qui facilitent ensuite la prise de décision des élus.

De tels objectifs demandent un engagement et de l'imagination pour accroître notre visibilité et notre présence dans l'espace public dans un contexte où les ressources ne croissent pas. Le citoyen contributeur et l'intelligence collective prennent de plus en plus de place dans l'espace public. Il importe donc d'évaluer et de revoir périodiquement l'usage qui est fait de la consultation publique et des moyens qui y sont dévolus afin d'en favoriser la pérennité.

JUSTIFICATION

Article 83 de la Charte de la Ville de Montréal :

" L'Office rend compte au conseil municipal de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rédaction et la préparation du rapport annuel se fait à même les ressources internes de l'Office. Les frais d'impression sont pris à même le budget de l'Office.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La majorité des copies du rapport annuel 2016 se retrouvent sur des clés USB. L'Office réduit ainsi ses coûts et son empreinte écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La publication du rapport annuel 2016 de l'Office de consultation publique de Montréal permettra aux élus, aux médias, aux associations et au public en général de mieux apprécier le travail fait par l'Office dans le cadre des mandats qui lui sont confiés et dans la réalisation de ses activités en général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Opération(s) de communication	

Le rapport sera expédié à tous les élus municipaux ainsi qu'à un certain nombre de partenaires. Il est aussi disponible en version papier ainsi que sur le site Internet de l'Office, en français et en anglais. Un communiqué sera émis lorsque le rapport sera rendu public et la présidente en fera la présentation à l'occasion d'une séance publique de la Commission de la présidence du conseil en juin. Par ailleurs, une version résumée accessible sur les tablettes et téléphones sera aussi disponible à travers les médias sociaux utilisés par l'Office. Le rapport et la version web sont disponibles tant en anglais qu'en français.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Semaine du 1er mai : publication du rapport
3 mai, dépôt au comité exécutif
15 mai dépôt au conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM

Le : 2017-04-19